

Rapport financier 2025



LE MOT DU PRÉSIDENT – RAPPORT FINANCIER 2025

« Nous avançons sans relâche, car être choisi par nos clients, nos passagers et nos collaborateurs n'est pas une destination, mais un cheminement continu. »

Cette année encore, les équipes de Transdev à travers le monde ont traduit l'ambition en résultats concrets. Le chiffre d'affaires progresse de 5,7 % à périmètre et taux de change constants, pour s'établir à 10,4 milliards d'euros, porté principalement par notre forte dynamique aux États-Unis et en France et soutenu par des performances solides dans la quasi-totalité de nos pays.

Les résultats opérationnels se sont également nettement renforcés, avec un résultat opérationnel ⁽¹⁾ en hausse de 20,1 %, reflétant à la fois la résilience de notre modèle et l'excellente première année pleine d'exploitation de Yarra Trams en Australie sous notre gestion. Le résultat net part du Groupe s'élève à 96,4 millions d'euros. Ces résultats consolident la position de Transdev en tant que leader mondial à fort impact local, au service d'une mobilité fiable et durable pour les communautés que nous desservons au quotidien.

Cette année encore, les équipes de Transdev à travers le monde transforment l'ambition en action. Lorsque nous avons formulé notre vision, *être choisi par les clients, les passagers et les collaborateurs*, nous nous sommes engagés à la rendre tangible dans chacune de nos activités. Aujourd'hui, je suis heureux de partager la manière dont cette vision guide notre chemin vers des progrès constants et des réalisations concrètes.

Un partenaire de confiance, avec la sécurité comme priorité absolue

De Melbourne, où nous avons achevé avec succès la première année d'exploitation de Yarra Trams, à la France, où la ligne TER Marseille-Nice a été ouverte à la concurrence, nous démontrons que l'excellence n'est pas une aspiration, mais un standard. Être les premiers à prouver que l'on peut faire du rail autrement en France est une réussite dont Transdev peut être fier, une réussite entièrement tournée vers les passagers. Ce succès est le fruit de trois ans et demi de collaboration intense, rendu possible par la force d'un groupe international s'appuyant sur trente ans d'expérience d'exploitation ferroviaire en Allemagne, ainsi que sur l'expertise de nos équipes en Suède et en Nouvelle-Zélande. Nous avons également inauguré le premier téléphérique d'Île-de-France (ligne C1), que nous opérons pour le compte d'Île-de-France Mobilités, symbole d'innovation en mobilité urbaine. Aux États-Unis, nous avons consolidé nos activités dans plusieurs villes, notamment Las Vegas et Phoenix, grâce à la qualité reconnue des services que nous délivrons chaque jour aux passagers. Et tout au long de ces avancées, la sécurité est restée notre priorité absolue, car protéger nos équipes et nos passagers demeure au cœur de notre mission.

Cohésion sociale : un levier déterminant de la transition énergétique

Le monde se trouve à un tournant. Les dérèglements climatiques, les tensions géopolitiques et les fractures sociales exigent une action immédiate. Lorsqu'on parle de mobilité, on pense souvent d'abord à la transition écologique ; pour ma part, je suis convaincu que la priorité de la mobilité est la cohésion sociale. Je crois fermement que la décarbonation passera par davantage de mobilité partagée et qu'elle ne pourra réussir si la mobilité demeure inégalitaire. Aujourd'hui, un Français sur quatre a déjà renoncé à un emploi ou à une formation faute de pouvoir s'y rendre : un signal d'alarme rappelant que la transition énergétique doit être inclusive.

Chez Transdev, nous agissons avec détermination. Nous avons réalisé une étude avec le géographe Jacques Lévy, *La France habitée*, analysant la réalité des déplacements quotidiens en France à partir de données mobiles anonymisées. Cette étude met en lumière l'écart entre les déplacements réels des populations et l'offre de transports collectifs. Elle ouvre une formidable opportunité : proposer à nos autorités organisatrices des réseaux réellement adaptés aux besoins des habitants, les reliant à l'emploi, aux services essentiels (santé, éducation), ainsi qu'à leurs proches.

De nombreux exemples illustrent la façon dont nos opérations quotidiennes favorisent la cohésion sociale. En Équateur, nous assurons le transport de communautés longtemps privées de services fiables. En France, nous garantissons le bon fonctionnement du réseau Grand Reims Mobilités, offrant à 300 000 habitants une solution de mobilité située à seulement 500 mètres de leur domicile ou de leur travail, grâce à une offre multimodale robuste combinant tramway, bus, vélo et transport à la demande.

Accélérer la transition énergétique

En 2025, notre engagement en faveur de la réduction des émissions a pris un véritable élan. Aux Pays-Bas, nous avons lancé en décembre le réseau Utrecht Binnen : un contrat couvrant bus et tram, incluant le remplacement intégral de la flotte de bus par des véhicules zéro émission à l'échappement d'ici 2028. En Suède, notre filiale Blidösbolaget a électrifié le ferry M/S Silverö, âgé de cinquante-cinq ans, en un temps record de quatre mois. Le coût de conversion représente moins de 20% du prix d'un navire neuf, tout en économisant 60 tonnes de CO₂ par an. Cette réussite prouve que le retrofit maritime est à la fois techniquement et économiquement viable, y compris dans des environnements exigeants. Au Royaume-Uni, des bus hybrides desservent désormais les aéroports avec moins d'émissions et de meilleures performances. Ces projets démontrent que l'innovation et la responsabilité peuvent avancer de concert, pour une mobilité plus propre, sans compromis.

Des fondations solides pour demain

Cette année, nous avons finalisé l'évolution de notre actionariat : le Groupe Rethmann a acquis auprès de la Caisse des Dépôts une participation supplémentaire de 32% dans Transdev, devenant ainsi actionnaire majoritaire. Une étape stratégique qui renforce la stabilité de Transdev et sa capacité à investir pour l'avenir. Un signal clair de confiance dans notre vision et notre stratégie de long terme.

Nos collaborateurs, au cœur de notre réussite

Notre atout majeur demeure nos collaborateurs. En 2025, nous avons accueilli 30 000 nouveaux collègues, portant nos effectifs à 107 000 collaborateurs répartis dans 19 pays. Parmi nos nombreuses initiatives, nous avons priorisé la formation, la mobilité interne, ainsi que la rétention et l'attraction de nos conducteurs. Enfin, l'engagement de nos collaborateurs demeure au centre de nos actions. Un engagement qui s'exprime d'ailleurs partout dans le monde est sous différentes formes. À Pasadena, en Californie, nos conducteurs de bus ont fait preuve d'un courage exceptionnel, affrontant des incendies historiques pour protéger les passagers les plus vulnérables. Nous avons également renforcé les programmes d'équilibre femmes hommes au Chili, obtenu la certification *Great Place to Work* au Canada et vu en Irlande notre engagement en faveur de l'inclusion récompensé par plusieurs prix prestigieux en matière de diversité et d'inclusion.

À l'heure où nous nous tournons vers l'avenir, nous continuerons d'avancer sans relâche, car être choisis par nos clients, nos passagers et nos collaborateurs n'est pas une destination : c'est notre cheminement permanent. Merci pour votre confiance et votre partenariat.

Thierry Mallet, Président-directeur général du Groupe Transdev

(1) Y compris avec le résultat net dans les entités mises en équivalence.

Sommaire

1

Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux 2025 à l'Assemblée générale ordinaire page 4

2

Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2025..... page 36

Rapport des commissaires aux comptes page 87

3

Comptes sociaux

États financiers au 31 décembre 2025..... page 90

Rapport des commissaires aux comptes page 106

4

Rapport ESG volontaire

Rapport ESG Volontaire au 31 décembre 2025 page 108

Rapport du vérificateur indépendant portant sur une sélection d'informations ESG page 160



Rapport de gestion Transdev Group SA

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés
et les comptes sociaux 2025 à l'Assemblée générale ordinaire

Sommaire

I. Une année commerciale réussie.....	7
II. Résilience et stabilité dans un marché en mouvement.....	9
II.1. Consolidation de la croissance et de la stabilité actionnariale.....	9
II.2. Approvisionnement sous tension et transition énergétique.....	9
II.3. Répondre à la volatilité énergétique par l'innovation.....	9
II.4. Développement des compétences et fidélisation des équipes.....	9
II.5. De l'excellence opérationnelle à la croissance future.....	9
II.6. Engagements en matière de responsabilité sociale de l'entreprise.....	10
III. Rapport de gestion sur les comptes consolidés.....	11
III.1. Chiffres clés – comptes consolidés.....	11
III.2. Le Groupe en quelques chiffres.....	11
III.3. Situation du Groupe au cours de 2025.....	11
III.4. Résultats du Groupe en 2025.....	12
III.5. Répartition du chiffre d'affaires 2025 par zone géographique.....	12
III.6. Evolution prévisible et perspectives.....	12
III.7. Développements récents et événements post-clôture.....	12
III.8. Activité en matière de recherche et développement.....	12
III.9. Facteurs clés.....	13
IV. Rapport de gestion sur les comptes sociaux.....	14
IV.1. Comptes sociaux – chiffres clés.....	14
IV.2. Activité de la société.....	14
IV.3. Prises de participation et cessions de l'exercice.....	14
IV.4. Succursales existantes.....	14
IV.5. Evènements postérieurs à la clôture.....	14
IV.6. Activité en matière de recherche et développement.....	14
IV.7. Information diverses.....	14
IV.8. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	15
IV.9. Participation des salariés au capital de l'entreprise.....	24
IV.10. Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group.....	24
IV.11. Rapport ESG volontaire.....	24
IV.12. Plan de vigilance.....	25
IV.13. Proposition d'affectation du résultat 2025.....	25
IV.14. Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale (art L.511-6 3 bis al 2 du code monétaire et financier).....	25
IV.15. Information sur les délais de paiement Transdev Group.....	25
IV.16. ANNEXE 1 – Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices.....	26

V. Devoir de vigilance	27
V.1. Introduction – Cadre et objectifs du plan de vigilance.....	27
V.2. Périmètre du plan de vigilance.....	27
V.3. Gouvernance du devoir de vigilance.....	29
V.4. Cartographie des risques de vigilance.....	30
V.5. Mesures de prévention et d’atténuation des risques.....	30
V.6. Mécanismes d’alerte et de signalement.....	35
V.7. Dispositif de suivi et d’évaluation de l’efficacité.....	35

I. Une année commerciale réussie

L'exercice 2025 a été une année très dynamique commercialement, ponctuée par des renouvellements de contrats historiques et des gains importants de contrats offensifs, en particulier sur les territoires stratégiques où Transdev est présent.

En France, premier marché du Groupe, l'année a été jalonnée d'avancées majeures. Tout d'abord, le lancement de la première ligne ferroviaire régionale attribuée à la concurrence, reliant Marseille, Toulon et Nice, a constitué une étape structurante dans l'ouverture du marché ferroviaire et a démontré la position pionnière du Groupe dans un secteur en pleine transformation. Autre évènement notoire : l'inauguration du plus long téléphérique urbain d'Europe, le C1 en Île-de-France, qui a illustré la capacité à gérer des solutions de mobilité innovantes, durables et adaptées aux nouveaux besoins des territoires.

Ces succès témoignent de la solidité de la stratégie de Transdev, de la pertinence de son modèle opérationnel et de son engagement constant aux côtés des Autorités Organisatrices de Mobilité et des passagers. Ils posent les fondations d'une croissance durable pour l'ensemble du Groupe.

En outre, 2025 a été marquée par de nombreux succès commerciaux, parmi lesquels :

France

En Île-de-France, Transdev a remporté la délégation de service public (DSP) 01 sur le territoire du Vexin ainsi que la DSP 44 sur le territoire de l'Ourcq. La DSP 01, jusqu'ici exploitée par Transdev Vexin en tant que marché public, devient un contrat de délégation de service public à compter du 1^{er} août 2025, pour une durée de six ans et un chiffre d'affaires annuel de 27 millions d'euros. La DSP 44 entrera quant à elle en vigueur le 1^{er} mai 2026 pour une durée de six ans également. Exploitée sur le territoire de l'Ourcq, elle constituera le plus important réseau opéré par Transdev en France, avec un chiffre d'affaires annuel de 150 millions d'euros.

La Métropole Rouen Normandie a renouvelé sa confiance à Transdev pour l'exploitation du réseau de transports Astuce à Rouen. Le nouveau contrat, d'une durée de neuf ans à compter de janvier 2026, représente un chiffre d'affaires cumulé de 1,2 milliard d'euros.

Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo a confié à Transdev l'exploitation de son réseau de transports Lila Presqu'île pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce nouveau contrat, dont le chiffre d'affaires annuel est estimé à environ 14 millions d'euros, prévoit une refonte complète du réseau dès l'été 2026.

Transdev a remporté l'exploitation du réseau de bus du territoire « Roissy Pays-de-France » (DSP 39), composé de quatre lignes de cars express reliant plusieurs communes au hub de Paris-Charles-de-Gaulle. Le contrat, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2025 avec une mise en service progressive des lignes, s'étend sur une durée de six ans et représente un chiffre d'affaires annuel moyen de 22 millions d'euros.

Etats-Unis

Le Groupe Transdev a renouvelé son contrat de Phoenix (Arizona) afin de poursuivre l'exploitation des services de transport public dans la zone ouest de la ville. Ce contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2025 pour une durée de cinq ans et représente un chiffre d'affaires cumulé de près de 330 millions d'euros.

Transdev a étendu son partenariat avec la Commission des transports régionaux du sud du Nevada (RTC). Aux services de bus à Las Vegas déjà exploités depuis juin 2023, Transdev s'est vu attribuer le contrat du transport adapté (Paratransit) pour un chiffre d'affaires de près de 515 millions d'euros sur une durée de cinq ans.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, Transdev assure l'exploitation du service ACCESS Paratransit de la Santa Clara Valley Transportation Authority (VTA), un dispositif dédié aux personnes en situation de handicap ne pouvant utiliser les transports publics traditionnels. Ce contrat, d'une durée de trois ans, représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 32 millions d'euros.

Transdev a été sélectionné pour gérer et entretenir une partie des services de transport public de Monterey-Salinas Transit (MST) à compter du 1^{er} juillet 2025. Ce partenariat couvre une partie des lignes régulières ainsi que l'ensemble des services de transport des personnes à mobilité réduite (Paratransit) dans le comté de Monterey pour une durée de cinq ans et représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 13 millions d'euros.

Transdev a renforcé son partenariat avec la Metropolitan Transit Authority of Harris County (« METRO ») grâce au renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transport de Houston (Texas) pour une durée de cinq ans à compter de novembre 2025 et pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 70 millions d'euros.

Allemagne

Dans le sud de l'Allemagne, Transdev, via sa filiale Bayerische Oberlandbahn GmbH opérant sous la marque Bayerische Regiobahn (BRB), a remporté le nouvel appel d'offres pour l'exploitation du réseau ferroviaire régional électrique « Rosenheimer Kreuz ». Ce contrat de quinze ans permettra à BRB de poursuivre l'exploitation des lignes reliant Munich à la frontière autrichienne, ainsi qu'aux villes de Salzbourg et Kufstein, au moins jusqu'en 2043. Il représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 132 millions d'euros.

Transdev s'est également vu attribuer par l'autorité régionale de transport de Basse-Saxe et pour une période de neuf ans l'exploitation du réseau ferroviaire Weser-Ems, reliant notamment Osnabrück, Brême, Wilhelmshaven et Esens. Présent sur ce réseau depuis le 5 novembre 2000, Transdev continuera ainsi d'en assurer le service au moins jusqu'en 2035. Ce contrat représente un chiffre d'affaires annuel estimé à environ 100 millions d'euros.

Pays-Bas

Transdev a été sélectionné pour exploiter les services de transport public par bus de l'agglomération de Arnhem–Nijmegen–Foodvalley (ANF), pour une durée de dix ans à compter de juin 2026. Cette nouvelle délégation fusionne deux contrats existants à Arnhem-Nijmegen (Nimègue) et Veluwe Zuid, déjà exploités par Transdev et représente un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard d'euros sur la durée du contrat.

Transdev, via sa filiale « Connexion Taxi Services », s'est vu attribuer l'exploitation du service Valys pour le compte du ministère néerlandais de la Santé, du Bien-être et des Sports. Valys fournit un service national de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite, pour des déplacements sociaux et récréatifs, y compris le transport sportif. Ce nouveau contrat représente un chiffre d'affaires de près de 500 millions d'euros sur six ans.

Suède

Transdev, via sa filiale Styröbolaget, s'est vu attribuer le contrat d'exploitation du trafic maritime dans l'archipel sud de Göteborg. La compagnie maritime poursuivra son activité actuelle avec la mise en place d'un service entièrement électrique à l'entrée en vigueur du nouveau contrat. Celui-ci, d'une durée de quinze ans à compter de décembre 2027, représente un chiffre d'affaires cumulé d'environ 290 millions d'euros et couvrira l'exploitation de trois lignes maritimes.

Canada

Transdev Canada renforce sa présence dans le secteur du transport médical non-urgent en Alberta avec l'acquisition d'Aaron Paramedical Services, un fournisseur de services de transport médical spécialisé dans la région métropolitaine de Calgary.

Maroc

Le groupement CTM/Transdev, s'est vu attribuer le contrat d'exploitation du réseau de transport public urbain de Tanger qui prendra en charge l'ensemble du réseau urbain et périurbain de la ville, incluant également le service de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), pour une durée de dix ans.

II. Résilience et stabilité dans un marché en mouvement

II.1. Consolidation de la croissance et de la stabilité actionnariale

En 2025, Transdev a démontré sa capacité à renforcer son positionnement tout en poursuivant sa croissance dans un environnement mondial complexe et incertain. Le Groupe a renforcé son empreinte internationale, notamment grâce à la première année d'exploitation réussie du plus grand réseau de tramway au monde à Melbourne, en Australie. Alors que les pressions inflationnistes se sont atténuées dans plusieurs régions, en particulier sur les marchés de l'énergie, les tensions géopolitiques et l'incertitude macroéconomique ont continué de façonner les conditions d'exploitation.

Dans ce contexte, Transdev a franchi une étape stratégique majeure avec l'évolution de sa structure actionnariale. Rethmann France a acquis le 1^{er} juillet 2025 une participation supplémentaire de 32% auprès de la Caisse des Dépôts, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire du Groupe avec 66% de son capital et de ses droits de vote. Cette opération confirme la stabilité financière de Transdev et sa capacité d'investissement à long terme et témoigne d'une forte confiance de son actionariat dans sa stratégie et ses perspectives (voir note VII.1 des états financiers consolidés).

II.2. Approvisionnement sous tension et transition énergétique

Malgré une amélioration progressive des chaînes d'approvisionnement mondiales, les contraintes logistiques ont constitué en 2025 un défi opérationnel majeur. Les retards de livraison affectant les composants et les nouveaux véhicules ont continué d'avoir un impact sur les opérations, en particulier pour les flottes à faibles émissions et à zéro émission à l'échappement. Dans certains cas, ces retards sont allés jusqu'à peser sur les calendriers de mise en service, la qualité de service et la performance contractuelle.

En réponse, Transdev a renforcé sa collaboration avec les constructeurs et les autorités organisatrices de mobilité afin de stabiliser les délais de livraison et de réduire les risques opérationnels. En parallèle, le Groupe continue à travailler sur l'optimisation de la maintenance et l'allongement de la durée d'usage de ses actifs, une démarche stratégique essentielle au regard de la transition énergétique et des pressions sur l'offre.

II.3. Répondre à la volatilité énergétique par l'innovation

La volatilité des prix de l'énergie est restée un facteur déterminant de la structure de coûts du Groupe en 2025, en particulier pour les biocarburants, dans un contexte d'incertitudes persistantes concernant les approvisionnements à long terme. Bien que les tensions de marché se soient atténuées par rapport à l'année précédente, la sécurisation de sources d'énergie durables, compétitives et prévisibles demeure essentielle pour maintenir la performance opérationnelle.

Pour répondre à ces défis, Transdev a renforcé sa stratégie de gestion énergétique. Le Groupe a poursuivi l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses opérations, soutenu les initiatives de report modal dans les territoires qu'il dessert, et accéléré le déploiement de technologies moins émettrices – électriques, biogaz et hydrogène – en cohérence avec sa stratégie « *Moving Green* ».

II.4. Développement des compétences et fidélisation des équipes

Les tensions sur le marché du travail ont persisté dans certaines géographies en 2025, confirmant que la disponibilité de main-d'œuvre constitue un défi structurel pour le secteur de la mobilité. En réponse, Transdev a poursuivi ses efforts d'ampleur pour attirer, former et fidéliser ses collaborateurs, grâce à des initiatives telles que *Drivers@Transdev*, *E-Team*, *Empower University* et l'extension continue de *The Academy by Transdev*.

Ces programmes, combinés à des partenariats de recrutement renforcés, des initiatives locales ciblées et des parcours de mobilité interne améliorés, ont contribué à renforcer le positionnement du Groupe en tant qu'employeur de choix dans un marché du travail de plus en plus compétitif, tout en soutenant la continuité opérationnelle et la qualité de service.

II.5. De l'excellence opérationnelle à la croissance future

En 2025, les équipes de Transdev sont restées pleinement mobilisées pour offrir des services de mobilité sûrs, fiables et accessibles à plus de 12 millions de passagers chaque jour. Plusieurs réseaux ont été distingués pour leur excellence opérationnelle et leur satisfaction client, illustrant l'engagement quotidien des 107 000 collaborateurs du Groupe.

Le Groupe a continué de croître et de renouveler des contrats majeurs, notamment en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, tout en renforçant la collaboration entre pays pour accélérer le déploiement de flottes zéro émission à l'échappement, de plateformes multimodales et de services de mobilité innovants. Parallèlement, Transdev a renforcé son rôle de partenaire de long terme pour les territoires, soutenant leur transition écologique grâce à une combinaison d'expertise opérationnelle, de capacités en transition énergétique, de planification fondée sur les données et de partenariats locaux solides.

II.6. Engagements en matière de responsabilité sociale de l'entreprise

En cohérence avec ses stratégies « *Moving Green* » et « *Moving You* », Transdev a poursuivi en 2025 des objectifs RSE ambitieux, intégrés à ses décisions stratégiques et opérationnelles. Parmi les priorités figuraient l'accélération de la décarbonation de la flotte, le déploiement élargi de bus électriques, véhicules biogaz et projets pilotes hydrogène, ainsi que des initiatives d'économie circulaire.

La gouvernance et la conformité ont encore été renforcées à travers le déploiement du programme « *TRUST* » à l'échelle du Groupe.

Transdev reste engagé à développer ses services dans les territoires et à fournir des solutions de mobilité inclusives, sûres et innovantes qui contribuent à la vitalité et la cohésion des communautés. Guidé par une vision renouvelée — ne jamais cesser d'avancer pour être choisi par les clients, les passagers et les collaborateurs — le Groupe poursuit sa mission :

« Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun. »

III. Rapport de gestion sur les comptes consolidés

III.1. Chiffres clés – comptes consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2025 (12 mois)	Exercice 2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	10 444,4	10 049,4
EBITDA (Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)	691,3	655,1
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	224,2	221,8
Résultat opérationnel courant avec résultat net dans les entités mises en équivalence	244,4	229,1
Résultat opérationnel avec résultat net dans les entités mises en équivalence	195,7	163,0
Résultat net part du Groupe	96,4	43,1
Endettement financier net (EFN)	1 271,6	1 227,8

(1) La note annexe VII.3.1 des états financiers consolidés présente le passage de l'EBITDA au résultat opérationnel courant et résultat opérationnel.

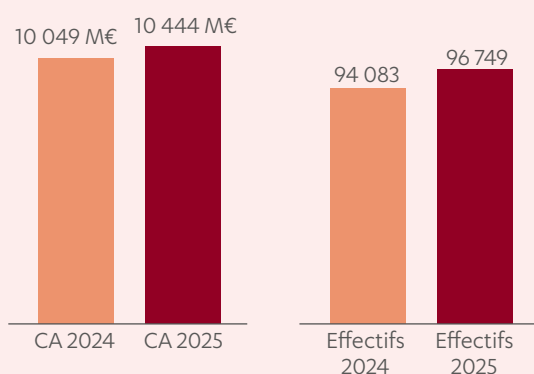
III.2. Le Groupe en quelques chiffres

Présent dans **19** pays

Chiffre d'affaires annuel : **10 444 M€**

96 749 effectif moyen, équivalent temps plein ⁽²⁾

Chiffre d'affaires et effectifs ⁽²⁾ - 12 mois



L'EBITDA du Groupe enregistre une progression de +5,5% par rapport à 2024, reflet de l'amélioration de la performance opérationnelle constatée sur ses géographies, de la montée en puissance de nouveaux contrats et des révisions contractuelles accordées par certains clients pour mieux refléter l'évolution de certains paramètres contractuels impactés par les évolutions des usages des transports publics et des prix depuis 2019. L'endettement financier net du Groupe augmente légèrement (43,8 millions d'euros), du fait du volume d'investissements significatifs portés par Transdev (691,2 millions d'euros d'investissements opérationnels bruts ⁽³⁾, soit 9,2% de plus qu'en 2024), et ce malgré un besoin en fonds de roulement qui continue de constituer une ressource significative.

Le résultat opérationnel (avec résultat net dans les entités mises en équivalence) atteint 195,7 millions d'euros, en progression de 32,7 millions d'euros par rapport à l'année 2024. Il demeure néanmoins pénalisé par la constatation de provisions pour contrats déficitaires, principalement imputables à la baisse de fréquentation consécutive à la crise de la Covid.

Le Groupe enregistre un résultat net de 96,4 millions d'euros.

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, Transdev a recours à des instruments dérivés qualifiés ou non de couverture. Des informations complémentaires sur ces instruments sont présentées dans la note VII.7.4 aux états financiers consolidés.

III.3. Situation du Groupe au cours de 2025

Sur le plan financier, Transdev renforce sa position de leader de la mobilité, portée à la fois par la performance opérationnelle de ses équipes, la confiance renouvelée de ses clients et de ses actionnaires ainsi que par la dynamique de croissance générée par l'obtention de nouveaux contrats sur plusieurs marchés stratégiques.

Les effectifs ont augmenté à la suite d'importants gains de contrats, notamment en France, aux États-Unis et en Suède.

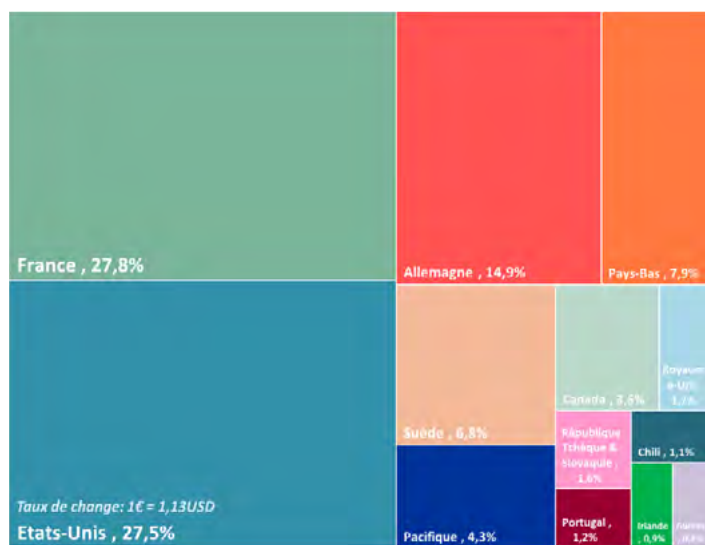
(2) Les données n'intègrent pas la contribution des Sociétés d'Economie Mixte. Les données en matière d'effectif sont exprimées en effectif moyen pondéré et sont présentées hors activités abandonnées et hors effectifs des co-entreprises et entreprises associées.

(3) Les investissements opérationnels bruts excluent ceux issus des regroupements d'entreprises et incluent la variation du BFR d'investissement.

III.4. Résultats du Groupe en 2025

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 10 444,4 millions d'euros en 2025, en progression de 4% par rapport à l'année 2024 (5,7% à périmètre et change constants). Cette croissance s'explique notamment par la mise en service de contrats majeurs, tels que l'exploitation du service de transport adapté de Las Vegas et des lignes ferroviaires régionales de Mälartåg dans la région de Stockholm. La France contribue également à cette dynamique, grâce au lancement de la ligne ferroviaire régionale Marseille–Toulon–Nice.

III.5. Répartition du chiffre d'affaires 2025 par zone géographique



A fin décembre 2025, l'EBITDA ressort à 691,3 millions d'euros, en progression par rapport à l'an dernier (655,1 millions d'euros en 2024).

Le résultat opérationnel courant (ROC) en incluant le résultat net des entités mises en équivalence s'établit à 244,4 millions d'euros, en augmentation également par rapport aux 229,1 millions d'euros de 2024.

Le coût de l'endettement financier atteint (58,2) millions d'euros sur l'exercice, en hausse de +38% par rapport à 2024. Cette progression s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt consécutive au refinancement de la dette long terme. La proportion de la dette financière brute et de la dette locative à taux fixe est de l'ordre de 84% pour mitiger le risque de volatilité.

Le résultat net part du Groupe double par rapport à 2024 et s'établit à 96,4 millions d'euros en 2025.

III.6. Evolution prévisible et perspectives

La mobilité mondiale s'engage dans une décennie décisive, caractérisée par l'accélération de l'action climatique, une innovation technologique soutenue et des attentes passagers en constante évolution. Les Nations Unies ont lancé la « Décennie pour les transports durables 2026–2035 »,

créant un cadre mondial visant à aligner financement, politique et technologie vers des systèmes de mobilité plus propres, plus résilients et centrés sur les personnes. Cet effort répond à la forte hausse attendue de la demande de transport d'ici 2050, renforçant l'urgence de passer à des solutions bas-carbone et accessibles.

La pression climatique continue de s'intensifier. Les agences internationales soulignent que la décarbonation de la mobilité nécessite une combinaison de flottes zéro émission à l'échappement, de report modal et d'efficacité opérationnelle.

Les attentes des passagers évoluent également, avec des attentes croissantes en matière de sécurité, de solutions de mobilité multimodale sans rupture, et ce dans un contexte de vieillissement de la population.

La stratégie « Moving You 2030 » de Transdev est alignée sur ces priorités mondiales : déployer des flottes zéro émission à l'échappement, faire progresser les écosystèmes multimodaux et s'associer avec les autorités organisatrices de mobilité pour construire des réseaux de mobilité résilients, inclusifs et performants. Cette orientation stratégique soutient la création de valeur à long terme pour les clients, passagers, collaborateurs et territoires.

III.7. Développements récents et évènements post-clôture

Ces éléments sont développés au sein des états financiers consolidés et sociaux.

III.8. Activité en matière de recherche et développement

Parce que Transdev ne cesse d'avancer pour être le choix de ses clients, de ses passagers et de ses collaborateurs, l'innovation reste au cœur de la stratégie du Groupe et soutient le déploiement de solutions de mobilité durables, digitales et inclusives.

En 2025, les activités de recherche et développement se sont concentrées sur :

- Le développement et le déploiement de solutions digitales de mobilité à la demande pour compléter les réseaux de transport public conventionnels, en particulier dans les zones peu denses et hors périodes de pointe, en ligne avec la stratégie de digitalisation du Groupe.
- L'utilisation d'analyses de données anonymisées pour améliorer la compréhension des flux de mobilité et soutenir une planification et une optimisation plus efficaces des services de transport public, dans un cadre conforme aux exigences de protection des données.
- L'innovation soutenant la transition énergétique des flottes, incluant des solutions visant à optimiser les infrastructures de recharge des véhicules électriques et la gestion de l'énergie, dans le cadre de la stratégie « Moving Green » du Groupe.
- Le développement et la poursuite des tests de systèmes de transport autonomes et intelligents, incluant des navettes autonomes et des services de robotaxi, contribuant à l'usage de nouvelles technologies et l'exploration de nouveaux modèles opérationnels de mobilité.
- Des initiatives d'innovation liées à l'économie circulaire, notamment la réutilisation de batteries de bus électriques en solutions de stockage stationnaire, des tests de solutions de retrofit et de prolongation de vie

des véhicules et actifs, visant à réduire la consommation de ressources et les impacts environnementaux.

- Le renforcement d'approches d'innovation collaborative à travers des cadres d'expérimentation structurés, permettant de tester des solutions liées à la mobilité partagée, l'accessibilité, la qualité de l'air et l'accès à l'emploi dans plusieurs territoires.

III.9. Facteurs clés

En tant que leader international du transport public de voyageurs, Transdev bénéficie d'une empreinte opérationnelle unique permettant un apprentissage continu, l'innovation et la création de valeur sur l'ensemble de ses activités. En étant proche des passagers et des autorités publiques dans des territoires divers, les équipes de Transdev assurent quotidiennement la continuité, la sécurité et la fiabilité des services de transport, tout en adaptant les solutions aux besoins locaux de mobilité. Cette proximité avec le terrain est un moteur clé de performance, de résilience et de confiance à long terme avec les parties prenantes.

Le modèle de gouvernance décentralisée de Transdev soutient cette approche en donnant de l'autonomie aux équipes de management locales. Cette organisation permet au Groupe de créer de la valeur en combinant l'excellence opérationnelle, l'attention portée aux passagers et clients, l'engagement des collaborateurs, la gestion financière disciplinée et l'innovation continue. Elle renforce aussi sa capacité à intégrer les considérations sociales et environnementales dans la prise de décision, en cohérence avec sa mission de fournir des services de mobilité contribuant à la cohésion sociale et à la transition énergétique.

La mise en œuvre de la stratégie de Transdev repose sur quatre axes pour le futur :

- Renforcer une culture de la performance pour créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes. Transdev se concentre sur l'excellence opérationnelle, la sécurité et la qualité de service, soutenues par des processus de gestion rigoureux et un état d'esprit d'amélioration continue. Cette culture de performance soutient la discipline financière tout en renforçant la fiabilité et la confiance des passagers, employés et autorités publiques.
- Poursuivre une croissance sélective et disciplinée. Transdev suit une approche d'investissement sélective, en priorisant les projets et géographies où il peut tirer parti de son expertise, générer de la valeur à long terme et maintenir un profil de risque équilibré. Cette croissance disciplinée soutient la performance financière tout en s'alignant sur les ambitions stratégiques du Groupe.
- Développer de la valeur ajoutée à travers des contrats à fort impact social et environnemental. Le Groupe privilégie les contrats intégrant des exigences fortes en matière de service, d'impact social et environnemental, permettant de déployer des solutions contribuant à la cohésion territoriale, à l'accessibilité et à la décarbonation. Cette stratégie contractuelle reflète l'engagement du Groupe à intégrer la performance ESG dans l'ensemble de sa chaîne de valeur.
- Être un employeur de choix. Avec plus de 107 000 employés dans le monde, Transdev place les personnes au cœur de son modèle de création de valeur. Le Groupe vise à attirer, engager et fidéliser des talents diversifiés en promouvant l'inclusion, l'égalité des chances, le développement des compétences et des conditions de travail sûres, favorisant un engagement collectif au service du bien commun.

IV. Rapport de gestion sur les comptes sociaux

IV.1. Comptes sociaux – chiffres clés

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation	94 020	92 819
Résultat d'exploitation	(4 976)	3 397
Résultat financier	32 475	23 112
Résultat exceptionnel	0	98
Résultat net	39 354	44 719

IV.2. Activité de la société

En octobre 2024, la Caisse des Dépôts, détentrice de 66 % du capital de la société Transdev Group, avait annoncé son intention de devenir un actionnaire minoritaire de long terme.

À la suite d'un appel d'offres concurrentiel, son choix s'est porté en décembre 2024 sur l'offre du Groupe Rethmann.

Après consultation des instances représentatives du personnel et obtention des autorisations requises auprès des autorités compétentes, les négociations exclusives ont abouti le 1er juillet 2025 à la finalisation de la transaction : Rethmann France a acquis 32% supplémentaires du capital de la société Transdev Group, portant sa participation à 66% (contre 34% au 31 décembre 2024) et devenant ainsi l'actionnaire majoritaire. La Caisse des Dépôts maintient pour sa part 34% du capital à l'issue de cette opération, conservant des droits de gouvernance clés, en veillant notamment à son ancrage français.

Le résultat d'exploitation de Transdev Group s'élève à (5,0) millions d'euros contre 3,4 millions d'euros en 2024. Le résultat financier qui comprend principalement les remontées de dividendes des filiales, le coût de la dette nette de Transdev Group ainsi que les mouvements sur les dépréciations des titres s'élève pour 2025 à 32,5 millions d'euros contre 23,1 millions d'euros en 2024 qui intégrait davantage de dépréciations de titres.

De plus amples détails sur l'évolution des affaires et la situation financière, ainsi que sur l'activité et les résultats des filiales de Transdev Group et des sociétés qu'elle contrôle figurent dans la partie du rapport de gestion relative aux comptes consolidés.

Après la prise en compte du boni d'intégration fiscale, le résultat net s'établit à 39,4 millions d'euros sur l'exercice.

IV.3. Prises de participation et cessions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à des acquisitions et souscrit à des augmentations de capital pour un total net de cessions de 87,1 millions d'euros, notamment :

- Augmentation de capital de Transdev Northern Europe AB à hauteur de 45,6 millions d'euros.
- Augmentation de capital de Transdev Ireland à hauteur de 32,0 millions d'euros.
- Augmentation de capital de Transdev Group Innovation à hauteur de 6,7 millions d'euros.
- Augmentation de capital de Transdev Business Information Solutions à hauteur de 2,8 millions d'euros.

IV.4. Succursales existantes

L'exploitation de l'établissement ouvert à Singapour en 2021 par la société s'est arrêtée en 2024.

IV.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

IV.6. Activité en matière de recherche et développement

Transdev Group participe à une activité en matière de recherche et de développement liée à ses métiers.

IV.7. Information diverses

Le montant global des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève pour l'exercice 2025 à 133 498 euros.

IV.8. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

IV.8.1. Informations concernant les mandataires sociaux et la direction générale

Le Conseil d'administration est composé, à la date de rédaction du présent rapport, des 13 administrateurs figurant ci-après, dont un administrateur indépendant et deux administrateurs représentant les salariés et de deux censeurs.

Administrateurs	Date de nomination/renouvellement	Date d'échéance
Madame Anne-Marie Couderc (Administratrice indépendante)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Thierry Mallet Mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration	29/03/2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Mandat de Directeur Général	16/12/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
La Caisse des dépôts et consignations, représentée par Madame Audrey Girard	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Jean-Michel Fenaut (Administrateur représentant les salariés)	01/07/2024	01/07/2028
Madame Anja Kühler (Administratrice représentant les salariés)	18/06/2024	18/06/2028
Madame Laurence Giraudon	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Madame Corinne Lejbowicz	21/03/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Monsieur Olivier Sichel (Vice-Président du Conseil d'administration à compter du 01/07/2025)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Ludger Rethmann (Vice-Président du Conseil d'administration jusqu'au 01/07/2025)	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Dr. Werner Kook	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Madame Leona Rethmann	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Dr Winno Freiherr von Wangenheim	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Monsieur Egbert Bernsmeister	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Monsieur Egbert Tölle (Censeur)	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028
Monsieur Hatem Ben Zaied (Censeur)	01/07/2025	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028

Mesdames Sophie Barbier et Marie-Hélène Michon et Messieurs Pierre Aubouin et Jean-Louis Hurel ont démissionné de leur mandat respectif d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2025.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Mallet venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il est proposé aux actionnaires de le renouveler pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2025 a décidé de renouveler son mandat de Président du Conseil d'administration, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 5 mars 2026 a examiné les critères d'indépendance applicables aux administrateurs indépendants et décidé que Madame Anne-Marie Couderc remplissait toujours les critères pour être administratrice indépendante, nonobstant la durée de son mandat qui a dépassé 12 ans.

RAPPORT DE GESTION

La Société n'étant pas cotée et étant détenue en contrôle exclusif par la Caisse des dépôts et consignations jusqu'au 1er juillet 2025 et par Rethmann France SAS depuis le 1er juillet 2025, aucun administrateur n'est concerné par les obligations de divulgation de rémunérations visées par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce modifié par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014.

Figure par ailleurs, ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les différents mandataires sociaux.

MONSIEUR THIERRY MALLET

TRANSDEV GROUP	Président Directeur Général Administrateur Président du Comité stratégique (jusqu'au 01/07/2025) Président du Comité des investissements
TRANSDEV SA	Président Directeur Général Administrateur
TRANSDEV ILE DE France (jusqu'en juin 2025)	Président Directeur Général Administrateur
TRANSDEV SVERIGE AB	Chairman Board Member
TRANSDEV NORTHERN EUROPE	Chairman Board Member
TCH HOLDING	Director Class A Chairman
TRANSDEV NORTH AMERICA	Director
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY	Director
HIME/SAUR	Membre de l'Advisory Board
ISA (Institut for Sustainable Aviation)	Président

MONSIEUR OLIVIER SICHEL

TRANSDEV GROUP	Administrateur
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Directeur Général
EURONEXT N.V	Membre du Conseil de surveillance (Supervisory Board)
LA POSTE	Administrateur Représentant permanent de la Caisse des dépôts et Consignations administratrice
FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES	Président du Directoire
BPIFRANCE	Administrateur Président du Conseil d'administration

MADAME ANNE-MARIE COUDERC

TRANSDEV GROUP	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique (jusqu'au 01/07/2025) Présidente du Comité RSE
OP MOBILITY	Administratrice indépendante Membre du Comité des rémunérations et nominations
RAMSAY GENERALE DE SANTE	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit Membre du Comité des risques Présidente du Comité des rémunérations et nominations
AIR FRANCE/KLM (jusqu'en juin 2025)	Administratrice indépendante Présidente du Conseil d'administration Présidente du Comité des nominations Présidente d'honneur (à partir de juillet 2025)
IPSOS (à partir de juin 2025)	Administratrice indépendante Présidente du Comité des nominations et rémunérations
FONDATION VEOLIA	Administratrice
CESE (CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL)	Membre
HAUT COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (HCGE)	Membre

MADAME ANJA KÜHLER

TRANSDEV GROUP	Administratrice représentant les salariés Membre du comité RSE
TRANSDEV GMBH	Member of the Supervisory board representing the executive employees

MONSIEUR JEAN-MICHEL FENAUT

TRANSDEV GROUP	Administrateur représentant les salariés Membre du Comité d'audit
-----------------------	--

DR. WERNER KOOK

TRANSDEV GROUP	Administrateur Membre du Comité des investissements Membre du Comité stratégique (jusqu'au 01/07/2025) Président du Comité des nominations et rémunérations (depuis le 01/07/2025) Membre du Comité RSE
NIEDERRHEINISCHE VERKEHRSBETRIEBE AKTIENGESELLSCHAFT NIAG	Member of the board
RETHMANN GROUP	Chief Representative Rethmann Group
BDI-VERKEHRSAUSSCHUSS	Member
IHK-FACHAUSSCHUSS VERKEHR UND LOGISTIK	Member
BUNDESFACHKOMMISSION VERKEHR, LOGISTIK, INFRASTRUKTUR, WIRTSCHAFTSRAT DEUTSCHLAND	Board Member Wirtschaftsrat Deutschland, Chairman BFK Verkehr, Infrastruktur, Mobilität 4.0
RHENUS SE & CO. KG	Chief Representative
RETHMANN SE & CO. KG	Chief Representative
FB4-ADVISORY BOARDS WIRTSCHAFTSWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT DER WESTFÄLISCHEN WILHELMS-UNIVERSITÄT MÜNSTER	Member
INITIATIVKREIS RUHR	Member

MONSIEUR LUDGER RETHMANN

TRANSDEV GROUP	Administrateur Vice-Président du Conseil d'administration (jusqu'au 01/07/2025)
BOARD OF RETHMANN SE & CO.KG	Member
BOARD OF REMONDIS SE & CO.KG	Chief Executive Officer
SUPERVISORY BOARD OF SARIA SE & CO.KG	Member
SUPERVISORY BOARD RHENUS SE & CO. KG	Member
ADVISORY BOARD DEUTSCHE BANK SE	Member
SUPERVISORY BOARD KIRCHHOFF AUTOMOTIVE SE	Member
SUPERVISORY BOARD KIRCHHOFF ECOTEC SE	Member
SUPERVISORY BOARD OF THE CLINIC GROUP Katholische St. Paulus Gesellschaft	Member
Board of Trustees St. Marien Hospital	Member

MADAME LEONA RETHMANN

TRANSDEV GROUP

Administratrice (depuis le 01/07/2025)

BAIN & COMPANY

Associate consultant

DR. WINNO FREIHERR VON WANGENHEIM

TRANSDEV GROUP (depuis le 01/07/25)

Administrateur
Membre suppléant du Comité des investissements
Membre du Comité d'audit
Membre du Comité RSE
Membre du Comité des nominations et rémunérations

RETHMANN FRANCE SAS

Président

REMONDIS SMARTREC GMBH

Managing Director

MADAME CORINNE LEJBOWICZ

TRANSDEV GROUP

Administratrice
Membre du Comité d'audit (jusqu'au 01/07/2025)
Invitée permanente au Comité des investissements (depuis le 01/07/2025)

GROUPE LA POSTE

Administratrice
Présidente du Comité des nominations, rémunérations et de la gouvernance
Membre du Comité de la stratégie et des investissements

FRANÇAISE DES JEUX

Administratrice
Membre du Comité d'audit et des risques

GROUPE ASSOCIATIF ARES

Administratrice

MADAME AUDREY GIRARD

TRANSDEV GROUP	<p>Représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations administratrice</p> <p>Présidente du Comité des nominations et rémunérations (jusqu'au 01/07/2025)</p> <p>Membre du Comité des nominations et rémunérations (depuis le 01/07/2025)</p> <p>Membre du Comité stratégique (jusqu'au 01/07/2025)</p> <p>Membre du Comité des investissements</p> <p>Membre du Comité RSE (jusqu'au 01/07/2025)</p> <p>Membre du Comité d'Audit (jusqu'au 01/07/2025)</p>
CDC	<p>Directrice de la Gestion des Participations Stratégiques</p> <p>Membre du Comex</p>
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER	Administratrice
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER INTERNE	Administratrice
COMPAGNIE DES ALPES	<p>Représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations administratrice</p> <p>Membre du Comité d'audit et des comptes</p> <p>Membre du Comité des nominations et des rémunérations</p> <p>Membre du Comité de la stratégie et de la RSE</p>
EMEIS	<p>Représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations administratrice</p> <p>Membre du Comité d'audit et des risques</p> <p>Membre du Comité des nominations et des rémunérations</p> <p>Présidente du Comité des investissements</p>
SCE CONSEIL EXPERTISES ET TERRITOIRES (SCET)	<p>Représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations administratrice</p> <p>Présidente et membre du Comité des nominations et des rémunérations</p> <p>Membre du Comité d'audit et des risques</p>
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH (Marseille)	Administratrice

MADAME LAURENCE GIRAUDON

TRANSDEV GROUP (depuis le 01/07/2025)	Administratrice Présidente du Comité d'audit Membre du Comité RSE Membre suppléant du Comité des investissements
CDC CROISSANCE	Administratrice
CDC INFORMATIQUE	Membre du Comité d'audit et des risques
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER	Administratrice
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER INTERNE	Administratrice
CDC PLACEMENT	Présidente Administratrice
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS	Membre du Conseil d'orientation et de surveillance

MONSIEUR EGBERT BERNSMEISTER

TRANSDEV GROUP	Administrateur (depuis le 01/07/2025) Membre du Comité d'audit (depuis le 01/07/2025)
SARIA	Group CFO Member of the Executive Board
COMMERZBANK WEST	Member of the Regional Advisory Board

MONSIEUR HATEM BEN ZAIED

TRANSDEV GROUP	Censeur au Conseil d'administration (depuis le 01/07/2025) Invité permanent du Comité des investissements
CDC Biodiversité	Administrateur

MONSIEUR EGBERT TÖLLE

TRANSDEV GROUP	Censeur au Conseil d'administration
REMONDIS Group	Executive Vice President
REMONDIS International Group	Président/CEO (Aqua/Recycling)
Lhoist/Rheinkalk Group	Member of the Supervisory Board

Administrateurs jusqu'au 01/07/2025

MONSIEUR PIERRE AUBOUIN (MANDATS AU 01/07/2025)

ADL PARTICIPATIONS	Membre du Comité de surveillance
AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR	Censeur (jusqu'en mars 2025)
GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE CDG EXPRESS	Membre du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration
TRANSDEV GROUP (jusqu'au 01/07/25)	Administrateur Membre suppléant du Comité des investissements
INSTITUT DE LA GESTION DELEGUEE	Membre du Conseil d'administration
BPIFRANCE INVESTISSEMENT	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques
LOGIVOLT TERRITOIRES	Membre du Comité stratégique

MADAME SOPHIE BARBIER (MANDATS AU 01/07/2025)

TRANSDEV GROUP	Administratrice Membre du Comité stratégique
COMPAGNIE DES LANDES	Membre du Conseil de surveillance
NOVETHIC	Membre du Comité stratégique

MADAME MARIE-HELENE MICHON (MANDATS AU 01/07/2025)

TRANSDEV GROUP (jusqu'au 01/07/25)	Administratrice Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité RSE
GEOPOST IMDH	Membre du Conseil de surveillance
DPD DEUTSCHLAND GMBH	Membre du Conseil de surveillance
CHRONOPOST SAS	Membre du Comité de surveillance
DPD FRANCE SAS	Membre du Comité de surveillance
PICKUP SERVICES	Membre du Comité de surveillance
PICKUP LOGISTICS SAS	Membre du Comité de surveillance
GEOPOST HOLDINGS LTD	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
DPDGROUP UK LTD	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
DPD LOCAL UK LTD	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
SPEEDY AD	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit
DPD POLSKA	Membre du Comité de surveillance
YURTICI KARGO	Membre du Conseil d'administration

MONSIEUR JEAN-LOUIS HUREL (MANDATS AU 01/07/2025)

TRANSDEV GROUP (jusqu'au 01/07/2025)	Administrateur Président du Comité d'audit Membre suppléant du Comité des investissements
RETHMANN FRANCE SAS	Président
SAS DOMAINE DES LIGNERIES	Président
SAS JLH CONSEILS	Président

IV.8.2. Commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire FORVIS MAZARS a été renouvelé pour six ans lors de l'Assemblée générale du 20 mars 2023, il n'y a pas lieu de le renouveler.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire EY et Autres a été renouvelé pour six ans lors de l'Assemblée générale du 29 mars 2022, il n'y a pas lieu de le renouveler.

IV.8.3. Tableau des délégations de pouvoirs et / ou de compétence au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Il n'y a pas de délégation de pouvoirs ou de compétence au Conseil d'administration.

IV.8.4. Conventions visées à l'article L. 225-38

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, les conventions visées ci-après ont été conclues, directement ou par personne interposée entre, la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, ainsi qu'entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Un avenant au contrat de mandataire social fixant les conditions d'exercice des fonctions de Monsieur Thierry Mallet en sa qualité de Président-Directeur général, approuvé par le Conseil d'administration le 16 décembre 2025, Thierry Mallet n'ayant pas pris part au vote.

Se sont poursuivies en 2025 les conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs :

- Une convention de partenariat entre Transdev Group et CDC Biodiversité, approuvée par le Conseil d'administration le 12 juin 2024.
- Une convention de partenariat entre Transdev Group et le Fonds de dotation Fonds Nature 2050, approuvée par le Conseil d'administration le 12 juin 2024.
- Jusqu'au 1^{er} juillet 2025 : un pacte d'actionnaires signé le 9 janvier 2019 entre la Caisse des dépôts et consignations et Rethmann France, en présence de Rethmann SE&CO KG et Transdev Group ayant fait l'objet d'un agrément du Conseil d'administration du 21 décembre 2018 tel qu'amendé, les administrateurs représentant la Caisse des dépôts et consignations et le groupe Rethmann n'ayant pas pris part au vote.
- Un protocole d'investissement signé entre la Caisse des dépôts et consignations, la Société, Rethmann France, Rethmann SE&CO KG et Transdev GmbH, organisant les conditions (i) de la prise de participation du Groupe Rethmann dans la Société, (ii) de l'achat par Transdev GmbH des actions de Rhenus Veniro et (iii) de l'augmentation de capital de Transdev Group intervenue le 28 juin 2019.
- Un contrat de mandataire social fixant les conditions d'exercice des fonctions de Monsieur Thierry Mallet en sa qualité de Président-Directeur général, Thierry Mallet n'ayant pas pris part au vote.

IV.8.5. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et une filiale

Le protocole d'investissement autorisé par le Conseil de Transdev Group du 21 décembre 2018 et signé à la même date entre la Caisse des dépôts et consignations, Transdev Group, Transdev GmbH, Rethmann SE&CO KG et Rethmann France (le « Protocole d'Investissement ») s'est poursuivi en 2025, ainsi que les contrats conclus en application du Protocole d'Investissement, le 9 janvier 2019 :

1. L'acquisition par Transdev GmbH des titres de Rhenus Veniro le 9 janvier 2019

Rhenus SE a cédé et Transdev GmbH acquis :

- La totalité des parts d'associé commanditaire de Rhenus Veniro; et
- La totalité des titres de Rhenus Veniro Verwaltungs, représentant 100 % du capital et des droits de vote de Rhenus Veniro Verwaltungs, étant précisé que Rhenus Veniro Verwaltungs détenait la totalité des parts d'associé commandité de Rhenus Veniro, qui représentent ensemble, avec les parts d'associé commanditaire visées au (i) ci-dessus, la totalité des Titres de Rhenus Veniro, soit 100 % du capital et des droits de vote de Rhenus Veniro

2. Deux Transition Services Agreements entre Rhenus Veniro, Rethmann Services et Rethmann SE, fixant respectivement la nature, la durée et les conditions de rémunération de prestations fournies par le Groupe Rethmann aux sociétés du Groupe Rhenus Veniro :

- Des contrats de management entre Rhenus Veniro et NIAG ;
- Des reprises par Transdev GmbH d'engagements de garantie donnés par Rethmann SE au bénéfice des sociétés du groupe Rhenus Veniro.

IV.9. Participation des salariés au capital de l'entreprise

Au 31 décembre 2025, les salariés de la Société ne possédaient aucune action de celle-ci.

IV.10. Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group

L'Assemblée générale de la société Transdev Group du 21 mars 2025 a fixé le montant global brut annuel de rémunération des administrateurs alloué au Conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 90 000 euros, au titre de l'année 2025. 90 000 euros bruts ont été versés au titre de l'exercice 2024 pendant l'exercice 2025.

Nous vous proposons d'allouer un montant de 90 000 euros bruts annuels de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026.

IV.11. Rapport ESG volontaire

Le rapport ESG volontaire figure dans le rapport financier.

IV.12. Plan de vigilance

Le plan de vigilance de la Société et le compte rendu de sa mise en œuvre effective figurent en annexe du rapport de gestion.

IV.13. Proposition d'affectation du résultat 2025

Nous vous proposons d'affecter le résultat (bénéfice) de l'exercice 2025, soit +39 354 418,67 euros, à la réserve légale à hauteur de +1 967 720,94 euros, au versement de dividendes à hauteur de +19 291 745,13 euros (0,171€ par action) et au compte de report à nouveau à hauteur de +18 094 952,60 euros.

Tableau des dividendes distribués par la Société les 3 derniers exercices :

2022	NEANT
2023	10 040 732,85
2024	21 548 089,59

IV.14. Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale (art L.511-6 3 bis al 2 du code monétaire et financier)

Néant.

IV.15. Information sur les délais de paiement Transdev Group

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus		
A°) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						29						53
Montant total TTC des factures concernées (en milliers d'euros)	5	0	0	15	20	348	547	0	620	1 514		
Pourcentage TTC des achats/chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	2%		
B°) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						8						
Montant total TTC des factures exclues (en milliers d'euros)						60						
C°) Délais de paiement de référence utilisés :	Suivant délais contractuels					Suivant délais contractuels						

Après que Messieurs les Commissaires aux comptes vous auront donné lecture de leurs rapports, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de la Société et l'affectation des résultats.

Si vous acceptez les propositions faites, nous vous demanderons de voter les résolutions soumises à vos suffrages.

IV.16. ANNEXE 1 – Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
I - Capital de fin d'exercice					
Capital social	1 085 302	1 085 302	1 085 302	1 206 036	1 206 036
Nombre des actions ordinaires existantes	112 817 223	112 817 223	112 817 223	125 367 560	125 367 560
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	68 591	72 479	72 075	70 455	59 794
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations/reprises aux amortissements et provisions	42 894	92 617	112 906	694	11 883
Impôts sur les bénéfices	11 856	18 113	22 496	21 038	21 575
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 354	44 719	30 429	22 596	(69 938)
Résultats distribués	19 292	21 548	10 041	-	-
III - Résultats par action (en euros)					
Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,49	0,98	1,20	0,17	0,27
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,35	0,40	0,27	0,18	(0,56)
Dividende attribué à chaque action	0,171	0,191	0,089	-	-
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	288	286	272	258	260
Montant de la masse salariale de l'exercice	33 600	29 627	27 628	25 223	23 927
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	15 967	13 976	12 669	11 831	11 106

V. Devoir de vigilance

V.1. Introduction – Cadre et objectifs du plan de vigilance

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Transdev Group SA a établi et met en œuvre un plan comportant des mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers

- les droits humains et les libertés fondamentales,
- la santé et la sécurité des personnes,
- l'environnement.

V.2. Périmètre du plan de vigilance

V.2.1. Périmètre organisationnel

Le plan de vigilance porte sur les activités de Transdev Group, ainsi que sur celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

V.2.2. Activité et chaîne de valeur

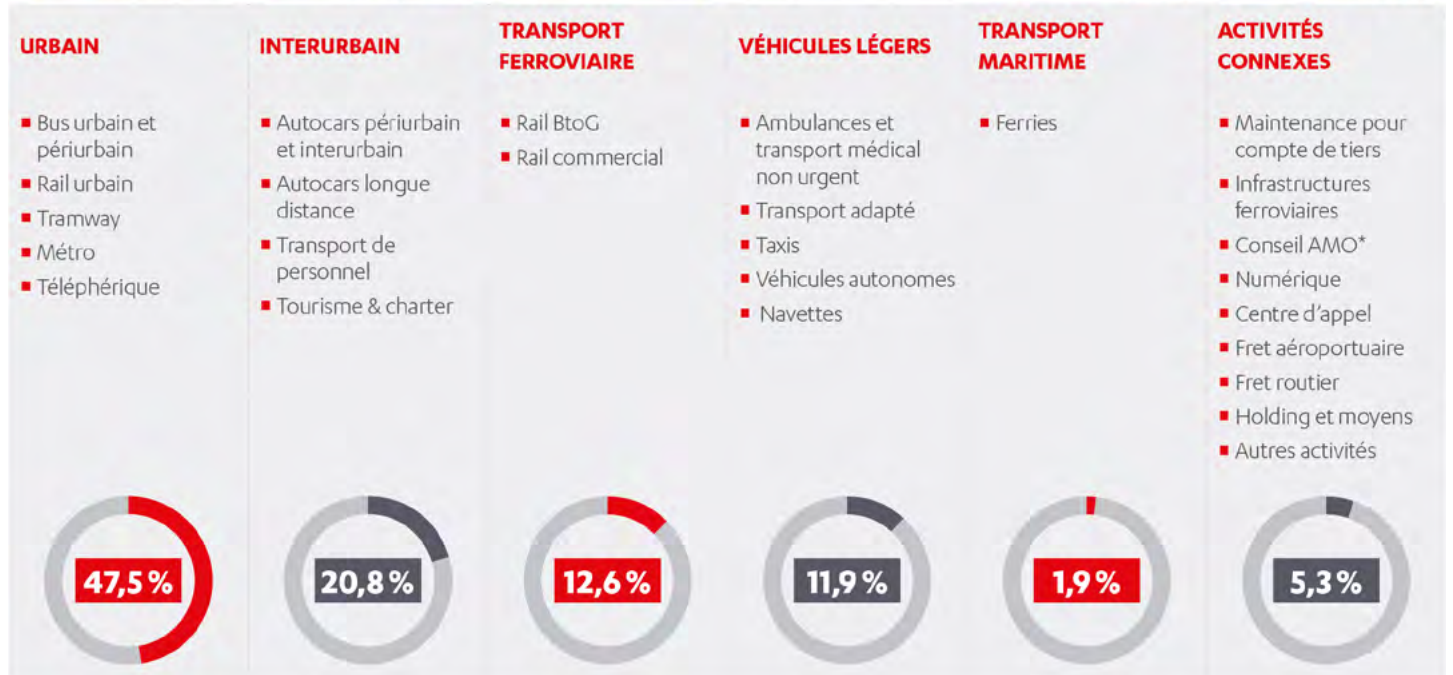
Transdev déploie son activité au sein d'une chaîne de valeur intégrée qui mobilise des ressources humaines, techniques et financières pour concevoir et exploiter des solutions de mobilité adaptées aux territoires. Ce modèle s'appuie sur la complémentarité de métiers et d'expertises, sur une organisation ancrée localement et sur des relations contractuelles structurantes avec les autorités organisatrices de mobilité (AOM). Ensemble, ces éléments façonnent la manière dont le Groupe crée de la valeur et répond aux besoins des populations qu'il dessert.

Transdev opère une large variété de modes de transport et d'infrastructures au service des collectivités, des entreprises et du grand public. Son activité mobilise plus de 150 métiers et couvre 26 solutions de mobilité complémentaires.

Au-delà de son rôle d'opérateur, Transdev se positionne en intégrateur de solutions de mobilité, articulant plusieurs modes de déplacement pour construire des parcours cohérents et accessibles. Cette approche multimodale vise à répondre aux attentes des autorités organisatrices et des passagers, et permet d'adapter les services aux réalités de chaque territoire.

Les solutions de mobilité déployées par le Groupe s'inscrivent dans une démarche ayant pour objectif de :

- S'adapter aux caractéristiques des populations et des territoires ;
- Répondre aux besoins des passagers en termes de simplicité, d'accessibilité et de qualité de service ;
- Intégrer les enjeux environnementaux, sanitaires et d'équité qui façonnent les attentes sociétales actuelles.



*Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le secteur de la mobilité réunit un ensemble d'acteurs qui interviennent à différents stades de la chaîne de valeur pour permettre la conception, l'organisation et l'exploitation d'un réseau de transport. Celle de Transdev peut se lire en trois grandes étapes, allant de la mise à disposition des moyens nécessaires, jusqu'à l'exploitation quotidienne des services.



V.2.3. Périmètre géographique

Transdev est implanté au plus près des communautés qu'il dessert dans 19 pays et sur quatre continents. Cette présence internationale permet aux équipes du Groupe de répondre aux besoins et aux attentes spécifiques de chaque territoire, en tenant compte de leurs caractéristiques locales.

LES PAYS D'IMPLANTATION DU GROUPE TRANSDEV

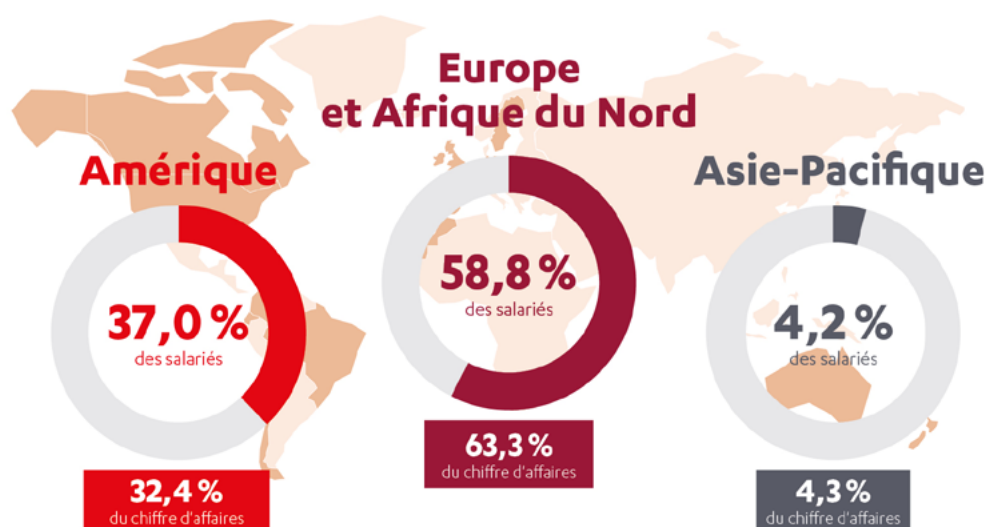
ALLEMAGNE
AUSTRALIE
BRÉSIL
CANADA
CHILI

COLOMBIE
EQUATEUR
ESPAGNE
ÉTATS-UNIS
FRANCE

IRLANDE
MAROC
NOUVELLE-ZÉLANDE
PAYS-BAS
PORTUGAL

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROYAUME-UNI
SLOVAQUIE
SUÈDE

Répartition du chiffre d'affaires et des effectifs par zones géographiques



V.3. Gouvernance du devoir de vigilance

V.3.1. Pilotage et responsabilités

Le pilotage et la mise en œuvre du plan de vigilance s'inscrivent dans le dispositif global du Groupe :

- Le Conseil d'Administration, détermine les orientations stratégiques du Groupe, intégrant les enjeux de durabilité et le plan de vigilance. Il s'appuie sur plusieurs comités spécialisés.
- Le Comité RSE, examine les enjeux de durabilité et assure le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de durabilité.
- Le Comité d'Audit, reçoit et émet un avis sur les comptes, le rapport de gestion et le rapport sur le plan de vigilance.

Sur le plan opérationnel, le plan est piloté par le Comité Exécutif (ComEx). Il définit les orientations stratégiques qui sont proposées au Conseil d'Administration et pilote l'activité de Transdev. Il est le garant de la vision industrielle, de la stratégie, des valeurs, de la culture managériale et des objectifs prioritaires de Transdev. Il examine la stratégie de durabilité du Groupe et les progrès réalisés en matière de performance extra-financière. Il met en œuvre plusieurs comités spécialisés :

- Le Comité Stratégique RSE, composé de trois membres du ComEx, se réunit au minimum deux fois par an autour des enjeux de performance extra-financière.

- Le Comité Accident Majeur, présidé par un membre du ComEx, examine les enjeux liés à certains accidents majeurs, avec pour objectifs d'identifier les causes profondes, de définir des mesures correctives et de partager les enseignements au sein du Groupe.
- Le Comité d'Engagement du Groupe (CEG), valide les engagements significatifs de l'entreprise, notamment pour les projets dépassant certains seuils définis. Il est composé de membres permanents du ComEx, d'experts internes invités en fonction des besoins, et d'un secrétariat dédié.
- Le Comité des Risques, composé de l'ensemble des membres du ComEx, se réunit au moins annuellement. Il analyse la bonne mise en œuvre du dispositif de gestion des risques et valide la cartographie.
- Le Comité Ethique et Conformité, composé de membres du ComEx et de directeurs fonctionnels du Groupe, se réunit deux fois par an afin d'examiner la démarche du Groupe en matière d'éthique et de conformité, d'en analyser les résultats et de suivre les plans d'actions associés.

Les différents travaux du ComEx, du Conseil d'Administration, et de leurs comités spécialisés sont préparés par plusieurs fonctions corporate, en lien avec la fonction RSE :

- Gestion des risques, Compliance et Contrôle Interne ;
- Santé Sécurité ;
- Sûreté ;
- Climat et Environnement ;
- Achats.

Les missions et le mode de fonctionnement de chacune de ces fonctions sont définis dans une politique Groupe, dont le cadre général et le suivi administratif sont placés sous la responsabilité de la fonction Compliance.

V.3.2. Processus d'élaboration et de mise à jour du plan

Le plan est examiné et ajusté annuellement par le ComEx, puis validé par le Conseil d'administration après examen par ses comités spécialisés (RSE et Audit).

V.4. Cartographie des risques de vigilance

V.4.1. Méthodologie de cartographie

Une politique de gestion des risques est déployée dans l'ensemble du Groupe afin d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques susceptibles d'affecter ses activités et l'atteinte des objectifs. En fonction du niveau de tolérance au risque défini, les risques prioritaires font l'objet de mesures d'atténuation visant à les ramener à un niveau jugé acceptable.

Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des activités du Groupe. Elle repose sur une analyse pays issue du terrain, consolidée puis revue au niveau Groupe, afin d'assurer une vision cohérente et actualisée des risques.

Pour l'analyse des risques extra-financiers, un processus spécifique de cartographie avec un niveau de détail renforcé a été appliqué.

V.4.1.1. Élaboration de scénarios

Pour chacune des familles de risques, environnement, sécurité, et droits fondamentaux, des scénarios ont été élaborés en collaboration avec des experts du Groupe.

V.4.1.2. Consolidation et partage

Ces scénarios ont ensuite été consolidés dans une liste commune, partagée avec l'ensemble des contributeurs du Groupe, afin d'en garantir la pertinence et la cohérence.

Dans chaque pays, ils ont été analysés, évalués en impact et en probabilité et complétés, le cas échéant, avec les dispositifs de maîtrise et les plans d'action complémentaires.

V.4.1.3. Hiérarchisation

Ces analyses ont été ensuite consolidées par la Direction Risques, Ethique, Conformité et Contrôle Interne du Groupe qui les a hiérarchisées par famille de risques.

V.4.1.4. Validation

Les familles de risque ont ensuite été examinées par les experts du Groupe afin de valider les risques retenus pour chaque famille. Une revue finale a été effectuée par le ComEx.

Le résultat de ce travail a été pris en compte dans la cartographie des risques du Groupe, qui est actualisée tous les ans, afin de tenir compte des évolutions de son activité et de son environnement. Cette revue est réalisée dans les pays, puis les informations consolidées par la Direction des Risques sont évaluées par les propriétaires de risques.

V.4.2. Typologie des risques identifiés

Les principaux risques du Groupe relatifs au devoir de vigilance concernent :

- la réduction des pollutions ;
- la santé, sécurité et sûreté des passagers et collaborateurs (prévention des accidents graves de bus et de train, des accidents sur le lieu de travail, des incivilités et des violences dans les transports publics, des attaques terroristes et armées et des agressions de collaborateurs ou passagers) ;
- les droits fondamentaux (lutte contre les risques de violation des droits fondamentaux, dont le harcèlement et les discriminations) ;
- les achats responsables.

V.4.3. Évolutions par rapport à l'exercice précédent

Sur l'exercice 2025, cette analyse n'a pas conduit à l'identification de nouveaux risques. Elle a toutefois permis d'affiner la cartographie des risques existants, en distinguant notamment les risques d'agressions et de vandalisme.

V.5. Mesures de prévention et d'atténuation des risques

V.5.1. Environnement

La mobilité occupe une place centrale dans la réponse aux défis climatiques et environnementaux. En développant l'offre de transports publics, en favorisant le report modal et en réduisant les émissions de sa flotte, Transdev contribue activement à la transition écologique et énergétique des territoires. L'expertise du Groupe en matière de décarbonation des mobilités, associée à la mobilisation de collaborateurs formés aux enjeux de durabilité, constitue un levier essentiel pour accompagner ses clients dans le déploiement de solutions adaptées et performantes au service de territoires plus durables.

V.5.1.1. Gouvernance climat et environnement

La maîtrise des impacts environnementaux liés aux activités du Groupe s'inscrit dans la gestion globale des risques et repose à la fois sur le devoir de vigilance et sur le respect de la directive européenne 2014/95/UE.

La Direction Stratégie Environnement et Climat, rattachée à la Direction Stratégie et Transformation, pilote le système de management environnemental (SME) et le déploiement des objectifs du Groupe, en lien avec les référents environnement des filiales. Dans chaque pays, les communautés Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) en assurent la mise en œuvre opérationnelle.

La communauté Environnement, composée des référents de chaque pays, se réunit tous les deux mois pour assurer un suivi régulier et

échanger sur des sujets clés tels que les plans de transition et d'adaptation, le reporting environnemental et l'implémentation de la CSRD. Un séminaire dédié est également organisé tous les deux ans.

V.5.1.2. Politique environnement

La politique environnementale de Transdev vise à :

- Préserver la qualité de l'air en limitant les pollutions locales liées aux activités de transport.
- Contribuer à la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, de l'Accord de Paris.
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la gestion des activités et des opérations du Groupe, en tenant compte des spécificités territoriales.
- Mettre en œuvre une gestion responsable des déchets, fondée sur la prévention, le réemploi, le tri sélectif et le suivi des déchets dangereux, et, en dernier recours, l'élimination par des prestataires agréés, conformément à la hiérarchie européenne des déchets.
- Prévenir les pollutions et atteintes aux ressources naturelles en appliquant des standards environnementaux élevés sur l'ensemble des périmètres d'activité.

La Direction Stratégie Environnement et Climat veille à l'application de cette politique dans l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle s'appuie pour cela sur le système de management environnemental, qui permet de suivre les pollutions locales, les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la gestion de l'eau et des déchets.

Le respect des engagements environnementaux est suivi chaque année à travers le déploiement du système de management environnemental (SME) au sein des entités du Groupe. Il constitue le socle commun de pilotage des enjeux environnementaux.

En 2025, 50% des entités du Groupe sont certifiées ISO 14001. La progression du nombre d'entités certifiées est suivie au niveau du Groupe et constitue un indicateur du niveau de structuration des pratiques environnementales.

V.5.1.3. Mesure de la performance

Axes	Indicateurs clés de performance	Résultats 2024	Résultats 2025
Empreinte carbone	Emissions de CO ₂ e kg/100 km (hors activités maritimes)	96,5	92,9
	Pollution	CO	20,7
NOx		652,9	616,8
PM		2,6	2,3
HC		4,2	3,2

En 2025 Transdev poursuit et accélère la réduction ses émissions carbone.

Par véhicule (CO₂e/100km), la transition énergétique de la flotte progresse grâce à la hausse de la part des biocarburants (+2 %), au développement du GNV et à la poursuite de l'électrification. Cette dynamique permet pour la première fois de faire passer la part du diesel sous le seuil des 50 %, passant de 51 % en 2024 à 47 % en 2025.

Par passager (CO₂e/pkm), la croissance des modes lourds, avec une augmentation des kilomètres trains amplifie l'amélioration de l'intensité carbone de Transdev par passager-kilomètre.

Cette réduction d'émission carbone s'accompagne également d'une baisse des polluants atmosphériques émis par la flotte diesel. La modernisation du parc et le remplacement des véhicules diesel les plus anciens permettent de réduire les rejets de CO (-18%), NOx (-6%), PM (-11%) et HC (-22%) par rapport à 2024, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

V.5.2. Santé Sécurité Sûreté

La sante, la sécurité et la sûreté constituent des piliers de la relation de confiance que Transdev entretient avec ses collaborateurs, ses passagers et les territoires desservis. Déployée en 2023, la stratégie Zero Harm traduit l'engagement du Groupe à placer la protection des personnes au cœur de ses priorités.

Cet engagement se traduit par trois objectifs structurants :

- Réduire le taux d'accidents de travail de 3% par an d'ici 2030 ;
- Atteindre une couverture de 100% des entités par le système de management de la sécurité (SMS) du Groupe ;
- Garantir que 100% des pays disposent d'un programme d'aide aux employés (PAE).

Cette stratégie repose sur le principe Safety First, qui guide l'ensemble des décisions opérationnelles. Au cœur de cette démarche, les règles d'or définissent des principes simples et non négociables destinés à prévenir les accidents graves et mortels.

En offrant un cadre commun, partagé dans tous les pays et à tous les niveaux de l'entreprise, elles contribuent à ancrer des pratiques fiables et à renforcer une culture sécurité cohérente.

Leur déploiement suit une trajectoire progressive tenant compte des niveaux de maturité de chaque pays du Groupe. Pour les pays démontrant un niveau de maturité élevé, la démarche s'articule autour de trois étapes :

- Connaître les règles (diffusion et compréhension)
- Appliquer les règles (mise en œuvre opérationnelle)
- Vivre les règles (intégration durable dans la culture de l'entreprise)

V.5.2.1. Gouvernance santé, sécurité et sûreté

La gouvernance santé, sécurité et sûreté est pilotée par deux directions distinctes :

- La Direction Santé et Sécurité qui gère la prévention des incidents et des accidents susceptibles de provoquer des blessures, des dommages matériels ou un impact sur l'environnement.
- La Direction Sûreté qui veille à protéger les personnes et les biens contre les actes de malveillance intentionnelle et les menaces, internes comme externes.

Toutes deux définissent les politiques, en pilotent la mise en œuvre et animent un réseau de référents dans les pays. Elles accompagnent également les équipes locales dans l'élaboration des plans d'action et

l'amélioration de la performance, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés (clients, autorités routières, autorités ferroviaires).

Un reporting consolidé sécurité-sûreté est disponible dans Power BI, un outil d'analyse et de visualisation, alimenté chaque mois par les référents pays. Il permet le suivi des indicateurs clés et le pilotage opérationnel dans l'ensemble des entités.

V.5.2.2. Santé et sécurité

La Direction Santé et Sécurité du Groupe assure un reporting trimestriel auprès du ComEx et présente les performances des sept principaux pays au Conseil d'administration. Un rapport consolidé permet d'avoir une vision d'ensemble de la performance et d'identifier les axes d'amélioration pour chaque pays. Les résultats sont revus avec les directions locales afin de définir les plans d'actions nécessaires.

Un comité « Accident Majeur » est en place au niveau du Groupe et présidé par un membre du Comité Exécutif. Ce comité se réunit lorsqu'un accident identifié comme grave survient. Son but est de s'assurer que les causes de l'accident ont été identifiées, les actions prises et les enseignements partagés au sein de l'entreprise.

Une communauté Santé et Sécurité est coordonnée par la Direction Sécurité du Groupe. Elle se réunit périodiquement pour échanger sur les performances, les risques émergents, les bonnes pratiques mises en place ou encore sur les initiatives innovantes.

Comme les années précédentes, la Direction Sécurité Groupe a organisé un séminaire annuel réunissant les communautés Sécurité et Sûreté. Les 40 participants, provenant de 18 pays et du siège du Groupe, ont pu échanger sur les ambitions de Transdev en matière de sécurité et de qualité et partager des bonnes pratiques.

V.5.2.3. Sûreté

La Direction Sûreté du Groupe coordonne et anime la communauté des responsables sûreté des pays. A ce titre, elle contribue à l'identification et à l'évaluation des risques en matière de sûreté et accompagne la mise en œuvre des moyens opérationnels nécessaires, tant sur le plan humain que technique, afin de prévenir les situations à risque et de renforcer la protection des collaborateurs et des passagers.

La Direction Sûreté assure un suivi régulier des enjeux et des incidents de sûreté, permettant de disposer d'une vision consolidée à l'échelle du Groupe. Ces éléments font l'objet d'échanges avec les directions locales afin d'adapter les dispositifs de prévention et de protection aux contextes opérationnels et territoriaux.

Les échanges au sein de la communauté sûreté permettent par ailleurs de partager les retours d'expérience et de capitaliser sur les expertises développées dans certains pays, afin d'en faire bénéficier progressivement l'ensemble du Groupe.

V.5.2.4. Politiques santé, sécurité et sûreté

V.5.2.5. Politique santé et sécurité

Révisée en 2024 et publiée en mai 2025, la politique Santé et Sécurité de Transdev formalise les engagements du Groupe et son approche de la gestion des risques, en précisant les responsabilités de la direction comme celles des collaborateurs. Pilier essentiel de la culture Transdev, elle soutient l'ambition du Groupe d'atteindre l'excellence opérationnelle en matière de sécurité.

Cette politique s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- développer et déployer la politique Santé et Sécurité du Groupe ;
- renforcer la gouvernance et la conformité de Transdev en matière de santé et sécurité ;
- améliorer la performance en matière de santé et sécurité ;
- promouvoir une culture du bien-être et de la sécurité, positive et proactive.

La Direction Santé et Sécurité est responsable de l'application de cette politique, qui s'étend à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur un système de management de la sécurité (SMS) compatible avec la norme ISO 45001, offrant un cadre structure pour identifier, évaluer, surveiller et maîtriser les risques en matière de santé et de sécurité.

Les activités du Groupe doivent se conformer aux exigences du SMS dans plusieurs domaines clés :

- organisation ;
- leadership et engagement ;
- planification (y compris l'identification des dangers et l'évaluation) ;
- communication et consultation ;
- documentation et suivi ;
- mesure, analyse et évaluation des performances en matière de sécurité.

La bonne application de ces exigences est vérifiée par des audits internes et externes réguliers menés dans l'ensemble des entités. Des indicateurs de performance sont définis au niveau du Groupe, notamment le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents de travail, ainsi que le taux d'accidents majeurs.

Chaque pays suit également des indicateurs plus détaillés, tels que le taux de blessure grave passager, le taux de blessure grave causée à un tiers, le taux d'accidents routiers ou le nombre de déraillements, déclinés par mode de transport afin de refléter la diversité des activités.

V.5.2.6. Politique sûreté

La politique Sûreté participe activement à faire des transports des lieux sûrs pour tous, dans l'ensemble des pays d'implantation, en s'appuyant sur six piliers :

- la cohérence des politiques locales de sûreté avec les standards définis au niveau Groupe ;
- l'intégration de ces politiques dans le continuum de sécurité publique du pays incluant tous les partenariats nécessaires ;
- la mise en œuvre opérationnelle de tous les moyens techniques utiles à la protection des personnes et des biens ;
- la sensibilisation des passagers pour une meilleure prévention des principaux risques en matière de sûreté ;

- la conformité des actions, méthodes et outils de sûreté avec les principes éthiques du Groupe et réglementations nationales ;
- la formation et la sensibilisation des employés aux enjeux de sûreté et le partage de bonnes pratiques entre les pays au sein de la communauté Sûreté.

La Direction Sûreté est responsable de l'application de cette politique qui s'étend à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe.

Un système de management de la sûreté (SMSu), commun à l'ensemble des entités du Groupe, vise à structurer et à harmoniser la gestion des risques de sûreté, tout en permettant le suivi des dispositifs de protection et d'intervention mis en œuvre localement. Dans cette perspective, le Groupe s'est fixé un objectif d'amélioration de son SMSu à horizon 2030, en lien avec les pays, afin de progresser vers un cadre de référence et des standards communs alignés avec les exigences internationales.

V.5.2.7. Mesure de la performance

Indicateur clé de performance	2024	2025
Taux de fréquence des accidents du travail		
Nombre d'accidents du travail avec arrêt / total d'heures travaillées annuel x 1 000 000	17,61	17,42
Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression		
Nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression / total d'heures travaillées annuel x 1 000 000	2,28	2,36
Taux de gravité des accidents du travail		
Nombre de jours perdus à la suite d'un accident du travail avec arrêt / total d'heures travaillées annuel x 1 000	1,90	1,94
Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression		
Nombre de jours perdus à la suite d'un accident du travail avec arrêt dû à une agression / total d'heures travaillées annuel x 1 000	0,41	0,41
Taux d'accidents majeurs	0,04	0,06
1 mort (hors suicide/ hors mort naturelle) et/ou 3 blessés hospitalisés / total kilomètres annuel x 1 000 000		
Nombre d'accidents majeurs	80	132
Taux d'agressions physiques envers les passagers		
Nombre d'agressions physiques envers les passagers / total kilomètres annuel x 1 000 000	0,41	0,39

La sécurité demeure un pilier essentiel de la performance durable de Transdev et constitue un axe prioritaire de gouvernance au niveau du Groupe. En 2025, les activités ont continué d'évoluer dans des environnements opérationnels marqués par une complexité accrue, confirmant l'importance d'un pilotage renforcé et d'une culture de sécurité partagée à tous les niveaux de l'organisation. Le taux de fréquence diminue traduisant la solidité des démarches engagées au sein des différentes zones opérationnelles. Cette tendance favorable résulte notamment :

- de la mise en œuvre systématique des Règles d'Or,
- du renforcement des mécanismes de benchmark et de partage des pratiques entre pays,
- et de la diffusion d'initiatives structurantes en matière de conduite préventive.

Ces actions contribuent à une amélioration durable de la maîtrise des risques et à une montée en compétence continue des équipes, en

cohérence avec les ambitions stratégiques du Groupe en matière de sécurité.

Le taux de gravité augmente principalement dû à des arrêts de travail de longue durée. En parallèle, le taux d'accidents majeurs a enregistré une hausse en 2025. Face à ce constat, Transdev a consolidé son dispositif de gouvernance au travers d'un engagement fort de la part des membres du Comité Exécutif du Groupe lors des comités d'accidents majeurs.

L'année 2025 montre une évolution positive de la performance du Groupe en matière de sûreté. Bien que le taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression ait légèrement augmenté, notamment en raison de la hausse des heures travaillées, les taux de gravité et d'agressions physiques envers les passagers ont diminué cette année. Les solutions déployées pour prévenir les agressions physiques de nos personnels ont un impact positif sur la sûreté. On observe une légère augmentation des agressions verbales envers les personnels entraînant un arrêt de travail sur l'année 2025, ainsi qu'une hausse des agressions sans qu'elles ne soient suivies d'un arrêt de travail. Transdev poursuit ses efforts pour renforcer la sécurisation au quotidien des transports afin d'assurer la sûreté de ses personnels et de ses passagers.

V.5.3. Droits fondamentaux et libertés fondamentales

Compte tenu de son modèle d'affaires et de la diversité de ses implantations, l'exposition du groupe Transdev aux risques de non-respect des droits humains, tels que le travail forcé ou le travail des enfants, concerne principalement les tiers avec lesquels il collabore, notamment les fournisseurs et sous-traitants. D'autres enjeux peuvent également se manifester dans le cadre de ses activités, comme le harcèlement, la discrimination ou le non-respect de la liberté d'association.

V.5.3.1. Gouvernance Droits Fondamentaux

La protection des Droits Fondamentaux est portée par la Fonction Conformité, au sein de la Direction Risques, Conformité et Contrôle Interne, en collaboration avec les fonctions Achats, et Ressources Humaines notamment. Elle s'appuie sur un réseau de Responsables Ethique et Compliance pays, qu'elle anime au travers d'échanges bilatéraux et de réunions de réseau. Son périmètre couvre l'ensemble des collaborateurs, des entités et des activités du Groupe.

V.5.3.2. Politiques Droits Fondamentaux

En 2025, le Groupe a actualisé sa politique de protection des droits fondamentaux rappelant ses principes de fonctionnement :

- conditions de travail acceptables ;
- heures de travail, salaires, congés décents ;
- traitement équitable (refus du harcèlement et de la discrimination, respect de la vie privée) ;
- liberté d'association ;
- refus du travail forcé et du travail des enfants ;
- maîtrise de l'impact des opérations sur les communautés locales.

Ces principes, en ligne avec le Code d'éthique Transdev, sont mis en œuvre par les collaborateurs et managers du Groupe. Le risque est géré au niveau des pays dont les dispositifs font l'objet d'une revue annuelle.

Au cours de l'année, les projets soumis au Comité d'Engagement ont continué à faire l'objet d'une analyse spécifique. A partir de 2026, cette analyse va évoluer. Ainsi, chaque pays produira une revue de son dispositif, tandis que les projets soumis au Comité d'Engagement, feront l'objet d'une analyse spécifique au regard des droits fondamentaux s'ils sont développés dans un pays qui n'est pas encore couvert par la politique de protection des droits fondamentaux.

Cette évolution permettra d'une part d'avoir une vision globale des dispositifs en vigueur dans chaque pays, tout en conservant une revue approfondie pour les projets à risques.

V.5.3.3. Indicateurs clés de performance

Indicateurs clés de performance	Résultats 2024	Résultats 2025
Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement du Groupe (CEG) pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	100%	100%

V.5.4. Achats Responsables

L'activité de Transdev repose sur un écosystème de fournisseurs qui contribuent directement à la fiabilité et à la sécurité des services de mobilité. Le Groupe s'attache à construire avec eux des relations responsables, fondées sur la clarté des attentes, la maîtrise des risques et la transparence des pratiques. Sa politique d'achats responsables structure cette approche et guide la sélection, l'accompagnement et l'évaluation de ses partenaires.

La qualité des services opérés par Transdev repose également sur celle de ses fournisseurs, avec lesquels le Groupe construit des collaborations déterminantes pour son activité. Parce qu'une défaillance peut avoir des effets immédiats, retards, risques pour les personnes ou pratiques contraires à ses principes éthiques, Transdev accorde une attention particulière à la solidité de ces relations.

Au-delà de l'achat et de l'approvisionnement, le Groupe cherche à instaurer des partenariats durables, fondés sur la confiance, la transparence et la maîtrise des risques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

V.5.4.1. Gouvernance

La feuille de route Achats Responsables et Conformés est pilotée par la Direction Achats du Groupe, qui assure la diffusion des attentes et la coordination des actions dans l'ensemble des pays. Les enjeux d'achats responsables sont intégrés aux réunions mensuelles de la communauté Achats, permettant un suivi régulier et un partage des avancées.

Un Comité Achats Groupe, placé sous le patronage du Directeur financier Groupe, évalue la performance du dispositif à partir d'indicateurs clés, notamment le taux de fournisseurs ayant fait l'objet d'un KYC et le nombre de contrats intégrant la Charte de la relation fournisseurs.

Un module de sensibilisation aux achats responsables est intégré au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs de la fonction Achats.

V.5.4.2. Politique relative aux achats responsables

En 2025, Transdev dispose d'une politique Achats Responsables, qui constitue un levier important dans la gestion des risques sociaux, environnementaux et de conformité associés aux activités des fournisseurs.

Engagements de Transdev :

- sensibiliser les fournisseurs et sous-traitants à une démarche responsable ;
- s'assurer qu'ils adhèrent aux principes éthiques du Groupe ;
- prendre en compte leur engagement en faveur d'une conduite des affaires responsable ;
- évaluer la relation avec les fournisseurs ;
- vérifier l'implémentation de cette politique au sein des pays du Groupe.

Charte fournisseurs

La politique Achats Responsables intègre une Charte fournisseurs, que Transdev demande à ses partenaires de signer pour tout contrat supérieur à 100 000 euros. Cette Charte définit le cadre de la collaboration et rappelle les politiques du Groupe en matière d'éthique, de conformité, de transparence, de droits humains, de conditions de travail, d'environnement, ainsi que de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En y adhérant, les fournisseurs s'engagent à en respecter les exigences.

En 2025, 93% des contrats-cadres de plus d'un million d'euros intégraient la Charte fournisseurs. Le suivi trimestriel de cet indicateur dans 11 pays significatifs permet au Groupe de s'assurer de la diffusion progressive de la Charte et, à travers elle, de sensibiliser un nombre croissant de fournisseurs aux achats responsables et aux principes éthiques de Transdev.

Une actualisation est prévue en 2026.

Pilotage et mise en œuvre

La Direction Performance et Transformation Achats est responsable du déploiement de cette politique dans l'ensemble des entités et activités du Groupe. Sa mise en œuvre s'appuie sur la feuille de route « Achats Responsables et Conformés », qui vise à :

- assurer la conformité du Groupe avec les lois et règlements applicables à ses achats ;
- harmoniser les processus et procédures achats au niveau Groupe ;
- évaluer et maîtriser les risques selon les catégories d'achats.

Dispositif de signalement

Le dispositif d'alerte via la plateforme SpeakUp, peut également être utilisé dans le cadre d'un problème de non-conformité lié à un fournisseur.

V.5.4.3. Actions menées

V.5.4.4. Maîtrise des risques

Afin d'adopter une vision globale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les achats du Groupe, d'importants travaux d'harmonisation des processus et procédures ont été engagés en 2024 et se poursuivent en 2025. L'objectif est de disposer d'un socle de règles communes, intégrant lorsque nécessaire les engagements liés aux achats responsables.

Dans ce cadre, le déploiement du référentiel commun des familles d'achats a permis de réaliser une analyse des risques ESG par famille. Cette analyse a conduit à l'élaboration d'une matrice des niveaux de risque et des mesures d'atténuation associées, applicable à l'ensemble des catégories d'achats.

V.5.4.5. Evaluation et sélection des fournisseurs

Transdev est signataire de la « Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables », une initiative publique française qui engage le Groupe à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de ses fournisseurs. Elle vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

Ces critères couvrent des aspects tels que :

- le respect des droits humains et la lutte contre l'esclavage ;
- la mise en place de systèmes de gestion environnementale ;
- les actions en faveur de l'inclusion et des aspects sociaux.

V.6. Mécanismes d'alerte et de signalement

Le Groupe dispose d'une procédure de gestion des alertes et des incidents permettant de faire remonter rapidement les informations sur les risques avérés significatifs et de s'assurer de leur traitement, que ce soit avec l'organisation courante ou avec un dispositif de gestion de crise. Le système, piloté par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne, fonctionne grâce à une astreinte, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Par ailleurs, plusieurs reporting fonctionnels permettent de faire remonter périodiquement les incidents par nature (santé & sécurité, sûreté, environnement, ...).

Un croisement d'informations est réalisé périodiquement, entre la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne et les directions fonctionnelles concernées, pour s'assurer de la cohérence des informations, du traitement et du suivi des incidents.

Enfin, une procédure de signalement éthique est mise en œuvre dans les pays. Elle permet à chaque collaborateur ou partie prenante concernée (client, passager, fournisseur) de signaler de bonne foi et de manière

désintéressée une non-conformité grave ou mise en danger dont il a personnellement connaissance, en matière comptable, financière, bancaire, de corruption, de trafic d'influence ou de blanchiment, de pratiques anticoncurrentielles, de discrimination, de harcèlement et plus généralement de respect des droits fondamentaux de santé et d'intégrité physique ou mentale de toute personne concernée par l'activité du Groupe, de protection de l'environnement et de la biodiversité. La plateforme SpeakUp est accessible par toute partie prenante concernée sur le site internet de Transdev

Ce processus, piloté par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne, fonctionne dans le respect de la protection des droits des personnes concernées. L'existence du système d'alerte a fait l'objet d'une information interne.

Enfin, le Groupe a mis en place une adresse électronique dédiée "ethics@transdev.com" pour que chaque collaborateur puisse interroger la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne en cas de doute ou de besoin d'assistance.

V.7. Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité

Les différents dispositifs qui constituent le plan de vigilance et leur performance sont suivis par le ComEx, le Conseil d'administration et leurs différents comités spécialisés. Cette analyse permet d'identifier et de s'assurer de la bonne mise en œuvre d'améliorations.



Comptes consolidés Transdev Group SA

États financiers au 31 décembre 2025

Sommaire

I. Informations relatives au Groupe Transdev	39
II. Compte de résultat consolidé	40
III. État du résultat global consolidé	41
IV. État de la situation financière consolidée	42
V. État des flux de trésorerie consolidés	43
VI. État de variation des capitaux propres	44
VII. Notes annexes aux états financiers consolidés	45
VII.1. Faits marquants et conjoncture économique	45
VII.1.1. Evolution actionnariale.....	45
VII.1.2. Refinancement.....	45
VII.1.3. Conjoncture économique.....	45
VII.1.4. Activité commerciale.....	46
VII.2. Principes et méthodes comptables, recours à des estimations	47
VII.2.1. Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés.....	47
VII.2.2. Référentiel.....	47
VII.2.3. Conversion des états financiers et opérations en devises.....	47
VII.2.4. Recours à des estimations et à des appréciations.....	48
VII.3. Données opérationnelles	50
VII.3.1. Résultat opérationnel.....	50
VII.3.2. Besoin en fonds de roulement.....	52
VII.3.3. Charges de personnel et effectif.....	54
VII.4. Autres actifs incorporels, actifs corporels, droits d'utilisation et actifs financiers opérationnels	54
VII.4.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill).....	55
VII.4.2. Actifs corporels.....	56
VII.4.3. Droits d'utilisation.....	57
VII.4.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants.....	58
VII.5. Goodwill	61
VII.5.1. Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie.....	61
VII.5.2. Tests de dépréciation.....	62
VII.6. Sociétés mises en équivalence et titres non consolidés	63
VII.6.1. Co-entreprises et entreprises associées.....	63
VII.6.2. Titres non consolidés.....	64
VII.7. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers	64
VII.7.1. Endettement financier net.....	65
VII.7.2. Autres actifs financiers non courants et courants.....	68
VII.7.3. Résultat financier.....	69
VII.7.4. Gestion des risques financiers et instruments dérivés.....	70
VII.7.5. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.....	73

VII.8. Provisions	75
VII.8.1. Détail des provisions.....	76
VII.8.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme.....	77
VII.9. Impôts	80
VII.9.1. Impôts sur le résultat.....	80
VII.9.2. Impôts différés actifs et passifs.....	81
VII.9.3. Contrôles fiscaux.....	82
VII.9.4. Pilier 2 de la réforme fiscale internationale portée par l'OCDE.....	82
VII.10. Engagements hors bilan et sûretés réelles	82
VII.10.1. Engagements hors bilan donnés et reçus.....	82
VII.10.2. Sûretés réelles données en garantie de dettes financières.....	83
VII.11. Informations complémentaires	83
VII.11.1. Opérations avec les parties liées.....	83
VII.11.2. Honoraires des commissaires aux comptes.....	84
VII.12. Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours	84
VII.13. Développements récents et événements post-clôture	84
VII.14. Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	85
VIII. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	87

I. Informations relatives au Groupe Transdev

La société Transdev Group, maison mère du Groupe Transdev (ci-après « Transdev » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français au capital de 1 085 301 685,26 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé au 3 allée de Grenelle, 92 130 Issy-les-Moulineaux, France.

Au 31 décembre 2025, Rethmann France est actionnaire de la société Transdev Group à hauteur de 66% au côté de la Caisse des Dépôts qui détient 34% du capital.

Transdev est un acteur mondial des mobilités : il conçoit, met en œuvre et exploite des services de transport de passagers, qui combinent tous les modes de déplacement terrestres et maritimes, en alliant une offre de services de transport collectif et des solutions de mobilité à la demande,

tout en y associant des services qui facilitent la vie des voyageurs au quotidien. Transdev collabore étroitement et durablement avec les collectivités territoriales et les entreprises, en les conseillant et en les accompagnant dans le développement de solutions de mobilité plus sûres et innovantes. Ainsi, sa raison d'être s'inscrit dans ces missions : « Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun ».

En 2025, le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de 10,4 milliards d'euros. Présent dans 19 pays, il regroupe 537 filiales consolidées et emploie un effectif moyen en équivalent temps plein (ETP) de 96 749 salariés. Par ailleurs, il est partenaire de Sociétés d'Economie Mixte (SEM) en France, dans lesquelles il détient des participations ne conférant pas le contrôle.

II. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024	Notes
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 444,4	10 049,4	VII.3.1
Coûts des ventes	(9 280,0)	(8 909,6)	
Coûts commerciaux	(28,5)	(25,6)	
Coûts généraux et administratifs	(911,7)	(892,4)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	224,2	221,8	VII.3.1
Autres produits et charges opérationnels	(48,7)	(66,1)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	175,5	155,7	VII.3.1
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	20,2	7,3	
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	19,3	7,7	VII.6
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	0,9	(0,4)	VII.6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	195,7	163,0	
Coût de l'endettement financier	(58,2)	(42,3)	VII.7.3
Autres revenus et charges financiers	(28,5)	(38,8)	VII.7.3
Impôts sur le résultat	(8,2)	(37,0)	VII.9.1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	100,8	44,9	
Résultat net des activités non poursuivies	-	1,5	
RÉSULTAT NET	100,8	46,4	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(4,4)	(3,3)	
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	96,4	43,1	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

III. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2025	2024
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	100,8	46,4
Pertes et gains actuariels	5,7	6,1
Impôts	(3,1)	(0,1)
Montant net d'impôts	2,6	6,0
Variations de valeur sur instruments de capitaux propres	(1,1)	(0,3)
Impôts	-	0,1
Montant net d'impôts	(1,1)	(0,2)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	1,5	5,8
Dont part des co-entreprises	-	-
Dont part des entreprises associées	-	-
Variations de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	(3,6)	5,1
Impôts	-	(0,3)
Montant net d'impôts	(3,6)	4,8
Écarts de conversion		
Sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	(16,8)	(4,1)
Sur la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	(0,7)	(0,1)
Impôts	0,2	-
Montant net d'impôts	(0,5)	(0,1)
Total des écarts de conversion nets d'impôts	(17,3)	(4,2)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	(20,9)	0,6
Dont part des co-entreprises	(0,6)	(1,1)
Dont part des entreprises associées	-	-
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(19,4)	6,4
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	81,4	52,8
Dont quote-part des propriétaires de la société mère	77,8	49,3
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3,6	3,5

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

IV. État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Notes
Goodwill	930,1	990,7	VII.5.1
Actifs incorporels	109,8	125,9	VII.4.1
Actifs corporels	1 348,1	1 312,9	VII.4.2
Droits d'utilisation	938,5	899,4	VII.4.3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	50,3	45,9	VII.6.1
Actifs financiers opérationnels non courants	529,5	561,6	VII.4.4
Actifs financiers au coût amorti non courants	53,6	39,5	VII.7.2
Autres actifs financiers non courants	10,7	13,0	VII.7.2
Impôts différés actifs	28,6	22,1	VII.9.2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)	3 999,2	4 011,0	
Stocks et travaux en cours	210,8	205,8	VII.3.2
Créances d'exploitation	1 880,1	1 908,5	VII.3.2
Actifs financiers opérationnels courants	75,2	118,2	VII.4.4
Actifs financiers au coût amorti courants	28,7	33,2	VII.7.2
Autres actifs financiers courants	28,4	30,4	VII.7.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 034,4	800,0	VII.7.1
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)	3 257,6	3 096,1	
TOTAL ACTIF (I+II)	7 256,8	7 107,1	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Notes
Capital	1 085,3	1 085,3	
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère	(247,5)	(298,5)	
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	837,8	786,8	
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	17,6	18,9	
CAPITAUX PROPRES (I)	855,4	805,7	VI
Provisions non courantes	633,2	658,3	VII.8
Dettes financières non courantes	1 101,8	863,8	VII.7.1
Dettes locatives non courantes	716,3	694,3	VII.7.1
Mise à disposition de matériel de transport dans le cadre de contrats de concession – part non courante	402,9	455,2	VII.4.4
Autres dettes non courantes	31,0	34,3	
Impôts différés passifs	34,8	46,8	VII.9.2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS (II)	2 920,0	2 752,7	
Dettes d'exploitation	2 653,0	2 712,4	VII.3.2
Provisions courantes	275,1	289,2	VII.8
Dettes financières courantes	257,4	235,0	VII.7.1
Dettes locatives courantes	226,8	207,4	VII.7.1
Mise à disposition de matériel de transport dans le cadre de contrats de concession – part courante	65,4	74,7	VII.4.4
Trésorerie passive	3,7	30,0	VII.7.1
TOTAL DES PASSIFS COURANTS (III)	3 481,4	3 548,7	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (I+II+III)	7 256,8	7 107,1	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

V. État des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Résultat opérationnel	175,5	155,7
Amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnelles ⁽¹⁾	525,0	514,9
Plus ou moins-values de cession	(2,4)	(14,8)
Autres éléments	(4,3)	(4,3)
Capacité d'autofinancement	693,8	651,5
Impôts sur le résultat versés	(36,6)	(19,0)
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(62,4)	15,9
Variation des coûts des contrats	(2,1)	(3,5)
I. Flux nets de trésorerie générés par l'activité	592,7	644,9
Investissements en actifs corporels et incorporels	(385,8)	(311,5)
Cessions d'actifs corporels et incorporels	42,9	49,6
Actifs financiers opérationnels		
Nouveaux actifs financiers opérationnels	(23,3)	(69,3)
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	38,5	40,7
Investissements financiers	(6,7)	(27,5)
Cessions d'actifs financiers	0,2	12,2
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)	19,0	11,8
Variation des créances financières ⁽¹⁾	(8,5)	(17,2)
II. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(323,7)	(311,2)
Augmentation de capital versée par les minoritaires des sociétés intégrées	-	0,2
Dividendes versés	(26,5)	(18,4)
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes ⁽²⁾	817,0	30,0
Remboursement d'emprunts et autres dettes non courantes ⁽²⁾	(19,1)	(12,8)
Variation des dettes financières courantes ⁽²⁾	(496,0)	(21,3)
Remboursement des dettes locatives	(223,1)	(219,6)
Intérêts financiers versés	(21,7)	(16,7)
Intérêts versés sur dettes locatives	(27,7)	(24,4)
Transactions entre actionnaires - acquisitions ou cessions sans changement de contrôle	(0,1)	-
III. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	2,8	(283,0)
IV. Effets de change et divers	(11,1)	1,8
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	770,0	717,5
Variation de la trésorerie (I+II+III+IV)	260,7	52,5
TRÉSORERIE DE CLOTURE	1 030,7	770,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 034,4	800,0
Trésorerie passive	(3,7)	(30,0)

⁽¹⁾Hors perte de valeur sur créances clients.

⁽²⁾La réconciliation entre la variation bilancielle de l'endettement financier net et les flux de trésorerie est présentée dans la note VII.7.1.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VI. État de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Eléments recyclables en résultat			Eléments non recyclables en résultat			Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Réserves de juste valeur	Autres gains (pertes) latents			
MONTANT AU 1^{er} JANVIER 2024	1 085,3	(252,8)	(15,9)	(6,1)	(5,8)	(56,1)	748,6	24,3	772,9
Distribution de dividendes de la société mère	-	(10,0)	-	-	-	-	(10,0)	-	(10,0)
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(8,3)	(8,3)
Transactions entre actionnaires	-	(0,3)	-	-	-	-	(0,3)	(0,8)	(1,1)
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	-	(10,3)	-	-	-	-	(10,3)	(8,9)	(19,2)
Ecarts de conversion	-	-	(4,2)	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	5,8	5,8	0,2	6,0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	4,8	(0,2)	-	4,6	-	4,6
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(4,2)	4,8	(0,2)	5,8	6,2	0,2	6,4
AUTRES VARIATIONS	-	(1,0)	-	-	0,2	-	(0,8)	-	(0,8)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	43,1	-	-	-	-	43,1	3,3	46,4
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 085,3	(221,0)	(20,1)	(1,3)	(5,8)	(50,3)	786,8	18,9	805,7
Distribution de dividendes de la société mère	-	(21,5)	-	-	-	-	(21,5)	-	(21,5)
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(5,3)	(5,3)
Transactions entre actionnaires	-	(0,3)	-	-	-	-	(0,3)	0,4	0,1
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	-	(21,8)	-	-	-	-	(21,8)	(4,9)	(26,7)
Ecarts de conversion	-	-	(16,2)	-	-	-	(16,2)	(1,1)	(17,3)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	2,3	2,3	0,3	2,6
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	(3,6)	(1,1)	-	(4,7)	-	(4,7)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(16,2)	(3,6)	(1,1)	2,3	(18,6)	(0,8)	(19,4)
AUTRES VARIATIONS	-	(5,0)	-	-	-	-	(5,0)	-	(5,0)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	96,4	-	-	-	-	96,4	4,4	100,8
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 085,3	(151,4)	(36,3)	(4,9)	(6,9)	(48,0)	837,8	17,6	855,4

Au 31 décembre 2025, le capital social de Transdev Group s'établit à 1 085 301 685,26 euros. Il est divisé en 112 817 223 actions d'une valeur nominale de 9,62 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, dont 111 133 384 actions ordinaires et 1 683 839 actions de préférence sans droit de vote.

Au cours de l'exercice 2025, la société Transdev Group SA a procédé à une distribution de dividendes de 21,5 millions d'euros, approuvée par l'Assemblée Générale du 21 mars 2025. Le versement a eu lieu en juin 2025. Le dividende par action s'élève à 0,19 euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VII. Notes annexes aux états financiers consolidés

VII.1. Faits marquants et conjoncture économique

VII.1.1. Evolution actionnariale

En octobre 2024, la Caisse des Dépôts, détentrice de 66 % du capital de la société Transdev Group, avait annoncé son intention de devenir un actionnaire minoritaire de long terme.

À la suite d'un appel d'offres concurrentiel, son choix s'est porté en décembre 2024 sur l'offre du Groupe Rethmann.

Après consultation des instances représentatives du personnel et obtention des autorisations requises auprès des autorités compétentes, les négociations exclusives ont abouti le 1^{er} juillet 2025 à la finalisation de la transaction : Rethmann France a acquis 32% supplémentaires du capital de la société Transdev Group, portant sa participation à 66% (contre 34% au 31 décembre 2024) et devenant ainsi l'actionnaire majoritaire. La Caisse des Dépôts maintient pour sa part 34% du capital à l'issue de cette opération, conservant des droits de gouvernance clés, en veillant notamment à son ancrage français.

VII.1.2. Refinancement

En 2025, Transdev a procédé au refinancement ou à l'amendement de ses principales sources de financement dont les termes et conditions comprenaient une clause de changement de contrôle permettant aux prêteurs ou aux porteurs d'obligations de demander un remboursement ou un rachat anticipé de l'instrument de dette.

VII.1.2.1. Refinancement de la facilité de crédit de 1 100 millions d'euros

Le 21 mars 2025, Transdev a refinancé sa facilité de crédit de 1 100 millions d'euros, avec une maturité de 5 ans, assortie de deux options de prolongation d'un an chacune. Cette facilité ne comporte plus de covenant financier et la clause de changement de contrôle a été reformulée afin de refléter l'évolution de l'actionnariat du Groupe.

Cette facilité n'est pas tirée au 31 décembre 2025.

VII.1.2.2. Amendement du prêt syndiqué en dollars américains

Un avenant au prêt amortissable en dollars américains placé auprès d'un syndicat de banques a été signé le 21 mars 2025 afin d'aligner la rédaction de la clause de changement de contrôle, les principaux engagements et événements de défaut (incluant la suppression du covenant financier) sur ceux de la nouvelle facilité de crédit.

Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 330 millions de dollars américains, avec une maturité en mars 2028.

VII.1.2.3. Nouvelle émission obligataire (Euro MTF, Luxembourg)

Le 21 mai 2025, Transdev a réalisé une émission obligataire inaugurale de 800 millions d'euros, en deux tranches cotées, sur le marché Euro MTF au Luxembourg, l'une à trois ans de 300 millions d'euros et la seconde à sept ans de 500 millions d'euros.

VII.1.2.4. Remboursements anticipés liés au changement de contrôle

Transdev a informé les porteurs des obligations émises sous la forme de placements privés non cotés et du placement Schuldschein de la survenance d'un événement de remboursement anticipé. Sur un total de 650 millions d'euros de dette concernée, les investisseurs ont demandé le remboursement anticipé de 355 millions d'euros, 160 millions d'euros d'obligations à échéance 2025 ayant été remboursés à leur terme :

- concernant les autres obligations émises sous la forme de placements privés non cotés, les tranches ont été remboursées à hauteur de 330 millions d'euros ;
- le placement Schuldschein (25 millions d'euros) a été intégralement remboursé fin juillet 2025.

VII.1.3. Conjoncture économique

En 2025, l'environnement mondial demeure marqué par une forte incertitude, alimentée par les tensions géopolitiques, la pression des déficits publics, un marché du travail toujours tendu dans certaines régions, et les impacts du changement climatique.

Dans ce contexte, les activités du Groupe sont particulièrement impactées par les contraintes budgétaires pesant sur certaines autorités organisatrices de mobilité, par des retards dans la livraison de matériel de transport, ainsi que par les défis liés à la rétention des talents et à l'évolution de la pyramide des âges. Ces enjeux nécessitent une gestion rigoureuse et des mesures adaptées afin d'en limiter les effets.

La note VII.2.4.2 détaille les principaux enjeux ainsi que les zones d'estimation associés aux plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Des informations complémentaires sur les risques climatiques sont également disponibles dans le rapport ESG volontaire de Transdev.

VII.1.3.1. Pression des déficits publics

En 2025, le secteur des transports publics évolue dans un contexte contrasté : d'un côté, la croissance structurelle des mobilités collectives se poursuit ; de l'autre, certaines autorités organisatrices de mobilité font face à des contraintes budgétaires pouvant conduire à des ajustements de service.

Dans ce cadre, Transdev renforce la coopération avec ses clients pour proposer des solutions sur mesure, tout en maintenant un service de qualité.

VII.1.3.2. Retards de livraison concernant le matériel de transport

Certains fournisseurs de matériel de transport, notamment pour les bus électriques et les trains, rencontrent des difficultés à respecter les délais de production et de livraison. Ces retards ont pu nécessiter l'adaptation des plans de transport initialement prévus par les contrats.

Le Groupe continue de diversifier ses sources d'approvisionnement pour limiter ces impacts.

VII.1.3.3. Rétention des collaborateurs

Le marché du travail reste tendu dans le secteur des transports publics dans certaines régions, marqué par une forte concurrence entre opérateurs, une dynamique démographique qui renforce les enjeux de renouvellement et de transmission des compétences et une hausse des coûts salariaux. Cette situation se traduit par des difficultés de rétention.

Pour en limiter les impacts, le Groupe déploie des actions ciblées : amélioration des parcours professionnels, renforcement des dispositifs de formation et initiatives visant à accroître l'attractivité des métiers.

VII.1.3.4. Evolution des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont fortement augmenté en 2022 et 2023, avant de commencer à baisser en 2024. Cependant, les tensions sur les déficits publics freinent la baisse des taux longs.

Dans ce contexte, les coûts moyens pondérés du capital du Groupe sont stables ou en très légère hausse dans certains pays en 2025 (voir note VII.5.2).

VII.1.4. Activité commerciale

Depuis le début de l'année, le Groupe a remporté ou renouvelé plusieurs contrats, parmi lesquels les plus significatifs sont les suivants :

France

En Île-de-France, Transdev s'est vu attribuer pour six ans l'exploitation des lignes de bus du secteur de l'Ourcq (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 millions d'euros), lot qui couvre principalement le département de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, le Groupe a remporté des lignes de cars express à destination de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle pour une durée de six ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 22 millions d'euros).

Parallèlement, plusieurs renouvellements ont été signés, notamment le contrat urbain de Rouen, reconduit pour neuf ans (chiffre d'affaires annuel estimé à 134 millions d'euros), ainsi que les contrats du Vexin (DSP 1) pour une durée de six ans et de Marne-La-Vallée pour sept ans (avec des chiffres d'affaires annuels d'environ 27 et 38 millions d'euros, respectivement).

Le 29 juin 2025, Transdev a procédé au démarrage de la première ligne ferroviaire régionale gérée par un opérateur privé depuis l'ouverture à la concurrence en France, entre Marseille, Toulon et Nice (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 57 millions d'euros). Par ailleurs, l'exploitation de la délégation de service public du Câble C1 pour le compte d'Île-de-France Mobilités, premier téléphérique urbain d'Île-de-France, a débuté le 13 décembre 2025.

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le contrat de transport par bus d'Arnhem Nimègue Foodvalley (ANF) a été renouvelé pour dix ans, avec un chiffre d'affaires annuel estimé à 173 millions d'euros.

Transdev s'est vu également attribuer l'exploitation de Valys, service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite, pour six ans, à partir d'octobre 2026 (chiffre d'affaires annuel d'environ 87 millions d'euros).

Par ailleurs, en décembre 2025, Transdev a démarré :

- la concession multimodale d'Utrecht et ses environs, remportée en 2024 pour une durée de dix ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 131 millions d'euros). Transdev prévoit de convertir l'ensemble de la flotte actuelle de bus, majoritairement diesel, en véhicules électriques d'ici 2028 ;
- la nouvelle concession de Hoeksche Waard et Goeree-Overflakkee (HWGO) pour une durée de treize ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 34 millions d'euros).

Allemagne

Transdev poursuivra l'exploitation des réseaux régionaux de Rosenheimer Kreuz (ROX) en Bavière pour une durée de quinze ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 132 millions d'euros) et de Weser-Ems en Basse-Saxe pour une durée de neuf ans (chiffre d'affaires annuel estimé à 100 millions d'euros).

De plus, deux contrats ferroviaires régionaux ont été prolongés d'un an : le contrat Emscher-Münsterland, générant un chiffre d'affaires annuel estimé à 22 millions d'euros et le contrat NRE, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 20 millions d'euros.

Suède

Transdev s'est vu attribuer le renouvellement, pour quinze ans, du contrat d'exploitation des lignes maritimes de l'archipel sud de Göteborg, incluant la mise en service progressive de ferries électriques (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 18 millions d'euros).

États-Unis

Aux États-Unis, dans le domaine du transport adapté, Transdev s'est notamment vu attribuer le contrat de Las Vegas Paratransit, d'une durée de cinq ans, générant un chiffre d'affaires annuel estimé à 103 millions d'euros et le contrat VTA Santa Clara Paratransit en Californie, pour trois ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 32 millions d'euros). Par ailleurs, les contrats Marta Paratransit et PalmTrans Paratransit ont été prolongés d'un an (chiffres d'affaires annuels respectifs de 39 et 25 millions d'euros).

En outre, sur l'activité transit, Transdev continuera à exploiter le contrat de Houston après son renouvellement pour cinq ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 71 millions d'euros), ainsi que le réseau Nord et Sud de Phoenix, dont le contrat a été prolongé pour deux ans (chiffre d'affaires estimé à 91 millions d'euros).

Colombie

Transdev Colombie et son partenaire local Fanalca, associés à 50% chacun, ont renouvelé pour cinq ans des contrats à Bogotá portant sur la fourniture de flotte et sur l'exploitation de bus à haut niveau de service (BHNS), de juin 2029 à juin 2034 (chiffre d'affaires annuel total de l'ordre de 90 millions d'euros).

L'analyse de la performance opérationnelle est détaillée dans le rapport de gestion.

VII.2. Principes et méthodes comptables, recours à des estimations

VII.2.1. Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Ils intègrent les états financiers de la société Transdev Group ainsi que ceux de ses filiales incluses dans le périmètre de consolidation. Les états financiers de la quasi-totalité des filiales sont établis pour la même période de référence que la société mère, à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, en appliquant des méthodes comptables uniformes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 5 mars 2026.

VII.2.2. Référentiel

VII.2.2.1. Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement européen (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002, modifié par le règlement (CE) n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2025 sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes consolidés incluent un comparatif avec l'exercice 2024, établi selon le même référentiel, en tenant compte des nouveaux textes applicables depuis le 1^{er} janvier 2025 (voir note VII.2.2.2).

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués conformément à la norme IFRS 5 (au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur valeur de cession nette de frais de cession), ainsi

que des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur (conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9) : instruments financiers dérivés, instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe applique les normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et se réfère au cadre conceptuel IFRS.

VII.2.2.2. Principales normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2025

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 restent identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2024, à l'exception des amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité », obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ces amendements précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité. Leur application n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

VII.2.2.3. Principaux textes applicables postérieurement au 31 décembre 2025 et non appliqués par anticipation

Les principaux textes devant entrer en vigueur après le 31 décembre 2025 sont listés ci-dessous :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats d'achat d'électricité renouvelable ».

Le Groupe évalue actuellement les impacts potentiels liés à la première application de ces textes, en particulier de la norme IFRS 18. Cette nouvelle norme, qui n'est pas encore adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2025, sera obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, avec une application rétrospective.

VII.2.3. Conversion des états financiers et opérations en devises

VII.2.3.1. Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, les comptes de résultat et les tableaux des flux de trésorerie des filiales dont la devise de fonctionnement diffère de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière consolidée et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits dans les autres éléments du résultat global.

Les cours de change appliqués pour les principales devises des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants :

1 € = X devise étrangère

COURS DE CHANGE MOYEN	2025	2024
Dollar américain	1,13	1,08
Dollar canadien	1,58	1,48
Dollar australien	1,75	1,64
Couronne suédoise	11,06	11,43
COURS DE CHANGE DE CLÔTURE	2025	2024
Dollar américain	1,18	1,04
Dollar canadien	1,61	1,49
Dollar australien	1,76	1,68
Couronne suédoise	10,82	11,46

VII.2.3.2. Opérations en devises

En général, les filiales du Groupe utilisent leur monnaie locale comme devise fonctionnelle. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans la devise fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change applicable à la date de clôture, et les différences de change qui en découlent sont enregistrées dans le résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date où cette juste valeur a été déterminée.

Investissements nets à l'étranger

Un prêt accordé à une filiale étrangère dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion résultant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global, dans la rubrique « Réserves de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net concerné.

De même, les gains et pertes de change associés aux emprunts libellés en devises étrangères ou aux dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont comptabilisés dans les écarts de conversion en autres éléments du résultat global. Ces montants sont enregistrés en résultat à la date de cession de l'investissement.

VII.2.4. Recours à des estimations et à des appréciations

VII.2.4.1. Principales sources d'incertitudes et estimations

Transdev peut être amené à procéder à des estimations et à établir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des actifs et passifs, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux actifs et passifs éventuels. Les valeurs réelles observées peuvent diverger sensiblement de ces estimations.

Reposant sur l'expérience passée et sur des éléments jugés raisonnables compte tenu des circonstances, ces estimations et hypothèses constituent ainsi une base pour l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations reposent sur un processus structuré de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des projections de données de marché fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies cohérentes et formalisées. Elles sont réexaminées de façon continue et tout changement d'estimation comptable est pris en compte dans les résultats de la période au cours de laquelle le changement intervient.

Les états financiers consolidés de l'exercice ont été élaborés en prenant en compte les particularités de l'environnement économique actuel, qui reste marqué par une forte volatilité. Cette situation renforce l'incertitude des perspectives économiques à court et moyen terme.

C'est notamment le cas pour les tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour lesquels la note VII.5 détaille la méthodologie et les principales hypothèses utilisées dans le cadre de l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025, notamment les hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation utilisés dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs. Des calculs de sensibilité ont également été réalisés sur les unités génératrices de trésorerie.

Outre les tests de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, les éléments nécessitant des estimations présentant un caractère significatif ou un degré de jugement important pour l'établissement des comptes consolidés sont principalement les suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires, qui a été appréciée au cas par cas, en fonction notamment de l'état d'avancement des négociations sur les clauses d'indexation (concernant principalement les salaires et l'énergie), ainsi que de l'évolution des recettes passagers, lorsque le Groupe est directement exposé à la fréquentation ou aux recettes passagers ;
- la détermination des taux d'actualisation pour les dépréciations d'actifs (IAS 36), les provisions (IAS 37), les engagements au titre des avantages du personnel (IAS 19), ainsi que pour les contrats de location (IFRS 16). Les modalités de leur détermination sont présentées dans les notes VII.5, VII.8 et VII.4 ;
- l'évaluation des provisions (note VII.8). Le Groupe a déterminé ses provisions sur la base de la meilleure estimation de ses engagements. En particulier, l'évaluation des provisions pour propre assureur et sinistres aux Etats-Unis repose sur une estimation des règlements des

contentieux et sur une évaluation actuarielle indépendante, prenant en compte notamment la sinistralité (fréquence et gravité), le développement des litiges et les litiges non encore identifiés. Ces éléments, bien que fondés sur des méthodologies robustes, demeurent une source d'incertitude ;

- la valeur recouvrable des impôts différés actifs sur déficits fiscaux, qui a été évaluée à la lumière des incertitudes actuelles et sur la base de projections des résultats fiscaux attendus, établies en cohérence avec les hypothèses opérationnelles retenues dans le plan long terme du Groupe (voir note VII.9) ;
- les procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours (note VII.12). Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », aucune provision n'est constituée lorsque l'issue des procédures est considérée comme plus incertaine que probable ou lorsque les conséquences financières potentielles ne peuvent être estimées de manière fiable ;
- la détermination des durées de location et des options de renouvellement utilisées pour déterminer la valeur des dettes locatives et des droits d'utilisation associés, conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note VII.4.3).

VII.2.4.2. Climat

Du fait de la nature de ses activités et de leur implantation géographique, le Groupe est exposé à des risques climatiques, qui font l'objet d'une analyse approfondie. Conscient des défis associés, il prend en compte ces risques dans sa stratégie et les intègre progressivement dans ses opérations afin de renforcer sa performance durable et sa résilience à long terme.

Engagements climatiques et stratégie

Transdev s'engage depuis de nombreuses années aux côtés de ses clients dans une démarche de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, à travers sa stratégie « Moving Green », qui formalise ses engagements et ses actions en faveur d'une mobilité durable et décarbonée (voir chapitre II « Informations environnementales » du rapport ESG volontaire).

Ces engagements se reflètent également dans sa stratégie de financement (voir note VII.7.1).

Prise en compte des risques climatiques dans les processus d'appel d'offres et d'acquisitions

Les risques climatiques sont analysés lors des comités statuant sur les appels d'offres et les projets d'acquisition.

En ce qui concerne les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité,

- le matériel de transport respecte strictement le cahier des charges qu'elles ont défini ;
- les infrastructures nécessaires (dépôts, ateliers, parkings) sont souvent mises à disposition par ces mêmes autorités.

Avec des cycles de vie contractuels et d'actifs compris entre cinq et quinze ans, le Groupe ajuste son profil de risque à chaque appel d'offres, qu'il s'agisse de renouvellements ou de nouveaux contrats.

De plus, les considérations énergétiques sont intégrées, afin de soutenir les objectifs de réduction de l'intensité carbone du Groupe.

Prise en compte des risques climatiques dans les états financiers consolidés

Le Groupe prend en compte, au mieux de ses connaissances, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et porte une attention particulière aux éléments suivants :

- durée d'utilité des actifs : la durée de vie estimée des actifs, notamment du matériel de transport, est ajustée en fonction des évolutions technologiques et réglementaires (voir note VII.4) ;
- valeur des actifs non courants : les flux de trésorerie projetés tiennent compte, lorsque l'information est disponible, des plans de transition vers des solutions plus durables ;
- provisions pour risques et charges : les risques sont évalués pour déterminer les montants à provisionner, notamment en lien avec des changements réglementaires (voir note VII.8.1).

Sur ce dernier point, l'évaluation précise de l'impact financier de la transition vers des flottes à émissions directes nulles de dioxyde de carbone à l'échappement demeure complexe, en particulier pour le calcul de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (voir note VII.5). Cette complexité découle principalement du fait que les exigences de décarbonation du matériel de transport sont définies par les autorités organisatrices de mobilité dans les appels d'offres et que ces spécifications sont rarement disponibles plusieurs années à l'avance. En revanche, ces demandes sont intégrées dans le chiffrage des appels d'offres.

Incertitude liée à l'évolution des réglementations

Les réglementations dans le secteur du transport évoluent constamment. Dans ce contexte, le Groupe peut rencontrer des difficultés à anticiper avec précision l'ensemble de leurs impacts potentiels.

En particulier, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer de façon fiable les conséquences d'éventuelles évolutions réglementaires liées à la mise en place d'un mécanisme de tarification du carbone applicable aux carburants destinés au transport routier en Europe.

VII.3. Données opérationnelles

VII.3.1. Résultat opérationnel

PRINCIPES COMPTABLES

Ventes de services (IFRS 15)

Modèle en cinq étapes

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » établit un modèle en cinq étapes afin de déterminer à quel moment comptabiliser le chiffre d'affaires et pour quel montant. Ce modèle repose sur un principe général : les entités doivent comptabiliser le chiffre d'affaires sur la base du transfert des biens ou services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'activité principale du Groupe est le transport public de voyageurs, reposant sur la gestion de contrats pluriannuels aux caractéristiques variées (modes de transport, date de démarrage, durée, profils de marge et modalités de rémunération, formules d'indexation...). Néanmoins, dans la grande majorité des cas,

- un système de bonus-malus lié à la performance est appliqué à ces contrats ; il est mesuré et liquidé sur des périodes allant d'un mois à l'année et il est validé par les organes de gouvernance des autorités organisatrices de mobilité ;
- la plupart des contrats présentent un chiffre d'affaires par unité d'œuvre (kilomètres, heures...) stable dans le temps, à mode de transport constant.

Les clients principaux du Groupe sont les autorités organisatrices de mobilité, généralement des collectivités territoriales. Dans la plupart des contrats, la promesse faite aux clients est de fournir un service global de gestion d'un réseau de transport public, intégrant des composantes interdépendantes. Les principaux coûts pour rendre ce service global concernent le matériel de transport (amortissement, location, financement), les charges de personnel, les coûts de l'énergie (gazole, électricité, hydrogène, bio-carburants et autres gaz) et les frais de maintenance.

Les autorités organisatrices de mobilité reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la prestation, au fur et à mesure qu'elle est rendue par le Groupe ; elles contrôlent le service public rendu au fur et à mesure de son exécution (i.e. au fur et à mesure des kilomètres/heures/services opérés).

Analyse agent/principal

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services à un client, une entité doit déterminer si elle intervient pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires à hauteur du montant brut auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service spécifié fourni) ou bien en tant que mandataire (agent : comptabilisation du chiffre d'affaires pour un montant net, correspondant à la commission à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers fournisse le bien ou le service spécifié).

Le principe fondamental est qu'une entité agit comme principal si elle obtient le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client. Trois indicateurs permettent de déterminer si l'entité agit en tant que principal :

- la responsabilité première de l'exécution de la promesse incombe à l'entité, y compris la responsabilité de l'acceptabilité du bien ou service et de sa conformité aux spécifications du client ;
- l'entité supporte les risques liés à la possession des stocks, avant le transfert des biens au client, ou en cas de retour ;
- l'entité dispose d'une latitude pour fixer les prix payés par le client.

Le Groupe agit généralement en tant que principal, notamment en ce qui concerne les droits d'accès au réseau ferré en Allemagne et certains impôts et taxes.

Coûts des contrats

La norme IFRS 15 requiert l'activation des coûts d'obtention du contrat lorsque deux conditions cumulatives sont réunies :

- ces coûts sont marginaux, c'est-à-dire qu'il s'agit de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat ; et
- l'entité s'attend à les recouvrer, c'est-à-dire que l'entité s'attend à ce que la marge dégagée au titre du contrat soit suffisante pour absorber ces coûts.

La norme traite également des coûts engagés pour l'exécution d'un contrat. Lorsque ces coûts entrent – à défaut de traitement comptable prescrit par une autre norme IFRS – dans le champ d'application d'IFRS 15, les coûts d'exécution du contrat doivent être constatés à l'actif uniquement s'ils répondent aux trois conditions suivantes : ils sont directement liés à un contrat, ils procurent à l'entité des ressources nouvelles ou accrues qui lui serviront à remplir son obligation de performance dans l'avenir et l'entité s'attend à les recouvrer. Ces coûts concernent notamment certains frais engagés après que le Groupe a été nommé *preferred bidder* (sélection restrictive des concurrents) lors des processus d'appel d'offres mais avant qu'il ne reçoive une rémunération des clients.

Les coûts des contrats capitalisés sont amortis sur la durée des contrats et dépréciés si leur valeur comptable, diminuée des amortissements, excède les avantages économiques attendus.

Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note VII.4.4 relative aux contrats de concession.

DÉFINITIONS

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant (ROC) regroupe l'ensemble des charges et produits opérationnels courants. Il est déterminé en excluant du résultat opérationnel certains éléments non courants, tels que :

- les coûts de restructuration ;
- les dépréciations de goodwill et les reprises de badwill des filiales contrôlées ;
- les dotations et reprises de provisions non courantes ;
- les dépréciations d'actifs immobilisés non courantes et/ou significatives (actifs corporels, actifs incorporels, droits d'utilisation et actifs financiers opérationnels) ;
- les frais d'acquisition de titres de sociétés contrôlées.

Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization (EBITDA)

L'indicateur EBITDA correspond à la somme des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (cash) courants :

- il exclut certains éléments opérationnels non courants cash (coûts des restructurations, frais d'acquisition de titres de sociétés contrôlées, frais de cession d'entités consolidées, litiges et sinistres majeurs non récurrents...);
- il inclut un retraitement des coûts de grosse maintenance de l'activité ferroviaire (remplacement des coûts réels encourus par les dotations aux provisions nettes de reprises -part non utilisée-).

VII.3.1.1. Éléments constitutifs du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Prestations de services	10 401,9	10 004,6
Ventes de biens	38,3	40,7
Revenus des actifs financiers opérationnels	4,2	4,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 444,4	10 049,4
Charges de personnel	(5 946,4)	(5 728,1)
Dotations nettes de reprises aux pertes de valeur sur créances d'exploitation	(6,0)	5,9
Dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnelles (hors restructurations, hors pertes de valeur sur créances d'exploitation et goodwill)	(498,2)	(451,9)
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	22,1	8,8
Autres ⁽¹⁾	(3 791,7)	(3 662,3)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	224,2	221,8
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(4,2)	(6,2)
Plus ou moins-values sur cessions financières	-	3,6
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(45,6)	(55,7)
Autres	1,1	(7,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	175,5	155,7
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	20,2	7,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	195,7	163,0

⁽¹⁾Coûts liés à l'énergie, à la maintenance du matériel de transport, à la sous-traitance opérationnelle, aux taxes...

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 10 444,4 millions d'euros à fin 2025. Les principales zones d'activité sont la France (2 913,4 millions d'euros), les Etats-Unis (2 876,2 millions d'euros), l'Allemagne (1 553,9 millions d'euros), les Pays-Bas (825,1 millions d'euros) et la Suède (707,8 millions d'euros).

VII.3.1.2. Passage de l'EBITDA au résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2025	2024
EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization) ⁽¹⁾	691,3	655,1
Dotations aux amortissements	(515,4)	(487,0)
Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	11,2	41,0
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	22,1	8,8
Autres	15,0	3,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	224,2	221,8
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(4,2)	(6,2)
Plus ou moins-values sur cessions financières	-	3,6
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(45,6)	(55,7)
Autres	1,1	(7,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	175,5	155,7
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	20,2	7,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	195,7	163,0

⁽¹⁾Y compris les pertes de valeur liées au besoin en fonds de roulement opérationnel.

VII.3.1.3. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur

Le montant des dotations nettes aux amortissements, provisions et des pertes de valeur de l'exercice 2025 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Opérationnel	Financier	Impôt	Total
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs ⁽¹⁾	(5,1)	0,3	31,1	26,3
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4,7	(0,1)	-	4,6
Dotations nettes aux provisions courantes et non courantes	(0,4)	0,2	31,1	30,9
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(279,7)	-	-	(279,7)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur droits d'utilisation	(225,0)	-	-	(225,0)
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(45,6)	-	-	(45,6)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	(550,7)	0,2	31,1	(519,4)

⁽¹⁾Les pertes de valeur sur stocks et créances sont incluses dans la variation du besoin en fonds de roulement au tableau des flux de trésorerie.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées dans la note VII.8.1 et les tests de dépréciation dans la note VII.5.2.

VII.3.2. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement net (BFR) comprend plusieurs composantes : le BFR opérationnel (stocks, créances clients, dettes fournisseurs, autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales, à l'exclusion des impôts courants), le BFR fiscal (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR investissement (créances et dettes courantes liées aux acquisitions d'immobilisations).

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le Groupe applique l'approche simplifiée pour évaluer les dépréciations des créances commerciales, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Le traitement comptable des dettes fournisseurs suit les règles des passifs au coût amorti.

VII.3.2.1. Évolution du besoin en fonds de roulement par catégorie

L'évolution des différentes composantes du BFR au cours de l'exercice s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2025
Stocks et travaux en cours ⁽¹⁾	205,8	11,5	(2,5)	-	(4,0)	-	210,8
Créances opérationnelles	1 873,6	42,4	(3,5)	0,0	(70,2)	(0,1)	1 842,2
Dettes opérationnelles	(2 630,2)	14,6	-	(0,1)	40,1	(6,4)	(2 582,0)
BFR OPÉRATIONNEL ⁽²⁾	(550,8)	68,5	(6,0)	(0,1)	(34,1)	(6,5)	(529,0)
Créances fiscales (impôt sur le résultat)	15,7	5,5	-	0,0	(0,9)	(1,0)	19,3
Dettes fiscales (impôt sur le résultat)	(24,4)	1,7	-	0,0	1,0	0,1	(21,6)
BFR FISCAL	(8,7)	7,2	-	0,0	0,1	(0,9)	(2,3)
Autres créances	19,2	3,7	-	-	(0,2)	(4,2)	18,5
Autres dettes	(57,8)	8,3	-	-	0,2	-	(49,3)
BFR INVESTISSEMENT	(38,6)	12,0	-	-	(0,0)	(4,2)	(30,8)
BFR NET	(598,1)	87,7	(6,0)	(0,1)	(34,0)	(11,6)	(562,1)

⁽¹⁾ Les stocks et travaux en cours nets correspondent principalement à des stocks de matières premières et de pièces détachées.

⁽²⁾ La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau consolidé des flux de trésorerie correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeur nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

VII.3.2.2. Évolution du besoin en fonds de roulement opérationnel

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur ⁽¹⁾	Reprises de pertes de valeur ⁽¹⁾	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2025
CRÉANCES D'EXPLOITATION								
Créances clients brutes	1 387,7	117,9	-	-	0,1	(65,6)	(0,5)	1 439,6
Pertes de valeur sur créances clients ⁽¹⁾	(24,2)	-	(8,4)	11,5	0,0	0,3	0,3	(20,5)
Créances clients	1 363,5	117,9	(8,4)	11,5	0,1	(65,3)	(0,2)	1 419,1
Autres créances d'exploitation courantes brutes	519,9	(75,5)	-	-	(0,0)	(5,0)	0,1	439,5
Pertes de valeur sur autres créances d'exploitation courantes	(9,8)	-	(10,3)	3,8	-	0,0	(0,0)	(16,3)
Autres créances	19,2	3,7	-	-	-	(0,2)	(4,2)	18,5
Créances fiscales (impôt sur le résultat)	15,7	5,5	-	-	0,0	(0,9)	(1,0)	19,3
CRÉANCES D'EXPLOITATION	1 908,5	51,6	(18,7)	15,3	0,1	(71,4)	(5,3)	1 880,1

⁽¹⁾ Les pertes de valeur sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne "Variation du besoin en fonds de roulement" du tableau consolidé des flux de trésorerie.

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2025
DETTES D'EXPLOITATION						
Dettes fournisseurs	747,6	(31,7)	(0,0)	(14,1)	(5,6)	696,2
Autres dettes d'exploitation courantes	1 882,6	17,1	0,1	(25,9)	11,9	1 885,8
Autres dettes	57,8	(8,3)	-	(0,1)	-	49,4
Dettes fiscales	24,4	(1,7)	(0,0)	(1,0)	(0,1)	21,6
DETTES D'EXPLOITATION	2 712,4	(24,6)	0,1	(41,1)	6,2	2 653,0

VII.3.3. Charges de personnel et effectif

VII.3.3.1. Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 5 946,4 millions d’euros environ en 2025 (5 728,1 millions d’euros en 2024).

Les avantages postérieurs à l’emploi et autres avantages à long terme sont détaillés dans la note VII.8.2.

VII.3.3.2. Effectif

DÉFINITION

L’effectif, exprimé en équivalent temps plein (ETP) consolidé, correspond à l’effectif de chaque filiale, calculé sur la base de l’activité réelle de l’exercice, en tenant compte des temps de travail et des taux d’emploi. Il est ensuite consolidé selon la méthode d’intégration de chaque société dans le périmètre de consolidation :

- les effectifs des sociétés intégrées globalement sont retenus en totalité pour leur période d’intégration en consolidation ;
- les effectifs des activités conjointes ne sont pris en compte qu’à hauteur du taux d’intégration pour leur période d’intégration en consolidation ;
- les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenus.

L’effectif moyen, exprimé en ETP consolidé, s’élève à 96 749 salariés. Il se répartit géographiquement comme suit :

EFFECTIF EN ETP CONSOLIDÉ	2025	2024
France	28 859	28 621
Etats-Unis	28 859	28 419
Allemagne	7 539	7 082
Suède	6 243	5 374
Pays-Bas	5 567	5 347
Canada	4 084	4 329
Australie	2 985	2 861
Autres	12 613	12 050
TOTAL	96 749	94 083

VII.4. Autres actifs incorporels, actifs corporels, droits d’utilisation et actifs financiers opérationnels

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, le matériel de transport est fourni soit directement par l’autorité organisatrice de mobilité ou soit par Transdev, qui en est alors propriétaire ou locataire. Dans tous les cas, le matériel respecte les exigences du cahier des charges défini par les autorités organisatrices de mobilité, auprès desquelles Transdev est engagé depuis de nombreuses années pour accompagner la transition énergétique du secteur des transports publics (voir note VII.2.4.2).

Pour le matériel de transport qu’il possède ou loue, Transdev veille à la pertinence des durées d’utilité retenues, ainsi que des valeurs résiduelles, en prenant en considération la durée des contrats associés à ces actifs, les évolutions technologiques et les réglementations environnementales locales.

VII.4.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill)

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils incluent principalement la valeur des contrats et des portefeuilles acquis lors de regroupements d'entreprises, les actifs constitués dans le cadre de contrats IFRIC 12 (voir note VII.4.4), les marques, les brevets, les licences, les logiciels et les droits d'exploitation.

Les actifs incorporels (à l'exception des goodwill) sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, sauf si une autre méthode reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. Les durées d'utilité applicables sont déterminées en fonction de la nature des actifs :

	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Droits contractuels	selon les dispositions du contrat
Portefeuilles	selon une durée permettant de couvrir 80% des flux actualisés
Logiciels acquis	3 à 10 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie (ainsi que le goodwill) sont testés au moins annuellement et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les actifs incorporels à durée d'utilité finie sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Les actifs incorporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs incorporels du domaine concédé	Coûts des contrats	Marques	Autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Contrats et portefeuilles acquis	Logiciels acquis	Autres actifs incorporels à durée de vie définie	Actifs incorporels à durée de vie définie	Actifs incorporels
1^{er} janvier 2024	3,7	6,5	26,6	-	26,6	29,0	28,3	21,0	78,3	115,1
Investissements	1,7	3,5	-	-	-	0,1	6,8	6,6	13,5	18,7
Cessions	-	-	-	-	-	-	(2,0)	(2,6)	(4,6)	(4,6)
Amortissements et pertes de valeur	(3,6)	(1,4)	-	-	-	10,4	(9,5)	(6,6)	(5,7)	(10,7)
Sorties de périmètre	(0,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)
Effet de change	(0,1)	-	-	-	-	2,0	(0,1)	(0,1)	1,8	1,7
Autres mouvements	-	1,1	-	-	-	(1,4)	6,0	0,3	4,9	6,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	1,4	9,7	26,6	-	26,6	40,1	29,5	18,6	88,2	125,9
Dont valeur brute	10,7	14,7	30,3	2,0	32,3	287,9	135,2	66,6	489,7	547,4
Dont amortissements et dépréciations cumulés	(9,3)	(5,0)	(3,7)	(2,0)	(5,7)	(247,8)	(105,7)	(48,0)	(401,5)	(421,5)
1^{er} janvier 2025	1,4	9,7	26,6	-	26,6	40,1	29,5	18,6	88,2	125,9
Investissements	0,3	2,2	-	-	-	0,5	4,9	7,6	13,0	15,5
Cessions	0,1	(0,1)	-	-	-	0,1	(1,2)	(0,2)	(1,3)	(1,3)
Amortissements et pertes de valeur	(0,6)	(1,9)	(11,5)	-	(11,5)	(1,1)	(11,1)	(3,9)	(16,1)	(30,1)
Effet de change	-	(0,2)	-	-	-	(4,3)	0,1	(0,1)	(4,3)	(4,5)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	0,7	7,0	(3,4)	4,3	4,3
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	1,2	9,7	15,1	-	15,1	36,0	29,2	18,6	83,8	109,8
Dont valeur brute	10,6	15,5	30,3	2,0	32,3	40,0	141,2	68,2	249,4	307,8
Dont amortissements et dépréciations cumulés	(9,4)	(5,8)	(15,2)	(2,0)	(17,2)	(4,0)	(112,0)	(49,6)	(165,6)	(198,0)

VII.4.2. Actifs corporels

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Frais financiers liés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées et encourus pendant la période de construction font partie intégrante du coût de l'actif, conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable. Dans le cas où la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif en autres dettes.

Amortissement et perte de valeur

Les actifs corporels sont comptabilisés par composant, chaque composant étant amorti sur sa durée d'utilité respective. Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, sauf si une autre base systématique d'amortissement reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. Les durées d'utilité applicables sont déterminées en fonction de la nature des actifs :

Type d'immobilisations	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Constructions	20 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Installations générales	10 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Autocars, bus	7 à 15 ans
Autres véhicules	5 à 10 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées et des modes d'utilisation des actifs.

À chaque clôture, les valeurs comptables des actifs corporels sont examinées pour détecter tout indicateur de perte de valeur.

Les actifs corporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Matériel de transport	Installations techniques, matériel et outillage	Constructions	Terrains	Autres	Actifs corporels
1^{er} janvier 2024	886,2	87,0	94,7	72,0	178,7	1 318,6
Investissements	163,8	30,6	11,2	3,4	86,6	295,6
Cessions	(19,7)	(2,1)	(2,3)	(0,4)	(0,9)	(25,4)
Amortissements et pertes de valeur	(192,8)	(31,8)	(10,7)	(0,6)	(34,8)	(270,7)
Entrées de périmètre	2,9	-	0,1	0,0	0,1	3,1
Sorties de périmètre	(0,4)	(0,2)	-	-	(1,4)	(2,0)
Effet de change	(5,6)	(0,1)	0,4	(0,2)	1,4	(4,1)
Autres mouvements	34,0	8,5	10,1	0,3	(55,1)	(2,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	868,4	91,9	103,5	74,5	174,6	1 312,9
<i>Dont valeur brute</i>	2 254,2	326,8	289,6	83,7	446,7	3 401,0
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(1 385,8)	(234,9)	(186,1)	(9,2)	(272,1)	(2 088,1)
1^{er} janvier 2025	868,4	91,9	103,5	74,5	174,6	1 312,9
Investissements	205,7	44,0	15,2	10,1	90,0	365,0
Cessions	(11,3)	(1,8)	(3,6)	(2,6)	(3,0)	(22,3)
Amortissements et pertes de valeur	(220,6)	(27,6)	(15,0)	(0,6)	(36,6)	(300,4)
Entrées de périmètre	0,1	0,0	-	-	0,5	0,6
Sorties de périmètre	0,0	(0,0)	-	-	-	(0,0)
Effet de change	(4,5)	(1,5)	(2,3)	(1,6)	(3,4)	(13,3)
Autres mouvements	17,2	8,7	12,3	3,0	(35,6)	5,6
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	855,0	113,7	110,1	82,8	186,5	1 348,1
<i>Dont valeur brute</i>	2 274,4	335,8	302,5	92,3	462,3	3 467,3
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(1 419,4)	(222,1)	(192,4)	(9,5)	(275,8)	(2 119,2)

VII.4.3. Droits d'utilisation

Les contrats de location du Groupe portent principalement sur du matériel de transport, ainsi que sur des biens immobiliers (dépôts et bureaux).

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée, ce qui se traduit par la constatation d'un actif correspondant au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette représentant l'obligation de paiement des loyers.

Durée des contrats

La durée de location est déterminée individuellement pour chaque contrat, en prenant en compte notamment la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué. Elle correspond généralement à la période non résiliable du contrat, sauf dans les cas où le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Dettes locatives

A la date de début du contrat, la dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée du contrat, qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de début du contrat, les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait. Les composantes non locatives, telles que les frais de gestion, les taxes ou les services de maintenance ne sont pas incluses.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent soit au taux d'intérêt implicite du contrat, soit au taux d'emprunt marginal, déterminé par devise, maturité et pays.

Droits d'utilisation

A la date de début du contrat, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette locative à laquelle sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux engagés par le preneur, qui sont des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- les coûts estimés pour la remise en état ou le démantèlement du bien loué, conformément aux termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat de location. Sa valeur comptable est revue à chaque clôture pour identifier d'éventuels indicateurs de perte de valeur.

Exemptions

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans ce cas, les charges de loyer sont intégralement comptabilisées en résultat opérationnel.

(en millions d'euros)	Droits d'utilisation - Matériel de transport	Droits d'utilisation - Immobilier	Droits d'utilisation - Autres	Droits d'utilisation
1^{er} janvier 2024	619,6	258,5	21,7	899,8
Investissements	134,0	97,3	21,3	252,6
Cessions	(11,4)	(17,1)	(1,6)	(30,1)
Amortissements et pertes de valeur	(136,2)	(73,5)	(9,5)	(219,2)
Sorties de périmètre	-	(0,6)	-	(0,6)
Effet de change	(3,6)	2,4	0,6	(0,6)
Autres mouvements	(1,8)	3,8	(4,5)	(2,5)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	600,6	270,8	28,0	899,4
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 416,5</i>	<i>574,2</i>	<i>48,7</i>	<i>2 039,4</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(815,9)</i>	<i>(303,4)</i>	<i>(20,7)</i>	<i>(1 140,0)</i>
1^{er} janvier 2025	600,6	270,8	28,0	899,4
Investissements	163,8	91,1	29,8	284,7
Cessions	(3,2)	(6,9)	(2,1)	(12,2)
Amortissements et pertes de valeur	(140,9)	(74,1)	(10,0)	(225,0)
Effet de change	2,0	(5,3)	(1,4)	(4,7)
Autres mouvements	5,9	(0,4)	(9,2)	(3,7)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	628,2	275,2	35,1	938,5
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 479,2</i>	<i>613,1</i>	<i>55,0</i>	<i>2 147,3</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(851,0)</i>	<i>(337,9)</i>	<i>(19,9)</i>	<i>(1 208,8)</i>

Les informations relatives aux dettes locatives sont disponibles en note VII.71.

Les loyers résultant de contrats de location non capitalisés sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Charge relative aux contrats de location à court terme	(39,6)	(33,3)
Charge relative aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(5,8)	(5,2)
Charge relative aux paiements de loyers variables	(9,3)	(8,4)

VII.4.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers reconnus conformément à l'application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services ».

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs du Groupe

Une part des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage conclus avec des clients publics ("concedants") ou parfois signés par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays. Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concédant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis : le concédant contrôle ou régit les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués et le concédant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat. Conformément à cette interprétation, les infrastructures relevant de ces contrats ne peuvent pas être comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles par l'opérateur ; elles sont reconnues comme actifs financiers (« modèle de l'actif financier ») et/ou comme actifs incorporels (« modèle incorporel »), en fonction des engagements de rémunération consentis par le concédant.

Modèle de l'actif financier

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, en rémunération des services de concession. L'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement des montants définis ou déterminés dans le contrat ou de tout manque à gagner (de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants contractuellement définis).

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous la rubrique « Actifs financiers opérationnels » ; la part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif retenu correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés. En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », ces actifs sont dépréciés selon un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues.

Les flux de trésorerie associés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle financier inclut la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (hors remboursement du principal), ainsi que la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est rémunéré directement par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel représente le droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service en rémunération des services de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous la rubrique « Actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » figurent dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie, tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle de l'actif incorporel correspond à la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle mixte ou bifurcation

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le concédant. Néanmoins, certains contrats peuvent combiner un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances payées par les utilisateurs. Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

Subventions d'investissement relatives aux contrats de concession

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et non remboursables. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs concernés :

- dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions d'investissement réduisent la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat ;
- dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

Actifs mis à disposition du Groupe par des tiers ou par les concédants en contrepartie de paiements de loyers

Dans certains contrats de concession, le matériel de transport est mis à disposition du Groupe moyennant le paiement de loyers ; cette mise à disposition prend alors juridiquement la forme d'un contrat de location. Parallèlement, le concédant accorde au Groupe des droits à remboursement inconditionnels d'un montant équivalent.

Étant donné que le concédant contrôle l'utilisation de ce matériel, ces contrats ne peuvent être analysés selon la norme IFRS 16.

Lorsque le bailleur n'est ni le concédant ni une entité sous son contrôle, ces loyers à verser sont analysés comme le coût d'acquisition du contrat de concession et leur valeur actualisée est comptabilisée au sein des rubriques « Mise à disposition de matériel de transport dans le cadre de contrats de concession - part non courante » et « Mise à disposition de matériel de transport dans le cadre de contrats de concession - part courante » de l'état de la situation financière consolidée. Ces passifs ne sont pas inclus dans l'indicateur « Endettement Financier Net » du Groupe, dans la mesure où ils correspondent à des paiements de loyers futurs pour du matériel de transport, totalement compensés par des revenus de même montant, de même échéance, payés par le concédant.

Les droits à remboursement accordés, d'un montant équivalent, sont classés dans les rubriques « Actifs financiers opérationnels non courants » et « Actifs financiers opérationnels courants » de l'état de la situation financière consolidée.

Ces opérations sont sans incidence sur l'état consolidé des flux de trésorerie pendant toute la durée du contrat.

Au compte de résultat consolidé, les redevances versées par le Groupe pour la mise à disposition du matériel de transport sont intégralement compensées par les sommes reçues du concédant.

COMPTES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 ⁽¹⁾	Actifs financiers opérationnels couvrant des paiements futurs de loyers ⁽²⁾	Actifs financiers opérationnels
1^{er} janvier 2024	109,1	578,3	687,4
Entrées	68,9	-	68,9
Remboursements / sorties	(40,7)	-	(40,7)
Pertes de valeur	(0,7)	-	(0,7)
Effet de change	0,4	(6,3)	(5,9)
Autres mouvements ⁽³⁾	0,7	(29,9)	(29,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	137,7	542,1	679,8
<i>Dont montant brut</i>	140,3	542,1	682,4
<i>Dont pertes de valeur</i>	(2,6)	-	(2,6)
1^{er} janvier 2025	137,7	542,1	679,8
Entrées	23,3	-	23,3
Remboursements / sorties	(38,5)	-	(38,5)
Pertes de valeur	2,6	-	2,6
Effet de change	(1,7)	(3,4)	(5,1)
Autres mouvements ⁽³⁾	0,8	(58,2)	(57,4)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	124,2	480,5	604,7
Dont montant brut	124,2	480,5	604,7
Dont pertes de valeur	-	-	-
<i>Dont < 1 an</i>	17,1	58,2	75,3
<i>Dont > 1 an et < 5 ans</i>	63,9	216,8	280,7
<i>Dont > 5 ans</i>	43,2	205,5	248,7

⁽¹⁾Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités délégantes au titre de financements de matériel de transport réalisés pour leur compte.

⁽²⁾Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités délégantes au titre de loyers à payer relatifs à du matériel de transport.

⁽³⁾ Ces montants correspondent au solde net des nouveaux droits inconditionnels à recevoir une rémunération au titre des loyers à payer relatifs au matériel de transport, ainsi qu'à la diminution de ces droits sur toute la durée des contrats de concession.

Concernant les actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 (actifs du Groupe),

- les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels (nouveaux actifs et remboursements du principal) sont détaillés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie (voir note V) ;
- la rémunération des actifs financiers opérationnels est inscrite dans le chiffre d'affaires ; elle est détaillée dans la note VII.3.1.

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers opérationnels sont principalement localisés aux Pays-Bas (274,4 millions d'euros) et en Allemagne (244,1 millions d'euros).

VII.5. Goodwill

VII.5.1. Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition définie dans la norme IFRS 3. Cette méthode implique que les actifs identifiables acquis et les passifs de l'entreprise acquise soient comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises correspond à l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et inscrit à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

Pour chaque transaction, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du « goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du « goodwill partiel »).

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ainsi qu'à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

En cas de regroupement d'entreprises effectué à des conditions avantageuses, un goodwill négatif (« badwill ») est constaté, et le profit correspondant est comptabilisé en résultat.

Les frais connexes liés à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat au cours des périodes où ces coûts sont encourus (ou les services sont rendus).

Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

En ce qui concerne les acquisitions de co-entreprises, le Groupe applique également la méthode de l'acquisition définie par la norme IFRS 3.

Unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie correspondent en général aux pays dans lesquels il est implanté.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

(en millions d'euros)	Etats-Unis ⁽¹⁾	France	Canada	Allemagne	Australie et Nouvelle-Zélande	Europe Centrale	Royaume-Uni et Irlande	Pays-Bas	Ibérie	Suède	Goodwill
1^{er} janvier 2024	426,4	358,3	55,8	43,6	41,0	25,4	12,2	3,9	1,7	-	968,3
Variation de périmètre de consolidation	-	(6,7)	5,1	0,8	-	-	-	-	-	-	(0,8)
Effet de change	29,3	-	(1,4)	-	(1,4)	(0,4)	0,6	-	-	-	26,7
Autres mouvements	-	-	(3,4)	-	-	-	-	(0,1)	-	-	(3,5)
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2024	455,7	351,6	56,1	44,4	39,6	25,0	12,8	3,8	1,7	-	990,7
<i>Dont montants bruts</i>	483,9	633,4	70,8	164,9	75,0	25,0	42,4	317,6	11,6	47,6	1 872,2
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	(28,2)	(281,8)	(14,7)	(120,5)	(35,4)	-	(29,6)	(313,8)	(9,9)	(47,6)	(881,5)
1^{er} janvier 2025	455,7	351,6	56,1	44,4	39,6	25,0	12,8	3,8	1,7	-	990,7
Variation de périmètre de consolidation	-	-	1,5	-	-	-	-	-	-	-	1,5
Effet de change	(53,0)	-	(3,8)	-	(2,2)	0,8	(0,6)	-	-	-	(58,8)
Autres mouvements	-	-	(3,3)	-	-	-	-	-	-	-	(3,3)
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2025	402,7	351,6	50,5	44,4	37,4	25,8	12,2	3,8	1,7	-	930,1
<i>Dont montants bruts</i>	427,6	633,4	64,2	164,9	71,2	25,8	40,4	317,6	11,6	50,4	1 807,1
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	(24,9)	(281,8)	(13,7)	(120,5)	(33,8)	-	(28,2)	(313,8)	(9,9)	(50,4)	(877,0)

⁽¹⁾ L'UGT « Etats-Unis » inclut First Transit (Etats-Unis et Canada).

VII.5.2. Tests de dépréciation

PRINCIPES COMPTABLES

Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font systématiquement l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture d'exercice ou dès qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. L'évolution du contexte économique et financier global, la dégradation des environnements économiques locaux, ainsi que la variation des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe afin de déterminer si une fréquence plus rapprochée des tests de dépréciation est nécessaire.

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT et sa valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs. Les dépréciations des actifs immobilisés sont réversibles, à l'exception de celles des goodwill. Toute dépréciation d'un goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel, dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » ; elle est irréversible.

Détermination de la valeur recouvrable

L'évolution du contexte économique, financier, réglementaire, géopolitique, social et sanitaire, ainsi que les performances économiques peuvent affecter l'estimation de la valeur recouvrable, qui se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est fondée sur une estimation de la valeur de vente dans des conditions normales de marché entre parties informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, y compris leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie, qui sont issues du plan à long terme établi au cours du second semestre 2025 et approuvé par le Conseil d'administration. Elles reflètent l'évolution des contrats, des tarifs, des coûts directs (notamment de l'énergie) et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part et des changements anticipés sur la période couverte par le plan à long terme d'autre part. Elles intègrent les investissements en matériel de transport à émissions directes nulles de dioxyde de carbone à l'échappement, connus lors de l'élaboration du plan à long terme. Toutefois, l'évolution de ces investissements reste difficile à anticiper, car les autorités organisatrices de mobilité définissent les exigences de décarbonation et leur mode de financement dans les appels d'offres, qui sont rarement disponibles plusieurs années à l'avance (voir note VII.2.4).
- Ce plan, construit par pays, couvre l'année 2026 ainsi que les cinq années suivantes ; cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme et des activités à court terme du Groupe.
- Les valeurs terminales, qui sont déterminées à partir des flux prévisionnels actualisés de la dernière année du plan à long terme (2031). Ces flux sont construits, pour chaque UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini prenant en compte des facteurs tels que l'inflation.
- Un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital), qui est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie à la fin du second semestre 2025. Ce taux correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays. Estimé par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie, il reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques pays spécifiques aux UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs.
- Les plans de restructuration non engagés sont exclus des projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation des goodwill intègrent les effets de la norme IFRS 16, avec notamment l'inclusion des droits d'utilisation dans la valeur des capitaux employés testés, l'exclusion des loyers dans les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité et l'utilisation d'un taux d'actualisation prenant en compte les droits d'utilisation.

Les flux de trésorerie sont issus du plan long terme approuvé par le Conseil d'administration du Groupe le 26 janvier 2026.

Les projections des flux de trésorerie ont été établies par référence à l'environnement immédiat, en tenant compte du contexte actuel et de l'information disponible. En raison de l'incertitude entourant divers paramètres, les tests de sensibilité revêtent une importance particulière.

VII.5.2.1. Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini utilisés en 2025 sont les suivants :

	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation ⁽¹⁾		Taux de croissance à l'infini	
		2025	2024	2025	2024
France	Valeur d'utilité	6,6%	6,4%	1,9%	2,0%
Pays-Bas	Valeur d'utilité	6,5%	6,3%	2,0%	2,0%
Allemagne	Valeur d'utilité	6,6%	6,1%	2,2%	2,0%
Suède	Valeur d'utilité	6,8%	6,8%	2,0%	2,0%
Etats-Unis	Valeur d'utilité	6,9%	6,9%	2,2%	2,2%

⁽¹⁾ Après prise en compte des droits d'utilisation.

VII.5.2.2. Pertes de valeur constatées sur l'exercice et sensibilité des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie. Aucune perte de valeur de goodwill n'a été constatée au cours de l'exercice 2025.

Dans le cadre de ces tests, les valeurs recouvrables déterminées ont été soumises à des analyses de sensibilité selon les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation majoré de 0,5%, un taux de croissance à l'infini minoré de 0,5% et des flux de trésorerie opérationnels minorés de 5%. Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables compte tenu des activités du Groupe et de ses zones d'implantation.

À la date d'évaluation, ces analyses de sensibilité ne conduisent à aucune valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable dans les différentes UGT.

VII.6. Sociétés mises en équivalence et titres non consolidés

Les principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés sont présentées dans la note VII.14.

Les engagements liés au périmètre du Groupe sont détaillés en note VII.10.

VII.6.1. Co-entreprises et entreprises associées

PRINCIPES COMPTABLES

Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, caractérisée par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ni contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») exerçant un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci, le contrôle conjoint étant le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Dans ce cas, elle est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies ».

La méthode de la mise en équivalence implique que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill ; ce goodwill est présenté sur la ligne « participations dans les co-entreprises » ou « participations dans les entreprises associées ». Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé

Les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence », dans la mesure où leurs activités s'inscrivent dans le prolongement des activités du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, à hauteur des seuls intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Tests de dépréciation

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », un test de dépréciation est requis lorsqu'un indicateur montre que la participation pourrait avoir perdu de la valeur. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise ou inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

COMPTES CONSOLIDÉS

La majorité des partenariats sous contrôle conjoint au sein du Groupe sont des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2025, les participations dans les co-entreprises sont principalement localisées en Australie, en Colombie, en France et en Allemagne.

La variation des participations dans les co-entreprises et des entreprises associées sur l'exercice 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Résultat	Distribution de dividendes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2025
Participations dans les co-entreprises	45,7	19,3	(15,6)	0,0	(0,6)	(0,0)	48,8
Participations dans les entreprises associées	0,2	0,9	0,0	0,4	0,0	0,0	1,5
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	45,9	20,2	(15,6)	0,4	(0,6)	0,0	50,3

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse de co-entreprises ou d'entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

VII.6.2. Titres non consolidés

Au 31 décembre 2025, les titres non consolidés du Groupe s'élèvent à 10,7 millions d'euros (12,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) et se composent principalement :

- de participations dans des concessionnaires non contrôlées, propriétaires d'infrastructures de transport public ;
- de participations dans des start-up innovantes ;
- de participations non contrôlées dans certaines sociétés d'économie mixte (SEM) en France.

Les participations dans ces entreprises non consolidées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La ventilation des titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres est présentée dans la note VII.7.2.

VII.7. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers

Les actifs et passifs financiers comprennent principalement :

- les dettes financières, les dettes locatives et la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie (note VII.7.1) ;
- les autres actifs financiers courants et non courants (note VII.7.2) ;
- les instruments dérivés (note VII.7.4).

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note VII.10.

VII.7.1. Endettement financier net

PRINCIPES COMPTABLES

Passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction, d'une tranche d'un emprunt obligataire et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et présenter un risque négligeable de changement de valeur, conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ».

Les disponibilités et équivalents de trésorerie incluent les soldes en espèces, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires. Ils sont évalués à la juste valeur par résultat. Par ailleurs, les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

DÉFINITION

L'endettement financier net correspond à la dette financière brute (comprenant les dettes financières et les dettes locatives non courantes et courantes, ainsi que la trésorerie passive), nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et après prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change.

VII.7.1.1. Composantes de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2025, les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- une facilité de crédit placée auprès d'un syndicat de banques d'un montant total de 1 100 millions d'euros, à maturité mars 2030, assortie de deux options de prolongation d'un an chacune, dont la première prolongation a été confirmée par l'ensemble des banques au début de l'année 2026. La facilité de crédit est non tirée au 31 décembre 2025 ;
- des obligations émises sous la forme de placements cotés sur le marché EuroMTF au Luxembourg, avec une tranche à maturité mai 2028 de 300 millions d'euros et une seconde tranche à maturité mai 2032 de 500 millions d'euros ;
- des obligations, émises sous la forme de placements privés non cotés, d'un montant global de 135 millions d'euros (115 millions d'euros à maturité août 2026 et 20 millions d'euros à maturité novembre 2029) ;
- un prêt amortissable placé auprès d'un syndicat de banques d'un montant restant dû de 330 millions de dollars américains à maturité mars 2028 ;
- des contrats de location.

Ces financements ne sont assortis d'aucun *covenant* financier.

Le refinancement du Groupe, réalisé au cours de l'exercice dans le cadre, principalement, de l'évolution de l'actionnariat, est décrit dans la note VII.1.2.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes financières non courantes (hors dérivés)	1 095,5	861,1
Dettes financières courantes (hors dérivés)	255,8	234,1
Trésorerie passive	3,7	30,0
DETTES FINANCIERES (y/c trésorerie passive et hors dérivés)	1 355,0	1 125,2
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	(1 034,4)	(800,0)
Juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net ⁽²⁾	7,9	0,9
ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES LOCATIVES ⁽¹⁾	328,5	326,1
Dettes locatives	943,1	901,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET ⁽¹⁾	1 271,6	1 227,8

⁽¹⁾ Les passifs liés à la mise à disposition de matériel de transport dans le cadre de concession ne sont pas intégrés dans l'indicateur "Endettement Financier Net" (voir note VII.4.4 "Activités de concession").

⁽²⁾ Correspond à 6,3 millions d'euros de dérivés passifs non courants et 1,6 millions d'euros de dérivés passifs courants en 2025.

VII.7.1.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

(en millions d'euros)	Disponibilités	Equivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie passive	Trésorerie nette
1^{er} janvier 2024	401,1	334,1	735,2	(17,7)	717,5
Variation de l'activité	(103,8)	174,2	70,4	(16,1)	54,3
Variation de périmètre de consolidation	(4,7)	-	(4,7)	1,1	(3,6)
Effet de change	(1,3)	0,4	(0,9)	2,7	1,8
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	291,3	508,7	800,0	(30,0)	770,0
1^{er} janvier 2025	291,3	508,7	800,0	(30,0)	770,0
Variation de l'activité	87,3	163,5	250,8	20,9	271,7
Variation de périmètre de consolidation	0,1	-	0,1	-	0,1
Effet de change	(12,9)	(3,4)	(16,3)	5,4	(10,9)
Autres mouvements	(0,2)	-	(0,2)	-	(0,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	365,6	668,8	1 034,4	(3,7)	1 030,7

VII.7.1.3. Dettes financières et locatives non courantes et courantes

Evolution et détail par nature des dettes financières et locatives non courantes et courantes (hors dérivés)

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Prêt syndiqué	Placement privé Schuldschein	Autres dettes financières	Trésorerie passive	Total dettes financières (y/c trésorerie passive et hors dérivés)	Total dettes locatives
1^{er} janvier 2024	624,6	362,0	25,0	67,4	17,7	1 096,7	898,9
Flux de trésorerie	-	(18,5)	-	14,4	12,3	8,2	(219,6)
Augmentations/souscriptions	-	-	-	30,0	12,3	42,3	-
Remboursements	-	(18,5)	-	(15,6)	-	(34,1)	(219,6)
Flux sans impact trésorerie	-	22,3	-	(2,0)	-	20,3	222,4
Augmentations/souscriptions	-	-	-	-	-	-	252,3
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	0,5	-	0,5	(0,6)
Effet de change	-	22,3	-	(2,3)	-	20,0	-
Autres mouvements	-	-	-	(0,2)	-	(0,2)	(29,3)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	624,6	365,8	25,0	79,8	30,0	1 125,2	901,7
<i>Dont part courante</i>	159,8	47,8	-	26,5	30,0	264,1	207,4
<i>Dont part non courante</i>	464,8	318,0	25,0	53,3	-	861,1	694,3
1^{er} janvier 2025	624,6	365,8	25,0	79,8	30,0	1 125,2	901,7
Flux de trésorerie	316,5	(44,3)	(25,0)	54,6	(26,3)	275,5	(223,1)
Augmentations/souscriptions	807,8	-	-	74,3	-	882,1	-
Remboursements	(491,3)	(44,3)	(25,0)	(19,7)	(26,3)	(606,6)	(223,1)
Flux sans impact trésorerie	0,4	(40,5)	-	(5,6)	-	(45,7)	264,5
Augmentations/souscriptions	-	-	-	-	-	-	282,0
Effet de change	-	(40,5)	-	(12,9)	-	(53,4)	(6,3)
Autres mouvements	0,4	-	-	7,3	-	7,7	(11,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	941,5	281,0	-	128,8	3,7	1 355,0	943,1
<i>Dont part courante</i>	116,3	51,1	-	88,4	3,7	259,5	226,8
<i>Dont part non courante</i>	825,2	229,9	-	40,4	-	1 095,5	716,3

Maturité des dettes financières et des dettes locatives non courantes et courantes (hors dérivés)

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	Dont :					
		< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire, émission privée	141,5	116,3	1,3	1,3	21,3	1,3	-
Emprunt obligataire, émission publique	800,0	-	-	300,0	-	-	500,0
Prêt syndiqué	281,0	51,1	59,6	170,3	-	-	-
Autres dettes financières courantes et non courantes	128,8	88,4	8,0	5,1	8,5	4,9	13,9
Trésorerie passive	3,7	3,7	-	-	-	-	-
DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive et hors dérivés)	1 355,0	259,5	68,9	476,7	29,8	6,2	513,9
DETTES LOCATIVES	943,1	226,8	185,8	152,5	116,2	96,4	165,4

Ventilation des dettes financières et locatives non courantes et courantes par devise

Pour les dettes financières, l'euro constitue la principale devise des lignes de financement. Des *swaps* de change prêteurs euros/emprunteurs de devises servant au financement des filiales étrangères ont été mis en place (voir note VII.7.4).

Concernant les dettes locatives, la majorité des contrats de location sont libellés dans la même devise que celle utilisée par les preneurs, limitant ainsi les risques liés aux fluctuations de change.

Ventilation des dettes financières et des dettes locatives non courantes et courantes par taux (hors dérivés)

(en millions d'euros)	Dont		
	31 décembre 2025	Taux fixe	Taux variable
DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive et hors dérivés)	1 355,0	987,5	367,5
DETTES LOCATIVES	943,1	941,4	1,7

Après couverture de taux, la proportion de la dette financière brute et de la dette locative à taux fixe est de l'ordre de 84% (instruments dérivés de taux détaillés dans la note VII.7.4).

Environ 44% de la dette brute (financière et locative) est libellée en devises étrangères. Après *swaps* de change destinés à couvrir des prêts aux filiales libellés en devise, le Groupe a une exposition limitée d'environ 12% à la fluctuation des taux d'intérêt à court terme sur les devises suivantes : AUD (dollar australien), CAD (dollar canadien), CZK (couronne tchèque), GBP (livre sterling), NZD (dollar néo-zélandais), SEK (couronne suédoise), USD (dollar américain).

VII.7.1.4. Lignes de crédit non utilisées

Le Groupe dispose d'une facilité de crédit d'un montant total de 1100 millions d'euros à maturité mars 2030, non tirée au 31 décembre 2025. Elle est assortie de deux options de prolongation d'un an chacune, dont la première prolongation a été confirmée par l'ensemble des banques au début de l'année 2026.

VII.7.1.5. Notation de crédit

Au 31 décembre 2025, la note de crédit de Transdev attribuée par Moody's Ratings est Baa2, assortie d'une perspective stable.

VII.7.1.6. Financements durables

Le Groupe intègre ses engagements en termes de développement durable, notamment environnementaux, dans sa stratégie de financement.

En 2020, le Groupe a mis en place son premier financement vert, sur 10 ans, destiné à financer la flotte de bus électriques opérant dans le cadre du contrat de Göteborg, en Suède.

En 2023, Transdev a renforcé son engagement durable en contractant un prêt d'une durée de dix ans destiné à financer une flotte de bus électriques pour le contrat de Gästrikland en Suède. Ce prêt est conforme aux principes établis par la *Loan Market Association* (LMA) ; Transdev s'engage à fournir chaque année aux prêteurs des rapports détaillant les émissions de dioxyde de carbone évitées par rapport à une flotte de bus diesel.

VII.7.2. Autres actifs financiers non courants et courants

PRINCIPES COMPTABLES

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, tout actif financier est classé dans l'une des trois catégories suivantes : actif au coût amorti, actif à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et actif à la juste valeur par résultat. Le classement d'un actif financier dans chacune de ces catégories dépend du modèle de gestion qui lui est appliqué et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont directement enregistrés en résultat.

Actifs au coût amorti

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et pertes nets sur ces prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Actifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend notamment la majorité des titres non consolidés (qui concernent quasiment intégralement des titres de sociétés non cotées), ainsi que les instruments dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le résultat correspondent aux produits d'intérêts, aux dividendes et à la variation de la juste valeur.

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Cette catégorie regroupe les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels le Groupe a pris l'option irrévocable, titre par titre, et dès la première comptabilisation, de constater les variations de juste valeur en autres éléments du résultat global. Cela inclut principalement les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 impose un modèle prospectif de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a significativement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations pertinentes, y compris les informations de nature prospective.

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels associés aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsqu'il transfère ces droits à recevoir les flux de trésorerie dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants au coût amorti	Titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat	Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (non recyclable)	Instruments dérivés non courants - Actifs	Autres actifs financiers non courants	Actifs financiers courants au coût amorti	Autres actifs financiers courants à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés courants - Actifs	Autres actifs financiers courants
1^{er} janvier 2024	40,2	6,4	6,0	0,4	12,8	15,7	22,0	3,2	25,2
Entrées	7,5	0,5	-	-	0,5	3,5	-	-	-
Remboursements / sorties	(7,9)	(0,4)	(0,2)	-	(0,6)	14,0	-	-	-
Variation de périmètre de consolidation	-	0,2	-	-	0,2	-	-	-	-
Pertes de valeur	1,3	(0,1)	-	-	(0,1)	-	-	-	-
Effet de change	(0,3)	0,2	-	-	0,2	(0,4)	1,6	-	1,6
Reclassement non courant / courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(1,3)	-	(0,5)	0,5	-	0,4	5,0	(1,3)	3,7
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	39,5	6,8	5,3	0,9	13,0	33,2	28,6	1,9	30,5
<i>Dont montant brut</i>	<i>39,8</i>	<i>11,5</i>	<i>12,6</i>	<i>0,9</i>	<i>25,0</i>	<i>33,6</i>	<i>28,6</i>	<i>1,9</i>	<i>30,5</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(4,7)</i>	<i>(7,3)</i>	<i>-</i>	<i>(12,0)</i>	<i>(0,4)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
1^{er} janvier 2025	39,5	6,8	5,3	0,9	13,0	33,2	28,6	1,9	30,5
Entrées	19,2	0,2	-	-	0,2	0,9	-	-	-
Remboursements / sorties	(2,5)	(0,4)	(0,3)	-	(0,7)	(9,2)	-	-	-
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	(0,5)	-	(0,5)	0,3	-	-	-
Effet de change	(0,5)	(0,2)	(0,1)	-	(0,3)	(1,4)	(3,4)	-	(3,4)
Reclassement non courant / courant	(7,9)	-	-	-	-	7,9	-	-	-
Autres mouvements	5,8	(0,1)	-	(0,9)	(1,0)	(3,0)	3,2	(1,9)	1,3
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	53,6	6,3	4,4	-	10,7	28,7	28,4	-	28,4
<i>Dont montant brut</i>	<i>53,9</i>	<i>11,0</i>	<i>9,2</i>	<i>-</i>	<i>20,2</i>	<i>28,7</i>	<i>28,4</i>	<i>-</i>	<i>28,4</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(4,7)</i>	<i>(4,8)</i>	<i>-</i>	<i>(9,5)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les titres non consolidés sont décrits dans la note VII.6.2.

VII.7.3. Résultat financier

PRINCIPES COMPTABLES

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les charges d'intérêts liées aux dettes locatives, les produits financiers issus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que les résultats des instruments dérivés de taux, qu'ils soient qualifiés ou non de couverture.

Les autres revenus et charges financiers incluent, entre autres, les revenus des créances financières, les dividendes, les résultats de change, les pertes de valeur sur actifs financiers, ainsi que la désactualisation des provisions.

(en millions d'euros)	2025	2024
Charges de l'endettement financier	(53,8)	(40,2)
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	23,3	22,3
Coût de l'endettement financier net hors dettes locatives	(30,5)	(17,9)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(27,7)	(24,4)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(58,2)	(42,3)
Désactualisation des provisions	(30,0)	(35,0)
Autres	1,5	(3,8)
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	(28,5)	(38,8)

VII.7.4. Gestion des risques financiers et instruments dérivés

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. La juste valeur de ces instruments est estimée à l'aide de modèles de valorisation largement utilisés, qui prennent en compte les données issues des marchés actifs.

Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les gains et pertes nets des instruments comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat consolidé (« trading ») incluent à la fois les flux échangés et la variation de valeur de l'instrument.

Comptabilité de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans le cadre de trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger. La comptabilité de couverture s'applique si les conditions suivantes sont remplies :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur concerne l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque spécifique (notamment les risques de taux et de change) et qui affecterait le résultat net présenté. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie vise à couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (par exemple, un achat de carburant) et qui affecterait le résultat net. Pour ce type de couverture, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger : voir note VII.2.3.2.

VII.7.4.1. Risques de marché et instruments dérivés

Gestion du risque sur matières premières

Les achats d'énergie représentent une part volatile des dépenses du Groupe. Les contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité intègrent généralement des clauses d'indexation pour refléter les fluctuations de ces coûts, mais ces mécanismes peuvent tarder jusqu'à 12 mois à capturer ces évolutions.

Carburant (diesel et biodiesel)

Afin d'assurer une évolution maîtrisée du prix du carburant, une politique de couverture du carburant est mise en place sur les contrats dont l'indexation n'est pas jugée adéquate (une faible part des contrats du Groupe) ou pour répondre à des engagements contractuels. Cette couverture peut prendre la forme soit de contrats d'achats fermes de carburant soit d'instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définies en fonction des besoins prévisionnels de carburant (sur la base de commandes fermes ou de projection de flux hautement probables). Ces dérivés sont des *swaps* conclus en devise locale, venant fixer le prix d'achat à terme des carburants.

Ces instruments dérivés ont été analysés dans le cadre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et qualifiés d'instruments de couverture (couverture de flux de trésorerie).

En 2025, le Groupe n'a pas couvert, à travers des instruments financiers, de volumes significatifs de sa consommation.

Electricité

L'exposition du Groupe aux évolutions des prix de l'électricité varie selon les pays, en fonction (i) des fixations de prix de marché qui dépendent des bouquets énergétiques nationaux, (ii) des interventions étatiques et (iii) des indices publics. Le Groupe achète dans la majorité des cas l'électricité

COMPTES CONSOLIDÉS

auprès de fournisseurs au cours spot (*day-ahead*) et, dans la minorité des cas, à prix fixés pour plusieurs mois, afin de reproduire l'index appliqué aux revenus des contrats.

Les spécificités du marché de l'électricité (marchés régionaux et volatilité intra-journalière) ainsi que la part importante des frais de transport et de distribution (le plus souvent non négociables) peuvent entraîner des écarts entre l'évolution des coûts et celle des revenus correspondants. Cette situation a conduit Transdev à négocier avec certains de ses clients des indemnités ou des avenants aux formules d'indexation pour limiter les effets de divergence.

À ce jour, le Groupe n'intervient pas sur les marchés financiers pour couvrir les variations des prix de l'électricité.

Gaz

Le Groupe est exposé aux variations des prix du gaz et du biogaz. Il achète dans la majorité des cas l'énergie au cours spot (*day ahead*) et dans la minorité des cas, les prix d'achat sont fixés à l'avance pour une période de plusieurs mois, d'un an, voire plus.

Les indices utilisés dans les formules d'indexation des contrats sont dans la plupart des cas cohérents avec l'évolution des prix d'achat ; lorsque l'évolution de l'indice diverge de celle des prix d'achat, Transdev négocie des amendements d'indexation ou des compensations avec ses clients.

À ce jour, le Groupe n'utilise pas les marchés financiers pour se couvrir contre les variations des prix du gaz.

Gestion du risque de change

Les activités internationales que le Groupe exerce génèrent des flux dans de nombreuses devises.

Risque de change lié au financement des filiales étrangères

Le Groupe, principalement financé en euros, utilise des instruments dérivés de change, dans le but de couvrir un endettement net en devises (constitué d'emprunts en devises ainsi que des prêts et emprunts intra-groupes en devises). Ainsi, le Groupe met en place principalement soit

- des *swaps* vanille de change prêteurs euros/emprunteurs devises ou prêteurs devises/emprunteurs euros pour les comptes courants et les financements des filiales à taux variable à court et moyen terme. Ces *swaps* ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture selon la norme IFRS 9 : la réévaluation des financements en devises accordés aux filiales et les variations de valeur de ces *swaps* sont enregistrées de façon concomitante en résultat ;
- des *cross currency swaps* utilisés pour des financements à long terme en devises à taux fixe. Ces instruments sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie selon la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et reprises en résultat au fur et à mesure que le remboursement du nominal et les intérêts impactent le résultat du Groupe.

Les impacts sur le résultat et sur l'état de la situation financière consolidée de ces instruments dérivés de change sont exposés dans les tableaux ci-dessous :

Nature	(en millions de devises)		(en millions d'euros)	
	DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE		Résultat de la période	Juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée
	Nominal Au 31 décembre 2025			
	Total	< 1 an		
Swap EUR/CAD	193,4	193,4	(0,3)	(0,6)
Swap EUR/SEK	300,0	300,0	0,1	(0,2)
Swap USD/EUR	1,5	1,5	0,1	-
Swap EUR/GBP	14,9	14,9	(0,3)	(0,3)
Swap EUR/AUD	68,9	68,9	(1,4)	(0,3)
Swap EUR/CZK	55,0	55,0	-	-
Swap EUR/NZD	19,5	19,5	(0,6)	-
TOTAL			(2,4)	(1,4)

COMPTES CONSOLIDÉS

Nature	Unité	(en millions de devises)				(en millions d'euros)	
		Dérivés de couverture de flux de trésorerie				Etat de la situation financière consolidée	
		Nominal				Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur
		Au 31 décembre 2025					
Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans				
Swap de taux d'intérêt et de devises (cross currency swap)	GBP	16,4	2,5	10,1	3,8	0,1	0,2
Swap de taux d'intérêt et de devises (cross currency swap)	SEK	644,9	106,9	427,5	110,5	(1,6)	(2,1)
Swap de taux d'intérêt et de devises (cross currency swap)	AUD	33,2	3,3	26,5	3,4	-	-
TOTAL						(1,5)	(1,9)

Risque de change transactionnel

L'exposition du Groupe au risque de change transactionnel reste limitée, les filiales opérant principalement dans leur propre devise.

Risque de conversion

Le Groupe est exposé au risque de conversion des états financiers consolidés de ses filiales. Les principales devises concernées sont le dollar américain, le dollar australien et la couronne suédoise.

Une dépréciation de 10% de ces trois devises par rapport à l'euro entraînerait une diminution du chiffre d'affaires du Groupe de l'ordre de 399,2 millions d'euros.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Nature	Unité	(en millions de devises)			(en millions d'euros)		
		Dérivés qualifiés de couverture			Etat de la situation financière consolidée		
		Nominal			Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur	
		Au 31 décembre 2025					
Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans					
Swap de taux d'intérêt	Couverture de flux de trésorerie	USD	330,0	60,0	270,0	(3,1)	(3,1)
Swap de taux d'intérêt	Couverture de juste valeur	EUR	300,0	-	300,0	(0,9)	(1,2)
TOTAL						(4,0)	(4,3)

Au 31 décembre 2025, à structure d'endettement financier (avec dettes locatives) et politique de gestion constantes, une variation de 1% des taux d'intérêt impacterait le coût des dettes financières et locatives non courantes et courantes d'environ 3,7 millions d'euros, net des couvertures de taux en place.

VII.7.4.2. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte essentiellement d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de paiement. Le Groupe a une exposition limitée aux risques de défaillance de ses contreparties grâce à la diversité et au grand nombre de ses clients, principalement des autorités organisatrices de mobilité.

L'analyse de l'antériorité de la valeur nette des actifs échus au 31 décembre 2025 est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	Note	Valeur brute	31 décembre 2025			Valeur nette des actifs échus		
			Pertes de valeur	Valeur nette	Montant des actifs non échus	Echus 0-6 mois	Echus 6-12 mois	Echus > 1 an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	VII.4.4	604,7	-	604,7	604,7	-	-	-
Créances clients	VII.3.2	1 439,6	(20,5)	1 419,1	1 214,6	177,5	14,7	12,3
Autres créances opérationnelles		245,5	(16,3)	229,2	211,5	11,1	0,8	5,8
Actifs financiers non courants au coût amorti	VII.7.2	53,9	(0,3)	53,6	53,6	-	-	-
Actifs financiers courants au coût amorti	VII.7.2	28,7	-	28,7	26,9	1,7	-	0,1
Autres actifs financiers courants	VII.7.2	28,4	-	28,4	28,4	-	-	-
TOTAL		2 400,8	(37,1)	2 363,7	2 139,7	190,3	15,5	18,2

VII.7.5. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

PRINCIPES COMPTABLES

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée selon trois niveaux hiérarchiques :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des modèles mathématiques usuels intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données de marché observables (niveau 3).

Au 31 décembre 2025, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les instruments dérivés gérés dans le cadre de contrats F.B.F. (Fédération Bancaire Française) et I.S.D.A (International Swaps and Derivatives Association). Ces instruments ne peuvent être compensés comptablement que dans des situations spécifiques, telles que le défaut d'une des parties contractantes.

VII.7.5.1. Actifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2025, regroupés par catégories conformément à la norme IFRS 9. Ces catégories reflètent la classification des actifs financiers en fonction de leur nature et de leur mode d'évaluation :

	Au 31 décembre 2025						Mode de détermination de la juste valeur
	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée		Catégories d'actifs financiers				
	Note	Total	Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	VII.7.2	10,7		6,3	-	4,4	Niveau 3
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	VII.4.4	604,7	604,7	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti non courants	VII.7.2	53,6	53,6	-	-	-	
Créances d'exploitation							
- créances clients	VII.3.2	1 419,1	1 419,1	-	-	-	
- autres créances d'exploitation	VII.3.2	461,0	461,0	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti courants	VII.7.2	28,7	28,7				
Autres actifs financiers courants	VII.7.2	28,4		28,4	-	-	Niveau 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VII.7.1	1 034,4	-	1 034,4	-	-	Niveau 2
TOTAL		3 640,6	2 567,1	1 069,1	(0,0)	4,4	

⁽¹⁾ Titres non consolidés au 31 décembre 2025.

VII.7.5.2. Passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2025, regroupés par catégories conformément à la norme IFRS 9. Ces catégories reflètent la classification des passifs financiers en fonction de leur nature et de leur mode d'évaluation :

Au 31 décembre 2025						
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée		Catégories de passifs financiers			Mode de détermination de la juste valeur
	Note	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat	Passifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable	
Emprunts et autres passifs financiers (hors instruments dérivés)						
- dettes financières non courantes (hors instruments dérivés)	VII.7.1	1 095,5	796,7	298,8	-	Niveau 1
- dettes financières courantes (hors instruments dérivés)	VII.7.1	255,8	255,8	-	-	
- trésorerie passive	VII.7.1	3,7	-	3,7	-	Niveau 2
Dettes locatives non courantes et courantes	VII.7.1	943,1	943,1	-	-	
Instruments dérivés non courants et courants - passifs	VII.7.4	8,1	-	2,6	5,5	Niveau 2
Part non courante et courante des loyers à payer dans le cadre de contrats de concession		468,3	468,3	-	-	
Dettes d'exploitation						
- dettes fournisseurs	VII.3.2	696,2	696,2	-	-	
- autres dettes d'exploitation	VII.3.2	1 956,8	1 956,8	-	-	
TOTAL		5 427,5	5 116,9	305,1	5,5	

VII.8. Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable à la date de clôture des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. En revanche, les coûts d'exploitation futurs ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux utilisés pour l'actualisation incluent un taux sans risque et une prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents. Les effets liés aux variations de taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (rubrique « Coût des ventes ») ; ceux liés à la désactualisation des provisions sont également constatés en résultat (rubrique « Autres revenus et charges financiers »).

À l'exception des provisions pour engagements sociaux, les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Euro		
2 à 5 ans	3,0%	2,9%
6 à 10 ans	3,7%	3,2%
Plus de 10 ans	4,3%	3,7%
Dollar américain		
2 à 5 ans	4,6%	5,1%
6 à 10 ans	5,2%	5,5%
Plus de 10 ans	6,0%	5,9%

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme (IAS 19)

Plans à cotisations définies

Les plans à cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité tierce, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges dès qu'elles deviennent exigibles.

Plans à prestations définies

Les plans à prestations définies sont des plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées en tenant compte des droits acquis par les salariés pour les périodes actuelles et passées, de l'actualisation de ces engagements et de la juste valeur des actifs de couverture.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité dans l'état consolidé des flux de trésorerie, au même titre que les autres contributions employeurs.

Les engagements sociaux du Groupe sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité de maintien en poste des salariés jusqu'à la retraite, l'évolution prévisible des rémunérations, l'actualisation financière et, dans certaines juridictions, la durée des contrats de service public opérés. Ces engagements se traduisent par la comptabilisation d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'Etat ou assimilées lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Une fourchette d'indices de marché, tels que l'iBoxx, ainsi que des données fournies par les actuaires du Groupe sont utilisées pour déterminer ces taux.

Les écarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette, inscrite en résultat financier.

Certains engagements peuvent être assortis de droits à remboursement, correspondant à un engagement d'une autre partie à rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés en actifs financiers dans l'état de la situation financière consolidée.

VII.8.1. Détail des provisions

	Provisions pour propre assureur et sinistres	Provisions pour engagements sociaux	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	Provisions
1^{er} janvier 2024	460,7	140,9	70,2	216,6	888,4
Dotation de l'exercice	208,6	29,7	16,3	109,3	363,9
Consommation de l'exercice	(202,5)	(20,3)	(9,7)	(58,7)	(291,2)
Reprises sans objet	(5,9)	(14,4)	(11,6)	(24,6)	(56,5)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	-	(4,8)	-	-	(4,8)
Désactualisation	23,8	5,4	-	5,8	35,0
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Effet de change	27,8	(1,6)	0,9	-	27,1
Autres mouvements	-	4,4	(18,6)	(0,1)	(14,3)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	512,5	139,3	47,6	248,2	947,6
<i>Dont part non courante</i>	<i>322,0</i>	<i>139,3</i>	<i>27,7</i>	<i>169,3</i>	<i>658,3</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>190,5</i>	<i>-</i>	<i>19,8</i>	<i>78,9</i>	<i>289,2</i>
1^{er} janvier 2025	512,5	139,3	47,6	248,2	947,6
Dotation de l'exercice	238,6	34,2	22,6	45,9	341,3
Consommation de l'exercice	(215,8)	(19,7)	(12,3)	(50,3)	(298,1)
Reprises sans objet	(2,9)	(15,4)	(11,6)	(20,4)	(50,3)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	-	(5,3)	-	-	(5,3)
Désactualisation	21,8	4,8	-	3,4	30,0
Effet de change	(55,8)	(1,2)	(0,9)	0,8	(57,1)
Autres mouvements	0,6	1,0	0,3	(1,7)	0,2
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	499,0	137,7	45,7	225,9	908,3
<i>Dont part non courante</i>	<i>326,0</i>	<i>137,7</i>	<i>29,2</i>	<i>140,3</i>	<i>633,2</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>173,0</i>	<i>-</i>	<i>16,5</i>	<i>85,6</i>	<i>275,1</i>

⁽¹⁾Uniquement les écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les provisions pour propre assureur et sinistres concernent essentiellement les activités aux Etats-Unis (447,5 millions d'euros à fin 2025) où Transdev North America s'assure auprès de tiers, tout en conservant un certain niveau de franchise à sa charge.

Les provisions pour litiges couvrent l'ensemble des pertes jugées probables, liées aux litiges de toute nature (social et autres) auxquels le Groupe est confronté dans la conduite de ses affaires.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- des provisions liées aux obligations contractuelles de maintenance (grand levage) dans le cadre des activités ferroviaires en Allemagne ;
- des provisions pour couvrir des pertes sur contrats déficitaires.

VII.8.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe a mis en place, en fonction du cadre réglementaire et des accords collectifs, divers dispositifs en faveur de ses salariés, notamment des régimes de retraite à cotisations définies, des régimes de retraite à prestations définies (qu'ils soient d'entreprise ou multi-employeurs), ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

VII.8.2.1. Détail de la provision au bilan

(en millions d'euros)	France ⁽¹⁾	Australie / Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Suède	Autres	Total
Retraites supplémentaires et préretraites (hors couverture médicale)	-	-	9,0	8,9	2,8	20,7
Indemnités de fin de carrière	52,2	-	-	-	9,2	61,4
Autres avantages postérieurs à l'emploi	-	0,8	-	-	-	0,8
Total avantages postérieurs à l'emploi	52,2	0,8	9,0	8,9	11,9	82,9
Médailles du travail	3,9	-	2,9	-	3,9	10,7
Autres avantages long terme	-	20,8	5,0	-	18,4	44,2
Autres avantages accordés aux salariés	3,9	20,8	7,9	-	22,3	54,8
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	56,1	21,6	16,9	8,9	34,2	137,7

⁽¹⁾ L'activité « France » reportée n'inclut pas les activités réalisées par la holding Transdev Group (activités intégrées dans la colonne « autres »).

VII.8.2.2. Régimes à cotisations définies

Dans certaines filiales, des régimes à cotisations définies complémentaires aux régimes de base ont été mis en place. Les dépenses engagées par le Groupe au titre de ces régimes représentent environ 106 millions d'euros.

VII.8.2.3. Régimes à prestations définies

Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des régimes à prestations définies (principalement des retraites complémentaires et des indemnités de fin de carrière) et/ou offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ils peuvent être partiellement ou intégralement financés (via des actifs de couverture).

Régimes non financés

Les régimes non financés concernent principalement des indemnités de départ à la retraite, dont les droits ne sont acquis que si l'employé est toujours en poste au moment de son départ à la retraite. Une provision est constituée pour ces engagements, sans obligation de préfinancement puisque le paiement des prestations reste aléatoire. Parfois, certaines provisions peuvent être partiellement couvertes par des placements auprès d'organismes externes (compagnies d'assurance par exemple), mais sans aucune obligation de versements ultérieurs.

Régimes financés

Les régimes financés consistent majoritairement en des régimes de retraite gérés au travers de fonds de pension aux Etats-Unis, en Australie, en Suède et au Royaume-Uni. Ils sont fermés à toute nouvelle adhésion et les bénéficiaires encore en activité aux Etats-Unis et au Royaume-Uni n'acquiescent plus de droits.

Ces obligations sont préfinancées par des cotisations versées par les filiales du Groupe et par les employés à des fonds externes constituant des entités juridiques distinctes, dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Les principaux risques associés à ces régimes sont les suivants : la volatilité des actifs détenus par les régimes, la variation des taux d'intérêt et l'allongement de l'espérance de vie.

Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi. Ils excluent les régimes de retraite à cotisations définies, ainsi que les régimes de retraite multi-employeurs (voir note VII.8.2.4).

COMPTES CONSOLIDÉS

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les spécificités de chaque pays dans lequel les régimes sont mis en œuvre.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation		
Zone euro	3,7%	3,4%
Australie	5,2%	5,2%
Suède	3,3%	2,9%
Etats-Unis	5,3%	5,5%
Taux d'inflation		
Zone euro	2,2%	2,2%
Australie	2,5%	2,5%
Suède	2,2%	2,5%
Etats-Unis	2,5%	2,5%

Evolution de l'engagement (DBO – defined benefit obligation) et des actifs de couverture

(en millions d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Evolution des engagements						
Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice	82,6	125,8	208,4	76,2	136,1	212,3
Coût des services rendus de la période	9,4	0,1	9,4	8,7	0,1	8,8
Intérêts sur la dette actuarielle	2,3	5,8	8,1	2,6	5,9	8,5
Cotisations employés	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1
Cessions	-	-	-	-	-	-
Réductions / liquidations	(2,3)	-	(2,3)	(1,9)	-	(1,9)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(0,2)	(4,6)	(4,8)	1,1	(8,6)	(7,5)
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur expérience</i>	1,9	(3,1)	(1,2)	2,5	(1,1)	1,4
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses démographiques</i>	(0,0)	1,9	1,9	-	-	-
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses financières</i>	(2,1)	(3,4)	(5,5)	(1,5)	(7,4)	(8,9)
Prestations versées	(8,4)	(11,3)	(19,6)	(7,9)	(11,4)	(19,3)
Modifications de régimes	-	-	-	0,4	-	0,4
Autres (dont effet de change)	(0,2)	(4,8)	(4,9)	3,3	3,7	7,0
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice (1)	83,3	111,0	194,4	82,6	125,8	208,4
Evolution des actifs de couverture						
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	-	119,9	119,9	-	118,8	118,8
Rendement réel des actifs	-	8,0	8,0	-	3,6	3,6
<i>dont produits d'intérêt sur les actifs</i>	-	5,4	5,4	-	5,1	5,1
<i>dont gains actuariels (pertes)</i>	0,0	2,6	2,6	-	(1,5)	(1,5)
Cotisations employeurs	-	4,6	4,6	-	5,8	5,8
Cotisations employés	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Prestations versées	(0,2)	(12,3)	(12,5)	-	(12,0)	(12,0)
Autres (dont effet de change)	0,7	(7,1)	(6,3)	-	3,6	3,6
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (2)	0,5	113,1	113,8	-	119,9	119,9
Couverture financière (a) = (2) - (1)	(82,9)	2,1	(80,8)	(82,6)	(5,9)	(88,5)
Plafonnement d'actifs (b)		2,1	2,1		0,5	0,5
MONTANT NET DES DROITS (- A + B)	82,9	0,0	82,9	82,6	6,4	89,0

COMPTES CONSOLIDÉS

Actifs de couverture

L'allocation moyenne des actifs de couverture du Groupe se présente comme suit :

	31 décembre 2025
Actions	21,9%
Obligations corporate	40,7%
Obligations d'Etat	16,1%
Autres	9,5%
Actifs cotés	88,2%
Fonds général d'assureur	0,6%
Immobilier	3,3%
Autres ⁽¹⁾	7,9%
Actifs non cotés	11,8%

⁽¹⁾Liability Driven Investment (LDI) inclus.

Pour l'année 2026, la contribution destinée à la couverture des régimes à prestations définies devrait s'élever à environ 4 millions d'euros.

Coût net des avantages postérieurs à l'emploi

<i>(en millions d'euros)</i>	2025			2024		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Coût des services rendus de la période	(9,4)	(0,1)	(9,4)	(8,7)	(0,1)	(8,8)
Intérêts sur la dette actuarielle	(2,3)	(5,8)	(8,1)	(2,6)	(5,9)	(8,5)
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	-	5,4	5,4	-	5,1	5,1
Réductions / liquidations	2,3	-	2,3	1,9	-	1,9
Modifications de régime	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)
Autres	0,0	(1,1)	(1,1)	(0,1)	(0,5)	(0,6)
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi au compte de résultat consolidé	(9,4)	(1,5)	(10,8)	(9,9)	(1,4)	(11,3)
Ecarts actuariels sur actifs de couverture	0,0	2,6	2,6	-	(1,5)	(1,5)
Ecarts actuariels sur expérience	(1,9)	3,1	1,2	(2,5)	1,1	(1,4)
Ecarts actuariels sur hypothèses démographiques	0,0	(1,9)	(1,9)	-	-	-
Ecarts actuariels sur hypothèses financières	2,1	3,4	5,5	1,5	7,4	8,9
Plafonnement d'actifs	-	(2,1)	(2,1)	-	-	-
Ecarts actuariels sur droits à remboursement	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi impactant les autres éléments du résultat global	0,2	5,1	5,3	(1,1)	7,1	6,0
TOTAL	(9,2)	3,6	(5,6)	(11,0)	5,7	(5,3)

Sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation et du coût des services rendus de la période

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux variations des taux d'actualisation et des taux d'augmentation des salaires.

Ainsi, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation réduirait la valeur actualisée de l'obligation brute du Groupe d'environ 7,2 millions d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une hausse de la valeur actualisée de l'obligation de l'ordre de 10,6 millions d'euros.

VII.8.2.4. Régimes multi-employeurs

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies.

Les dépenses associées sont comptabilisées au compte de résultat consolidé, à hauteur des cotisations versées sur l'exercice. Elles sont de l'ordre de 14 millions d'euros en 2025.

VII.9. Impôts

PRINCIPES COMPTABLES

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend à la fois la charge (ou le produit) d'impôt courant et d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux entraînent généralement la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôt différé liés aux différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- que le Groupe disposera de profits taxables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé.

A chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs associés à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le justifient, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur utilisation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale et/ou une période de l'ordre de cinq ans à compter de la clôture de l'exercice concerné ;
- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison de risques d'interprétation divergente de la législation fiscale.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de la situation financière consolidée pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements législatifs et des variations des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Ils ne sont pas actualisés.

VII.9.1. Impôts sur le résultat

VII.9.1.1. Détail de la charge d'impôt

L'impôt sur le résultat du Groupe de l'exercice 2025 est une charge qui s'élève à (8,2) millions d'euros et se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Groupe fiscal Transdev Group (France)	(14,6)	(5,7)
Canada	(6,0)	(1,8)
Allemagne	(1,6)	(0,1)
République Tchèque	(1,3)	(2,0)
Portugal	(1,3)	(1,6)
Autres	16,6	(25,8)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(8,2)	(37,0)
<i>Dont impôt courant</i>	(30,5)	(24,8)
<i>Dont impôt différé</i>	22,3	(12,2)

La quasi-totalité des filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par la société Transdev Group (établie pour une durée de cinq ans en 2011, renouvelable par tacite reconduction). La société Transdev Group, en tant que société intégrante, est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale consolidée. Toute économie d'impôt qui pourrait en résulter est acquise à Transdev Group.

VII.9.1.2. Rationalisation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies (a)	100,8	44,9
Résultat des entreprises associées (b)	20,2	7,3
Impôts sur le résultat (c)	(8,2)	(37,0)
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d) = (a)-(b)-(c)	88,8	74,6
Taux d'imposition théorique (e)⁽¹⁾	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique -(d) x (e)	(22,9)	(19,3)
Pertes de valeur nettes sur goodwill		
Différences de taux ⁽²⁾	(0,6)	0,3
Plus et moins-values de cessions	0,1	0,4
Impôts sans base	(7,9)	(3,6)
Visibilité fiscale ⁽³⁾	12,5	(17,7)
Autres éléments	10,6	2,9
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(8,2)	(37,0)

⁽¹⁾Le taux d'imposition théorique indiqué est le taux d'impôt en vigueur en France de 25,83% (surtaxe exceptionnelle exclue).

⁽²⁾ Les différences de taux sont liées à la présence du Groupe dans des pays où les taux d'imposition sont différents du taux d'imposition en France.

⁽³⁾La visibilité fiscale correspond aux mouvements des impôts différés actifs non appréhendés et à la diminution des stocks de pertes fiscales reportables utilisables.

VII.9.2. Impôts différés actifs et passifs

VII.9.2.1. Évolution

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours des exercices 2024 et 2025 est la suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
1^{er} janvier 2024	25,8	(37,2)	(11,4)
Mouvements de l'activité en résultat	(2,5)	(9,7)	(12,2)
Mouvements de l'activité hors résultat	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Variation de périmètre de consolidation	(0,2)	(0,4)	(0,6)
Effet de change	(0,5)	0,8	0,3
Autres mouvements	0,1	(0,2)	(0,1)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024	22,1	(46,8)	(24,7)
1^{er} janvier 2025	22,1	(46,8)	(24,7)
Mouvements de l'activité en résultat	16,5	5,7	22,3
Mouvements de l'activité hors résultat	(2,8)	(0,2)	(3,0)
Variation de périmètre de consolidation	(0,1)	0,1	-
Effet de change	(0,5)	0,2	(0,3)
Autres mouvements	(6,6)	6,2	(0,5)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	28,6	(34,8)	(6,2)

Les mouvements d'activité hors résultat intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

Au 31 décembre 2025 les impôts différés actifs non reconnus au bilan s'élèvent à 396,0 millions d'euros, dont 196,4 millions d'euros liés aux déficits fiscaux.

VII.9.2.2. Ventilation par nature et échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux (nets)

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impôts différés actifs constatés en résultat	24,2	15,5
Impôts différés actifs constatés en capitaux propres	4,4	6,6
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	28,6	22,1
Impôts différés passifs constatés en résultat	(34,2)	(46,5)
Impôts différés passifs constatés en capitaux propres	(0,6)	(0,3)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(34,8)	(46,8)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(6,2)	(24,7)
Dont déficits fiscaux	11,7	4,7
Dont péremption < 1 an	-	-
Dont péremption > 1 an et < 5 ans	-	-
Dont péremption > 5 ans	1,8	0,6
Dont illimitée	9,9	4,1

VII.9.3. Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les sociétés du Groupe font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux. Le Groupe intègre dans son estimation des risques les charges potentielles pouvant résulter de ces contrôles, en se fondant sur une analyse technique des positions qu'il défend auprès des administrations fiscales. Cette estimation des risques est revue périodiquement en fonction de l'évolution des contrôles et des éventuels contentieux.

VII.9.4. Pilier 2 de la réforme fiscale internationale portée par l'OCDE

La Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 15 décembre 2022 vise à instaurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15% pour les grandes entreprises multinationales de l'Union européenne. Elle repose sur les règles du Pilier 2, publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le 20 décembre 2021. En France, la Loi de Finances pour 2024 a transposé cette directive dans son article 33 le 29 décembre 2023. Ces règles s'appliquent aux exercices ouverts à partir du 31 décembre 2023.

L'analyse réalisée pour étudier les conséquences de l'application de cette réforme conclut qu'aucun impact significatif n'est à anticiper au titre de 2025.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a comptabilisé aucun actif ni passif d'impôt différé lié aux règles du Pilier 2.

VII.10. Engagements hors bilan et sûretés réelles

VII.10.1. Engagements hors bilan donnés et reçus

DÉFINITIONS

Garanties opérationnelles et obligations d'investissement et d'achat - Engagements donnés

Le Groupe entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis dans le cadre de contrats ou marchés et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. Ces garanties correspondent principalement à des cautions de soumission sur appels d'offres, à des cautions de restitution d'acomptes, à des garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Lettres de crédit - Engagements donnés

Les lettres de crédit, émises par des établissements financiers en faveur des créanciers, clients ou fournisseurs du Groupe, servent de garantie pour leurs opérations d'exploitation. Elles visent principalement à fournir des garanties aux assureurs aux États-Unis pour le règlement des franchises en cas de sinistres. Le montant total est actualisé annuellement par chaque assureur, ou à chaque renouvellement de police d'assurance, sur la base d'un calcul actuariel du risque de sinistre.

Seule la part des lettres de crédit qui excède la provision pour propre assureur et sinistres (déjà comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée) est incluse dans le tableau ci-dessous (voir note VII.8.1).

COMPTES CONSOLIDÉS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNÉS (en millions d'euros)	31 décembre 2025	Échéance			31 décembre 2024
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	1 079,5	558,9	191,7	328,9	1 111,1
Obligations d'investissement industriel et d'achat	298,1	297,5	0,6	-	325,3
Engagements liés aux activités opérationnelles	1 377,6	856,4	192,3	328,9	1 436,4
Garanties de passif	-	-	-	-	2,3
Engagements liés au périmètre du Groupe	-	-	-	-	2,3
Lettres de crédit	53,9	53,9	-	-	37,6
Autres engagements de financement	-	-	-	-	5,5
Engagements liés au financement	53,9	53,9	-	-	43,1
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 431,5	910,3	192,3	328,9	1 481,8

ENGAGEMENTS ET GARANTIES REÇUS (en millions d'euros)	31 décembre 2025	Échéance			31 décembre 2024
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Garanties opérationnelles	72,6	40,3	20,5	11,8	111,4
Obligations d'investissement industriel et d'achat	10,9	0,6	9,0	1,3	12,0
Engagements liés aux activités opérationnelles	83,5	40,9	29,5	13,1	123,4
Garanties de passif	22,1	-	22,1	-	22,8
Engagements liés au périmètre du Groupe	22,1	-	22,1	-	22,8
Engagements liés au financement⁽¹⁾	-	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	105,6	40,9	51,6	13,1	146,2

⁽¹⁾Hors lignes de crédit non utilisées (1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2025, voir note VII.7.1.4).

Les engagements reçus au titre des lignes de crédit non utilisées (voir note VII.7.1.4) ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

VII.10.2. Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 31 décembre 2025, les sûretés réelles données par le Groupe s'élèvent à 40,0 millions d'euros et ont pour vocation de garantir des dettes financières dont l'encours de crédit tiré à fin 2025 s'élève à 22,9 millions d'euros.

VII.11. Informations complémentaires

VII.11.1. Opérations avec les parties liées

VII.11.1.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont constitués par les membres du Comité exécutif de Transdev et par les administrateurs.

Rémunération des membres du Comité exécutif de Transdev

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés octroyés aux membres du Comité exécutif de Transdev :

(en milliers d'euros)	2025	2024
Avantages à court terme hors cotisations patronales ⁽¹⁾	5 062,5	5 025,4
Cotisations patronales ⁽²⁾	1 536,4	1 483,6
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	123,6	127,0
TOTAL	6 722,5	6 636,0

⁽¹⁾Rémunérations fixes et variables, ainsi que les avantages en nature et indemnités de fin de contrat. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues pour l'exercice précédent et versées au cours de l'exercice suivant.

⁽²⁾Hors cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

⁽³⁾Coûts des services rendus.

Le Comité exécutif compte neuf membres depuis avril 2022. Il est présidé par le Président-Directeur Général du Groupe et composé du Directeur Général France et Sûreté Groupe, de la Directrice Générale Etats-Unis, du Directeur Général Allemagne, du Directeur Général Europe et du Directeur Général International pour les Opérations ainsi que de la Directrice Groupe de la Stratégie et de la Transformation, du Directeur Groupe des Affaires Juridiques, Finances, Risques et Conformité et de la Directrice Groupe des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group

L'Assemblée générale de la société Transdev Group du 21 mars 2025 a fixé le montant global brut annuel de rémunération des administrateurs alloué au Conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 90 000 euros, au titre de l'année 2025. Cette somme a été entièrement attribuée pour cet exercice.

VII.11.1.2. Relations avec les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les co-entreprises et les entreprises associées sont détaillées dans la note VII.6.1. Ces transactions, réalisées selon des conditions normales de marché, ne sont pas significatives.

VII.11.1.3. Relations avec les sociétés de Rethmann et la Caisse des dépôts et leurs filiales non rattachées à Transdev

Les relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Rethmann et leurs filiales non rattachées à Transdev sont décrites dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2025	
	Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et ses filiales non rattachées à Transdev	Relations avec les sociétés de Rethmann et ses filiales non rattachées à Transdev
Créances		
Créances d'exploitation	(0,0)	-
Créances financières courantes	6,6	-
		-
Dettes		
Dettes d'exploitation	0,0	0,0
Dettes financières courantes	19,3	-
Dettes financières non courantes	66,0	-
Chiffre d'affaires	-	-
Charges opérationnelles	(1,5)	(0,7)
Coût de l'endettement financier net	(1,9)	-

Par ailleurs, dans certains pays, le Groupe a des relations contractuelles avec certaines filiales de Rethmann, notamment pour la collecte et le traitement de déchets, ainsi que pour la distribution d'eau.

VII.11.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets EY et Forvis Mazars interviennent en qualité de commissaires aux comptes du Groupe.

(en millions d'euros)	2025		
	Réseau EY	Réseau Forvis Mazars	Autres
Certification des comptes	3,9	3,3	0,1
Services autres que la certification	0,3	0,1	-
dont services autres que la certification requis par les textes	0,2	0,1	-
dont autres ⁽¹⁾	0,1	-	-
TOTAL	4,2	3,4	0,1

⁽¹⁾Juridique, fiscal, social...

VII.12. Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours

Le Groupe est impliqué, dans le cours normal de ses activités, dans divers litiges et arbitrages avec des tiers ou avec les administrations fiscales de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

VII.13. Développements récents et événements post-clôture

Néant.

VII.14. Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes de consolidation

Entités contrôlées

Transdev consolide par intégration globale les entités sur lesquelles il exerce le contrôle. Ce contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité et qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il dispose de la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés débute à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où ce contrôle est perdu.

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent aux parts d'intérêt qui ne sont pas attribuables directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentages d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont considérées comme des transactions sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité. Ces transactions sont comptabilisées en capitaux propres pour leur montant net d'impôt, sans impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe. Ces transactions sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie en flux nets liés aux opérations de financement.

Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») exerçant un contrôle conjoint sur une entité ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci.

En tant que coparticipant à une activité conjointe, le Groupe, comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits issus de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part de charges supportées conjointement le cas échéant.

Participations dans des co-entreprises et dans des entreprises associées

Voir note VII.6.1.

Au 31 décembre 2025, 537 sociétés étaient consolidées au sein du Groupe (544 au 31 décembre 2024), dont :

- 503 sociétés intégrées globalement ;
- 3 sociétés intégrées à hauteur de leur quote-part ;
- 31 sociétés mises en équivalence, dont 23 co-entreprises.

Aucun mouvement significatif du périmètre n'est intervenu durant l'exercice 2025.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales sociétés du Groupe au 31 décembre 2025 sont répertoriées ci-dessous :

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture ⁽¹⁾	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
FRANCE					
TRANSDEV GROUP	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV ILE-DE-FRANCE	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV URBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
SOCIETE DU METRO DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	FRANCE	15 RUE DE LA PETITE CHARTREUSE, 76000 ROUEN	IG	100,0	100,0
TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV RAIL SUD INTER-METROPOLES	FRANCE	1, PLACE JULES GUESDE, 13002 MARSEILLE	IG	100,0	100,0
PAYS-BAS					
TRANSDEV CONNEXION HOLDING B.V.	PAYS-BAS	STATIONSPLEIN 13, 1211EX HILVERSUM	IG	100,0	100,0
CONNEXION OPENBAAR VERVOER N. V.	PAYS-BAS	STATIONSPLEIN 13, 1211EX HILVERSUM	IG	100,0	100,0
WITTE KRUIS AMBULANCE B. V.	PAYS-BAS	HERTOG AALBRECHTWEG 8 TE ALKMAAR	IG	100,0	100,0
ALLEMAGNE					
TRANSDEV GMBH	ALLEMAGNE	GEORGENSTRASSE 22, 10117 BERLIN	IG	100,0	100,0
TRANSDEV VERTRIEB GMBH	ALLEMAGNE	MARKT 10, 04109 LEIPZIG	IG	100,0	100,0
NORDWESTBAHN GMBH	ALLEMAGNE	FRANZ-LENZ STRASSE 5, 49084 OSNABRUECK	IG	100,0	100,0
TRANSDEV HANNOVER GMBH	ALLEMAGNE	KRIEGERSTRASSE 1D, 30161 HANNOVER	IG	100,0	100,0
REPUBLIQUE TCHEQUE ET SLOVAQUIE					
TRANSDEV CESKA REPUBLIKA S.R.O	REPUBLIQUE TCHEQUE	VORSILSKA 139/5, NOVE MESTO, 110 00 PRAHA 1	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SLOVAKIA SRO	SLOVAQUIE	STUROVA 72, 949 01 NITRA	IG	100,0	100,0
SUEDE					
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	SUEDE	BOX 14091, 167 14 BROMMA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SVERIGE AB	SUEDE	BOX 14091, 167 14 BROMMA	IG	100,0	100,0
PORTUGAL ET ESPAGNE					
TRANSDEV PARTICIPAÇÕES SGPS	PORTUGAL	RUA DE OSLO, CENTRO COMERCIAL LONDRES, LOJA AC122, 4460-388, SENHORA DA HORA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV DIVISION ESPANA SLU	ESPAGNE	AVENIDA BARCELONA, S/N 08970, SANT JOAN DESPI, BARCELONA	IG	100,0	100,0
ROYAUME-UNI ET IRLANDE					
TRANSDEV PLC	ROYAUME-UNI	PROSPECT PARK, BROUGHTON WAY, HARROGATE, HG2 7NY	IG	100,0	100,0
TRANSDEV IRELAND	IRLANDE	5 th FLOOR REAR, CONNAUGHT HOUSE, 1 BURLINGTON ROAD, DUBLIN 4	IG	100,0	100,0
ETATS-UNIS					
TRANSDEV NORTH AMERICA INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SERVICES INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
FIRST TRANSIT INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
TRANSDEV ALTERNATIVE SERVICES INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
TRANSDEV FLEET SERVICES INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
CANADA					
TRANSDEV CANADA INC	CANADA	1040 RUE DU LUX, SUITE 510, BROSSARD, J4Y 0E3, QUEBEC	IG	100,0	100,0
FIRST TRANSIT CANADA INC	CANADA	350 7TH AVENUE SW, SUITE 3400, CALGARY, T2P 3N9, ALBERTA	IG	100,0	100,0
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE					
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 6, 550 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	IG	100,0	100,0
TRANSDEV JOHN HOLLAND BUSES (NSW) PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 6, 550 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	IG	75,0	75,0
YARRA JOURNEY MAKERS PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 3, 555 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	ME	51,0	51,0
TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	NOUVELLE-ZELANDE	44 NEWLANDS ROAD, NEWLANDS, WELLINGTON, 6037	IG	100,0	100,0
CHILI, COLOMBIE ET EQUATEUR					
TRANSDEV CHILE S.A.	CHILI	SANTA CLARA N°301, OFIC.7805,HUECHURABA, SANTIAGO	IG	100,0	100,0
TRANSDEV COLOMBIA ZONAL SAS	COLOMBIE	CARRERA 7# 84A-29 OFICINA 803 BOGOTA	IG	100,0	100,0
EMPRESA OPERADORA METRO DE MEDELLIN TRANSDEV	EQUATEUR	AV. REPUBLICA DE EL SALVADOR N34-107 Y SUIZA, EDIFICIO BRESCIA I – PISO 7, QUITO	IG	51,0	51,0
MAROC					
TRANSDEV RABAT SALE SA	MAROC	8 RUE HAJ MOHAMED ERRIFAI HASSAN, RABAT 10 000	IG	100,0	100,0

⁽¹⁾ IG : intégration globale.

⁽²⁾ ME : mise en équivalence.

VIII. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe a procédé à des tests de perte de valeur des goodwill selon les méthodes décrites dans les notes VII.2.4 et VII.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests et les hypothèses utilisées pour élaborer les prévisions de flux de trésorerie. Nous avons également vérifié qu'une information appropriée était communiquée à ce titre dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Les autres actifs incorporels et les actifs financiers constitués dans le cadre de contrats IFRIC12 sont comptabilisés et évalués selon les méthodes comptables décrites dans les notes VII.4.1 et VII.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations concernant ces comptes, à vérifier, par sondages, les calculs effectués par votre groupe et qu'une information appropriée était donnée à ce titre dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note VII.12 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est engagé, dans le cours normal de ses activités, dans des litiges et des arbitrages avec des tiers. Nous avons apprécié l'information donnée à ce titre dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

COMPTES CONSOLIDÉS

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 11 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

Gonzague Senlis

Eddy Bertelli

ERNST & YOUNG et Autres

Alexandre Chrétien



Comptes sociaux Transdev Group SA

États financiers au 31 décembre 2025

Sommaire

I. Bilan	93
II. Compte de résultat	95
III. Annexes aux comptes sociaux	96
III.1. Faits caractéristiques et événements marquants de l'exercice	96
III.1.1. Evolution actionnariale.....	96
III.1.2. Refinancement.....	96
III.1.3. Titres de participation.....	96
III.1.4. Intégration fiscale.....	96
III.2. Règles et principes généraux appliqués	96
III.3. Consolidation	97
III.4. Changement de méthodes comptables	97
III.5. Changement de réglementation comptable	97
III.6. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat	97
III.6.1. Immobilisations incorporelles.....	97
III.6.2. Immobilisations corporelles.....	97
III.6.3. Immobilisations financières.....	97
III.6.4. Créances et dettes.....	97
III.6.5. Valeurs mobilières de placement.....	97
III.6.6. Provisions pour risques et charges.....	97
III.6.7. Opérations en devises.....	97
III.6.8. Opérations dérivés de change.....	98
III.6.9. Résultat exceptionnel.....	98
III.6.10. Engagement en matière de retraite.....	98
III.6.11. Engagement au titre des médailles du travail.....	98
III.7. Autres éléments d'information	98
III.7.1. Transactions avec les parties liées.....	98
III.7.2. Honoraires des commissaires aux comptes.....	98
III.8. Evènements postérieurs à la clôture	98

III.9. Compléments d'information relatifs au bilan	99
III.9.1. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur valeurs brutes.....	99
III.9.2. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur amortissements et dépréciations.....	99
III.9.3. Etat des échéances des créances.....	100
III.9.4. Etat de l'actif circulant : mouvements des dépréciations.....	100
III.9.5. Ecart de conversion et variations de valeur des instruments de trésorerie actif et passif.....	100
III.9.6. Tableau de variation des capitaux propres.....	101
III.9.7. Provisions pour risques et charges.....	101
III.9.8. Etat des échéances des dettes.....	101
III.9.9. Tableau des engagements financiers.....	102
III.9.10. Engagement de crédit-bail.....	102
III.10. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat	102
III.10.1. Rémunération des dirigeants.....	102
III.10.2. Effectif moyen.....	102
III.10.3. Ventilation du chiffre d'affaires net.....	102
III.10.4. Analyse du résultat financier.....	103
III.10.5. Analyse des charges et produits exceptionnels.....	103
III.10.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	103
III.10.7. Situation fiscale latente.....	103
III.11. Renseignements concernant les filiales et les participations et portefeuille	104
IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	106

I. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice 2025		Exercice 2024		Notes
	Montant Brut	Amortissements et Dépréciations	Montant Net	Montant Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	-	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	13 200	-	13 200	13 200	
Fonds commercial	283	283	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	28 721	28 665	56	297	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 204	28 948	13 256	13 497	III.9.1 & 9.2
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	
Matériel de transport	-	-	-	-	
Installations techniques et outillages industriels	-	-	-	-	
Autres immobilisations corporelles	7 874	5 464	2 411	1 034	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	70	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 874	5 464	2 411	1 105	III.9.1 & 9.2
Immobilisations financières					
Participations	3 253 537	1 911 238	1 342 299	1 321 436	
Créances et prêts rattachées à des participations	788 579	2 594	785 985	907 205	
Autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Autres prêts	-	-	-	-	
Autres immobilisations financières	4 446	-	4 446	3 693	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 046 562	1 913 832	2 132 730	2 232 334	III.9.1 & 9.2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 096 640	1 948 244	2 148 397	2 246 936	III.9.1 & 9.2
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-	
Avances et acomptes versés sur commande	9	-	9	9	
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	15 946	59	15 886	20 275	III.9.3 & 9.4
Autres Créances	14 061	-	14 061	13 001	III.9.3 & 9.4
Charges constatées d'avance	3 542	-	3 542	1 819	III. 9.3
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres	-	-	-	-	
Autres titres	624 984	-	624 984	478 071	III. 9.4
Instrument financiers à terme et jetons détenus	2 005	-	2 005	5 222	
Disponibilités	116 861	-	116 861	20 044	
Total actif circulant (II)	777 408	59	777 349	538 441	
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-	
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	321	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)	2 336	-	2 336	8 822	III.9.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 876 384	1 948 303	2 928 081	2 794 520	

COMPTES SOCIAUX

PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024	Réf. Annexes
CAPITAUX PROPRES			
Capital	1 085 302	1 085 302	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	
Ecarts de réévaluation	-	-	
Ecarts d'équivalence	-	-	
Réserves			
Réserve légale	28 060	25 824	
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	
Réserves réglementées	-	-	
Autres réserves			
Report à nouveau	39 802	18 867	
Résultat de l'exercice	39 354	44 719	
Subventions d'investissement	-	-	
Provisions règlementées	-	-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 192 518	1 174 712	III.9.6
Autres fonds propres			
Fonds non remboursables	-	-	
Avances conditionnées	-	-	
Droits du concedant	-	-	
Total des autres fonds propres (II)	-	-	
Provisions			
Provisions pour risques	11 775	28 077	
Provisions pour charges	7 018	7 522	
Total provisions (III)	18 793	35 599	III.9.7
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	
Autres emprunts obligataires	948 896	628 277	III.9.8
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	281	34 897	III.9.8
Emprunts et dettes financières diverses	696 656	847 675	III.9.8
Instruments financiers à terme	-	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	III.9.8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 875	27 134	III.9.8
Dettes fiscales et sociales	27 694	22 430	III.9.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47	47	III.9.8
Autres dettes	15 279	16 158	III.9.8
Produits constatés d'avance	865	-	III.9.8
TOTAL DETTES (IV) ⁽²⁾	1 713 592	1 576 618	
DIFFÉRENCE DE CONVERSION PASSIF (V)	3 178	7 592	III.9.5
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 928 081	2 794 520	
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	85	9 170	
⁽²⁾ Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :	886 587	1 079 699	

II. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024	Réf. Annex
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue (services)	68 591	72 479	III.10.3
Montant net du chiffre d'affaires	68 591	72 479	
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Subvention	-	-	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 810	1 002	
Autres produits	20 618	19 338	
Total des produits d'exploitation (I)	94 020	92 819	
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	
Variations de stocks	-	-	
Autres achats et charges externes	42 727	36 007	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 071	3 039	
Salaires	33 600	29 627	
Cotisations sociales	15 967	13 976	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 223	1 382	
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	400	
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-	
Dotations aux provisions	906	1 870	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-	
Autres charges	1 502	3 121	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	98 996	89 422	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(4 976)	3 397	
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)	-	-	
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)	0	-	
Produits financiers			
De participation	78 332	111 565	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	9 766	9 843	
Reprises sur dépréciations et provisions	88 006	93 221	
Différences positives de change	26 049	20 673	
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments financiers	16 552	13 446	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	218 705	248 748	
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	106 083	156 441	
Intérêts et charges assimilés	48 560	45 229	
Différences négatives de change	28 032	23 966	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	3 555	-	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	186 230	225 636	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	32 475	23 112	III.10.4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	27 498	26 508	
Produits exceptionnels (VII)	-	103	
Charges exceptionnelles (VIII)	-	5	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	98	III.10.5
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	-	-	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(11 856)	(18 113)	III.10.6
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	312 724	341 670	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	273 370	296 951	
BÉNÉFICE OU PERTE	39 354	44 719	

III. Annexes aux comptes sociaux

La société Transdev Group SA, maison mère du groupe Transdev (ci-après nommé « Transdev » ou « le Groupe »), est une société anonyme de droit français au capital de 1 085 301 685,26 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé 3 allée de Grenelle, 92 130 Issy-les-Moulineaux, France.

III.1. Faits caractéristiques et événements marquants de l'exercice

III.1.1. Evolution actionnariale

En octobre 2024, la Caisse des Dépôts, détentrice de 66 % du capital de la société Transdev Group, avait annoncé son intention de devenir un actionnaire minoritaire de long terme. À la suite d'un appel d'offres concurrentiel, son choix s'est porté en décembre 2024 sur l'offre du Groupe Rethmann.

Après consultation des instances représentatives du personnel et obtention des autorisations requises auprès des autorités compétentes, les négociations exclusives ont abouti le 1er juillet 2025 à la finalisation de la transaction : Rethmann France a acquis 32% supplémentaires du capital de la société Transdev Group, portant sa participation à 66% (contre 34% au 31 décembre 2024) et devenant ainsi l'actionnaire majoritaire. La Caisse des Dépôts maintient pour sa part 34% du capital à l'issue de cette opération, conservant des droits de gouvernance clés, en veillant notamment à son ancrage français.

III.1.2. Refinancement

En 2025, Transdev a procédé au refinancement ou à l'amendement de ses principales sources de financement dont les termes et conditions comprenaient une clause de changement de contrôle permettant aux prêteurs ou aux porteurs d'obligations de demander un remboursement ou un rachat anticipé de l'instrument de dette.

Refinancement de la facilité de crédit de 1 100 millions d'euros

Le 21 mars 2025, Transdev a refinancé sa facilité de crédit de 1 100 millions d'euros, avec une maturité de cinq ans, assortie de deux options de prolongation d'un an chacune. Cette facilité ne comporte plus de covenant financier et la clause de changement de contrôle a été reformulée afin de refléter l'évolution de l'actionnariat du Groupe.

Cette facilité n'est pas tirée au 31 décembre 2025.

Nouvelle émission obligataire (Euro MTF, Luxembourg)

Le 21 mai 2025, Transdev a réalisé une émission obligataire inaugurale de 800 millions d'euros, en deux tranches cotées, sur le marché Euro MTF au Luxembourg, l'une à trois ans de 300 millions d'euros et la seconde à sept ans de 500 millions d'euros.

Remboursements anticipés liés au changement de contrôle

Transdev a informé les porteurs des obligations émises sous la forme de placements privés non cotés et du placement Schuldschein de la 96 – Transdev • Rapport financier 2025

survenance d'un événement de remboursement anticipé. Sur un total de 650 millions d'euros de dette concernée, les investisseurs ont demandé le remboursement anticipé de 355 millions d'euros, 160 millions d'euros d'obligations à échéance 2025 ayant été remboursés à leur terme :

- Concernant les autres obligations émises sous la forme de placements privés non cotés, les tranches ont été remboursées à hauteur de 330 millions d'euros ;
- Le placement Schuldschein (25 millions d'euros) a été intégralement remboursé fin juillet 2025.

III.1.3. Titres de participation

En 2025, Transdev Group SA a :

- Souscrit à des augmentations de capital de ses filiales pays pour 87,1 millions d'euros (voir note III.9.1) ;
- Constaté la liquidation d'une participation pour 0,3 million d'euros (voir note III.9.1).

III.1.4. Intégration fiscale

En date du 21 avril 2011, Transdev Group SA a opté pour le régime de fiscalité de groupe visé aux articles 223 A et suivants du code général des Impôts.

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a pris effet le 1er janvier 2011 pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de la part de Transdev Group SA.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes de différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité, prévue par le Conseil National de la Comptabilité et reprise dans le Bulletin Officiel des impôts n°4H-9-88.

En application de ce principe, chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration. Transdev Group SA, société tête de groupe d'intégration, supporte son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration.

Pour 2025, l'application du régime fiscal de groupe se traduit par la comptabilisation d'un boni d'intégration fiscale de 13,6 millions d'euros dans les comptes sociaux.

III.2. Règles et principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements ANC 2018-01 du 20 avril 2018 et ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible, sous forme de tableaux et exprimées en milliers d'euros.

III.3. Consolidation

Transdev Group SA est la société mère du groupe Transdev dont les comptes consolidés sont intégrés globalement dans ceux de la société Rethmann France (RCS Nanterre 844 743 674), 3 allée de Grenelle 92130 Issy-Les-Moulineaux.

III.4. Changement de méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifie la présentation des états financiers, notamment en redéfinissant le résultat exceptionnel, et en supprimant la technique du transfert de charges.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, ces modifications n'entraînent pas de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat présentés sont conformes aux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent ont été reclassés dans la colonne "Exercice 2024" dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

III.5. Changement de réglementation comptable

Les changements de réglementation comptable liés à l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 sont mentionnés dans la rubrique III.4. précédente.

III.6. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

III.6.1. Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial est évalué en coût d'acquisition. Conformément à la réglementation comptable sur les actifs de l'ANC 2015-06, les fonds commerciaux à durée illimitée ne font pas l'objet d'un amortissement, mais sont soumis à un test annuel de valorisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La réglementation comptable sur les fonds de commerce est sans impact sur les comptes au 31 décembre 2025.

Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature sur une durée de 3 à 5 ans.

III.6.2. Immobilisations corporelles

Les biens sont amortis linéairement sur leurs durées de vie économique :

- Constructions :20 ans
- Agencements et installations :8 ans
- Matériel informatique :5 ans
- Matériel de bureau :5 à 7 ans
- Mobilier de bureau :5 à 10 ans

III.6.3. Immobilisations financières

Pour les titres acquis, la valeur brute des titres immobilisés correspond à la valeur d'acquisition y compris, le cas échéant, les frais accessoires.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont déterminées en tenant compte (i) de la performance financière des participations, (ii) de l'évolution des résultats ou (iii) de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les projections financières produites par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

III.6.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

III.6.5. Valeurs mobilières de placement

Les comptes à terme sont enregistrés dans ce poste. Ils sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

III.6.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues par la société à la date de l'arrêt des comptes.

Les provisions sont ventilées par nature dans la note III-9.7 de l'annexe.

III.6.7. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur euros au cours du jour.

COMPTES SOCIAUX

Les créances et dettes, prêts et emprunts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion » au bilan.

Conformément à l'article 420-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même manière, les écarts de change sur comptes courants avec les filiales, assimilables par nature à des comptes de disponibilités, sont comptabilisés directement en résultat de change.

Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques à hauteur du montant net de la perte globale, appréciée par devises et par regroupement de maturité après prise en compte des opérations à terme qualifiées de couverture sur le plan comptable.

III.6.8. Opérations dérivés de change

Transdev Group SA gère les risques de marché liés aux variations des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et des cross currency swaps. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les dérivés de change qualifiés de couverture sur le plan comptable sont enregistrés en résultat de change de façon symétrique aux éléments couverts.

Les dérivés non qualifiés de couverture sur le plan comptable font l'objet d'un traitement de position globale de change par devise.

Les pertes latentes sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat et les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

III.6.9. Résultat exceptionnel

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025 et conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, seules les opérations suivantes sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel :

- Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, notamment les provisions réglementées et les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable si l'impact est comptabilisé en résultat plutôt qu'en capitaux propres ;
- Les corrections d'erreurs sauf s'il s'agit de corriger une écriture imputée sur les capitaux propres.

III.6.10. Engagement en matière de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Les charges et produits d'actualisation sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode préférentielle de la recommandation N° 2003 R-01 de la CNC du 1^{er} avril 2003.

En 2025, l'actualisation a été effectuée au taux de 3,70%.

Au 31 décembre 2025, une provision de 6,3 millions d'euros correspondant aux engagements non couverts a été constatée.

III.6.11. Engagement au titre des médailles du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Au 31 décembre 2025, les engagements sont couverts par une provision de 0,1 million d'euros.

III.7. Autres éléments d'information

III.7.1. Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées concernées par l'article R.123-199 1 du Code du Commerce

En application du règlement de l'Autorité des Normes comptables (ANC) et de l'article R.123-199 1 du code de commerce, relatif aux parties liées, Transdev Group SA confirme n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2025.

Transactions avec les entreprises liées

Dans le cadre de ses activités de holding, pour le groupe, la société rend des services à ses filiales. Ces activités couvrent notamment l'assistance technique, une redevance de marque, la mise à disposition de personnel et l'émission de garanties.

III.7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Transdev.

III.8. Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

III.9. Compléments d'information relatifs au bilan

III.9.1. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions augmentations de l'exercice	Cessions réductions de l'exercice	Autres Flux	Ecart de conversion	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 234	-	(30)	-	-	42 204
Immobilisations incorporelles avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	8 220	1 918	(2 335)	70	-	7 874
Immobilisations corporelles en cours	70	-	-	(70)	-	-
Immobilisations financières dont :	4 111 854	284 858	(350 150)	-	-	4 046 562
Titres de participation	3 166 702	87 135	(300)	-	-	3 253 537
Créances et Prêts rattachés à des participations	941 459	196 749	(349 629)	-	-	788 579
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Autres Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 693	973	(220)	-	-	4 446
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	4 162 379	286 776	(352 514)	-	-	4 096 640

Les principales opérations sur les titres de participation se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Acquisitions de l'exercice	Augm. de capital	Cession de l'exercice	Autres Flux	Mouvements de l'exercice
Transdev Business Information Solutions	-	2 763	-	-	2 763
Transdev Northern Europe	-	45 625	-	-	45 625
Transdev Ireland	-	32 000	-	-	32 000
Transdev Group Innovation	-	6 703	-	-	6 703
Divers	-	45	(300)	-	(255)
TOTAL	-	87 135	(300)	-	86 835

III.9.2. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ou diminution de l'exercice	Reclassement Autres Flux	Amortissements en fin d'exercice
Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	28 737	211	(0)	-	28 948
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	7 186	1 012	(2 735)	-	5 464
Dépréciations sur immobilisations financières	1 879 519	105 266	(70 954)	-	1 913 832
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1 915 443	106 489	(73 688)	-	1 948 244
dont dotations et reprises :					
d'exploitation		1 223	(2 735)		
financières		105 266	(70 954)		
exceptionnelles		-	-		

Dépréciations des titres de participations et créances rattachées

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	Situation à la fin de l'exercice
Transdev Ile-de-France SA	645 493	26 354	-	-	671 847
Transdev SA	485 285	-	(20 000)	-	465 285
Transdev GmbH	143 271	-	-	-	143 271
Transdev North America INC.	203 417	-	-	-	203 417
Transdev Northern Europe	136 395	38 599	(4 894)	-	170 100
Transdev Australasia	54 901	-	-	-	54 901
TD PARTICIPACOES SGPS SA	52 127	-	-	-	52 127
Transdev PLC	62 589	-	(18 982)	-	43 607
Transdev Irlande	51 207	32 000	(21 612)	-	61 595
Autres participations	44 834	8 313	(5 466)	-	47 682
TOTAL	1 879 519	105 266	(70 954)	-	1 913 832

III.9.3. Etat des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Exercice 2025 Montant Brut	Échéance à -1 an	Dont ent. Liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2024 Montant Brut
Actif immobilisé				
Créances et Prêts rattachées à des participations	788 579	184 434	788 579	941 459
Autres immobilisations financières	4 446	158	-	3 693
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	15 946	15 946	14 724	20 335
Autres créances	14 061	14 061	9 799	13 001
Charges constatées d'avance	3 542	3 542	-	1 819
TOTAL	826 573	218 141	813 102	980 306

III.9.4. Etat de l'actif circulant : mouvements des dépréciations

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	Dépréciations en fin d'exercice
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Sur créances clients et comptes rattachés	59	-	-	-	59
Sur autres comptes débiteurs	-	-	-	-	-
Sur valeurs mobilières de placement	3 255	-	(3 255)	-	(0)
TOTAL DEPRECIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT	3 314	-	(3 255)	-	59
dont dotations et reprises :					
d'exploitation		-	-		
financières		-	(3 255)		
exceptionnelles		-	-		

III.9.5. Ecarts de conversion et variations de valeur des instruments de trésorerie actif et passif

A la clôture, les écarts de conversion se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Ecart de Conversion Actif	Ecart de Conversion Passif
Créances et prêts rattachés à des participations	2 148	1 033
Créances clients et comptes rattachés	51	2
Autres créances	-	-
Instruments financiers à terme	137	2 142
Emprunts et dettes financières divers	-	-
TOTAL	2 336	3 178

et se répartissent comme suit par devises :

(en milliers d'euros)	Ecart de Conversion Actif	Ecart de Conversion Passif
Dollar Canadien CAD	-	276
Livre Sterling GBP	0	123
Cross Currency Swap GBP	199	199
Dollar Neo Zelandais NZD	-	9
Dollar Australien AUD	-	304
Cross Currency Swap AUD	137	137
Couronne Tchèque CZK	5	-
Couronne Suédoise SEK	-	186
Cross Currency Swap SEK	1 944	1 944
Dollar des Etats-Unis USD	51	-
TOTAL	2 336	3 178

III.9.6. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Affectation résultat net 2024	Augmentation/ Réduction de capital	Autres Flux	Résultat net 2025	Situation à la clôture de l'exercice
Capital souscrit appelé versé	1 085 302	-	-	-	-	1 085 302
Prime d'apport	-	-	-	-	-	-
Réserve Légale	25 824	2 236	-	-	-	28 060
Autres Réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	18 867	20 935	-	-	-	39 802
Résultat de l'exercice	44 719	(44 719)	-	-	39 354	39 354
Avances conditionnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 174 712	(21 548)	-	-	39 354	1 192 518

Le capital social de Transdev Group SA est composé de 111 133 384 actions ordinaires d'une valeur nominale de 9,62 euros, entièrement souscrites et libérées et 1 683 839 actions préférentielles A d'une valeur nominale de 9,62 euros, entièrement souscrites et libérées.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2025, statuant sur la clôture des comptes 2024, le bénéfice comptable de l'exercice a fait l'objet d'une distribution pour 21 548 089,59 € (0,191€ par action) ; le solde a été affecté à la réserve légale pour 2 235 944,36€ et au compte de report à nouveau pour 20 934 853,12 €.

III.9.7. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice consommées	Reprises de l'exercice sans objet	Apport Autres Flux	Montant en fin d'exercice
Provision pour perte de valeur ⁽¹⁾	28 077	495	(16 797)	-	-	11 775
Pour retraites et médaille du travail	5 811	906	(269)	-	-	6 448
Pour risques salariés	1 711	-	(1 141)	-	-	570
TOTAL	35 599	1 401	(18 207)	-	-	18 793
dont dotations et reprises :						
d'exploitation		906	(4 410)	-	-	
financières		495	(13 797)	-	-	
exceptionnelles		-	-	-	-	

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Reclassement	Montant en fin d'exercice
⁽¹⁾ Provisions pour perte de valeur					
Provision pour perte de valeur filiale		24 842	334	(13 636)	11 540
Autres provision pour risques		3 235	161	(3 161)	235
TOTAL PROVISIONS POUR PERTE DE VALEURS		28 077	495	(16 797)	11 775

III.9.8. Etat des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Exercice 2025	Échéance à -1an	Échéance à -1an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans	Dont ent. Liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2024
Autres emprunts obligataires	948 896	128 896	320 000	500 000	-	628 277
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	281	281	-	-	-	34 897
Emprunts et dettes financières divers	696 656	693 875	2 781	-	696 656	847 675
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 875	23 875	-	-	8 927	27 134
Dettes fiscales et sociales	27 694	27 694	-	-	-	22 430
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47	47	-	-	-	47
Autres dettes	15 279	11 798	3 481	-	14 120	16 158
Produits constatés d'avance	865	121	483	261	-	-
TOTAL	1 713 592	886 587	326 744	500 261	719 703	1 576 618

III.9.9. Tableau des engagements financiers

Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :

Catégorie d'engagements (en milliers d'euros)	Total	Filiales		Échéance à -1 an	Échéance à +1an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
		Participations et autres entreprises liées	Autres			
Garanties de performance opérationnelles	313 294	312 477	817	96 325	26 727	190 242
Garanties sur locations simples	242 871	240 035	2 836	898	85 071	156 902
Garanties opérationnelles autres	1 013 119	973 194	39 925	463 419	476 401	73 299
TOTAL GARANTIES OPÉRATIONNELLES	1 569 284	1 525 706	43 578	560 641	588 200	420 443
Engagements donnés						
Garanties financières	18 363	18 363	-	9 906	6 957	1 500
TOTAL AUTRES GARANTIES ET ENGAGEMENTS DONNÉS	18 363	18 363	-	9 906	6 957	1 500
Engagements reçus	1 100 000	-	1 100 000	-	1 100 000	-

Les engagements pris par Transdev Group SA correspondent essentiellement à des garanties de financement et de performance pour le compte de ses filiales françaises et étrangères.

Les engagements reçus correspondent à des lignes de financement non utilisées auprès des banques.

III.9.10. Engagement de crédit-bail

A la clôture des exercices 2025 et 2024, il n'existait pas d'engagements de crédit-bail.

III.10. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

III.10.1. Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	Exercice 2025 Montant	Exercice 2024 Montant
Rémunérations payées aux membres des organes d'administration (jetons de présence)	90	90

III.10.2. Effectif moyen

	Personnel Salarie	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	248	19
Agents de maîtrise et techniciens	37	-
Employés	3	3
TOTAL	288	22

III.10.3. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)	Exercice 2025 Montant	Exercice 2024 Montant
A) Répartition par secteur d'activité		
Prestation de services	68 591	72 479
TOTAL	68 591	72 479
B) Répartition par marché géographique		
Prestation de services France	29 929	31 736
Prestation de services UE et hors UE	38 662	40 743
TOTAL	68 591	72 479

Les prestations de services enregistrent le produit des *managements fees*, des refacturations de personnel mis à disposition et des autres frais.

III.10.4. Analyse du résultat financier

Nature des opérations (en milliers d'euros)	Exercice 2025 Montant	Dont ent. Liées ou ayant un lien de participation
Produits Financiers		
Revenus des titres de participations	40 254	40 254
Revenus des créances de participations	38 078	38 078
Autres produits financiers	9 766	6 458
Reprises sur provisions financières et transfert de charges	88 006	88 006
Différences positives de change	26 049	-
Produits nets sur cession de valeur mobilière de placement	16 552	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	218 705	172 796
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(106 083)	(105 761)
Intérêts et charges assimilés	(46 993)	(16 387)
Autres charges financières	(1 567)	-
Différences négatives de change	(28 032)	-
Charges sur cession de Valeurs Mobilières de placement	(3 255)	-
Cessions immobilisations financières	(300)	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(186 230)	(122 149)
RÉSULTAT FINANCIER	32 475	50 647

III.10.5. Analyse des charges et produits exceptionnels

Néant en 2025.

III.10.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
1. Résultat avant impôts	27 498	-	27 498
2. Différences temporaires	4 385	-	4 385
3. Différences permanentes	(16 601)	-	(16 601)
4. Bases imposables	15 282	-	15 282
5. Déficit reportable et amortissements réputés différés	-	-	-
6. Résultat fiscal après imputation des déficits	15 282	-	15 282
7. Impôt sur les sociétés	11 856	-	11 856
8. Impôt sur + values LT (taux réduit)	-	-	-
9. Résultat net après impôts	39 354	-	39 354

Les différences temporaires correspondent à des charges incluses dans le résultat comptable qui seront à déduire ou à réintégrer fiscalement au cours des exercices futurs.

Les différences permanentes correspondent principalement aux dividendes reçus des filiales, aux plus ou moins-values nettes à long terme et aux provisions pour dépréciation des actifs financiers.

Pour 2025, en application du régime d'intégration fiscale, Transdev Group SA a enregistré dans ses comptes sociaux un boni d'intégration de 13 555 milliers d'euros.

III.10.7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2025, la société Transdev Group SA dispose de :

- Déficit reportables indéfiniment (cerfa 2058-B bis) 61 641 milliers d'euros
- Déficit d'ensemble pour le groupe d'intégration fiscale 223 969 milliers d'euros

III.11. Renseignements concernant les filiales et les participations et portefeuille

A) Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation de plus de 10% dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société Transdev Group SA

Les renseignements relatifs aux filiales sont issus des données du reporting Groupe (principes comptes locaux) arrêtées au 23 janvier 2026.

Par exception, les données concernant les sociétés Transdev Ile-de-France SA et Transdev SA sont issues des comptes sociaux.

Les données des filiales hors zone Euro sont converties au cours de clôture au 31 décembre pour les capitaux propres et au cours moyen pour les renseignements relatifs au compte de résultat.

Sociétés (en milliers d'euros)	CAPITAL en nombre	Valeur Nominale	CAPITAL SOCIAL de la filiale	CAPITAUX PROPRES y compris résultat de l'exercice hors capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals données par TDG	Chiffre d'affaires 2025	Résultat net 2025	Dividendes encaissés 2025
						Brute	Nette					
1. FILIALES												
Transdev Ile-de-France SA 3 Allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux France	20 000 000	10EUR	200 000	29 311	100%	890 999	219 152	7	-	14 408	7 224	28 000
Transdev SA 3 Allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux France	1 241 266	54EUR	67 028	81 541	100%	691 000	225 715	200 000	6 873	148 446	53 180	-
Transdev PLC Prospect Park, Broughton Way, Harrogate, HG2 7NY Royaume Uni	70 500 000	1GBP	80 793	(74 828)	100%	98 029	54 422		-	3 803	5 419	-
Transdev Participacoes SGPS SA Rua de Oslo, Centro Commercial Londres, Loja AC122, 4460-388, Senhora Da Hora Portugal	17 000 000	1EUR	25 279	14 802	100%	108 000	55 873	23 633	-	-	1 070	-
Transdev Connexion Holding B.V. Stationsplein 13, TE Hilversum Pays Bas	36 818	1EUR	37	49 629	100%	52 700	52 700	156 949	-	-	34 018	-
TDG Innovation 3 Allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux France	8 400	123EUR	1 033	(146)	100%	45 634	888	92	-	261	(140)	-
Transdev Ireland 5th Floor Rear, Connaught House, 1 Burlington road, Dublin 4	59 001 000	1EUR	59 000	(59 134)	100%	59 001	-	2 594	-	-	(9 989)	-
Transdev Česká Republica S.R.O. Voršilská 139/5, Nové Město, 110 00 Praha 1	50 000	10CZK	21	87 484	100%	50 167	50 167	2 281	-	2 288	10 458	-
Transdev Ré 145 Rue Kiem L-8030 STRASSEN Luxembourg	1 642 500	10EUR	16 425	-	100%	16 425	16 425		15 256	9 774	-	-
Transdev Canada Inc 1040 rue du Lux, Suite 510, Brossard, Quebec, Canada, J4Y 0E3	40 000 100	1 095 062,36 CAD	92 930	(1 865)	100%	97 843	97 843	117 990	2 655	22 037	(2 292)	-
Transdev North America Inc 720 E. Butterfield Road Suite 300 Lombard IL. 60148 Etats-Unis	1 000	1USD	-	(1 920 351)	100%	478 591	275 174		758 557	115 751	14 491	-
Transdev Northern Europe AB Box 14091, 167 14 Bromma Suède	7 000 000	7,14 SEK	42 553	322 534	100%	177 126	7 026	27 799	-	-	(8 981)	-
Transdev GmbH Georgenstr. 22, 10117 Berlin Allemagne	25 600	1EUR	26	168 696	100%	246 500	103 229	65 000	-	94 296	13 803	-
Transdev Australasia Pty Ltd Level 6, 550 Bourke Street, Melbourne, VIC 3000, Australie	100 250 000	0,70 AUD	45 646	4 629	100%	216 655	161 754	58 292	75 386	20 247	(1 668)	-
2. PARTICIPATIONS												
Non applicable												

B) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10% dont la valeur n'excède pas 1 % du capital de la Société Transdev Group SA

Sociétés (en milliers d'euros)	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals donnés par TDG	Chiffre d'affaires 2025	Résultat net 2025	Dividendes encaissés 2025
		Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50 %								
1.1. Filiales françaises		4 238	1 689	-	256			1 954
1.2. Filiales étrangères		20 296	20 210	1 564	49 912			10 244
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)								
2.1. Dans les sociétés françaises		323	23	-	-			-
2.2. Dans les sociétés étrangères		0	0	-	-			-

C) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10%

Sociétés (en milliers d'euros)	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals donnés par TDG	Chiffre d'affaires 2025	Résultat net 2025	Dividendes encaissés 2025
		Brute	Nette					
1. Filiales								
1.1 Filiales françaises		1 586 237	446 556	200 007	7 128			29 954
1.2 Filiales étrangères		1 666 967	895 710	473 343	901 765			10 244
2. Participations								
2.1 Dans les sociétés françaises		323	23	-	-			-
2.2 Dans les sociétés étrangères		-	-	-	-			-
TOTAL GÉNÉRAL		3 253 527	1 342 289	673 349	908 893			40 198

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « III.4 Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société comptabilise et évalue les titres de participation selon les méthodes décrites dans la note III.6.3 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces méthodes, à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations retenus par votre société et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

COMPTES SOCIAUX

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821 55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 11 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

Gonzague Senlis

Eddy Bertelli

ERNST & YOUNG et Autres

Alexandre Chrétien



Rapport ESG volontaire Transdev Group SA

Au 31 décembre 2025

I. Informations générales

Être un groupe mondial au cœur des enjeux de la mobilité



Thierry Mallet

Président-directeur général
du Groupe Transdev

Nous avançons sans cesse pour être le choix des clients, des passagers et des collaborateurs.

En 2025, nous avons affirmé notre ambition à travers cette vision forte, qui, nous met en mouvement et reflète notre volonté d'offrir des solutions de mobilité fiables, inclusives et durables, tout en renforçant la confiance de nos partenaires et des territoires.

Dans un monde instable, Transdev réaffirme sa raison d'être : permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun. Présent dans 19 pays, notre organisation développe des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire au service de la cohésion

sociale, conjuguant innovation technologique et engagement environnemental.

La mobilité partagée est bien plus qu'un simple service : elle est un facteur clé de cohésion sociale et de dynamisme territorial. Se déplacer librement pour étudier, travailler, accéder aux soins ou aux loisirs constitue un besoin fondamental pour tous. Cette année encore, nous renforçons notre rôle de catalyseur des liens sociaux et économiques, en plaçant la multimodalité et le maillage territorial au cœur de notre stratégie.

Notre ambition : offrir des solutions diversifiées et accessibles, qui connectent efficacement les zones urbaines et rurales, favorisent la proximité et répondent aux attentes des populations les plus diverses. Cette approche inclusive est rendue possible grâce à l'implication quotidienne des femmes et des hommes de Transdev au service des populations. Attirer, engager et retenir les 107 000 talents qui font Transdev aujourd'hui, demeure au cœur de notre stratégie. Mettre en place les meilleures conditions de travail pour toutes et tous est notre priorité. Nous renforçons nos actions pour l'appartenance et l'inclusion de tous, ainsi que l'intégration des générations. Nous offrons un accès équitable au développement professionnel à tous les collaborateurs. Et enfin, nous portons une attention toute particulière à la diversité du leadership notamment en matière

de mixité de genre. Tous ces principes sont au centre de notre culture d'entreprise.

Nous nous engageons aux côtés de nos clients pour réduire l'empreinte carbone du transport. Le report modal vers les transports publics contribue à la réduction de la part modale de la voiture, et à la réduction de l'impact environnemental.

Avec notre stratégie « Moving Green », déployée dans tous nos pays d'implantation, nous accompagnons la transition écologique des flottes : déploiement de véhicules électriques, recours au biogaz et aux biocarburants, et expérimentation de l'hydrogène. Le renouvellement des véhicules contribue également à améliorer la qualité de l'air grâce à une baisse significative des émissions de particules fines. Ces initiatives visent à réduire notre empreinte carbone tout en améliorant la qualité de vie dans les territoires. Cette année, notre gouvernance a évolué avec le groupe Rethmann qui est devenu actionnaire majoritaire. A ses côtés, le groupe Caisse des Dépôts confirme sa position de partenaire de long terme. Cette opération réaffirme l'engagement de nos deux actionnaires historiques à soutenir le développement de Transdev, garantissant ainsi sa stabilité et sa continuité. Cette évolution renforce la capacité du Groupe à investir et à accélérer son développement en tant qu'entreprise internationale fortement ancrée en France.

La mobilité est un bien commun essentiel qui doit être accessible à tous, partout, de manière durable. Cet engagement s'appuie sur la qualité de service, qui demeure au cœur de notre promesse pour offrir des solutions fiables et performantes, sur le dialogue social avec nos partenaires, indispensable pour construire ensemble des réponses adaptées aux besoins des territoires, et sur la sécurité, qui reste notre priorité absolue pour protéger nos voyageurs, nos collaborateurs et nos infrastructures. C'est ainsi que nous connectons les territoires, rapprochons les personnes, contribuons à un environnement plus durable et à une société plus inclusive et solidaire.

La mobilité est un bien commun essentiel qui doit être accessible à tous, partout, de manière durable.

I.1. La création de valeur

ATOUTS

Des équipes engagées à travers le monde

- **107 048** collaborateurs
- **19** pays
- **+ de 150** métiers et **380** experts internes de la e.team*
- **26%** de femmes dans les équipes

Un modèle d'affaires contribuant au respect des ressources

- **855 M€** de capitaux propres et un actionariat engagé sur le long terme
- **16** modes de transport
- **2 626** bus et cars « zéro émission » (ZE)**
- **12,1%** de km « zéro émission »**
- **10,4 M€** de chiffre d'affaires
- **99,5 %** du chiffre d'affaires éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique
- **691 M€** d'EBITDA

Un écosystème de partenaires

- **464 projets** soutenus par la Fondation Transdev depuis 2002
- **+ de 50 000 fournisseurs** à travers le Groupe

MOVING YOU 2030, une stratégie au service des territoires

- **Excellence opérationnelle** : favoriser une culture exigeante de la performance opérationnelle et commerciale
- **Équilibre de notre portefeuille** : façonner un portefeuille d'activités équilibré générant de la valeur à long-terme
- **Orientation client** : anticiper les besoins des clients en proposant des solutions sur mesure, innovantes, durables et rentables
- **Employeur de référence** : renforcer le positionnement de Transdev et sa capacité à attirer, développer et engager des professionnels de talent

DOMAINES D'ACTION

LES ENGAGEMENTS DE TRANSDEV POUR UN AVENIR DURABLE

En cohérence avec l'identité du Groupe et sa manière de travailler, les engagements portés constituent le moteur de la performance collective et, à long terme, de la transformation et de la croissance durable de l'entreprise. Transdev s'est fixé des ambitions et des objectifs afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, tout en prenant en compte les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes : actionnaires, partenaires économiques, autorités publiques, clients, collaborateurs, partenaires industriels et communautés desservies.

LES OBJECTIFS D'ICI 2030



ENVIRONNEMENT



Empreinte carbone globale

Contribuer aux objectifs de neutralité carbone des territoires desservis

SOCIAL



Attirer, engager et retenir les talents diversifiés

Développer l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur de choix et leader inclusif



Sûreté et sécurité pour tous
Assurer la sécurité et la sûreté de tous sur les territoires desservis



Développement économique et social des territoires
Accompagner les territoires dans leur développement économique et social au travers des transports publics

GOUVERNANCE



Éthique et conformité
Faire de l'éthique et de la conformité un levier de performance

PRINCIPALES ACTIVITÉS

URBAIN	INTERURBAIN	RAIL
VÉHICULES LÉGERS	TRANSPORT MARITIME	ACTIVITÉS CONNEXES

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun.

CONTRIBUTIONS

Pour la planète

- **-21%** d'émissions de CO₂e kg/100 km entre 2018 et 2025
- **-50%** d'oxydes d'azote (NOx) par 100 km entre 2018 et 2025
- **50%** des entités certifiées ISO 14001

Pour les équipes

- **93%** des salariés en CDI
- **77%** des salariés ont reçu une formation au cours de l'année

Pour les territoires

- **31 526 recrutements** au sein des communautés locales
- **2 500 clients** publics et privés accompagnés

Pour les communautés

- **14 M****** de passagers chaque jour dans le monde
- **10% des achats** auprès de fournisseurs inclusifs (périmètre France)

Pour les partenaires

- **78 M€ d'impôts et taxes** en France

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Par son action, le Groupe contribue à 10 objectifs parmi les 17 ODD des Nations Unies pour la décennie 2020-2030.



*réseau interne de collaborateurs identifiés et sélectionnés sur des champs spécifiques pour leurs connaissances et leurs expertises au sein du Groupe.

** bus et cars électriques et à hydrogène dont les émissions de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles au sens de la Taxonomie (annexe 1 des actes délégués).

***pour plus de détails, se référer à l'objectif en matière de diversité des genres en section VI.2.3 de la note méthodologique.

****indicateur calculé en rapportant le volume annuel de passagers à une base de 230 jours ouvrés équivalents, sur le périmètre opéré qui correspond au périmètre consolidé financier, élargi aux joint-ventures et aux sociétés d'économie mixte (SEM) en France.



I.2. Modèle économique

Transdev déploie son activité au sein d'une chaîne de valeur intégrée qui mobilise des ressources humaines, techniques et financières pour concevoir et exploiter des solutions de mobilité adaptées aux territoires. Ce modèle s'appuie sur la complémentarité de métiers et d'expertises, sur une organisation ancrée localement et sur des relations contractuelles structurantes avec les autorités organisatrices de mobilité (AOM). Ensemble, ces éléments façonnent la manière dont le Groupe crée de la valeur et répond aux besoins des populations qu'il dessert.

I.2.1. Activités du Groupe

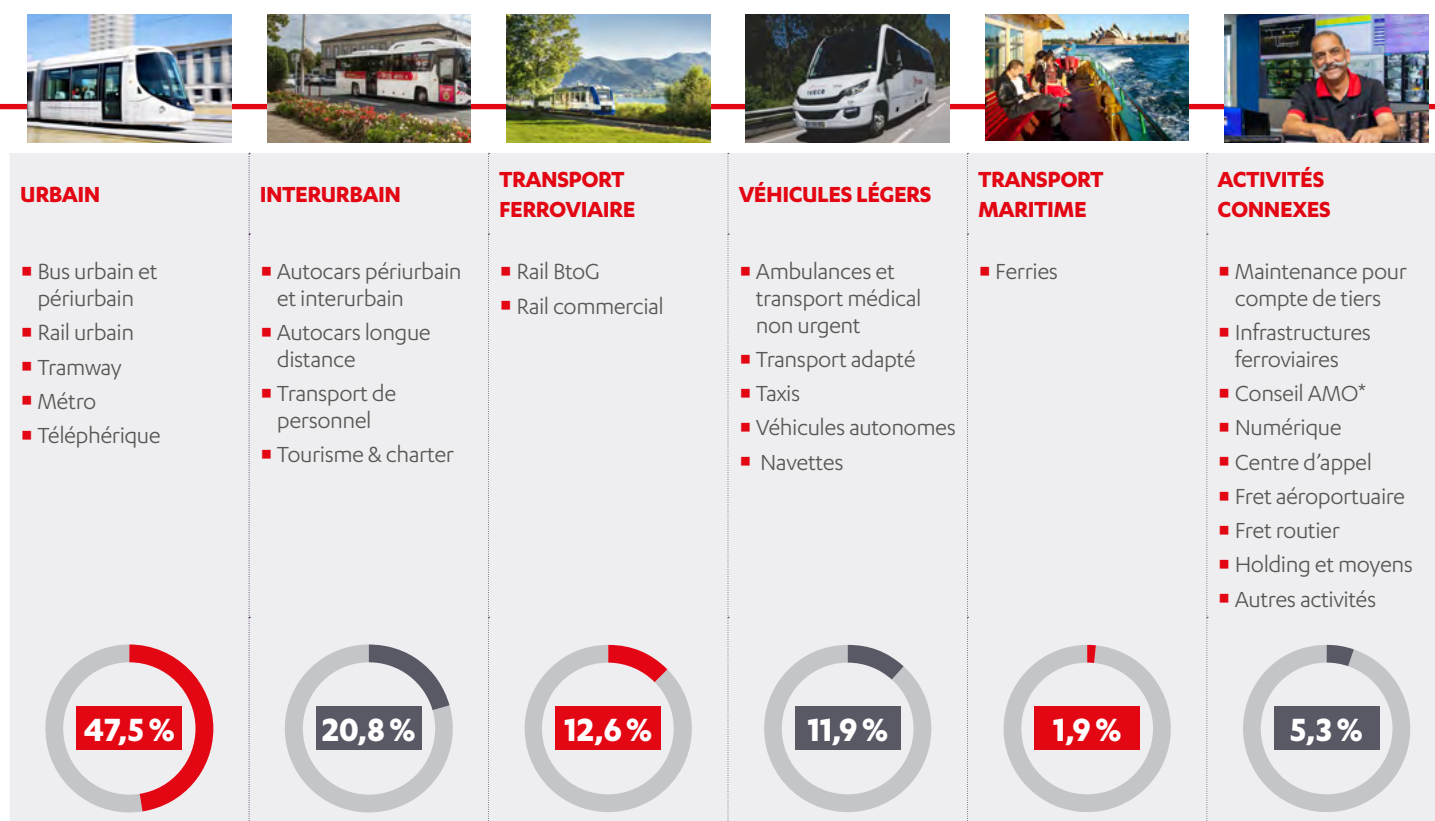
Transdev opère une large variété de modes de transport et d'infrastructures au service des collectivités, des entreprises et du grand public. Son activité mobilise plus de 150 métiers et couvre des solutions de mobilité complémentaires : bus, bus à haut niveau de service (BHNS, lignes rapides et à fréquence renforcée), cars, navettes solidaires, tramways, métros, trains, ambulances, services de transport pour les personnes à mobilité réduite, transport à la demande, véhicules autonomes, vélopartage, funiculaires, téléphériques, ainsi que des services maritimes et fluviaux.

Au-delà de son rôle d'opérateur, Transdev se positionne en intégrateur de solutions de mobilité, articulant plusieurs modes de déplacement pour construire des parcours cohérents et accessibles. Cette approche multimodale vise à répondre aux attentes des autorités organisatrices et des passagers et permet d'adapter les services aux réalités de chaque territoire.

Les solutions de mobilité déployées par le Groupe s'inscrivent dans une démarche ayant pour objectif de :

- s'adapter aux caractéristiques des populations et des territoires ;
- répondre aux besoins des passagers en termes de simplicité, d'accessibilité et de qualité de service ;
- intégrer les enjeux environnementaux, sanitaires et d'équité qui façonnent les attentes sociétales actuelles.

I.2.1.1. Répartition du chiffre d'affaires par type d'activité



* Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

I.2.2. Implantations et données clés par zones géographiques

Transdev est implanté au plus près des communautés qu'il dessert dans 19 pays et sur quatre continents. Cette présence internationale permet aux équipes du Groupe de répondre aux besoins et aux attentes spécifiques de chaque territoire, en tenant compte de leurs caractéristiques locales.

LES PAYS D'IMPLANTATION DU GROUPE TRANSDEV

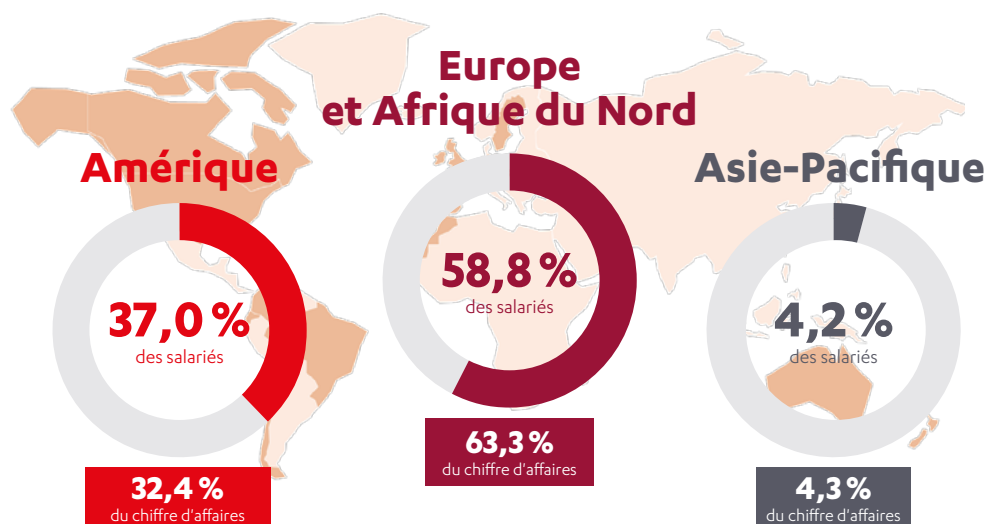
ALLEMAGNE
AUSTRALIE
BRÉSIL
CANADA
CHILI

COLOMBIE
EQUATEUR
ESPAGNE
ÉTATS-UNIS
FRANCE

IRLANDE
MAROC
NOUVELLE-ZÉLANDE
PAYS-BAS
PORTUGAL

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROYAUME-UNI
SLOVAQUIE
SUÈDE

I.2.2.1. Répartition du chiffre d'affaires et des effectifs par zones géographiques



I.2.3. Dynamiques du secteur de la mobilité et chaîne de valeur

I.2.3.1. Contexte et tendances du secteur

Dans un contexte marqué par la nécessité de répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques, ainsi qu'aux évolutions réglementaires, le secteur de la mobilité se transforme rapidement et exige des opérateurs une capacité d'adaptation continue.

Atténuation et adaptation au changement climatique

La prise en compte des enjeux climatiques s'intensifie, tant à travers les actions mises en œuvre pour réduire les émissions (transition énergétique des véhicules, économies d'énergie, restrictions de circulation des véhicules privés dans les centres urbains) que dans les efforts nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique, notamment par l'évaluation et la gestion des risques naturels ou l'adaptation des infrastructures.

Pour un acteur comme Transdev, ces évolutions impliquent d'accompagner la transition énergétique sur les territoires avec des solutions de haute qualité, de développer des réseaux de transport efficaces (notamment ferroviaires, particulièrement adaptés aux enjeux climatiques) et de proposer des offres de mobilité partagée, multimodales et inclusives, en particulier dans les zones périurbaines.

Pénurie de conducteurs

Cette problématique mondiale, renforcée depuis la crise sanitaire de la Covid-19, résulte d'une part d'un déséquilibre démographique (53 % des conducteurs du Groupe ont plus de 50 ans et partiront à la retraite dans les 10 à 15 prochaines années) et d'autre part d'une évolution des aspirations professionnelles. Dans ce contexte, attirer et fidéliser les collaborateurs implique pour les opérateurs de renforcer l'attractivité des métiers et d'améliorer durablement les conditions de travail.

Chez Transdev, cette dynamique se concrétise par des actions ciblées comme la mise en place de dispositifs de reconversion vers les métiers de la conduite, de parcours d'intégration renforcés, d'amélioration des conditions d'exercice du métier et de valorisation de son utilité au service des territoires.

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et autonomisation

Le développement de systèmes de transport autonomes et intelligents constitue un enjeu stratégique pour le secteur. Ces technologies permettront d'améliorer la performance globale en s'appliquant à des usages variés tels que la maintenance prédictive des flottes, la formation des collaborateurs, l'assistance à la conduite, ou encore la conduite autonome.

L'utilisation de navettes autonomes et de robots-taxis devrait se développer d'ici 2030.

Digitalisation et mobilité à la demande

La digitalisation favorise le développement de solutions de mobilité à la demande, par le biais d'applications de réservation et d'optimisation des trajets. Ces services viennent compléter l'offre des réseaux de transport traditionnels, en particulier dans les zones peu denses ou en dehors des heures de pointe. Portés par l'évolution des usages et par les attentes des collectivités en matière de flexibilité de l'offre de transport public, ils devraient encore se développer.

I.2.3.2. Chaîne de valeur

Le secteur de la mobilité réunit un ensemble d'acteurs qui interviennent à différents stades de la chaîne de valeur pour permettre la conception, l'organisation et l'exploitation d'un réseau de transport. Celle de Transdev peut se lire en trois grandes étapes, allant de la mise à disposition des moyens nécessaires, jusqu'à l'exploitation quotidienne des services.



En amont

Transdev s'appuie sur des partenaires qui fournissent les moyens nécessaires à l'exploitation. Ils interviennent avant la mise en service des réseaux et apportent l'ensemble des ressources matérielles et technologiques indispensables au fonctionnement d'un service de transport :

- les véhicules (constructeurs de bus, cars, tramways, trains) ;
- l'énergie (gaz, biogaz, électricité, hydrogène) ;
- les équipements et services techniques (maintenance, pièces détachées, dépôts, infrastructures) ;
- les technologies numériques (systèmes d'exploitation, billettique, outils de planification, solutions data).

L'activité de Transdev

Sur chaque territoire, les services de transport public sont définis par les autorités organisatrices de mobilité, qui fixent les exigences de service public : niveau d'offre, qualité de service et modalités contractuelles.

Transdev assure la délivrance des services de transport, en mobilisant l'ensemble de ses expertises opérationnelles :

- conduite des véhicules ;
- maintenance courante ;
- gestion des dépôts et des équipes ;
- planification des services ;
- information des voyageurs ;
- interconnexion avec les solutions complémentaires de mobilité (transport à la demande, micro-mobilité, MaaS).

En aval

Les services de transport sont utilisés quotidiennement par les passagers. Cette utilisation, assurée dans le respect des engagements contractuels, s’accompagne d’une gestion des véhicules et des équipements tout au long de leur cycle de vie :

- usage quotidien du réseau par les passagers ;
- entretien lourd, recyclage ou réemploi des composants.

Cette chaîne de valeur, en mobilisant de nombreux acteurs publics et privés, implique un haut niveau de coordination et d’intégration des activités, afin de garantir la continuité du service public, la qualité de l’offre et la performance globale des réseaux de transport.

1.2.3.3. Écosystème de concurrents et principaux partenaires

Dans un contexte de croissance globale du marché, la majorité des opérateurs ont vu leur situation financière s’améliorer au cours de l’année.

Les opérateurs traditionnels cherchent à la fois à s’étendre sur de nouveaux marchés et à consolider leurs positions existantes. Parallèlement, certains opérateurs se retirent de marchés jugés peu rentables ou trop volatils.

Les concurrents, pour certains, voient évoluer leur actionnariat à la suite de rachats par des fonds d’investissement.

Les constructeurs de matériel roulant disposent de carnets de commandes très remplis, mais rencontrent des difficultés à respecter les délais de livraison. Par ailleurs, la maintenance devient un point de friction dans la chaîne de valeur : les opérateurs cherchent à internaliser cette activité partout où cela est possible afin d’en renforcer le contrôle et d’en maîtriser les coûts.

Les plateformes de mobilité multimodales élargissent progressivement leur portefeuille d’activités au transport de personnes, à la logistique, à la livraison de repas ou de courses. Par ailleurs, plusieurs start-ups ont cherché à se désengager partiellement des activités liées aux véhicules autonomes afin d’alléger le poids des investissements en recherche et développement.

Les géants du numérique élargissent leurs offres en intégrant de nouveaux services de mobilité. Google, par exemple, a enrichi son offre de transport multimodal sur *Google Maps* en y ajoutant plusieurs services ainsi qu’une fonctionnalité de paiement.

L’ensemble de ces évolutions redéfinit progressivement l’environnement opérationnel du transport public, appelant les opérateurs à renforcer leur capacité d’adaptation, d’innovation et de pilotage de la performance dans des contextes locaux variés.



Transdev se situe ainsi au cœur d’un écosystème complexe, dont les équilibres évoluent au gré des transformations technologiques, réglementaires et organisationnelles. Dans un secteur fortement régulé et majoritairement financé par des fonds publics, la performance économique est un enjeu central pour pouvoir investir, innover et remplir durablement sa mission de service public.

1.2.4. Moving You, le plan stratégique du Groupe Transdev

Moving You en ligne avec la raison d’être du Groupe — « permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun » — définit le cadre global partagé dont le préalable intangible reste la sécurité.

Ce cadre repose sur quatre piliers stratégiques :

- l’excellence opérationnelle au bénéfice des passagers et des clients ;
- un portefeuille d’activités équilibré privilégiant les opportunités où le Groupe apporte le plus de valeur ;
- des solutions locales adaptées, répondant aux besoins et aux contraintes des territoires, tout en anticipant les mobilités de demain ;
- un employeur de choix s’efforçant de renforcer l’attractivité des métiers et de développer la formation et l’accompagnement des équipes de terrain.

Décliné dans chacun des 19 pays où Transdev est présent, ce cadre stratégique sert de base à l’élaboration de feuilles de route locales, adaptées aux priorités et aux réalités de chaque territoire. Validées chaque année par le Comité Exécutif (ComEx), ces feuilles de route permettent aux équipes d’agir de manière autonome tout en contribuant à une ambition collective et partagée.

Le Groupe intègre pleinement les enjeux de durabilité dans sa stratégie de développement, avec l’ambition de construire une croissance soutenable répondant aux attentes de ses clients et de l’ensemble de ses parties prenantes, tout en conciliant performance économique, transition environnementale et impact social positif.

I.2.5. Rémunération, maîtrise des coûts et financement

Transdev conçoit, organise et exploite des solutions de mobilité adaptées à chaque territoire, dans un marché mondial du transport de personnes fortement régulé, variant selon les modes de transport et les pays.

Plus de 94,5 % des activités concernent des contrats de gestion des services de transport pour le compte de collectivités locales (activités BtoG pour des villes, métropoles, départements, régions ou gouvernements nationaux). Le Groupe intervient également pour d'autres communautés privées ou associatives comme au Canada, où il gère le transport scolaire de plusieurs établissements, ou encore en France, via des offres de transport aéroportuaire.

Quand le marché est ouvert à la concurrence, son accès se fait principalement via des appels d'offres. Les clients (AOM) du Groupe définissent leurs besoins spécifiques dans des cahiers des charges. Le candidat dont la réponse est la plus proche de ces attentes, en termes de compréhension des spécificités locales au meilleur prix, remporte l'appel d'offres. Chaque contrat constitue ainsi une réponse sur mesure, prenant en compte les modes de transport, la flotte de véhicules, la fréquence du service, la tarification et les engagements que le candidat peut prendre sur les évolutions futures de la fréquentation.

I.2.5.1. Rémunération

Lorsque Transdev contracte avec les pouvoirs publics, ses clients sont des autorités organisatrices de mobilité (AOM). Deux formes de collaboration sont alors possibles :

- les « *gross contracts* » : l'autorité organisatrice de mobilité s'engage à régler un montant prédéfini basé sur un volume de service (en heures ou en kilomètres par exemple). Les recettes des passagers lui sont intégralement rétrocédées. Certains contrats prévoient des rémunérations variables liées à l'augmentation de la fréquentation. Hormis ces rémunérations variables, Transdev ne porte pas le risque lié aux recettes passagers. Les coûts de fonctionnement sont dans la plupart des cas à sa charge ;
- les « *net contracts* » : avec ces contrats, Transdev reçoit une subvention, de la part de l'autorité organisatrice de mobilité, dont le montant est convenu à la signature. Tout ou partie des bénéfices liés aux recettes passagers reviennent à Transdev (directement ou indirectement dans le cas d'un système de bonus-malus), qui assume les risques liés aux recettes et à la maîtrise des coûts. La subvention compense la différence entre les recettes projetées et les coûts projetés.

La répartition entre ces deux modèles de contrat varie selon les pays et les activités.

Dans toutes ses activités, Transdev crée de la valeur en :

- répondant aux besoins des passagers, des autorités organisatrices de mobilité et des entreprises ;
- innovant pour anticiper les évolutions et attentes des marchés ;
- visant l'excellence opérationnelle pour garantir un service optimal au meilleur coût.

I.2.5.2. Maîtrise des coûts

Les principaux postes de coûts incluent :

- la rémunération des collaborateurs : il est d'usage que Transdev emploie directement les équipes réalisant ses prestations. Elles constituent la première richesse du Groupe ;
- les coûts de l'énergie : les véhicules utilisent diverses sources d'énergie telles que le diesel, l'électricité, le gaz ou encore l'hydrogène. La plupart des contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité incluent des clauses d'indexation, couvrant a posteriori, partiellement les variations des coûts énergétiques et salariaux. Ces clauses ne permettent pas dans tous les cas de compenser intégralement les variations car l'évolution des indices ne reflète pas toujours celle des coûts réellement encourus ;
- les coûts de maintenance ;
- le financement du matériel de transport : pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, selon les zones géographiques et les modes de transport, le matériel de transport est fourni soit par l'autorité organisatrice de mobilité elle-même, soit par Transdev qui peut en être propriétaire ou le louer auprès d'un tiers, sans porter le risque lié à la valeur résiduelle des véhicules. Dans tous les cas, le matériel respecte le cahier des charges défini par l'autorité organisatrice de mobilité ;
- Le financement des activités : le Groupe s'appuie sur une combinaison de financements, à savoir du capital (la société mère du Groupe Transdev, *Transdev Group*, est codétenue à hauteur de 66 % par Rethmann France et de 34 % par la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2025), des obligations, des prêts bancaires, des financements d'actifs (principalement des locations) ainsi que des ressources internes, issues du fonds de roulement d'exploitation et des bénéfices générés par les opérations.

I.2.6. Chiffres clés 2025

10,4
milliards d'euros
chiffre d'affaires (CA)

691
millions d'euros
EBITDA

244
millions d'euros
résultat
opérationnel courant*

96
millions d'euros
résultat net
part du Groupe

5,7%
variation de CA
à périmètre
et change constant

1,3
milliard d'euros
d'endettement
financier net

14
millions de passagers**
au quotidien



2 626
bus et cars
« zéro émission »***

16
modes de transport

60 885
véhicules exploités

19
pays

70%
de personnel
de conduite

107 048
collaborateurs

93%
d'emplois
en CDI

31 526
recrutements
à travers le monde

26%
de femmes

+150
métiers
différents



*résultat opérationnel courant avec résultat net dans les entités mises en équivalence.

**indicateur calculé en rapportant le volume annuel de passagers à une base de 230 jours ouverts équivalents, sur le périmètre opéré qui correspond au périmètre consolidé financier, élargi aux joint-ventures et aux sociétés d'économie mixte (SEM) en France.

***au sens du règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne.

I.3. Enjeux de durabilité

I.3.1. Identification et priorisation des enjeux de durabilité

Les enjeux prioritaires de durabilité de Transdev ont été identifiés grâce à un travail progressif d'analyse de matérialité. Une première analyse de matérialité simple, réalisée en 2021 et fondée sur 63 entretiens conduits dans huit pays, a permis d'identifier les attentes clés des parties prenantes internes et externes. Dans le cadre de la préparation à l'entrée en vigueur de la directive européenne sur le reporting de durabilité « *Corporate Sustainability Reporting Directive* » (CSRD), ces éléments ont été consolidés et approfondis en 2024 à travers une analyse de double matérialité. Celle-ci visait à identifier les enjeux de durabilité présentant les impacts, risques et opportunités les plus significatifs, ainsi que ceux susceptibles d'affecter le modèle d'affaires du Groupe.

Les travaux menés constituent une première itération structurante de l'analyse de double matérialité. Ils feront l'objet d'approfondissements méthodologiques et opérationnels dans les prochaines années.

Les résultats obtenus confirment la priorité accordée à plusieurs thématiques clés, qui structurent la stratégie de durabilité du Groupe :

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeux matériels

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique constituent des enjeux majeurs, compte tenu de la contribution du secteur du transport aux émissions et des risques associés aux évolutions climatiques. La consommation d'énergie et la qualité de l'air apparaissent également comme des sujets prioritaires, étroitement liés à l'exploitation des flottes et aux impacts sur les territoires.

Autres enjeux suivis

Fidèle à son ancrage territorial et à son rôle d'opérateur de proximité, Transdev intègre également, dans la conduite de ses activités, d'autres thématiques environnementales prises en compte principalement à l'échelle locale, telle que la biodiversité et la gestion des déchets. Les enjeux liés à la circularité relèvent quant à eux des pratiques opérationnelles mises en œuvre par les entités du Groupe.

ENJEUX SOCIAUX

Enjeux matériels

La proximité du Groupe avec les populations qu'il dessert et la nature de ses métiers placent les enjeux sociaux au cœur de ses responsabilités. La sécurité des passagers et des collaborateurs demeure une priorité absolue. L'attractivité des métiers, les conditions de travail, la diversité et le dialogue social figurent également parmi les enjeux clés, dans un contexte de forte tension sur les compétences.

Autres enjeux suivis

En complément des enjeux sociaux identifiés comme matériels, Transdev porte une attention particulière à l'accessibilité des services de mobilité et à l'inclusion des publics, ainsi qu'aux conditions de travail au sein de la chaîne de valeur et aux impacts de ses activités sur les communautés affectées, afin de répondre aux besoins des populations et des territoires qu'il dessert.

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Enjeux matériels

Il est essentiel pour Transdev, de s'appuyer sur une culture d'entreprise solide et des pratiques éthiques exemplaires pour conduire ses activités avec intégrité et responsabilité. Cette exigence couvre le respect des droits humains, la prévention de la corruption et des pratiques anti-concurrentielles, et la protection des données personnelles. L'application de standards d'intégrité sur l'ensemble de la chaîne de valeur constitue un levier essentiel pour répondre à ces enjeux.

I.3.2. Méthodologie mise en place

L'analyse de double matérialité conduite en 2024 s'appuie sur des premiers travaux méthodologiques, en cohérence avec les principes et exigences de l'ESRS 1 (*European Sustainability Reporting Standards*) de la CSRD. Elle a mobilisé les expertises internes, ainsi qu'une analyse des attentes et des préoccupations des principales parties prenantes (autorités organisatrices de mobilité, passagers, collaborateurs, partenaires sociaux, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires et communautés locales).

L'implication conjointe du Groupe et des pays a permis de confronter les enjeux théoriques aux réalités opérationnelles des activités, garantissant une évaluation ancrée dans les pratiques et les contextes locaux.

En s'appuyant sur sa connaissance de sa chaîne de valeur et des attentes de ses parties prenantes principales, le Groupe a ainsi identifié les enjeux susceptibles de générer les impacts les plus significatifs ou d'affecter durablement son activité.

Compréhension du périmètre et des activités

Sur la base des travaux antérieurs, notamment l'analyse de matérialité simple réalisée en 2021, le Groupe a commencé par analyser l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur en intégrant les particularités de ses implantations, de ses relations d'affaires et les attentes des parties prenantes.

Identification des impacts, risques et opportunités

Des ateliers réunissant des experts internes issus de plusieurs pays ont permis d'identifier les impacts, risques et opportunités potentiels à chaque étape de la chaîne de valeur. Cette analyse a été complétée par une analyse externe sectorielle et par une consultation interne approfondie.

Évaluation et hiérarchisation

Chaque enjeu a ensuite été évalué selon les critères de matérialité d'impact (portée, ampleur, gravité et caractère remédiable) et de matérialité financière, qui mesure la probabilité et l'ampleur des effets potentiels sur l'activité du Groupe. Cette évaluation croisée a permis de hiérarchiser les sujets et d'identifier ceux présentant un niveau de matérialité majeur.

Les résultats de l'analyse de double matérialité ne remettent pas en cause les orientations stratégiques existantes. Ils viennent principalement renforcer le dispositif de maîtrise des enjeux, en consolidant les priorités et en améliorant leur pilotage.

I.3.3. Les prochaines étapes

Les travaux engagés en 2024 et 2025 marquent une première étape structurante. Ils seront enrichis au fur et à mesure du déploiement de la CSRD.

Actualisation régulière de l'analyse

Une mise à jour approfondie de l'analyse de double matérialité est prévue tous les trois à cinq ans, complétée par des ajustements annuels permettant d'intégrer les évolutions du contexte, sans remettre en cause la stabilité du cadre d'analyse.

Renforcement de l'articulation avec la gestion des risques

L'analyse des enjeux matériels est consolidée avec le dispositif de gestion des risques du Groupe, afin d'assurer une vision cohérente et partagée des priorités en matière d'impact et de performance durable.

Poursuite de la mise en conformité CSRD

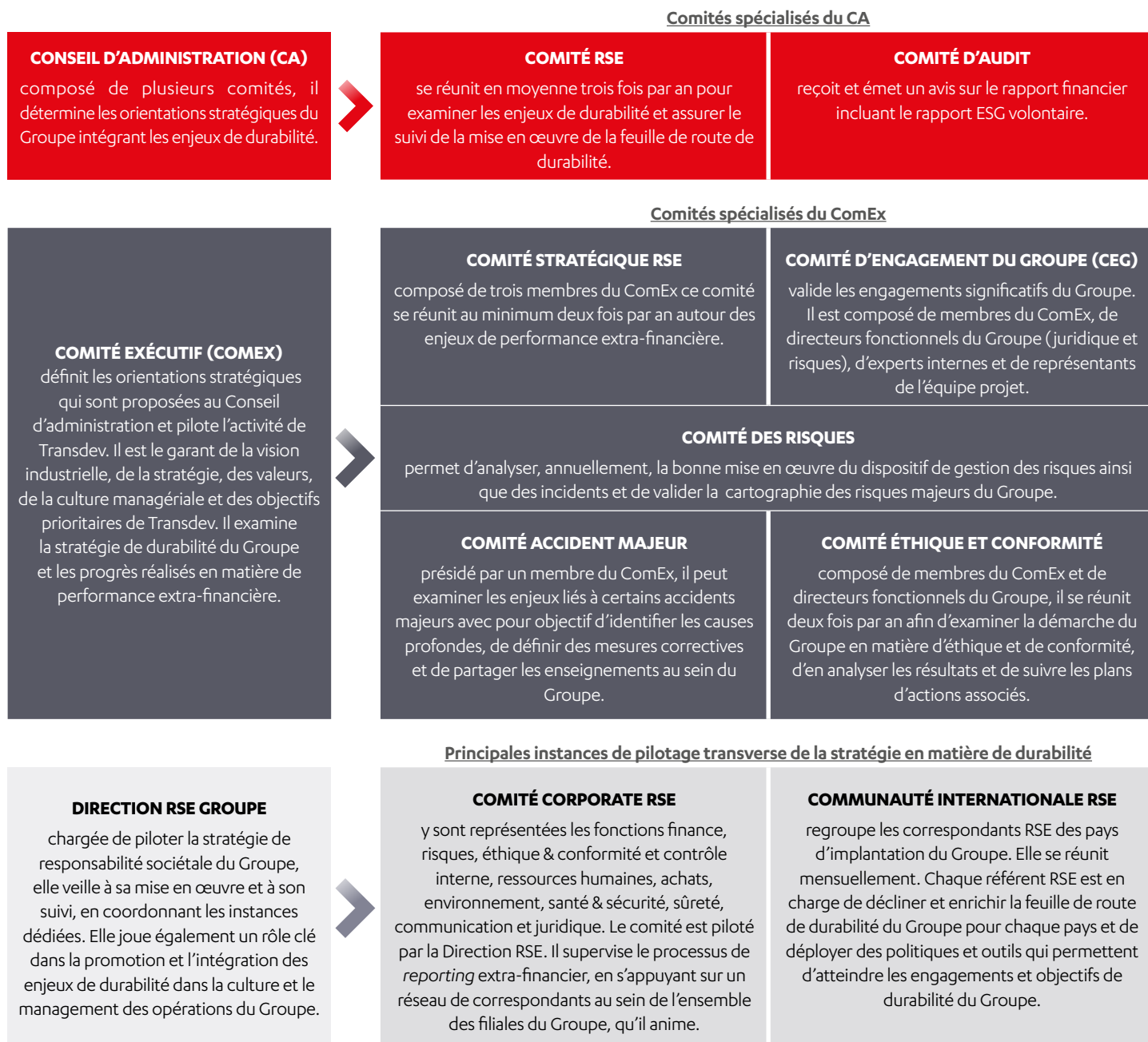
Les résultats de la double matérialité guident désormais le périmètre et la nature des informations à collecter et à publier. Le Groupe poursuivra l'adaptation de ses processus internes, de ses outils et de ses dispositifs de pilotage de la performance extra-financière, afin de répondre aux exigences de la directive. Les travaux à venir porteront sur le renforcement des actions de formation et de sensibilisation, la mise en œuvre progressive des dispositifs de contrôle, ainsi que l'amélioration continue de la méthodologie de reporting.

Ces enjeux constituent le cadre de référence de la stratégie de durabilité de Transdev et orientent la définition de ses politiques et objectifs extra-financiers.

I.4. Gouvernance des enjeux de durabilité

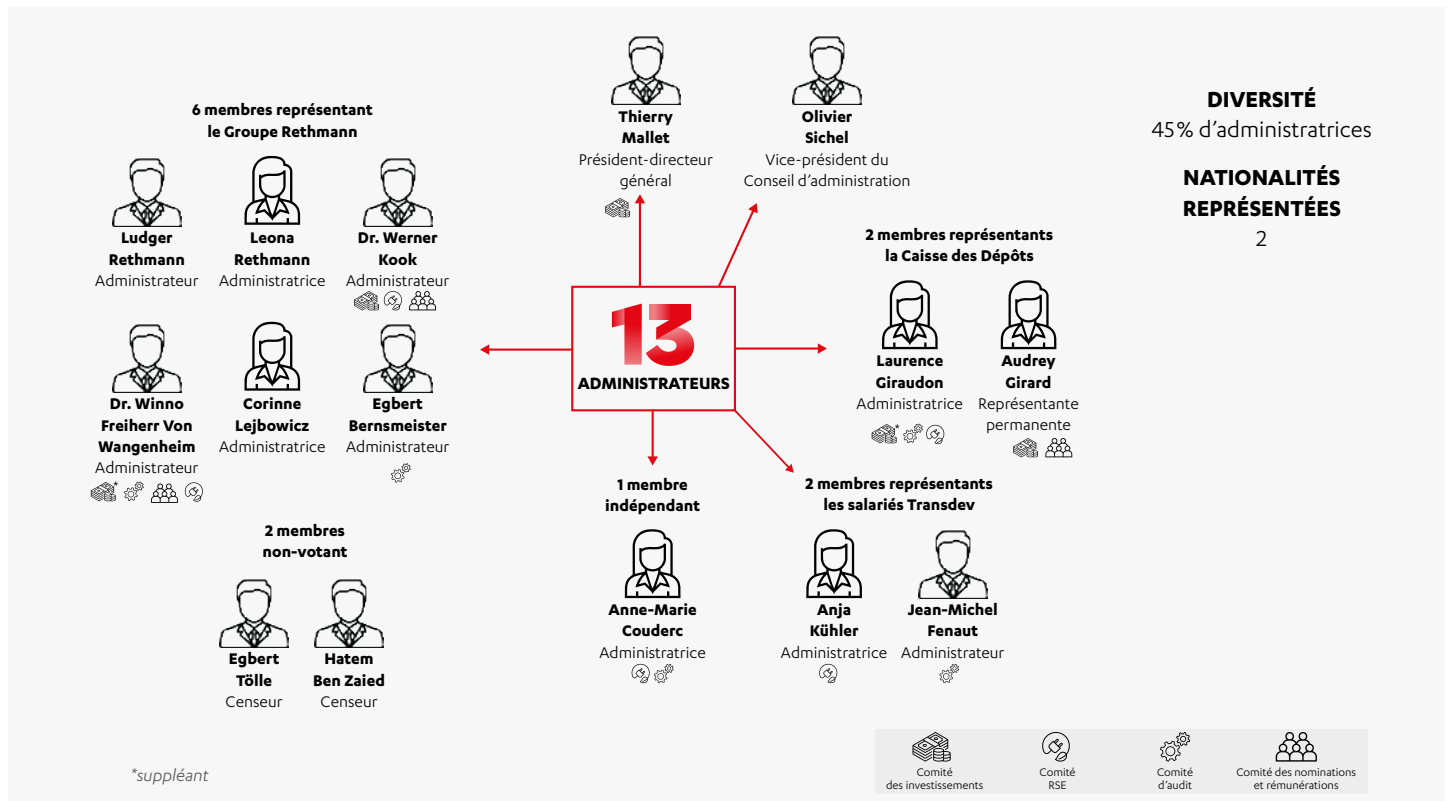
I.4.1. Instances de gouvernance du Groupe en matière de durabilité

Les enjeux de durabilité occupent une place à part entière au sein des différentes instances stratégiques et décisionnaires du Groupe Transdev.



Il existe également des communautés internationales dédiées à l'environnement, la sécurité, la sûreté, l'éthique et la conformité ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion. Les informations relatives à ces dernières sont à retrouver dans les chapitres II à IV.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'administration disposent des compétences et d'expériences leur permettant de définir et de superviser la stratégie à long terme du Groupe. Ils bénéficient, le cas échéant, de présentations dédiées aux enjeux de durabilité, de responsabilité sociétale et de performance extra-financière. Certains administrateurs apportent également une expertise acquise au cours d'expériences antérieures dans ces domaines, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil. Par ailleurs, dans le cadre de leurs missions, les comités peuvent faire appel à des experts externes et le Président de chaque comité peut solliciter l'audition de tout responsable du Groupe disposant d'une expertise en matière de durabilité afin d'éclairer les débats et d'accompagner les travaux des comités.

1.4.2. Gestion des risques en matière de durabilité

Une politique de gestion des risques est déployée dans l'ensemble du Groupe afin d'identifier, évaluer et hiérarchiser les risques susceptibles d'affecter ses activités. En fonction du niveau d'appétence au risque défini, les risques prioritaires font l'objet de mesures d'atténuation visant à les ramener à un niveau acceptable.

Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des activités du Groupe. Elle repose sur une analyse pays issue du terrain, consolidée puis revue au niveau Groupe, afin d'assurer une vision cohérente et actualisée des risques.

Pour l'analyse des risques extra-financiers, un processus spécifique de cartographie avec un niveau de détail renforcé a été appliqué :

Élaboration de scénarios

Pour chacune des familles de risques, environnement, sécurité, social et droits fondamentaux, des scénarios ont été élaborés en collaboration avec des experts du Groupe et des filiales dans les pays d'implantation, afin de prendre en compte l'ensemble des contextes et spécificités locales.

Consolidation et partage

Ces scénarios ont ensuite été consolidés dans une liste commune, partagée avec l'ensemble des contributeurs du Groupe, afin d'en garantir la pertinence et la cohérence.

Dans chaque pays, ils ont été analysés, évalués en impact et en probabilité et complétés, le cas échéant, avec les dispositifs de maîtrise et les plans d'action complémentaires.

Hiérarchisation

Ces analyses ont été ensuite consolidées par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne du Groupe qui les a hiérarchisées par famille de risques.

Validation

Les familles de risques ont enfin été examinées par les experts du Groupe afin de valider les risques retenus pour chaque famille. Une revue finale a été effectuée par le ComEx qui approuve également :

- Le plan de vigilance,
- Le plan de décarbonation,
- La revue de l'analyse de double matérialité,
- Les risques majeurs.

Cette cartographie des risques est actualisée tous les ans, afin de tenir compte des évolutions du Groupe, de son activité et de son environnement.

Sur l'exercice 2025, cette analyse n'a pas conduit à l'identification de nouveaux risques. Elle a toutefois permis d'affiner la cartographie des risques existants, en distinguant notamment les risques liés aux agressions et au vandalisme et en précisant le cadre réglementaire applicable aux enjeux d'atténuation du changement climatique, précédemment intégrés de manière plus globale.

1.4.3. Systèmes d'incitation liés aux enjeux de durabilité

Depuis 2023, Transdev intègre les enjeux de durabilité dans l'évaluation annuelle de la performance de ses Top Executives (premier cercle managérial de l'entreprise après le ComEx).

Au moins 10% de leurs objectifs individuels portent sur ces enjeux en cohérence avec leurs responsabilités et avec les ambitions du Groupe. Ces objectifs contribuent directement à déterminer une partie de leur rémunération variable.

Par ailleurs, le plan de bonus des Top Executives comprend un objectif spécifique lié à la sécurité, qui représente 10% supplémentaires de leur rémunération variable. Cet objectif repose sur la réduction du taux de fréquence des accidents du travail (LTIFR), avec des cibles définies au niveau du Groupe ainsi qu'au niveau des pays et des régions lorsque des Top Executives y exercent leurs fonctions.

1.5. Stratégie de durabilité

Face aux défis environnementaux, sociétaux et économiques qui transforment durablement les territoires, Transdev inscrit sa stratégie de durabilité dans une logique d'impact. Celle-ci vise à renforcer les contributions positives de ses activités, en facilitant l'accès à une mobilité fiable, sûre et inclusive, tout en réduisant leurs impacts négatifs, en particulier en matière d'émissions, d'utilisation des ressources et de risques humains. Elle répond aux attentes des parties prenantes du Groupe et contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Cette stratégie se déploie autour d'engagements structurants : contribuer à la transition énergétique et le report modal dans les territoires, maintenir au plus haut niveau nos exigences en matière de sécurité, développer un environnement de travail attractif et inclusif pour les collaborateurs et garantir un modèle exemplaire en matière d'éthique, de conformité et de responsabilité. Ensemble, ces engagements donnent un cap à long terme et guident la transformation collective du Groupe.

Ancré dans les territoires, Transdev contribue également à la création de valeur locale en soutenant l'activité économique, l'emploi et la cohésion sociale, grâce à des solutions de mobilité qui facilitent l'accès aux services essentiels et renforcent la résilience des communautés. Sa politique d'achats durables accompagne cette dynamique en encourageant des pratiques responsables au sein de sa chaîne de valeur et auprès de ses partenaires.

1.5.1. Ambitions et feuille de route de durabilité

En 2022, Transdev a formalisé sa feuille de route en matière de durabilité à partir des attentes de ses parties prenantes et en cohérence avec plusieurs ODD des Nations Unies.



Cette feuille de route exprime l'ambition du Groupe de renforcer l'impact positif de la mobilité sur les territoires tout en réduisant ses impacts environnementaux, sociaux et économiques. Elle fixe les ambitions qui suivent pour le Groupe :

- contribuer aux objectifs de neutralité carbone des territoires desservis ;
- être un employeur de choix et leader inclusif, engagé pour la sûreté et sécurité de ses passagers et collaborateurs ;
- faire de l'éthique et de la conformité un levier de performance.

La direction RSE du Groupe assure le déploiement de cette feuille de route. Elle s'appuie sur le réseau des référents RSE qui l'adaptent aux réalités locales, en tenant compte des priorités identifiées avec leurs parties prenantes. Chaque pilier d'engagement est en outre piloté par un responsable dédié.

Cette déclinaison peut intégrer des enjeux complémentaires comme l'économie circulaire et l'expérience client aux Pays-Bas, la biodiversité en France ou encore l'adaptation au changement climatique et les achats responsables en Allemagne. En 2025, la Suède, le Royaume-Uni, le Canada et le Maroc ont formalisé leur feuille de route et leurs engagements.

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS AUX ENJEUX DE LA DURABILITÉ EN ALLEMAGNE

En octobre 2025, Transdev Allemagne a organisé ses premières Journées de la durabilité sur les sites de Hanovre, Berlin et Waiblingen, dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable. Cette initiative visait à sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et à promouvoir l'engagement individuel et collectif. Des ateliers interactifs ont permis de présenter la stratégie de durabilité du Groupe et de partager des bonnes pratiques applicables tant dans les opérations que dans la vie quotidienne.



1.5.2. Evaluation de la démarche

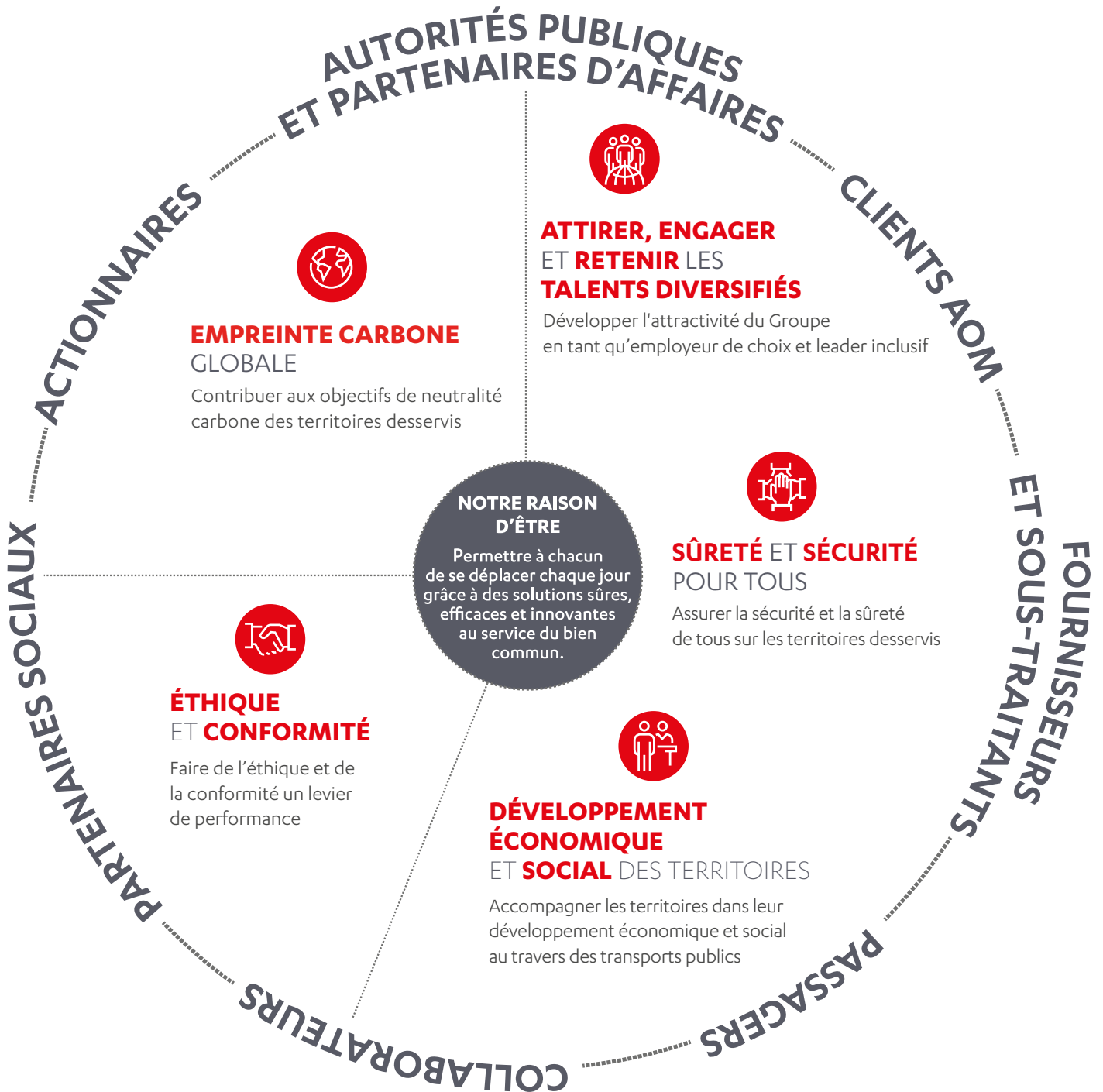
Le suivi de la feuille de route de durabilité fait l'objet d'un pilotage régulier, soutenu par un sponsor dédié au sein du comité exécutif, qui examine au moins une fois par an l'état d'avancement des plans d'action, garantissant ainsi la cohérence et la continuité des engagements du Groupe.

Localement, des démarches d'évaluation et de certification sont mises en place pour suivre les progrès réalisés et structurer l'amélioration continue :

- **Allemagne** : Transdev a mis en œuvre un système de management de l'énergie certifié ISO 50001. Par ailleurs, la stratégie de durabilité de Transdev Allemagne a fait l'objet d'une évaluation par EcoVadis en 2025, dont les résultats seront communiqués début 2026.
- **Pays-Bas** : obtention du niveau 3 de la *CSR Performance Ladder*, référentiel néerlandais fondé sur des normes internationales (ISO 26000, ISO 9001:2015, AA1000, GRI) et reposant sur 31 thématiques et une consultation structurée des parties prenantes. Ce label de qualité, délivré par l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée (TNO), atteste d'un niveau avancé de maturité en matière d'entrepreneuriat social, notamment en faveur de l'inclusion des groupes vulnérables sur le marché du travail. Transdev Pays-Bas atteint le niveau 5 (niveau le plus élevé) de la *CO₂ Performance Ladder* ainsi que le niveau 3 (niveau le plus élevé) de la *Performance Ladder Social Entrepreneurship* délivrés par TNO également.
- **France** : en 2025, Transdev a fait appel à EcoVadis pour évaluer l'ensemble de sa démarche de durabilité. Cette notation apprécie la robustesse des politiques, les actions mises en œuvre et les résultats obtenus dans quatre domaines clés : environnement, social et droits humains, éthique, et enfin achats responsables. Transdev se classe parmi les 18 % des entreprises de transport de voyageurs par voie terrestre les mieux notées au niveau mondial, et réalise une belle performance dans les achats responsables, se positionnant dans le top 3 %, en forte progression par rapport à l'évaluation EcoVadis de 2023. La majorité des entités de Transdev France sont certifiées ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Par ailleurs, 19 entités françaises détiennent également un label ISO 26000 avec au moins un niveau « avancé », témoignant du progrès continu en matière de durabilité. Enfin, quatre entreprises à mission au sein de Transdev France intègrent explicitement dans leur stratégie les intérêts collectifs, la protection de l'environnement et les enjeux sociaux.

- **Maroc** : le tramway de Rabat dispose de six certifications, Santé et Sécurité (ISO 45001), Qualité de service (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Management de l'énergie (ISO 50001), Gestion de l'eau (ISO 46001), ainsi que du Label RSE de la CGEM (ISO 26000).
- **Canada** : renouvellement en 2025 de la certification Great Place to Work®, fondée sur une enquête indépendante, anonyme et confidentielle menée auprès de l'ensemble des collaborateurs.

I.5.2.1. LES PILIERS D'ENGAGEMENT DU GROUPE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ






I.5.3. Dialogue avec les parties prenantes

Transdev entretient un dialogue régulier avec un riche écosystème de parties prenantes, à tous les niveaux de son organisation. Le Groupe s’attache à construire des relations de confiance dans la durée, fondées sur la transparence, la concertation et la co-construction. Cet échange continu permet d’anticiper les attentes, de répondre collectivement aux défis auxquels la mobilité est confrontée et d’accompagner les transitions à l’œuvre dans les territoires.

ENGAGEMENT ET MODALITÉS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	QUELQUES INITIATIVES
<p>ACTIONNAIRES</p> <p>Transdev entretient un dialogue régulier et structuré avec ses actionnaires, Rethmann France et la Caisse des Dépôts, qui participent aux décisions de l’entreprise dans le respect des règles de gouvernance en vigueur. Le Groupe échange avec ses actionnaires lors de réunions pluriannuelles avec les instances de gouvernance, notamment le Comité des investissements et le Comité d’audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2022, le Comité RSE du Conseil d’administration se réunit trimestriellement autour des enjeux de durabilité du Groupe. • En 2025, Rethmann France est devenu actionnaire majoritaire, portant sa participation à 66 % du capital, la Caisse des Dépôts conservant une participation de 34 %. Cette évolution s’inscrit dans la continuité du partenariat stratégique entre les deux actionnaires et vise à soutenir le développement à long terme du Groupe.
<p>CLIENTS AUTORITÉS ORGANISATRICES DE MOBILITÉ</p> <p>Transdev cherche à établir une relation durable avec ses clients autorités organisatrices de mobilité (AOM) en répondant à leurs besoins, en adaptant ses services et en écoutant attentivement leurs attentes. Cela se concrétise par des rencontres régulières, des programmes dédiés et la mise à disposition d’outils.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe a participé au Sommet mondial des transports publics de l’UITP à Hambourg, où il a présenté son expertise en mobilités lourdes : trains, métros, tramways et téléphériques urbains. Il a été récompensé par un prix de l’innovation pour Ezymob, une solution destinée à renforcer l’autonomie et l’inclusion des personnes malvoyantes. • En octobre 2025, Transdev est également intervenu à la conférence TRANSform de l’American Public Transportation Association, à Boston. Ses experts y ont présenté les solutions innovantes et fiables développées par le Groupe pour soutenir une mobilité sûre, inclusive et performante.
<p>AUTORITÉS ET PARTENAIRES D’AFFAIRES PUBLIQUES</p> <p>Animé par l’intérêt général, Transdev participe à la promotion de politiques permettant d’encourager le déploiement optimal des transports publics. Cet objectif est poursuivi à travers un dialogue étroit avec les organisations clés (régulateurs, entités intergouvernementales, autorités publiques, Organisation Non Gouvernementales - ONG), favorisant une coordination renforcée entre les différents acteurs de la mobilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En novembre 2025, Transdev a participé aux Rencontres Nationales du Transport Public (RNTP) à Orléans, où le Groupe a présenté les solutions innovantes qu’il déploie pour une mobilité durable, inclusive et performante. • En décembre 2025, le Groupe a contribué aux travaux de la Conférence nationale sur les financements du transport public, lancée par le Ministère des Transports en France. Fort de son expérience de terrain, en France comme à l’international, Transdev y a porté ses priorités pour un système de transport public adapté aux réalités des territoires, conciliant droit à la mobilité, transition écologique et soutenabilité financière.
<p>PASSAGERS</p> <p>Le Groupe s’engage à œuvrer activement au développement de solutions de transport public adaptées aux besoins des communautés desservies. Transdev entretient un dialogue continu et régulier avec les acteurs des territoires d’implantation par le biais d’enquêtes régulières mais également en mettant en place des dispositifs de gestion de la relation client.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l’occasion de la Semaine nationale de la sécurité routière, Transdev Australie est allée à la rencontre des passagers dans les rues de Sydney afin de recueillir leurs retours et d’améliorer la qualité du service proposé. • En 2025, l’application UMAY a été déployée plus largement en France pour renforcer la sécurité des voyageurs, en particulier des femmes. • En Irlande, Transdev Dublin Light Rail Ltd, en partenariat avec Transport Infrastructure Ireland (TII), a mené des actions de terrain sur la ligne rouge du Luas afin d’échanger directement avec les passagers, mieux comprendre leurs attentes et renforcer le sentiment de sécurité et de confiance dans le réseau.
<p>COLLABORATEURS</p> <p>Pour favoriser un environnement de travail sûr et inclusif et permettre à ses collaborateurs de développer les compétences nécessaires pour progresser dans l’écosystème professionnel actuel et futur du Groupe, Transdev a mis en place des enquêtes d’engagement régulières, des programmes et outils RH innovants (<i>Empower</i>, programme « <i>drivers@transdev</i> », offres de formation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En novembre 2025, des top managers issus de 12 pays ont participé à la 14^e édition d’In’Pulse à Paris, trois jours d’ateliers et de séminaires destinés à renforcer les échanges entre pays et entre métiers. • En 2025, la filiale du Groupe en Suède lancé un nouveau plan d’enquêtes collaborateurs avec pour objectif de recueillir leurs retours tout au long des moments clés de l’expérience employé (recrutement, intégration, développement et apprentissage, gestion de la performance, culture et communication, départ).
<p>PARTENAIRES SOCIAUX</p> <p>Transdev met un point d’honneur à entretenir un dialogue de qualité avec ses partenaires sociaux. Pour atteindre cet objectif, le Groupe a mis en place différentes instances d’échange avec les représentants des collaborateurs, au niveau local, au niveau des pays et au niveau européen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transdev est membre du Global Deal, une plateforme internationale réunissant gouvernements, entreprises, organisations syndicales et autres acteurs engagés en faveur de la promotion du dialogue social. • L’évolution de l’actionnariat du Groupe, finalisée en 2025, a été conduite dans le cadre d’un dialogue social structuré, avec des procédures d’information-consultation des instances représentatives du personnel et des échanges directs entre les représentants des salariés et les actionnaires.
<p>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</p> <p>Transdev place la fiabilité au cœur de sa démarche en établissant des relations durables et éthiques avec ses fournisseurs, soutenues par des discussions régulières, des groupes de travail, un processus d’évaluation et une Charte des Relations Fournisseurs axée sur la responsabilité sociétale et environnementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avec ses fournisseurs clés, Transdev organise des <i>business reviews</i> trimestrielles pilotées par les <i>category managers</i>. Ces échanges permettent de suivre la performance opérationnelle, d’anticiper les risques et d’identifier des leviers d’amélioration partagés, dans une logique de partenariat dans la durée. • Fin 2025, une nouvelle « Charte des achats responsables » a été lancée afin d’encourager les fournisseurs et sous-traitants du Groupe à adopter des pratiques plus vertueuses et respectueuses de l’environnement.

I.5.4. Suivi de la performance


THEME	AMBITION	ENJEU EN MATIERE DE DURABILITE	ODD	POLITIQUE ET PLAN D'ACTION	ENGAGEMENT	INDICATEUR CLE DE PERFORMANCE	CIBLE	
ENVIRONNEMENT	Contribuer aux objectifs de neutralité carbone des territoires desservis	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'empreinte carbone globale en poursuivant la décarbonation de la flotte et l'évolution vers des énergies bas-carbone Promouvoir le transport public et favoriser le report modal pour soutenir la transition écologique et énergétique des territoires Renforcer la résilience des activités de l'entreprise face aux événements naturels et aux changements climatiques Améliorer la qualité de l'environnement local en limitant la pollution de l'air liée au transport 		Stratégie « Moving Green » + Politique Environnement + Actions et programmes pour accompagner la transition énergétique et écologique et lutter contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les territoires Réduire la congestion et contribuer à la préservation de la qualité de l'air 	Emissions de CO ₂ e kg/100 km parcourus hors activité maritime	Réduire de 30 % de l'intensité carbone de la flotte hors activité maritime d'ici 2030 (année de réf. 2018)	
						Émissions de polluants g/100 km parcourus	Réduire de 50 % les émissions d'oxydes d'azote (Nox) de la flotte diesel routière d'ici 2030 (année de réf. 2018)	
SOCIAL	Être un employeur de choix et leader inclusif, engagé pour la sûreté et la sécurité de ses passagers et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Développer un environnement de travail attractif favorisant l'engagement des collaborateurs, la continuité des opérations et le dialogue social Assurer la santé, la sécurité et la sûreté de tous, en prévenant accidents, agressions et incidents Promouvoir l'inclusion et l'équité à tous les niveaux de l'organisation Contribuer au développement économique et social des territoires desservis 		Politiques RH en matière d'engagement, de gestion des talents et de recrutement + « Empower » + Programme « Drivers@transdev » et plans d'action pour une culture inclusive et équitable	<ul style="list-style-type: none"> Attirer les meilleurs talents en renforçant l'attractivité du Groupe Soutenir le développement et le bien-être des collaborateurs Renforcer la culture inclusive et garantir l'accès de tous au développement professionnel 	Taux d'absentéisme	Décroissance par rapport à N-1	
						Taux de rotation du personnel		100% (Top Executives et Top Managers)
						Taux d'employés ayant eu un entretien annuel	35%* de femmes parmi les Top Executives	
						Pourcentage de femmes parmi les Top Executives		Décroissance par rapport à N-1
						Politique Santé et Sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail	
							Taux de gravité des accidents du travail	
			Taux d'accidents majeurs					
			Politique Sûreté	Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression	Décroissance par rapport à N-1			
				Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression				
				Taux des agressions physiques envers les passagers				
GOUVERNANCE	Faire de l'éthique et de la conformité un levier de performance	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une culture d'entreprise responsable dans l'ensemble des activités Piloter les risques éthiques et de conformité de manière proactive et renforcer la transparence des pratiques Appliquer des standards éthiques élevés tout au long de la chaîne de valeur garantissant la sécurité des activités et le respect des droits humains 		Politique Droits Fondamentaux + Politique Protection des Données Personnelles + Système de management de l'éthique et de la conformité (ECMS) + Politique Concurrence Loyale	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à chaque collaborateur d'exercer sans crainte son droit d'alerte Protéger les données personnelles des parties prenantes Tolérance zéro en matière de corruption Lutte contre les pratiques anti-concurrentielles 	Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement Groupe (CEG) pour lesquels les risques droits humains ont été évalués	100% des projets approuvés en CEG	
						Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles	100% des pays couverts	
						Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants	100% des managers formés au moins tous les trois ans	

*pour plus de détails, se référer à l'objectif en matière de diversité des genres en section VI.2.3 de la note méthodologique.

II. Informations environnementales

Agir pour le climat et l'environnement

La mobilité occupe une place centrale dans la réponse aux défis climatiques et environnementaux. En développant l'offre de transports publics, en favorisant le report modal et en réduisant les émissions de sa flotte, Transdev contribue activement à la transition écologique et énergétique des territoires. L'expertise du Groupe en matière de décarbonation des mobilités, associée à la mobilisation de collaborateurs formés aux enjeux de durabilité, constitue un levier essentiel pour accompagner ses clients dans le déploiement de solutions adaptées et performantes au service de territoires plus durables.

AMBITION	ENJEUX EN MATIERE DE DURABILITE	CONTRIBUTION AUX ODD
<p>Contribuer à la transition écologique et énergétique dans les territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'empreinte carbone globale en poursuivant la décarbonation de la flotte et l'évolution vers des énergies bas-carbone. • Promouvoir le transport public et favoriser le report modal pour soutenir la transition écologique et énergétique des territoires. • Renforcer la résilience des activités de l'entreprise face aux événements naturels et aux changements climatiques. • Améliorer la qualité de l'environnement local en limitant la pollution de l'air liée au transport. 	

II.1. La stratégie climat et environnement : « Moving Green »

La stratégie « Moving Green » est la priorité du Groupe et s'articule autour de deux objectifs clés :

- **diminuer l'intensité carbone de la flotte de 30% en CO₂e/100 km hors transport maritime** (WTW : scope 1, 2 et 3 lié à l'énergie)¹ **et de 40% en CO₂e/pkm²** (WTW) sur les activités de transport d'ici 2030 (année de réf. 2018) ;
- **réduire de 50 % les émissions d'oxydes d'azote (NOx)** par kilomètre de la flotte diesel routière entre 2018 et 2030.

Déployée dans l'ensemble des pays où Transdev opère, elle s'inscrit dans le cadre des objectifs gouvernementaux et des réglementations en vigueur.

Les trois piliers stratégiques de « Moving Green » sont :

- l'accompagnement des clients du Groupe dans le développement de réseaux de transport efficaces et bas-carbone ;
- l'offre de solutions de financement adaptées pour soutenir la transition énergétique ;
- la valorisation des expertises et de l'expérience, en particulier celles des équipes dédiées à la transition énergétique.

II.2. Gouvernance climat et environnement

La maîtrise des impacts environnementaux liés aux activités du Groupe s'inscrit dans la gestion globale des risques et repose à la fois sur le devoir de vigilance et sur le respect de la directive européenne 2014/95/UE. L'analyse de double matérialité menée dans le cadre de la mise en conformité à la CSRD permettra d'actualiser et de compléter ces éléments.

La Direction Stratégie Environnement et Climat, rattachée à la Direction Stratégie et Transformation, pilote le système de management environnemental (SME) et le déploiement des objectifs du Groupe, en lien avec les référents environnement des filiales. Dans chaque pays, les communautés Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) en assurent la mise en œuvre opérationnelle.

La communauté Environnement, composée des référents de chaque pays, se réunit tous les trois mois pour assurer un suivi régulier et échanger sur des sujets clés tels que les plans de transition et d'adaptation, le reporting environnemental, la sensibilisation et l'implémentation de la CSRD. Un séminaire dédié est également organisé tous les deux ans.

Politique environnement

La politique environnementale de Transdev vise à :

- préserver la qualité de l'air en limitant les pollutions locales liées aux activités de transport ;
- s'aligner sur une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, conforme aux objectifs de l'Accord de Paris (traité international sur les changements climatiques adopté par 196 parties lors de la COP21 à Paris en décembre 2015) ;
- intégrer l'adaptation au changement climatique dans la gestion des activités et des opérations du Groupe, en tenant compte des spécificités territoriales ;
- mettre en œuvre une gestion responsable des déchets, fondée sur la prévention, le réemploi, le tri sélectif et le suivi des déchets dangereux, et, en dernier recours, l'élimination par des prestataires agréés, conformément à la hiérarchie européenne des déchets ;
- prévenir les pollutions et atteintes aux ressources naturelles en appliquant des standards environnementaux élevés sur l'ensemble des périmètres d'activité ;

La Direction Stratégie Environnement et Climat veille à l'application de cette politique dans l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle s'appuie pour cela sur le système de management environnemental, qui permet de suivre les pollutions locales, les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la gestion de l'eau et des déchets.

En 2025, 50 % des entités du Groupe sont certifiées ISO 14001. La progression du nombre d'entités certifiées est suivie au niveau du Groupe et constitue un indicateur du niveau de structuration des pratiques environnementales.

¹ Catégorie 3.3 du GHG Protocol: activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2).

² Le CO₂e/pkm WTW correspond aux émissions de gaz à effet de serre rapportées au passager-kilomètre, en intégrant l'ensemble du cycle énergétique (« du puits à la roue »), depuis la production de l'énergie jusqu'à son utilisation par le véhicule.

UNE POLITIQUE ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES

Chaque filiale s'assure de la conformité au cadre législatif du pays dans lequel elle est implantée et adapte le système de management de l'environnement (SME) à ses réalités opérationnelles.

Quelques exemples :

En France, des contrats-cadres avec les prestataires de traitement des déchets garantissent une gestion homogène de ces derniers, notamment pour les huiles usagées, les aérosols et les chiffons souillés.

Aux Pays-Bas, la politique environnementale locale définit des lignes directrices spécifiques couvrant la gestion de certaines catégories de déchets, telles que les pneus, les vêtements, la maintenance et les équipements informatiques.

Au Maroc, Transdev Rabat-Salé a mis en place un système de management intégré incluant l'optimisation de l'utilisation de l'eau, s'appuyant sur la norme ISO 46001 afin de renforcer la gestion efficiente de cette ressource dans le cadre de l'exploitation du réseau de tramway.

En Irlande, Transdev exploite le réseau de tramway LUAS à Dublin, dont le système de management environnemental certifié ISO 14001 encadre la maîtrise des impacts environnementaux des activités, incluant notamment les consommations d'eau et d'énergie.

II.3. Formation et sensibilisation

Transdev souhaite donner à ses collaborateurs les moyens de devenir des acteurs de la transition. Cet engagement se traduit notamment par les dispositifs suivants :

Le module de formation Transdev *Climate Ride*

En partenariat avec AXA Climate, le Groupe a développé Transdev *Climate Ride*, une formation en ligne dédiée aux enjeux du changement climatique. Différents cursus sont proposés selon le profil des collaborateurs. S'appuyant sur des contenus scientifiques et opérationnels, cette formation apporte des clés de compréhension et permet d'identifier les leviers d'action que chacun peut mobiliser à son niveau. Depuis son lancement, 1 445 collaborateurs ont suivi ce module. En 2026, ce partenariat a été prolongé pour une durée de deux ans.

La Fresque de la mobilité

En France, Transdev a signé un partenariat avec l'association *The Shifters* pour déployer la Fresque de la mobilité, un atelier collaboratif de sensibilisation aux enjeux carbone liés aux déplacements individuels. Ces ateliers permettent d'aborder collectivement les enjeux environnementaux liés aux déplacements et d'identifier des solutions bas-carbone adaptées aux réalités de terrain. Au total, 1 067 personnes dont 621 collaborateurs ont participé à ces ateliers.

Une version anglaise, codéveloppée par Transdev sous le nom International Mobility Collage, a également été créée et proposée aux équipes du siège. Elle est en cours de déploiement dans plusieurs pays du Groupe.

II.4. Plan de transition

II.4.1. Contexte et enjeux

À l'échelle mondiale, les transports représentent près d'un quart des émissions totales de gaz à effet de serre³. En Europe, les déplacements en voiture individuelle comptent pour environ 61 % des émissions totales de CO₂ dues au transport routier⁴. Dès lors, le développement des transports publics constitue un levier majeur pour réduire les émissions liées à la mobilité.

II.4.1.1. Description des enjeux

Face à ces constats, Transdev contribue à la transition vers une mobilité plus sobre en carbone en développant des offres de transport public et en proposant à ses clients des solutions adaptées aux réalités territoriales et aux attentes des passagers.

II.4.1.2. Trajectoire carbone à horizon 2030

Transdev a complété la définition de son objectif global de réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (CO₂e/100 km) de sa flotte d'ici 2030 (année de référence 2018), par un travail approfondi conduit au sein de la Communauté environnementale du Groupe. Celui-ci visait à affiner l'analyse de l'évolution de l'activité et des émissions, afin de mieux prendre en compte les spécificités des contextes opérationnels propres à chaque pays.

Ces informations ont servi à élaborer un plan de transition et une trajectoire de décarbonation spécifiques à chaque pays, selon une démarche structurée autour de cinq leviers de décarbonation :

- évolution modale ;
- électrification ;
- biocarburant ;
- biogaz ;
- évolution de la consommation d'énergie.

Sur cette base, Transdev devrait atteindre ses objectifs globaux, principalement grâce à l'électrification progressive de la flotte et à l'augmentation de la part du biogaz, qui constituent aujourd'hui les leviers les plus contributifs à la réduction des émissions.

Le CO₂e/pkm, qui correspond aux émissions de gaz à effet de serre générées pour transporter un voyageur sur un kilomètre, est l'indicateur de référence pour le transport de passagers. Il permet de comparer de manière cohérente l'impact environnemental des différents modes de transport exploités par Transdev.

Pour calculer cet indicateur, Transdev a réalisé une estimation du taux de remplissage moyen des véhicules, à partir du nombre de passagers transportés par type de véhicule. Cette estimation, établie pour chaque pays sur la base des données mises à disposition, permet de rapporter les émissions de gaz à effet de serre à l'activité réellement produite, et ainsi de disposer d'un indicateur harmonisé et comparable à l'échelle du Groupe.

Avec cet indicateur, la croissance des modes lourds (modes de transport à forte capacité) tend à améliorer la trajectoire et Transdev pourrait atteindre un objectif de réduction de 40 % de CO₂e/pkm entre 2018 et 2030. En 2025, l'indicateur atteint 97,0 CO₂e/pkm, soit une évolution de -21% depuis 2018, illustrant les progrès réalisés et la cohérence de la trajectoire à horizon 2030. Plus représentatif de la performance environnementale globale que l'indicateur CO₂e/100 km, il complètera progressivement ce dernier dans le pilotage et les engagements du Groupe.

II.4.2. Actions menées

II.4.2.1. Mesure des émissions de GES et reporting

Les outils de calcul et de reporting sont devenus indispensables pour suivre l'avancée et l'efficacité des mesures déployées, mobiliser les financements nécessaires à la transition et répondre aux exigences réglementaires. Le Groupe adapte ses dispositifs de reporting afin de se conformer aux exigences de la CSRD, renforcer la transparence sur sa chaîne de valeur et intégrer plus largement les enjeux de durabilité dans la gestion des risques.

Dans ce cadre, Transdev comptabilise depuis 2024 ses émissions indirectes (scope 3) — les émissions des fournisseurs (scope 3 amont) et des clients (scope 3 aval), sur l'ensemble des pays du Groupe. Une phase pilote a permis d'identifier comme significatives les catégories suivantes : achats de biens et services, activités liées aux combustibles et à l'énergie, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail et actifs loués en amont. Ces catégories concentrent plus de 95% des émissions du scope 3. Transdev exerçant une activité de transport de personnes, il n'existe pas d'émissions de transport aval (3.9), qui sont donc considérées nulles.

³ Source : Agence internationale de l'énergie (IAE), données 2022

⁴ Source : Agence européenne pour l'environnement, données 2022

Le scope 3 représente près de 40 % des émissions du Groupe avec pour principaux postes :

- **3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2) – environ 38 %.** Émissions relatives à l'extraction, la fabrication et l'acheminement des énergies consommées par Transdev.
- **3.1 Achats de biens et de services – environ 18 %.** Émissions liées à la production de l'ensemble des biens et services achetés par le Groupe.
- **3.2 Immobilisations – environ 15 %.** Émissions associées à la fabrication et à l'acheminement des véhicules exploités par Transdev.
- **3.4 Transport amont – environ 14 %.** Émissions de transport sous-traité, évaluées en 2025 à 183 kt de CO₂e.
- **3.7 Déplacements domicile-travail des employés – environ 13 %.** Émissions liées aux trajets quotidiens des collaborateurs.

Les émissions liées au transport des produits achetés (véhicules, pièces détachées, équipements), sont comptabilisées avec les émissions relatives à la fabrication de ces produits dans les catégories du scope 3 correspondantes.

Ces résultats seront détaillés dans le rapport de durabilité 2028.

II.4.2.2. Report modal vers les transports en commun

L'usage des transports en commun constitue un levier majeur de décarbonation des mobilités. Accompagner la sortie du modèle « tout voiture » implique d'attirer davantage de voyageurs afin d'accélérer cette transition.

Transdev déploie plusieurs actions en ce sens :

- le **transport à la demande**, qui fournit des solutions flexibles et adaptées aux besoins des passagers et des territoires ;
- le **Car à Haut Niveau de Service** (ou Car Express), qui apporte une offre qualitative et attractive de transport en autocar ;
- la **démarche MobiDesign**, qui garantit une offre de mobilité multimodale et intermodale qui répond aux besoins de chaque territoire et de ses habitants ;
- des **solutions et services dédiés aux mobilités actives** (vélos et trottinettes), qui prennent en compte l'intermodalité et la transition des usages.

FAVORISER LES MOBILITÉS ACTIVES À VALENCE

En 2025, les équipes de Transdev Valence Mobilités se sont fortement mobilisées pour développer les services favorisant le vélo en ville. En complément des stations libre-service, Transdev propose désormais un service de location longue durée et des consignes à vélo.



II.4.2.3. Mobilité bas carbone

Transdev déploie des solutions de transport « zéro émission⁵ (ZE) », adaptées aux contextes géographiques et climatiques, ainsi qu'aux besoins spécifiques de chaque territoire. L'équipe Transition Énergétique du Groupe accompagne les filiales dans leurs projets, identifie les solutions opérationnelles les plus adaptées et soutient les clients dans l'électrification de leurs parcs de véhicules.

La décarbonation de la flotte s'appuie sur le développement des énergies alternatives au diesel : électricité, biogaz, biocarburants, et hydrogène. Fin 2025, le Groupe exploite 2 626 bus et cars « zéro émission⁵ » sur le périmètre consolidé et 3 156 sur le périmètre opéré⁶. En incluant les taxis (hors véhicules autonomes), Transdev exploite 3 875 véhicules « zéro émission⁵ » sur le périmètre opéré⁶.

UNE FLOTTE EN TRANSITION

La transition des flottes de véhicules s'opère dans différents pays.

Allemagne : Transdev poursuivra l'exploitation du réseau de bus de Zwickau jusqu'en 2035 pour le compte de l'opérateur public de transport *Regionalverkehr Westsachsen GmbH* (RVW). Le contrat prévoit 4,1 millions de kilomètres parcourus par an sur 68 lignes, dont environ 70 % seront assurés par des véhicules électriques. La flotte sera renforcée par 37 bus standards, 10 bus articulés et 9 minibus, tous électriques. L'ensemble des véhicules entrera progressivement en service au cours de l'année 2026.

Transdev expérimente également son premier train à hydrogène entre Augsburg et les Alpes bavaroises. Fonctionnant en traction électrique grâce à une pile à combustible, ce train n'émet que de la vapeur d'eau lors de leur exploitation. Ce test vise à valider la technologie sur de longs trajets et à évaluer si elle peut constituer une alternative viable sur les lignes ferroviaires ne pouvant pas être électrifiées.

Australie : Dans la région 9 du réseau de bus de Sydney, Transdev-John Holland déploiera 136 nouveaux bus électriques, en remplacement progressif des bus roulant au diesel et au gaz naturel comprimé, qui seront supprimés d'ici 2030.

France : Transdev Pays de la Loire a inauguré le premier car scolaire converti au BioGNV. Cette conversion permet une réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre tout en prolongeant la durée de vie d'un véhicule auparavant alimenté au diesel.

En Centre-Val de Loire, Transdev exploite désormais la plus grande flotte d'autocars convertis à l'électrique d'Europe, avec 26 véhicules transformés et déjà en service sur les lignes du département d'Indre-et-Loire, et 40 véhicules supplémentaires prévus en 2026. Cette initiative, menée avec le soutien de la Région et de l'ADEME, constitue une étape importante vers un transport public bas carbone.

Pays Bas : Transdev s'engage à entièrement électrifier sa flotte à Utrecht d'ici 2028. Pour atteindre cet objectif, 297 nouveaux bus zéro émission seront ajoutés au parc, dans le cadre d'une concession de transport multimodal de dix ans couvrant 50 lignes de bus et 3 lignes de tram dans Utrecht et sa région.

Transdev a également renouvelé la concession de transport de *Hoeksche Waard-Goeree Overflakkee* (HWGO), jusqu'en décembre 2038. Le nouveau contrat, qui a débuté en décembre 2025, prévoit une flotte 100 % zéro émission dès son lancement. À cette fin, 42 bus VDL et 25 bus Volvo zéro émission ont déjà été commandés.

Royaume-Uni : Une nouvelle flotte de bus hybrides a été déployée pour relier Leeds, Bradford, Harrogate et Otley à l'aéroport de Leeds Bradford. Les 15 nouveaux véhicules permettront de réduire de 8,5 % la consommation d'essence, tout en augmentant la capacité et l'accessibilité du service de transport vers l'aéroport.

Suède : En Gästrikland, Transdev exploite désormais une flotte de 52 bus électriques qui parcourent environ 3,5 millions de kilomètres par an, permettant une réduction d'environ 38 360 tCO₂e et contribuant à améliorer la qualité de vie des habitants. Onze bus électriques supplémentaires de marque BYD ont été commandés pour compléter la flotte existante.

II.5. Plan d'adaptation au changement climatique

Le changement climatique expose Transdev à des risques physiques croissants, susceptibles d'affecter la continuité des opérations, la sécurité des personnes et l'intégrité des infrastructures. Afin de renforcer sa résilience, le Groupe a engagé la mise en œuvre d'un plan d'adaptation fondé sur l'identification des risques climatiques prioritaires dans chaque pays.

II.5.1. Contexte et enjeux

II.5.1.1. Description des enjeux

Les impacts du changement climatique se manifestent déjà et exposent les systèmes de transport public à des risques significatifs. Ces risques concernent la sécurité des collaborateurs et des passagers, la continuité de l'exploitation, l'intégrité des infrastructures, la qualité du service, ainsi que les coûts opérationnels et la réputation du Groupe.

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, Transdev doit adapter ses activités de manière proactive.

⁵ Au sens du règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne.

⁶ Le périmètre opéré correspond au périmètre consolidé financier, élargi aux joint-ventures et aux sociétés d'économie mixte (SEM) en France.

Le plan d'adaptation vise à structurer cette réponse en identifiant les risques climatiques prioritaires et en permettant aux équipes locales de mettre en œuvre les mesures les plus appropriées selon les vulnérabilités propres à chaque territoire.

II.5.1.2. Méthodologie et cadre d'analyse

Méthodologie

En 2024, la Direction Stratégie Environnement et Climat a conduit, en collaboration avec la Direction des Risques, une évaluation des risques climatiques sur les activités du Groupe. L'analyse des risques actuels s'appuie sur la méthodologie OCARA⁷ (Operational Climate Adaptation & Resilience Assessment) développée par Carbone 4, tandis que l'évaluation des risques futurs a été réalisée à l'aide de l'outil *Physical Risks Score* de la Caisse des Dépôts, fondé sur les scénarios⁸ du GIEC (SSP5-8.5, RCP 2.6 et 4.5).

Cadre d'analyse

Pour cette première itération, l'analyse a été limitée aux processus essentiels, c'est-à-dire ceux dont toute dégradation, même temporaire, entraînerait une interruption partielle ou totale de l'activité.

La classification des activités s'appuie sur la Taxonomie européenne :

- 6.1 « Transport ferroviaire interurbain de voyageurs » ;
- 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » ;
- 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » ;
- 6.6 « Transport routier de fret » ;
- 6.7 « Transports fluviaux de passagers » ;
- 6.11 « Transports maritimes et côtiers de passagers » ;
- 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » ;
- 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone » ;
- 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien ».

Ces processus essentiels sont :

- L'intégrité des bâtiments et des constructions ;
- La préservation des conditions de stockage des carburants et du gaz ;
- La garantie de bonnes conditions de travail ;
- L'intégrité des installations électriques (chargeurs, lignes aériennes, etc.) ;
- Le bon fonctionnement de la flotte ;
- La disponibilité et la qualité du réseau routier pour la flotte et les déplacements des employés et des prestataires ;
- La disponibilité et la qualité des approvisionnements en électricité et en gaz naturel pour la flotte ;
- La disponibilité et la qualité des réseaux télécom et internet.

Chacun a ensuite été évalué selon sa sensibilité aux aléas climatiques suivants :

- températures extrêmes (pics et vagues de chaleur ou de froid) ;
- températures extrêmement basses (pics de froid, vagues de froid) ;
- perturbations des sols (glissements de terrain, gonflement et retrait des argiles) ;
- feux de forêt ;
- inondations extrêmes (crues fluviales, ruissellement, remontée de la nappe phréatique) ;
- inondations côtières (inondations rapides du littoral) ;
- tempêtes (fortes pluies, fortes chutes de neige, grêle, typhons, tornades).

L'analyse menée sur un site générique de Transdev, un site représentatif modélisé à partir des caractéristiques communes aux activités du Groupe, a été consolidée à partir de 13 entretiens réalisés dans 11 pays, sélectionnés en fonction de leurs processus et de leur exposition, ainsi que des contributions de plus de 50 experts de sites aux profils variés couvrant l'ensemble des activités et vulnérabilités du Groupe.

Cette évaluation a permis d'identifier les aléas climatiques présentant les impacts les plus significatifs pour les processus de Transdev.

II.5.1.3. Risques liés au changement climatique

Risques actuels

L'analyse met en évidence trois aléas climatiques auxquels les activités de Transdev sont aujourd'hui particulièrement vulnérables :

- **tempêtes** : les vents violents peuvent endommager les équipements et arracher des branches ou des objets susceptibles de créer des obstacles sur les infrastructures de transport ; les épisodes orageux, notamment la foudre, peuvent provoquer des coupures de courant et endommager les caténaires ; enfin, les chutes de neige peuvent perturber ou interrompre la circulation, affectant ainsi la continuité de l'exploitation ;
- **inondations extrêmes** : la montée rapide des eaux entraîne des dommages importants sur les infrastructures et le matériel, perturbant durablement l'organisation des services ;
- **températures très élevées** : elles dégradent les conditions de travail et le confort des passagers, notamment en cas de défaillance ou d'absence de systèmes de climatisation.

Risques futurs

À un horizon de 10 à 15 ans, les simulations climatiques fondées sur le scénario SSP5-8.5 montrent que les tempêtes, les vagues de chaleur et les inondations resteraient les aléas les plus susceptibles d'affecter les activités futures de Transdev. Selon ce scénario, 99 % des sites actuels du Groupe pourraient être confrontés, chaque année, à au moins un aléa supplémentaire présentant un impact majeur.

II.5.2. Actions menées

À la suite de l'analyse de risques et de l'identification des aléas climatiques aux impacts majeurs sur les activités de Transdev, un plan d'action Groupe a été élaboré. Construit à partir des retours d'expérience des sites les plus exposés, il recense les mesures d'adaptation déjà mises en œuvre ou à déployer selon chaque aléa, avec pour objectif de renforcer la résilience du Groupe face aux phénomènes identifiés.

Le plan d'action prévoit notamment de renforcer les procédures en cas d'événements climatiques extrêmes et de développer des actions de prévention spécifiques. Cela inclut une meilleure coordination avec les parties prenantes lors d'événements climatiques critiques, ainsi que des mesures concrètes adaptées aux contextes locaux telles que l'élaboration et le déploiement de plans d'évacuation des flottes pour les dépôts situés en zones inondables.

⁷ La méthode OCARA permet d'évaluer la vulnérabilité d'une activité aux aléas climatiques en analysant l'exposition des processus essentiels, leur sensibilité et les impacts potentiels sur les opérations. Elle fournit un cadre structuré pour identifier et hiérarchiser les risques climatiques actuels et orienter les priorités d'adaptation.

⁸ Les scénarios du GIEC décrivent l'évolution possible du climat selon différents niveaux d'émissions. RCP 2.6 est le scénario compatible avec les Accords de Paris, visant à limiter le réchauffement à environ 1,5-2°C. RCP 4.5 correspond à une trajectoire intermédiaire d'environ 2,5-3°C. Le scénario SSP5-8.5, fondé sur une hausse continue des émissions sans action pour les réduire, projette un réchauffement supérieur à 4°C d'ici la fin du siècle.

SIMULATION DE CRISE SUR UN DÉPÔT À RISQUE D'INONDATION

Un atelier de mise en situation de gestion de crise a été organisé sur un dépôt dans le sud de la France, identifié comme l'un des sites les plus exposés aux risques d'inondation. Il a réuni des acteurs de terrain (agents d'exploitation, conducteurs, équipes QSE), ainsi que des représentants des équipes du siège et de la Direction Stratégie Environnement et Climat, afin d'identifier les principaux défis liés aux risques d'inondation.

Les enseignements tirés de cet exercice ont permis d'élaborer un plan d'action concret, destiné à être partagé avec les autres pays.

Caractéristiques du site concerné :

- Plus de 100 collaborateurs (conducteurs, exploitants, contrôleurs) ;
- 35 à 40 bus, dont 13 articulés électriques ;
- Véhicules électriques, gaz et diesel.

Partage d'expérience

Les équipes Stratégie Climat & Environnement Groupe et Transdev Innovation sont intervenues lors du webinaire « Adapter les mobilités au changement climatique » afin de présenter les enjeux, les actions et les besoins de coopération d'un opérateur de transport public. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du partenariat engagé en 2024 avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), visant à favoriser le partage d'expertises et de retours d'expérience au service d'une mobilité plus durable en France.

Collaborations sectorielles

Transdev a également contribué à un groupe de travail dédié à l'élaboration de fiches techniques proposant une expertise pluridisciplinaire pour développer des solutions d'adaptation à l'échelle de Transdev en matière de transport public. Un premier cas d'usage a été produit pour illustrer les actions mises en œuvre par Transdev afin d'assurer la continuité de service et de meilleures conditions pour les collaborateurs et les passagers lors de fortes chaleurs à Phoenix (Arizona, États-Unis).

Partage d'expertise

Virginie Fernandes, Directrice Stratégie et Transformation Groupe et membre du Comité Exécutif, a été interviewée par le *think tank* Terra Nova pour présenter l'approche stratégique de Transdev en matière d'adaptation au changement climatique. Cette contribution a alimenté un rapport consacré aux leviers d'accélération mobilisables par les entreprises, dans lequel Transdev souligne notamment l'importance de la coordination entre une diversité d'acteurs et la nécessité d'un plan d'adaptation multisectoriel et cohérent.

II.6. Pollution de l'air

II.6.1. Contexte et enjeux

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Les transports représentent 54 % des émissions de monoxyde et de dioxyde d'azote (NOx) en France en 2020, dont près de la moitié provient des véhicules individuels⁹; le développement du transport public constitue ainsi un levier essentiel pour réduire cette pollution.

Toutefois, une partie importante de la flotte de Transdev roule encore au diesel, notamment en zones urbaines denses. Il est donc essentiel pour le Groupe de suivre précisément ses émissions et de poursuivre l'amélioration de ses performances.

II.6.2. Actions menées

Bien que le transport public soit une solution de mobilité plus durable que la voiture individuelle, son impact environnemental peut encore être réduit. À titre d'exemple, un autobus urbain à moteur thermique génère en moyenne 4 kg de particules de freinage par an, un volume qui peut être limité grâce à des dispositifs adaptés.

Transdev expérimente ainsi, en collaboration avec Tallano Technologies et IVECO BUS, la solution TAMIC® : un système de capture des particules fines émises lors du freinage. Cette technologie permet de récupérer plus de 70 % des particules issues de la friction des plaquettes et des disques de frein.

Au-delà de son intérêt environnemental, ce projet d'innovation anticipe l'arrivée de futures réglementations européennes sur les émissions non liées à l'échappement (particules de freinage et d'abrasion), qui concerneront les autobus et les autocars.

L'un des principaux atouts de cette technologie est qu'elle peut équiper tant des véhicules neufs que des autobus déjà en circulation, facilitant ainsi son déploiement à grande échelle.

Les tests menés en 2024 sur le réseau Soléa à Mulhouse constituent une première internationale pour le Groupe et ouvrent la voie aux étapes suivantes : l'homologation du dispositif lorsque les normes seront définies, puis un développement industriel de la solution.

II.7. Pour aller plus loin : les autres initiatives environnementales locales

II.7.1. Contexte et enjeux

En tant qu'opérateur de mobilité partenaire des collectivités, Transdev agit aux côtés des parties prenantes locales pour réduire ces impacts, développer des solutions d'économie circulaire pour son matériel et contribuer à la préservation des écosystèmes.

II.7.2. Actions menées

II.7.2.1. Solutions d'économie circulaire

Prolongation de la durée de vie et recyclage

Transdev explore des solutions permettant de prolonger la durée de vie de ses véhicules avant de les remplacer ou de les recycler.

Aux Pays-Bas, Transdev dispose d'une politique dédiée à l'économie circulaire et s'est fixé pour objectif de rendre ses activités 100 % circulaires d'ici 2050, avec une étape intermédiaire visant à réduire de moitié la consommation de matières premières d'ici 2030. Parmi les actions déjà mises en œuvre figurent :

- la réutilisation des batteries usagées de 43 bus électriques opérés à Eindhoven, désormais employées comme système de stockage d'énergie ;
- le rechapage des pneumatiques usagés, remis en circulation après homologation.

Toujours aux Pays-Bas, en 2025, à l'occasion de la Journée des transports publics, Transdev, aux côtés d'autres opérateurs de transport public et d'organismes gouvernementaux, a signé l'Accord sur les transports publics circulaires 2025-2035, qui fixe une ambition commune : accompagner la transition progressive de l'ensemble du secteur vers une économie circulaire.

Retrofit

La conversion de véhicules existants vers des motorisations à plus faible impact environnemental, notamment par le retrofit, fait l'objet de phases de test au sein du Groupe.

En Suède, Transdev a engagé plusieurs initiatives illustrant l'application des principes de circularité aux mobilités. En 2025, la rénovation et la conversion d'un ferry fonctionnant initialement au diesel en un navire hybride utilisant du biodiesel et de l'électricité, à la suite d'un retrofit, a permis de démontrer comment la prolongation de la durée de vie des actifs, combinée à l'intégration de solutions techniques adaptées, peut contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des opérations.

Ces travaux s'inscrivent dans une réflexion plus large portée au niveau du Groupe. En juin 2025, *The Mobility Sphere*, le *think tank* de Transdev pour explorer l'avenir de la mobilité, s'est tenu à Visby, sur l'île de Gotland, dans le cadre de la Semaine d'Almedalen, principal forum annuel de dialogue politique et sociétal en Suède réunissant décideurs publics. Cette édition a été consacrée au rôle de la circularité dans la transition vers des mobilités plus durables.

⁹ Source : <https://publications.cerema.fr/webdcdc/les-essentiels/qualite-air-mobiliser-mobilite/>

II.7.2.2. Préservation de la biodiversité

En France, Transdev travaille avec les parties prenantes locales pour soutenir des initiatives de préservation et de restauration des écosystèmes dans les territoires où le Groupe opère.

Depuis 2016, Transdev France est engagé dans le programme Nature 2050, porté par CDC Biodiversité. À ce titre, sept réseaux Transdev soutiennent des actions de renaturation contribuant à la restauration de 140 000 m² de milieux naturels à horizon 2050. En 2024, ce partenariat a été renforcé par la signature d'une nouvelle convention cadre, visant à intégrer les enjeux de biodiversité à différentes étapes de la chaîne de valeur, depuis la prise en main des réseaux jusqu'à l'exploitation des infrastructures et l'ancrage territorial des activités.

Dans ce cadre, plusieurs projets de renaturation ont été engagés, notamment sur trois sites situés dans la région des Hauts-de-France. Par ailleurs, depuis août 2024, Transdev est signataire du programme « Entreprise engagée pour la nature » porté par l'Office français de la biodiversité.

Au Royaume-Uni, cette attention portée à la biodiversité se traduit également par des actions concrètes à l'échelle des sites. Sur le dépôt de York, des nichoirs destinés aux oiseaux et aux chauves-souris ont notamment été installés, illustrant l'intégration progressive de mesures favorables à la faune locale dans les projets d'aménagement et de modernisation des infrastructures.

II.8. Mesure de la performance

Indicateur clé de performance	2018 *	2024	2025	
Émissions de CO₂e kg/100 km ⁽¹⁾	117,6	96,5	92,9	
	CO	85,8	20,7	17,1
Émissions de polluants g/100 km	NOx	1 224,6	652,9	616,8
	PM	8,1	2,6	2,3
	HC	NC**	4,2	3,2

(1) Correspond aux émissions de gaz à effet de serre, hors activités maritimes, intégrant l'ensemble du cycle énergétique (« du puits à la roue » – well to wheel) depuis la production de l'énergie jusqu'à son utilisation par le véhicule. En intégrant les activités maritimes, l'intensité carbone de la flotte du Groupe pour 2025 serait de 95,7 kg CO₂e/100 km.

* 2018 année de référence.

** NC = non calculé. Initialement non couvert par l'audit en 2018.

En 2025 Transdev poursuit et accélère la réduction ses émissions carbone.

Par véhicule (CO₂e/100km), la transition énergétique de la flotte progresse grâce à la hausse de la part des biocarburants (+2 %), au développement du GNV et à la poursuite de l'électrification.

Cette dynamique permet pour la première fois de faire passer la part du diesel sous le seuil des 50 %, passant de 51 % en 2024 à 47 % en 2025.

Par passager (CO₂e/pkm), la croissance des modes lourds, avec une augmentation des kilomètres trains amplifie l'amélioration de l'intensité carbone de Transdev par passager-kilomètre.

Cette réduction d'émission carbone s'accompagne également d'une baisse des polluants atmosphériques émis par la flotte diesel. La modernisation du parc et le remplacement des véhicules diesel les plus anciens permettent de réduire les rejets de CO (-18%), NOx (-6%), PM (-11%) et HC (-22%) par rapport à 2024, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

II.9. Application du Règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

Le Règlement (UE) 2020/852 (« Taxonomie »), complété par des actes délégués, établit un cadre permettant d'orienter les investissements vers des activités économiques durables, en cohérence avec les objectifs du Pacte Vert¹ pour l'Europe. Il définit la liste des activités et les critères techniques permettant d'évaluer leur éligibilité et leur alignement, ainsi que les exigences de publication d'indicateurs clés.

Conscient de ses responsabilités et de sa capacité à contribuer à la transition écologique, Transdev présente, pour l'exercice 2025, sur l'ensemble de son périmètre consolidé et pour les six objectifs environnementaux :

- l'alignement de ses dépenses d'investissement (CapEx) à la Taxonomie,
- l'éligibilité de son chiffre d'affaires à la Taxonomie. En revanche, le chiffre d'affaires aligné n'a pas été établi dans son intégralité pour l'exercice 2025. Pour certaines activités majeures du Groupe, la vérification des critères relatifs aux pneumatiques au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique nécessite en effet des analyses particulièrement complexes, très consommatrices de temps et de ressources. Au vu du périmètre concerné, un inventaire physique spécifique de l'ensemble des pneumatiques des véhicules électriques en service n'a pas pu être mené.
- Par ailleurs, ces critères sur les pneumatiques entrent, dans certains cas, en contradiction avec les objectifs fondamentaux de préservation des ressources (voir note II.8.3.2).

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, qui constituent l'essentiel de l'activité du Groupe, le matériel utilisé et les technologies de propulsion sont déterminés par le cahier des charges établi par ces dernières. Transdev s'engage depuis de nombreuses années à leurs côtés dans la transition énergétique du transport public, notamment à travers sa stratégie « Moving Green » (voir note II.1).

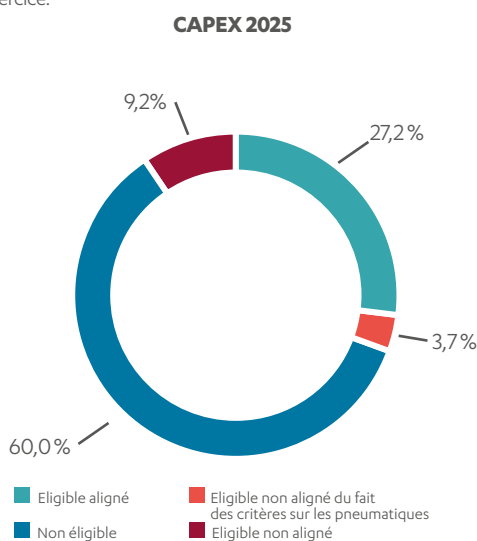
II.9.1. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les ratios d'éligibilité pour le chiffre d'affaires et les CapEx, ainsi que le ratio d'alignement des CapEx :

(en millions d'euros)

	Chiffre d'affaires		CapEx ⁽¹⁾	
	2025	%	2025	%
Eligible aligné	Non disponible	Non disponible	180,4	27,2 %
Eligible non aligné du fait des critères sur les pneumatiques	Non disponible	Non disponible	24,4	3,7 %
Eligible non aligné	Non disponible	Non disponible	397,8	60,0 %
Total éligible	10 388,7	99,5%	602,7	90,8 %
% aligné / éligible		7,9%		29,9 %
Total non analysé	5,0	0,0%	-	-
Total non éligible	50,7	0,5%	60,9	9,2 %
TOTAL	10 444,4		663,6	

⁽¹⁾ Hors actifs financiers opérationnels issus de l'application de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services". Après déduction des subventions d'investissement. Y compris les CapEx provenant de regroupements d'entreprises de l'exercice.



¹ Le Pacte Vert est un ensemble d'initiatives politiques dans le but de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.

II.9.2. Eligibilité des activités

Une activité est considérée comme éligible à la Taxonomie lorsqu'elle figure dans la liste des activités définies par les actes délégués au Règlement Taxonomie. Ces activités sont identifiées comme pouvant contribuer de manière substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux.

Les activités de Transdev sont principalement orientées vers les deux objectifs climatiques.

II.9.2.1. Éligibilité aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique

En 2025, les principales activités éligibles aux objectifs d'atténuation du changement climatique (CCM) et d'adaptation au changement climatique (CCA) sont les suivantes :

- 3.3 « Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport » ; ;
- 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs » ;
- 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » ;
- 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » ;
- 6.6 « Transport routier de fret » ;
- 6.7 « Transports fluviaux de passagers » ;
- 6.11 « Transports maritimes et côtiers de passagers » ;
- 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » ;
- 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone » ;
- 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien ».

Chiffre d'affaires

99,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2025 sont éligibles à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Cette forte éligibilité reflète la nature même des activités du Groupe, qui offrent des solutions de mobilité durable. Les activités non éligibles concernent essentiellement les sociétés de holding et de moyens.

CapEx

En ce qui concerne l'objectif d'atténuation du changement climatique,

- la quasi-totalité des CapEx liés au matériel de transport est éligible ;
- au total, 90,8 % des CapEx du Groupe sont éligibles.

Les CapEx éligibles à l'objectif d'atténuation du changement climatique le sont également, pour les mêmes montants, à l'objectif d'adaptation au changement climatique, à l'exception de l'activité 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien ».

II.9.2.2. Éligibilité aux quatre autres objectifs environnementaux

L'analyse menée sur les objectifs « Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines », « Prévention et réduction de la pollution », « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes » et « Transition vers une économie circulaire » n'a pas permis d'identifier de nouvelles activités éligibles, les activités du Groupe ne correspondant pas aux critères définis par les actes délégués pour ces objectifs. Malgré cette absence d'éligibilité en 2025, Transdev continue à y contribuer, notamment en renforçant ses actions de lutte contre la pollution (voir note II.5).

II.9.3. Alignement des activités

Pour être considérée comme durable ou alignée à la Taxonomie, une activité doit remplir trois conditions cumulatives :

- contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, en respectant des critères techniques spécifiques ;
- ne pas porter atteinte aux cinq autres objectifs selon le principe dit « *Do No Significant Harm* » (DNSH) ;
- appliquer les garanties minimales sur le respect des droits humains, la lutte contre la corruption, la conformité en matière fiscale et le respect des règles

de concurrence loyale.

L'évaluation de l'alignement a été réalisée au regard de l'objectif d'atténuation du changement climatique. Les actions liées à l'adaptation sont en phase de déploiement.

II.9.3.1. Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique (CCM)

Matériel de transport

Les termes « zéro émission » et « émission nulle » désignent les véhicules dont les émissions directes de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles. Les émissions liées à la fabrication, la distribution et la production de l'énergie utilisée ne sont pas prises en compte.

Activité CCM 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs »

Concernant l'activité CCM 6.1, sont considérés comme alignés les véhicules électriques, ainsi que les véhicules bimodaux, c'est-à-dire les véhicules qui ont des émissions directes de dioxyde de carbone à l'échappement nulles lorsqu'ils sont utilisés sur une voie électrifiée et qui utilisent un moteur conventionnel lorsqu'une telle infrastructure n'est pas disponible.

Activités CCM 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs », CCM 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » et CCM 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien »

Pour les activités CCM 6.3, CCM 6.5 et CCM 6.20, seuls les véhicules à zéro émission à l'échappement sont retenus comme alignés pour le critère de contribution substantielle à l'atténuation climatique.

Il convient de noter que, bien que la Taxonomie cible l'objectif de neutralité carbone de l'Union européenne d'ici 2050, elle ne valorise pas certains leviers déjà mis en œuvre par le Groupe pour atteindre sa trajectoire carbone. Par exemple, pour l'activité CCM 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs », qui représente environ 68,3 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025, les véhicules utilisant des biocarburants ou du biogaz ne peuvent pas être considérés comme alignés, alors même qu'ils constituent une flotte à faible émission nette.

Activités CCM 6.7 « Transports fluviaux de passagers » et CCM 6.11 « Transports maritimes et côtiers de passagers »

Pour les activités fluviales et maritimes CCM 6.7 et CCM 6.11, seuls les navires à zéro émission à l'échappement sont considérés comme alignés. Aucun des navires concernés n'est dédié au transport de combustibles fossiles.

Activité CCM 6.6 « Transport routier de fret »

L'activité CCM 6.6 représente 0,0 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025. Elle est considérée comme non significative au regard des indicateurs Taxonomie. Son alignement n'a pas été analysé.

Infrastructures de transport

Dans le cadre des contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, les infrastructures (dépôts, ateliers de maintenance, parkings) sont généralement mises à disposition du Groupe ou louées ; Transdev n'a pas vocation à les construire. De plus, aucun des actifs pris en compte n'est dédié au transport ou au stockage de combustibles fossiles.

Activité CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire »

Pour l'activité CCM 6.14, les ateliers de maintenance et les dépôts utilisés pour l'exploitation du matériel ferroviaire interurbain (transfert de voyageurs du rail au rail ou d'autres modes vers le rail) sont principalement retenus.

Activité CCM 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone »

Pour l'activité CCM 6.15, sont pris en compte les ateliers de maintenance, les dépôts, ainsi que les parkings utilisés pour l'exploitation du matériel de transport urbain et suburbain.

Maintenance pour compte de tiers

Pour l'activité CCM 3.3 « Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport », seule la maintenance des véhicules zéro émission à l'échappement, ainsi que des trains bimodaux est considérée comme alignée.

II.9.3.2. Ne pas causer de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux - Critères Do No Significant Harm (DNSH)

L'évaluation de l'absence de préjudice aux autres objectifs environnementaux est conduite activité par activité, conformément aux critères techniques des actes délégués. Elle est réalisée en s'appuyant notamment sur le respect des réglementations locales en vigueur, l'analyse de double matérialité et les politiques et dispositifs internes de suivi du Groupe.

Adaptation au changement climatique

Le plan d'adaptation du Groupe, décliné par activité taxonomique, est présenté dans la note II.4.3.

Transition vers une économie circulaire

Activités CCM 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs », CCM 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs », CCM 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » et CCM 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien »

Les critères DNSH « Transition vers une économie circulaire » pour les activités CCM 6.1, CCM 6.3, CCM 6.5 et CCM 6.20 portent essentiellement sur la mise en œuvre de mesures de gestion de déchets, tant en phase d'utilisation du matériel de transport (maintenance) qu'en fin de vie. Concernant les batteries des véhicules électriques, Transdev n'en assure pas directement la gestion, celle-ci étant confiée aux constructeurs.

Les dispositifs mis en œuvre par le Groupe, décrits dans la note II.6, permettent de répondre à ces exigences.

Activités CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » et CCM 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone »

Pour les activités liées aux infrastructures CCM 6.14 et CCM 6.15, les critères DNSH relatifs à l'économie circulaire portent sur la valorisation des déchets issus des travaux de construction et de démolition. Ces exigences ne concernent pas Transdev, qui n'a pas en charge la construction des infrastructures.

Prévention et réduction de la pollution

Pneumatiques pour les activités CCM 6.3 et CCM 6.5

Rappel des principes

Pour les activités CCM 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et CCM 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », le critère DNSH porte sur la conformité des pneumatiques neufs aux exigences en matière de bruit de roulement externe dans la classe d'efficacité énergétique la plus élevée et au coefficient de résistance au roulement dans les deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées. Cette conformité est vérifiée à partir de la base de données European Product Registry for Energy Labelling (EPREL), en se basant sur les classes de pneumatiques les plus élevées disponibles sur le marché et sur l'expertise des équipes opérationnelles.

Lorsque l'étiquetage européen n'est pas applicable, notamment en Amérique du Nord où les systèmes d'étiquetage diffèrent des standards de la base EPREL, le Groupe considère par défaut que le critère DNSH « Prévention et réduction de la pollution » est respecté.

Par ailleurs, à ce stade, les pneumatiques rechapés n'étant pas pris en compte dans le Règlement Taxonomie (car ils ne figurent actuellement pas dans la base EPREL), leur utilisation entraîne systématiquement un non-alignement des véhicules concernés, malgré les bénéfices pour la préservation des ressources.

Position de Transdev pour l'exercice 2025

En pratique, ces critères relatifs aux pneumatiques sont extrêmement complexes à analyser, tant en termes de temps que de ressources. Un inventaire complet des pneumatiques sur les véhicules électriques en service est impraticable dans les délais de clôture.

En outre, Transdev considère que ces critères ne reflètent pas pleinement ses engagements en matière d'économie circulaire, le Groupe ayant recours, dans de nombreux contrats, à l'utilisation de pneumatiques rechapés en seconde monte ou pour des véhicules rétrofités.

Aussi, le chiffre d'affaires aligné des activités CCM 6.3 et CCM 6.5 n'est pas disponible.

En revanche, les CapEx alignés ont été établis. Certains parcs de véhicules électriques n'ont toutefois pas pu être considérés comme alignés, du fait du non-respect des critères relatifs aux pneumatiques, ce qui représente environ 3,7 % des CapEx totaux pour l'exercice 2025.

Autres pollutions pour les activités CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » et CCM 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone »

Pour les activités d'infrastructures CCM 6.14 et CCM 6.15 :

- les incidents de pollution des sols sont suivis à l'aide d'un indicateur spécifique ;
- lorsque des mesures de réduction du bruit s'avèrent nécessaires, elles sont définies et mises en œuvre en concertation avec les parties prenantes, en particulier les autorités organisatrices de mobilité.

Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes pour les activités CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » et CCM 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone »

Concernant les activités d'infrastructure CCM 6.14 et CCM 6.15, l'analyse de double matérialité montre que l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, ainsi que la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ne constituent pas un enjeu majeur pour Transdev, qui n'est pas constructeur d'infrastructures.

Dans ses dépôts, ateliers de maintenance et parkings,

- tout en respectant les réglementations locales en vigueur, Transdev veille à une utilisation durable de l'eau, notamment avec un recyclage des eaux utilisées pour le lavage des véhicules, ainsi qu'à une réduction des rejets de polluants ;
- le Groupe surveille la prolifération d'espèces invasives et tond les surfaces végétalisées, qui sont limitées. A de très rares exceptions près, Transdev n'est pas responsable de l'entretien des routes ou des voies ferrées.

Par ailleurs, les enjeux liés aux collisions avec la faune sont très limités, bien que certaines mesures d'atténuation puissent être mises en œuvre ponctuellement.

Plus largement, le Groupe travaille avec les autorités organisatrices de mobilité pour concevoir des solutions respectueuses des écosystèmes (voir note II.6.2.2).

II.9.3.3. Garanties minimales

L'évaluation des garanties minimales se concentre sur quatre domaines clés : (i) le respect des droits humains, (ii) la lutte contre la corruption, (iii) la conformité en matière fiscale et (iv) le respect des règles de concurrence loyale. Elle s'appuie sur :

- les politiques appliquées par le Groupe ;
- l'absence d'événements graves ou de condamnations significatives dans ces quatre domaines.

Transdev dispose d'un système de management de l'éthique et de la conformité (ECMS), qui vise à assurer le respect de la réglementation et des règles internes. Il comporte un code de conduite et des mesures anticorruption, qui sont détaillées dans des procédures spécifiques. Ce dispositif est complété par des politiques portant sur les droits humains, la fiscalité et la concurrence loyale (voir note IV.2.4 et le Plan de vigilance, en annexe du rapport de gestion).

En 2025, aucune condamnation de nature à remettre en cause le respect du critère « garanties minimales » n'a été enregistrée.

II.9.4. Résultats d'éligibilité et alignement des activités du Groupe

II.9.4.1. Synthèse des résultats d'éligibilité et alignement des activités du Groupe

Exercice 2025

KPI	Total	Proportion d'activités éligibles à la Taxonomie	Activités alignées à la Taxonomie	Proportion d'activités alignées à la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées à la Taxonomie						Proportion d'activités habilitantes	Proportion d'activités transitoires	Activités non reportées considérées comme non matérielles	Activités alignées à la Taxonomie (N-1)	Proportion d'activités alignées à la Taxonomie (N-1)	
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité						
Chiffre d'affaires	10 444,4	99,5 %	Non disponible	Non disponible	Non disponible	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Non disponible	Non disponible	0,0 %	Non disponible	Non disponible
CapEx	663,6	90,8 %	180,4	27,2 %	27,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	16,7 %	0 %	0 %	94,3	16,6 %

La réconciliation des CapEx présentés dans le tableau ci-dessus avec les états financiers consolidés est présentée dans la note méthodologique (voir note VI.2.2).

II.9.4.2. Chiffre d'affaires

En 2025,

- l'activité CCM 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs » présente un taux d'alignement de 58,0 % (calculé sur le montant éligible), essentiellement porté par le transport ferroviaire électrique et bi-mode en Allemagne ;
- l'activité CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » présente un taux d'alignement de 46,3 % ;
- l'activité CCM 6.11 « Transports maritimes et côtiers de passagers » présente un taux d'alignement de 2,2 %.

L'alignement du chiffre d'affaires pour les activités CCM 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et CCM 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » n'est pas présenté pour l'exercice 2025, en raison des difficultés de mise en œuvre des critères relatifs aux pneumatiques, lesquels ne prennent pas, par ailleurs, en compte les enjeux de préservation des ressources (voir note II.8.3.2). Les activités CCM 3.3 « Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport », CCM 6.7 « Transports fluviaux de passagers », CCM 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone » et CCM 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien » ne présentent pas de chiffre d'affaires aligné en 2025.

II.9.4.3. Dépenses d'investissement (CapEx)

Les CapEx alignés à la Taxonomie s'élevaient à 180 millions d'euros en 2025, soit 27,2 % des CapEx totaux et 29,9 % des CapEx éligibles . En 2025, la répartition de cet alignement par activité taxonomique est présentée ci-dessous :

KPI	CapEx												
Exercice	2025												
Activités économiques	Code	CapEx éligible à la Taxonomie (%)	CapEx aligné à la Taxonomie (valeur monétaire)	CapEx aligné à la Taxonomie (%)	Objectif environnemental des activités alignées à la Taxonomie					Activité habilitante	Activité transitoire	Part des activités alignées parmi les activités éligibles	
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution				Biodiversité
			En millions d'euros	%	%	%	%	%	%	H	T	%	
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	CCM 6.1, CCA 6.1	8,5%	11,2	1,7%	1,7%	0%	0%	0%	0%	0%			19,7%
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs ¹	CCM 6.3, CCA 6.3	60,7%	56,5	8,5%	8,5%	0%	0%	0%	0%	0%			14,0%
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5, CCA 6.5	3,3%	-	0,0%	0,0%	0%	0%	0%	0%	0%			0,0%
Transports maritimes et côtiers de passagers	CCM 6.11, CCA 6.11	0,8%	2,2	0,3%	0,3%	0%	0%	0%	0%	0%			41,3%
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14, CCA 6.14	5,4%	34,9	5,3%	5,3%	0%	0%	0%	0%	0%	H		98,3%
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15, CCA 6.15	11,4%	75,6	11,4%	11,4%	0%	0%	0%	0%	0%	H		99,6%
Activités d'assistance en escale pour le transport aérien	CCM 6.20	0,6%	-	0,0%	0,0%	0%	0%	0%	0%	0%			0,0%
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3, CCA 3.3	0,1%	-	0,0%	0,0%	0%	0%	0%	0%	0%	H		0,0%
Alignement par objectif					27,2%	0%	0%	0%	0%	0%			
Total KPI CapEx		90,8%	180,4	27,2%	27,2%	0%	0%	0%	0%	0%	16,7%	0%	29,9%

En 2025, les CapEx alignés à la Taxonomie correspondent principalement :

- à des locations et acquisitions de véhicules zéro émission à l'échappement, équipés de pneumatiques neufs conformes aux exigences en matière de bruit de roulement externe et de coefficient de résistance au roulement,
- à des locations de biens immobiliers (dépôts, ateliers...).

Dans certaines géographies, les CapEx liés aux véhicules zéro émission à l'échappement n'ont pas pu être considérés comme alignés, en raison du non-respect des critères techniques liés aux pneumatiques. Ils représentent environ 3,7 % des CapEx du Groupe en 2025.

Les CapEx, tels que définis par la Taxonomie, excluent les actifs financiers opérationnels découlant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » (voir note VII.4.4 des états financiers consolidés). Cette approche restrictive ne reflète pas pleinement les activités de Transdev, car ces actifs peuvent inclure des éléments stratégiques favorisant la décarbonation, comme des flottes de véhicules électriques ou des infrastructures habilitantes (dépôts, ateliers...).

II.9.4.4. Charges opérationnelles (OpEx)

Les OpEx, tels que définis par le Règlement Taxonomie (voir note VI.2.2), s'élèvent à environ 815 millions d'euros en 2025, soit 7,9 % du total des charges opérationnelles du Groupe et environ 8,4 % des charges entrant dans le calcul de l'EBITDA. Ce pourcentage étant en deçà du seuil de matérialité de 10 %, Transdev est exempté de l'obligation de calculer un alignement.

II.9.5. Perspectives

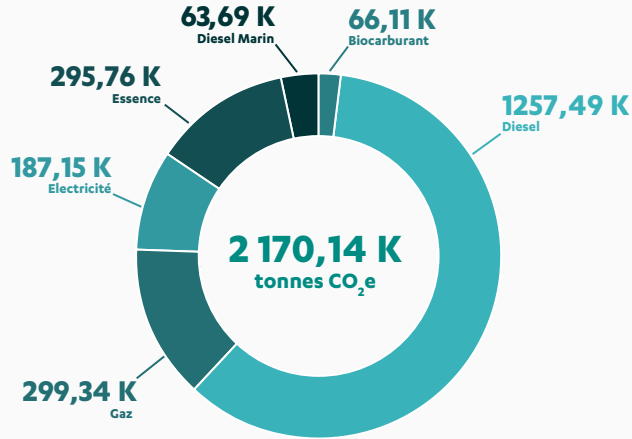
Dans un contexte réglementaire européen en constante évolution, le Groupe prévoit de renforcer progressivement son *reporting*.

S'agissant des pneumatiques, le Groupe continuera à intégrer, lorsque cela sera pertinent, les exigences de la Taxonomie lors du renouvellement de certains contrats. Toutefois, considérant que l'exclusion des pneumatiques rechapés de l'alignement est en contradiction avec les objectifs de préservation des ressources, le Groupe maintiendra leur utilisation en seconde monte ou sur des véhicules rétrofités lorsque cela sera jugé pertinent par les équipes opérationnelles ou lorsque les cahiers des charges des clients le permettront.

Informations environnementales clés

EMPREINTE CARBONE DE LA FLOTTE DE TRANSDEV

Scopes 1, 2 et 3.3 (tonne CO₂e)



Scope 3

Mesurer les émissions liées au scope 3 pour maintenir la crédibilité de notre positionnement

2023



Calcul du scope 3 pour le Top 5 pays

2024



Calcul du scope 3 Mondial

2028



Reporting obligatoire avec la CSRD

Trajectoire carbone

Contribuant aux accords de Paris



2024

Plan de transition horizon 2030 avec 6 pays pilotes



2025

Plan de transition horizon 2030 et 2050 pour tous les pays du Groupe



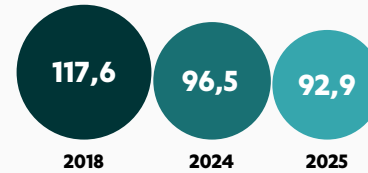
2026

Alignement avec une trajectoire basée sur la science

ENGAGEMENT CLÉS POUR 2030

-30%
D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE /100 KM HORS ACTIVITÉ MARITIME PAR RAPPORT À 2018

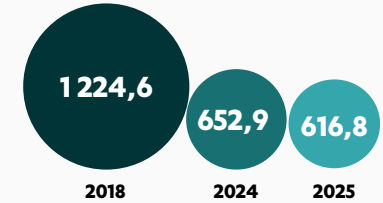
Émissions de CO₂e kg/100 km



NEW -40% CO₂e/pkm toute flotte par rapport à 2018

-50%
D'ÉMISSIONS D'OXYDE D'AZOTE (NO_x)/100 KM PAR RAPPORT À 2018

Émissions de NO_x g/100 km



5 884 véhicules gaz et biogaz

2 570 véhicules électriques

56 véhicules à hydrogène

véhicules = bus et cars

Performance 2025



Changement climatique
-21%

de CO₂e/100 km hors activité maritime entre 2018 et 2025



Qualité de l'air
-50%

de NO_x/100 km entre 2018 et 2025



Certification environnementale
50%

d'entités certifiés ISO 14001



2 626

bus et cars « zéro émission* » (ZE)

+28%

de bus et cars ZE* entre 2024 et 2025



12,1%

de km « zéro émission* »



99,5%

du chiffre d'affaires éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique

Part des kilomètres parcourus par mode en 2025

60,8% bus

19,0% cars

6,0% ferroviaire

1,1% tramways

0,2% fluvial et maritime


12,9% autres

*Au sens du règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne.

III. Informations sociales

S'engager pour les collaborateurs, passagers et communautés

Au cœur de sa mission de mobilité au service du bien commun, Transdev s'appuie sur l'engagement de plus de 107 000 collaborateurs dans 19 pays. Pour soutenir ses équipes qui rendent possibles les déplacements de millions de personnes chaque jour, le Groupe agit pour attirer et développer les talents, garantir des conditions de travail sûres et inclusives, et maintenir un dialogue social exigeant.

AMBITION	ENJEUX EN MATIERE DE DURABILITE	CONTRIBUTION AUX ODD
<p>Être un employeur de choix et leader inclusif, engagé pour la sûreté et la sécurité de nos passagers et collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un environnement de travail attractif favorisant l'engagement des collaborateurs, la continuité des opérations et le dialogue social. • Promouvoir l'inclusion et l'équité à tous les niveaux de l'organisation. • Assurer la santé, la sécurité et la sûreté de tous, en prévenant accidents, agressions et incidents. • Contribuer au développement économique et social des territoires desservis. 	

III.1. La stratégie de Ressources Humaines (RH) du Groupe

Contexte

Transdev évolue dans un secteur marqué par des tensions croissantes sur l'emploi, accentuées par le vieillissement de la population et dans lequel il devient de plus en plus difficile d'attirer les profils clés.

Parallèlement, la transformation des métiers s'accélère sous l'effet de la décarbonation, de la digitalisation et de l'essor de l'intelligence artificielle, entraînant une évolution des modes de travail et un besoin accru en compétences spécialisées.

Enfin, la montée des exigences réglementaires, combinée aux impératifs de compétitivité, appelle une organisation plus agile, capable d'anticiper les évolutions et de piloter ses compétences de manière proactive.

Objectifs

La stratégie RH du Groupe vise à anticiper les évolutions, développer les talents et soutenir la transformation durable de l'entreprise. Cette ambition s'inscrit dans la volonté de Transdev de se différencier comme un employeur de choix et un leader inclusif en se fixant les objectifs suivants :

- **35% de femmes au sein du Top 750 d'ici 2030 ;**
- **réduction continue du taux de rotation ;**
- **réduction durable de l'absentéisme dans tous les pays ;**
- **80 % minimum de collaborateurs formés chaque année.**

Stratégie

Pour atteindre ses objectifs, Transdev s'appuie sur six piliers stratégiques :

1. Renforcer son attractivité, notamment sur les métiers critiques ;
2. Améliorer la performance du recrutement, en diversifiant les viviers et en professionnalisant les pratiques ;
3. Développer le potentiel des collaborateurs, en accompagnant les parcours et la mobilité ;
4. Consolider la culture Groupe pour soutenir l'engagement et la cohésion ;
5. Améliorer les conditions de travail des conducteurs, notamment via le programme « Drivers@Transdev » ;
6. Déployer des outils de pilotage RH, pour harmoniser les processus et mesurer la performance.

Cette stratégie s'articule autour de trois fondamentaux : l'alignement avec la stratégie de durabilité du Groupe, le renforcement d'une culture inclusive garantissant un accès équitable au développement professionnel pour tous et le maintien d'un dialogue social structuré et constructif à tous les niveaux de l'entreprise.

III.2. Gouvernance RH

La Direction des Ressources Humaines du Groupe définit la stratégie RH globale et garantit la cohérence des politiques, processus et outils utilisés. Elle élabore les politiques et programmes de développement, met à disposition les outils nécessaires et supervise les processus clés pour les *Top Executives*, *Top Managers* et experts : recrutement, entretiens annuels et de carrière, plans de succession et mobilité internationale. Elle accompagne les différents pays sur l'ensemble des sujets RH et favorise le partage des bonnes pratiques.

Les directions RH des pays déclinent cette stratégie au niveau national. Elles adaptent les politiques et processus du Groupe aux cadres réglementaires et aux enjeux locaux, pilotent les dispositifs talents dans leur périmètre et coordonnent le réseau des DRH des entités opérationnelles.

Les DRH des entités opérationnelles assurent la gestion RH de proximité des managers de premier niveau, des conducteurs, des agents de maintenance et des équipes administratives. Elles mettent en œuvre, sur le terrain, les politiques et outils définis au niveau du Groupe et des pays.

Cette gouvernance RH s'appuie sur des politiques, valeurs et pratiques communes, destinées à garantir une expérience collaborateur conforme aux standards du Groupe. Elle est soutenue par un système d'information RH mondial (hors paie), partagé entre les entités. Il permet de gérer les processus de développement, de formation, ainsi que les entretiens annuels et les *People reviews*. L'objectif à terme est de couvrir l'ensemble des salariés, y compris les conducteurs.



¹ pour plus de détails, se référer à l'objectif en matière de diversité des genres en section VI.2.3 de la note méthodologique.

Déploiement des réseaux Talent et Learning & Development : Le Groupe s'appuie sur deux communautés internationales, le réseau Global Talent et le réseau Learning & Development (L&D). Ces deux communautés internationales rassemblent les représentants Talent et les responsables L&D de chaque pays afin de renforcer la collaboration et d'accélérer la diffusion des bonnes pratiques au sein du Groupe. Tout au long de l'année, les réseaux se réunissent en ligne pour partager des retours d'expérience, aligner les méthodologies et capitaliser sur l'expertise collective. En complément, un séminaire annuel en présentiel est organisé au siège du Groupe pour chacune des communautés, offrant un moment clé d'alignement, de développement des compétences et d'approfondissement sur les sujets stratégiques Talent et L&D. Ensemble, ces réseaux soutiennent notre ambition de proposer une expérience collaborateur cohérente et de qualité dans les différents pays du groupe, tout en soutenant les équipes RH locales dans leurs enjeux.

REVUE DES TALENTS ET PLANS DE SUCCESSION

Chaque année, Transdev conduit des People Reviews dans l'ensemble des pays afin d'évaluer les talents, d'identifier les potentiels et de préparer les plans de succession pour les postes clés. Ce processus contribue à sécuriser la continuité managériale et à accompagner la mobilité interne, en cohérence avec les standards définis par la DRH Groupe.

Les revues s'appuient sur des outils structurants :

- la matrice 9-box, utilisée pour évaluer la performance et le potentiel ;
- la matrice de risques de départ, permettant d'anticiper les mouvements de personnel et de sécuriser les postes critiques.

Les résultats de ces revues alimentent les décisions en matière de développement des compétences, de formation et de plans de succession. Ils contribuent également au pilotage des équipes dirigeantes.

En 2025, le dispositif couvre 100 % des Top Executives, 100 % des Top Managers et une large majorité des managers. Le déploiement est en cours dans plusieurs pays et le nombre de collaborateurs intégrés au processus est passé de 2 575 en 2022 à 8 011 en 2025, dont 89 % ont été évalués formellement.

MARQUE EMPLOYEUR :

ACCÉLÉRER POUR DEVENIR UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Après avoir défini, en 2023, les quatre piliers de sa proposition de valeur employeur (Collaborateurs, Diversité, Impact Sociétal, Opportunités) et lancé la plateforme What drives you, le Groupe prévoit d'en accélérer le déploiement à partir de 2026. Cette démarche vise à garantir une expression cohérente de la marque employeur, tant en interne qu'en externe, afin de renforcer la fidélisation des collaborateurs, leur engagement et l'attractivité du Groupe auprès des talents.

III.3. Culture Transdev

Chez Transdev, la culture d'entreprise s'exprime avant tout à travers les pratiques opérationnelles et les modes de fonctionnement partagés au quotidien. Elle se construit de manière pragmatique, au plus près des équipes et s'incarne principalement dans les parcours d'intégration, la culture managériale et les rituels collectifs qui structurent la vie des équipes. Elle constitue un socle favorisant la cohésion des équipes et l'appropriation des engagements du Groupe.

we@transdev, le modèle de management du Groupe

Le modèle de management *we@transdev* constitue un levier de développement pour les managers et les équipes du Groupe. Il s'articule autour de trois dimensions — performance, innovation et collaboration — déclinées en dix compétences managériales clés. En instaurant un langage commun et des référentiels partagés, *we@transdev* s'inscrit dans la culture d'entreprise du Groupe et contribue à la création de valeur pour les équipes, les clients, les partenaires et l'ensemble des parties prenantes de Transdev.

Parcours d'intégration

L'accueil des nouveaux collaborateurs constitue une étape essentielle du parcours professionnel et contribue à la diffusion d'une culture commune au sein du Groupe.

Le dispositif d'intégration de Transdev permet d'offrir, dès l'arrivée, une expérience fluide et engageante : création de liens, soutien managérial, découverte des activités et appropriation des valeurs, pratiques et outils. Il a pour objectif de faciliter la prise de poste et l'intégration progressive des collaborateurs au sein des équipes, tout en favorisant l'appropriation d'une culture commune à l'échelle du Groupe.

Plusieurs programmes d'intégration sont déployés pour accompagner les nouveaux collaborateurs :

Transdev Discovery

Ce module obligatoire offre à chaque nouvel arrivant une vision globale de l'entreprise : ses activités, ses métiers, ses chiffres clés, ses implantations et ses perspectives d'évolution. Il est accessible via la plateforme *me@transdev* ou animé en sessions collectives, notamment pour les conducteurs.

Welcome@Transdev

Ce séminaire virtuel, organisé deux fois par an, réunit les nouveaux managers autour d'une présentation du Groupe et de ses activités. Chaque session est introduite par un membre du ComEx. En 2025, deux sessions ont été organisées en avril et octobre, rassemblant au total 316 participants.

In'Pulse

Destiné aux managers impliqués dans des projets internationaux, ce séminaire rassemble des profils issus de différents pays et métiers afin de renforcer la compréhension des enjeux stratégiques et opérationnels du Groupe et de développer le sentiment d'appartenance. En 2025, près de 30 managers du Groupe sont intervenus auprès de 51 participants lors des 14^e et 15^e éditions.

En complément des programmes Groupe, des dispositifs locaux d'intégration sont mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques :

- En France, par exemple, le programme *Trans'Days* accompagne l'intégration des cadres nouveaux ou récemment promus, sur des fonctions support ou opérationnelles, en favorisant l'émergence d'un réseau entre pairs.
- Transdev encourage également les programmes *Buddy*, qui permettent à chaque nouvel arrivant d'être accompagné par un collègue pour faciliter ses premiers pas, accélérer son intégration et tisser des liens dès les premiers jours.

III.4. Dialogue social

Le maintien d'un dialogue social de qualité est indispensable à la continuité de service et à l'amélioration des conditions de travail. Il contribue à offrir aux équipes un cadre adapté à leurs besoins et à leurs attentes. Le management, les organisations syndicales, les ressources humaines et les collaborateurs y jouent un rôle clé, au travers d'échanges structurés à tous les niveaux de l'entreprise.

Chez Transdev, le dialogue social s'appuie sur quatre principes :

- la transparence et le respect des règles ;
- la confiance et le respect mutuel ;
- l'exercice du dialogue à chaque niveau de l'entreprise ;
- le respect des engagements.

Transdev est membre du *Global Deal*, un partenariat international réunissant gouvernements, entreprises et organisations syndicales, visant à encourager le dialogue social comme levier en faveur de l'amélioration des conditions de travail et d'une croissance inclusive.

Dans chaque pays où il est implanté, le Groupe Transdev respecte les réglementations locales.

Instances et pratiques structurées

Au niveau européen, un Comité d'entreprise européen (CEE) se réunit environ trois fois par an pour échanger sur l'actualité du Groupe. Il est consulté sur les sujets transnationaux tels que la situation de l'emploi, l'évolution ou la réallocation des activités, les investissements ou encore l'organisation du Groupe. Chaque année, le CEE est également consulté sur les orientations stratégiques, les plans à long terme et leur suivi. A cette fin, ses membres bénéficient de formations spécifiques.

En France, un accord sur le dialogue social renforce les échanges entre l'entreprise et les partenaires sociaux et garantit les droits syndicaux. Il encadre notamment l'exercice du droit syndical, l'organisation des échanges et l'usage des outils numériques par les représentants du personnel.

UNE ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT ACCOMPAGNÉE PAR LE DIALOGUE SOCIAL

Début 2026, l'évolution de l'actionnariat, réalisée par inversion des parts entre le Groupe Rethmann et la Caisse des dépôts, s'est déroulée dans le cadre d'un dialogue social approfondi avec les organisations syndicales du Groupe.

Des procédures d'information-consultation des représentants du personnel ont été lancées concomitamment au sein du CEE, du Comité de Groupe France et du Comité Social et Economique du siège du Groupe, avec l'intervention de deux cabinets d'experts rémunérés par la Direction.

Une dizaine de réunions se sont tenues sur ce sujet et ont permis à la Direction générale de répondre à toutes les questions. Par ailleurs, deux réunions d'échanges ont été organisées directement entre les représentants du personnel et les deux actionnaires du Groupe.

À l'issue de ce processus, les représentants du personnel ont pu exprimer des avis éclairés, permettant ainsi la poursuite et la finalisation de l'opération dans un cadre social maîtrisé.

III.5. Management des ressources humaines

III.5.1. Contexte et enjeux

Dans un contexte de faible attractivité du secteur, les opérateurs de transport font face à une pénurie croissante de candidats, notamment sur les métiers de la conduite, de la maintenance et de l'exploitation. Par ailleurs, une part significative des postes est occupée par des collaborateurs seniors qui partiront à la retraite d'ici 2030, ce qui accentue la pression sur le renouvellement des effectifs.

Cette situation impose d'anticiper davantage les besoins en main-d'œuvre et de renforcer les dispositifs d'attractivité, de développement et de fidélisation. Favoriser la diversité des profils, des points de vue et des parcours constitue un levier d'attractivité, un gage de performance et un facteur différenciant pour le Groupe.

III.5.2. Politiques RH

En 2025, Transdev a adopté deux politiques stratégiques, validées par le ComEx et applicables dans tout le Groupe, afin de renforcer la gestion des talents et de consolider la transition vers une organisation agile et inclusive :

Politique de mobilité interne

Elle implique activement les managers dans l'accompagnement des collaborateurs, afin de soutenir le développement des compétences et l'élaboration de parcours professionnels adaptés. La politique vise à soutenir la mobilité considérée comme un investissement essentiel pour la croissance et la pérennité de l'organisation.

Procédure de recrutement des Top Managers

La formalisation d'un processus de recrutement équitable et transparent pour les postes de Top Managers garantit l'alignement des recrutements avec les objectifs stratégiques du Groupe, ses valeurs et ses engagements en matière de diversité. Ce dispositif vise à assurer la qualité des pratiques de recrutement et à fournir aux entités les meilleurs profils pour accompagner la croissance et la transformation de Transdev.

III.5.3. Actions menées

III.5.3.1. Attractivité et rétention

Enjeux primordiaux pour le Groupe, l'attraction et la rétention des talents, tous profils confondus, sont un gage de performance : disposer des bonnes ressources au bon endroit afin de délivrer le plus haut niveau de service.

WeHire@Transdev

Ce dispositif Groupe accompagne les managers dans leurs pratiques de recrutement afin de les aider à définir précisément leurs besoins, conduire des entretiens objectifs et ciblés, et favoriser l'inclusion pour attirer les meilleurs talents. Il s'appuie sur un cadre commun, adapté localement aux contextes et aux besoins opérationnels, pour harmoniser les pratiques de recrutement au sein du Groupe.

Empower

Empower rassemble les politiques RH et les dispositifs dédiés à la mobilité interne et internationale, ainsi qu'à la formation et au développement.

Empower encadre l'ambition de Transdev en matière de gestion de carrière en proposant un accompagnement structuré à chaque étape, afin de disposer des compétences nécessaires là où elles sont requises, de soutenir la qualité de service et de renforcer la promesse employeur : « Empowering people to move forward ».

Renforcement de l'offboarding

Le départ de l'entreprise constitue une étape clé du parcours collaborateur. C'est pourquoi, en 2025, Transdev a renforcé son dispositif d'accompagnement afin d'assurer une expérience respectueuse, du premier jusqu'au dernier jour du collaborateur qui quitte l'entreprise. Cette démarche permet de sécuriser la continuité des activités et favorise la transmission des connaissances pour une transition fluide.

Le dispositif comprend :

- l'élaboration de plans de transition efficaces détaillant les responsabilités clés et les projets en cours ;
- des actions destinées à assurer un transfert efficace des savoirs aux équipes ;
- un dispositif d'entretien de départ (*exit interview*).

GÉNÉRALISATION DES EXITS INTERVIEWS

Les exit interviews sont en cours de déploiement en 2025 : elles sont obligatoires pour les Top Managers et les membres du TopEx, et seront fortement encouragées pour l'ensemble des collaborateurs.

Le processus s'articule autour de trois volets :

- un entretien individuel avec un représentant RH, permettant d'obtenir un retour qualitatif ;
- un questionnaire en ligne, destiné à structurer et consolider les feedbacks ;
- une analyse des résultats, afin d'identifier des axes d'amélioration et d'alimenter la démarche de progrès continu.

III.5.3.2. Formation et développement des compétences

Lancée en 2024, *Empower University* permet à chaque collaborateur de développer son potentiel grâce à une offre de formation et de développement de qualité, accessible via la plateforme d'apprentissage *me@transdev* et, selon les pays, via des plateformes locales.

L'offre est structurée autour de quatre piliers :

- intégration ;
- leadership et management ;
- culture d'entreprise et RSE ;
- *business* et opérations.

Certains pays, comme la France, les Pays-Bas ou les États-Unis, complètent cette offre Groupe par leurs propres dispositifs pour répondre à leurs besoins spécifiques. D'autres l'adaptent, comme Transdev Canada, qui a lancé en 2024 son premier programme de leadership destiné aux managers opérationnels.

Depuis sa création, *Empower University* est pilotée par un comité international de douze dirigeants qui définit chaque année les priorités de formation, qui sont ensuite validées par le Comité exécutif.

Pour 2025, ces priorités portent sur :

- l'éthique ;
- la sécurité ;
- la cybersécurité ;
- le management de la performance ;
- le management ;
- la relation clients.

L'objectif est que 80 % des collaborateurs suivent au moins une formation par an. La plateforme *me@transdev* centralise les informations clés du parcours collaborateur, tels que les entretiens annuels et de carrière et la mobilité interne. Elle donne accès à l'ensemble de l'offre de formation.

Cette centralisation permet de disposer d'une vision consolidée des compétences et des aspirations des collaborateurs, afin d'orienter les parcours professionnels et d'adapter les actions de développement en cohérence avec les besoins opérationnels du Groupe.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE LEADERSHIP

Transdev propose un catalogue de programmes pour accompagner le développement des compétences de ses managers :

- **Trans'Lead TopEx** : Ce programme de développement, conçu en partenariat avec le département *Executive Education* d'HEC Paris, est destiné aux *Top Executives*. Il s'articule autour de quatre piliers : stratégie, clients, *leadership* et culture Groupe.
- **Trans'Lead Top Managers** : Destiné aux *Top Managers* identifiés lors des revues des talents, ce programme vise à renforcer leurs compétences en matière de leadership et à approfondir leur connaissance du Groupe.
- **Trans'Lead Frontline Managers** : Ce programme, destiné aux managers de première ligne, vise à renforcer les compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.
- **On The launch Pad** : Ce programme vise à développer la carrière de jeunes talents internationaux en leur offrant l'opportunité d'explorer différents métiers et environnements de travail. En 2025, sa troisième édition a réuni 20 participants issus de l'ensemble des pays du Groupe.

RENFORCER LES PARCOURS OPÉRATIONNELS

En France, l'Académie by Transdev, organisme de formation certifié Qualiopi, propose un cursus diplômant de conducteur, facilitant l'accès à l'emploi au sein du Groupe. Depuis 2020, près de 3 000 conducteurs y ont été formés.

Aux Pays-Bas, Transdev a lancé le programme U-Match en partenariat avec la municipalité d'Utrecht et l'Université d'Utrecht. Cette initiative vise à développer trois nouveaux parcours de formation en alternance, durables et qualifiants, à destination de réfugiés disposant d'un statut de protection dans la région d'Utrecht, en ciblant des secteurs confrontés à des tensions sur le marché du travail. À terme, l'ambition est de proposer une offre élargie et répliquable de parcours de formation en alternance dans les secteurs en tension, au bénéfice d'un large public de nouveaux arrivants.

Aux États-Unis, Transdev a mis en place un programme d'apprentissage en maintenance au sein de sa filiale de Fairfax afin d'attirer de nouveaux talents. Destiné aux jeunes diplômés sans expérience, il leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir techniciens de maintenance. À l'issue de cette formation d'un an, les apprentis peuvent obtenir une certification professionnelle et envisager des évolutions au sein du Groupe. Lancée en 2022, cette initiative pourrait être étendue à d'autres sites.

III.5.3.3. Programmes et dispositifs de mobilité

Le Groupe favorise la mobilité interne pour offrir à ses collaborateurs des opportunités d'évolution au sein des différentes entités, métiers et filiales du Groupe. La mobilité internationale, quant à elle, permet de renforcer la coopération entre les équipes et de diffuser les meilleures pratiques à l'échelle mondiale. Bien que les contraintes économiques limitent le recours aux contrats d'expatriation, Transdev développe des solutions alternatives telles que des

missions courtes « *Short Term Assignment* » (STA) ou les dispositifs de VIE.

Depuis 2024, les STA sont proposées pour encourager les projets de mobilité interne internationale sur de courtes durées, de deux semaines à un an. Chaque pays du Groupe s'engage sur un nombre de collaborateurs accueillis ou mobilisés en STA. En 2025, 28 missions ont ainsi été réalisées par 26 collaborateurs dans le cadre de ce dispositif.

Le dispositif *VIE@Transdev* accompagne les jeunes talents engagés dans un Volontariat International en Entreprise (VIE). Il permet de suivre, guider et développer les collaborateurs tout au long de leur mission, puis de les intégrer au sein d'un réseau Transdev à son issue. En 2025, le Groupe compte 22 collaborateurs en VIE.

Le réseau *e.team*, composé d'experts métiers, joue un rôle essentiel dans cette dynamique : il favorise la diffusion des savoir-faire et l'accompagnement des projets stratégiques à l'échelle mondiale. Une plateforme permet aux collaborateurs de déclarer leur expertise et leur disponibilité pour contribuer à des projets ponctuels. Après validation par le référent de leur filière, ils rejoignent la communauté des experts internationaux. En 2025, près de 380 experts ont ainsi réalisé près de 3 535 journées de travail au service de projets et d'opérations dans plus de 21 pays.

III.5.3.4. Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

La rétention des collaborateurs repose sur la capacité du Groupe à offrir des conditions de travail adaptées, favorisant la qualité de vie au travail et le bien-être.

Le programme *Drivers@Transdev*

Ce programme incarne l'ambition du Groupe d'attirer et de fidéliser les conducteurs, un métier particulièrement exposé aux tensions de recrutement.

Il s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer la ligne managériale pour offrir un accompagnement de proximité ;
- développer des outils digitaux dédiés, facilitant le travail quotidien des conducteurs ;
- améliorer l'expérience collaborateur, depuis l'intégration jusqu'au suivi des parcours ;
- proposer une gestion du planning centrée sur les besoins des conducteurs, afin d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Drivers@Transdev constitue également un cadre structurant pour expérimenter et déployer des solutions innovantes. Il a notamment permis de mener une enquête sociologique en France auprès de 2 000 conducteurs, d'expérimenter de nouveaux outils de gestion des plannings en France, aux Pays-Bas et en Australie, ainsi que de conduire une étude prospective et de créer un think tank en partenariat avec la Direction Stratégie.

Dans le Queensland, Transdev Australie a lancé, via le *Transdev Health Hub*, un programme visant à accompagner les conducteurs dans le maintien d'un niveau de condition physique adapté à leur métier. Ce dispositif repose sur des formations et une évaluation des capacités physiques au regard des exigences du poste. Lorsque des écarts sont identifiés, un accompagnement personnalisé est mis en place afin d'atteindre puis de maintenir le niveau requis.

La qualité de vie et les conditions de travail en France

La plateforme *CareProjects* facilite l'accès aux ressources liées à la QVCT, à l'inclusion et équité et à la cohésion sociale et aux dispositifs de soutien du Groupe. Elle propose des contenus pédagogiques, des actualités, un agenda des actions et une base de bonnes pratiques. Grâce à son engagement fort en faveur du soutien aux salariés aidants, Transdev France s'est vu attribuer le label Cap'Handéo « Employeur engagé pour le soutien des salariés aidants ».

L'accès aux toilettes demeure un enjeu majeur pour les conducteurs : 80 % d'entre eux indiquent rencontrer des difficultés d'accès aux sanitaires durant leur service, avec des effets avérés sur la vigilance et la sécurité. Plusieurs solutions sont déployées : réorganisation des services, installation de sanitaires mobiles, utilisation de l'application partenaire JUST WC.

Cette solution garantit un accès fiable à l'eau et aux toilettes pour les conductrices et conducteurs, sans travaux ni logistique interne. Grâce à une web-app intuitive et un e-ticket, les utilisateurs accèdent à des points d'eau et sanitaires entretenus, sécurisés et proches des terminus, via un réseau multimodal (toilettes de réseau, publiques et partenaires (infrastructures publiques et partenaires privés). Le projet est déjà lancé dans les Côtes d'Armor, la Sarthe, et la Vendée et sera bientôt développé sur les réseaux d'Île de France, Marne, Pas-de-Calais et Gironde.

Des actions d'amélioration des salles de pause ont également été menées dans plusieurs régions, incluant la rénovation, l'installation de mobilier adapté et la création d'espaces conviviaux. Initialement locales, ces initiatives ont été progressivement diffusées à l'échelle nationale pour renforcer les conditions de travail et le bien-être des équipes.

III.5.3.5. Engagements et actions pour une culture inclusive et équitable

La feuille de route en matière d'équité au travail soutient l'ambition de Transdev d'être un leader inclusif. Elle s'appuie sur un manifeste et une charte déployés dans l'ensemble des pays et dans toutes les langues du Groupe.

Cette feuille de route fait l'objet d'un suivi régulier : une revue annuelle en ComEx, en Comité RSE du CA, puis en Conseil d'administration. Par ailleurs, deux fois par an, la Directrice RH & RSE du Groupe échange avec les DRH des principaux pays, et les référents en charge des feuilles de route locales, afin de suivre les plans d'actions visant à renforcer l'équité et à soutenir l'ambition d'inclusion du Groupe.

Favoriser une représentation équilibrée et l'égalité des chances en matière de leadership : la féminisation des métiers du transport constitue un enjeu majeur pour l'ensemble du secteur. **Transdev s'est fixé l'objectif d'atteindre 35%² de femmes au sein du Top 750 d'ici 2030**, afin de renforcer la mixité au sein de ses instances managériales et d'incarner son ambition de leadership inclusif.

Le Groupe prévoit d'engager, à partir de 2026, une réflexion structurée sur les enjeux intergénérationnels.

Les leviers d'actions

- le recrutement : créer des conditions favorables pour constituer des équipes diversifiées ;
- le développement des collaborateurs : assurer un accès équitable à la formation et renforcer le développement des équipes ;
- la communication : célébrer la diversité, sensibiliser et développer des partenariats ;
- le déploiement d'outils de mesure et de pilotage de la performance, en lien avec les équipes RH et les pays.

Parmi les actions déployées en 2025 par le Groupe :

- Lancement de *Together@Transdev*, un réseau interne ouvert à tous les collaborateurs du Groupe, dédié à la transformation culturelle. Sa mission est de favoriser un environnement inclusif et équitable, où chacun peut apprendre, partager et agir, grâce à une dynamique globale portée par des initiatives locales. Inauguré lors d'une webradio accessible à tous les collaborateurs le 8 mars 2025 (Journée internationale des droits des femmes), le réseau compte aujourd'hui 100 collaborateurs issus de 10 pays et bénéficie du soutien de deux sponsors du Comité exécutif. Le réseau traitera de toutes les diversités, le point d'entrée des échanges est celui de la mixité femmes-hommes, en lien avec l'objectif du Groupe. Quatre sessions d'échanges ont eu lieu depuis le lancement ;
- Obtention du label *GEEIS-DIVERSITY (Gender Equality European & International Standard)*, qui valorise les engagements et les pratiques en matière d'équité et d'inclusion de toutes les diversités. Cette démarche de labellisation s'inscrit dans le cadre du renforcement de la feuille de route du Groupe en matière de recrutement, de développement, de communication et de pilotage des actions.

Afin d'accompagner les collaboratrices dans leur développement, des programmes de mentorat au féminin sont déployés au sein du Groupe. Les membres du Comité exécutif y sont engagés depuis 2022 et ont lancé en 2025 le quatrième cycle de mentorat ComEx, un dispositif incluant une formation dédiée au leadership pour les mentorées. Neuf collaboratrices ont bénéficié de cet accompagnement, également décliné dans plusieurs pays, dont les États-Unis, le Canada, la France et le Portugal.

Chaque pays du Groupe développe ses propres actions en faveur de l'équité et de l'inclusion, au plus près de la culture et des enjeux locaux, renforçant ainsi la feuille de route du Groupe. Par exemple, en Australie et en Nouvelle Zélande, la feuille de route identifie trois priorités, chacune étayée par un plan d'action : l'égalité entre femmes et hommes, la réconciliation avec les peuples des Premières nations, et l'accessibilité et l'inclusion. Un plan d'action 2024-2026 pour l'égalité des genres comprenant de nouvelles politiques pour la réduction des écarts de salaire, un réseau de soutien et la mise en place de partenariats industriels, a été mis en place avec pour objectif d'augmenter à 35% le nombre de femmes occupant des postes de direction. La proportion de femmes conductrices quant à elle devra atteindre 20% d'ici 2030.

Formation, sensibilisation et actions en faveur d'une culture inclusive

Le développement d'une culture de travail inclusive s'appuie notamment sur la formation et la sensibilisation. Un module *e-learning* spécifique, accessible sur la plateforme du Groupe, présente la stratégie et les objectifs de Transdev ainsi que des exemples d'actions mobilisables au niveau individuel et managérial.

Chaque pays se fixe un objectif de complétion pour assurer son déploiement. Un module de sensibilisation est par ailleurs intégré au parcours d'intégration Groupe et aux programmes de développement.

De nombreuses actions complètent cette démarche : événements internes, webradios et communautés dédiées sur le réseau social d'entreprise.

En Australie, la *toolbox Respect* contribue à garantir un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux pour tous, indépendamment de l'origine culturelle, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap ou de l'expérience.

En France, Transdev Solidarité, en collaboration avec le service d'accompagnement social du Groupe, soutient le bien-être psychologique et matériel des salariés et de leurs familles. Elle apporte une aide adaptée aux situations personnelles difficiles, notamment par l'attribution d'aides en fonction des besoins individuels.

TRANSDEV S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES +55 ANS

En 2025 sur 31 526 recrutements, 6 364 avaient plus de 55 ans. L'emploi des seniors est abordé à travers une approche pragmatique, fondée sur l'adaptation des formes d'emploi et des conditions de travail. Le Groupe propose notamment des organisations du temps de travail flexibles et des contrats adaptés, permettant à des collaborateurs expérimentés, y compris des retraités, de poursuivre une activité professionnelle compatible avec leurs attentes.

² pour plus de détails, se référer à l'objectif en matière de diversité des genres en section VI.2.3 de la note méthodologique.

TRANSDEV ACCOMPAGNE LES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

En tant qu'engagement fort de Transdev, l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap se décline dans les différents pays où le Groupe opère.

France : un cadre structurant et renforcé

Transdev a signé en 2022 un partenariat avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) afin bénéficier d'une expertise dédiée pour adapter ses pratiques en matière de recrutement, de formation, d'aménagement des postes et de maintien dans l'emploi.

Une feuille de route pluriannuelle, pilotée par la Mission Handicap et ses référents, définit les objectifs et les moyens mobilisés. Elle propose un ensemble de services aux collaborateurs, dont un accompagnement social pour les informer sur leurs droits et les soutenir dans leurs démarches.

Depuis janvier 2024, un accord handicap agréé par la Direction Régionale Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) couvre l'emploi et l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs concernés jusqu'en 2026. Il prévoit notamment des aménagements de poste, des possibilités de télétravail, un accompagnement dans les démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et des actions de sensibilisation. Il inclut également un partenariat, valable jusqu'en 2026, avec Hello Handicap, permettant de diffuser les offres de Transdev auprès de 30 000 candidats. En 2025, Transdev et APF France handicap ont signé une convention nationale visant à renforcer leur coopération en faveur de l'inclusion et de l'autonomie des personnes en situation de handicap dans les transports.

International : une montée en puissance des politiques locales d'inclusion

À l'international, plusieurs filiales renforcent leurs politiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, Transdev a publié un Plan d'action Accessibilité et Inclusion 2024-2026, définissant un cadre d'actions destiné à promouvoir une culture inclusive et responsable, tout en attirant, développant et accompagnant les collaborateurs actuels et futurs en situation de handicap, et en renforçant l'intégration de l'inclusion dans les pratiques RH et l'environnement de travail.

En 2025, Transdev Pays-Bas a recruté plus de 500 personnes éloignées du marché du travail. L'accompagnement par le management constitue un levier essentiel de cette démarche, y compris pour les collaborateurs nécessitant des formes de soutien spécifiques. À ce titre, le programme « Culture & Leadership » est obligatoire pour l'ensemble des managers de Transdev Pays-Bas. Il s'agit d'un parcours de formation d'une durée de 18 mois dispensé en partenariat avec un prestataire externe.

Au Canada, les enjeux liés au handicap sont abordés à travers l'adaptation des situations de travail. L'organisation du service et les conditions d'exercice peuvent être ajustées, notamment en matière d'horaires, afin de favoriser le maintien dans l'emploi de collaborateurs confrontés à des limitations durables, en particulier liées à la santé. Cette approche repose sur une prise en compte individualisée des capacités et s'inscrit dans une logique de prévention.

III.6. Mesure de la performance

Indicateur clé de performance	2024	2025
Taux d'absentéisme	6,6%	6,7%
Taux de rotation du personnel	25,9%	25,4%
Taux d'employés ayant eu un entretien annuel* <i>(Top Executives & Top Managers du Groupe)</i>	95,1%	97,1%
Pourcentage de femmes parmi les Top Executives*	23,9%	27,2%

*Calculé sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé incluant des collaborateurs issus d'entités dans lesquelles Transdev détient des participations.

L'absentéisme affiche une grande stabilité à l'échelle du Groupe en 2025, s'établissant à 6,7% (contre 6,6% en 2024). Dans un contexte de renforcement des dispositifs de pilotage proactif et de management de l'absence au sein de nos filiales, ce maintien atteste de la solidité de notre socle social. La maîtrise de cet indicateur souligne l'efficacité de nos actions de prévention et notre engagement constant en faveur de la santé au travail.

Concernant le taux de rotation du personnel, il enregistre une baisse de 0,5 point en 2025 (25,4% contre 25,9% en 2024). Cette tendance illustre la stabilisation progressive de nos grands périmètres géographiques après les intégrations majeures réalisées l'an dernier. Elle reflète également l'efficacité de nos politiques de fidélisation et d'engagement, qui ont permis de consolider nos effectifs dans un marché du travail pourtant resté très concurrentiel.

Les processus d'entretiens annuels et de formation continuent d'être matures et largement déployés. Les performances continuent de progresser grâce au travail collectif entre fonctions corporate et pays.

En 2025, Transdev a poursuivi ses actions en faveur de la mixité. Bien que les effets ne soient pas immédiats, ces actions demeurent essentielles dans la stratégie du Groupe. Transdev continue à travailler à la mise en place d'initiatives ajustées et ciblées pour améliorer la représentation des femmes dans les postes de direction.

III.7. Sécurité et sûreté de tous

En tant qu'opérateur de mobilité, Transdev porte une responsabilité essentielle : garantir chaque jour la sécurité et la sûreté de ses collaborateurs, de ses passagers, de ses clients et des communautés qu'il dessert. Pour prévenir les accidents et maîtriser les risques liés à ses activités, le Groupe déploie une démarche globale d'amélioration continue, fondée sur la diffusion d'une culture sécurité à tous les niveaux de l'entreprise et sur des pratiques opérationnelles rigoureuses au service de la protection de toutes et tous.

III.7.1. La stratégie santé, sécurité et sûreté : « zero harm »

La santé, la sécurité et la sûreté constituent des piliers de la relation de confiance que Transdev entretient avec ses collaborateurs, ses passagers et les territoires desservis. Déployée en 2023, la stratégie *Zero Harm* traduit l'engagement du Groupe à placer la protection des personnes au cœur de ses priorités.

Cet engagement se traduit par trois objectifs structurants :

- **réduire le taux d'accidents du travail de 3% par an d'ici 2030 ;**
- **atteindre une couverture de 100% des entités par le système de management de la sécurité (SMS) du Groupe ;**
- **garantir que 100% des pays disposent d'un programme d'aide aux employés (PAE).**



Principes de sécurité du Groupe

Cette stratégie repose sur le principe *Safety First*, qui guide l'ensemble des décisions opérationnelles. Au cœur de cette démarche, les règles d'or définissent des principes simples et non négociables destinés à prévenir les accidents graves et mortels.

En offrant un cadre commun, partagé dans tous les pays et à tous les niveaux de l'entreprise, elles contribuent à ancrer des pratiques fiables et à renforcer une culture sécurité cohérente.

Leur déploiement suit une trajectoire progressive tenant compte des niveaux de maturité de chaque pays du Groupe.

Pour les pays démontrant un niveau de maturité en sécurité élevé, la démarche s'articule en trois étapes :

- connaître les règles (diffusion et compréhension) ;
- appliquer les règles (mise en œuvre opérationnelle) ;
- vivre les règles (intégration durable dans la culture de l'entreprise).

TRANSDEV ALLEMAGNE : SENSIBILISER POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES TRAJETS

En Allemagne, une étude a été menée conjointement avec des managers opérationnels de chaque région pour identifier les causes principales d'accidents routiers.

A la suite de ce groupe de travail, une campagne de sensibilisation des conducteurs et des managers de proximité a été menée. A l'issue il leur a été remis des flyers reprenant les principaux risques identifiés et les comportements attendus.

III.7.1.1. Gouvernance santé, sécurité et sûreté

La gouvernance santé, sécurité et sûreté est pilotée par deux directions distinctes :

- la **Direction Santé et Sécurité** qui gère la prévention des incidents et des accidents susceptibles de provoquer des blessures, des dommages matériels ou un impact sur l'environnement ;
- la **Direction Sûreté** qui veille à protéger les personnes et les biens contre les actes de malveillance intentionnelle et les menaces, internes comme externes.

Toutes deux définissent les politiques, en pilotent la mise en œuvre et animent un réseau de référents dans les pays. Elles accompagnent également les équipes locales dans l'élaboration des plans d'action et l'amélioration de la performance, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés (clients, autorités routières, autorités ferroviaires).

Un *reporting* consolidé sécurité-sûreté est disponible dans Power BI, un outil d'analyse et de visualisation, alimenté chaque mois par les référents pays. Il permet le suivi des indicateurs clés et le pilotage opérationnel dans l'ensemble des entités.

III.7.1.2. Santé et sécurité

La Direction Santé et Sécurité du Groupe assure un *reporting* trimestriel auprès du ComEx et présente les performances des sept principaux pays au Conseil d'administration. Un rapport consolidé permet d'avoir une vision d'ensemble de la performance et d'identifier les axes d'amélioration pour chaque pays. Les résultats sont revus avec les directions locales afin de définir les plans d'actions nécessaires.

Un comité « Accident Majeur » est en place au niveau du Groupe et présidé par un membre du Comité Exécutif. Ce comité se réunit lorsqu'un accident identifié comme grave survient. Son but est de s'assurer que les causes de l'accident ont été identifiées, les actions prises et les enseignements partagés au sein de l'entreprise.

Une communauté Santé et Sécurité est coordonnée par la Direction Sécurité du Groupe. Elle se réunit périodiquement pour échanger sur les performances, les risques émergents, les bonnes pratiques mises en place ou encore sur les initiatives innovantes.

Comme les années précédentes, la Direction Sécurité Groupe a organisé un séminaire annuel réunissant les communautés Sécurité et Sûreté. Les 40 participants, provenant de 18 pays et du siège du Groupe, ont pu échanger sur les ambitions de Transdev en matière de sécurité et de qualité et partager des bonnes pratiques.

III.7.1.3. Sûreté

La Direction Sûreté du Groupe coordonne et anime la communauté des responsables sûreté des pays. À ce titre, elle contribue à l'identification et à l'évaluation des risques en matière de sûreté, et accompagne la mise en œuvre des moyens opérationnels nécessaires, tant sur le plan humain que technique, afin de prévenir les situations à risque et de renforcer la protection des collaborateurs et des passagers.

La Direction Sûreté assure un suivi régulier des enjeux et des incidents de sûreté, permettant de disposer d'une vision consolidée à l'échelle du Groupe. Ces éléments font l'objet d'échanges avec les directions locales afin d'adapter les dispositifs de prévention et de protection aux contextes opérationnels et territoriaux.

Les échanges au sein de la communauté sûreté permettent par ailleurs de partager les retours d'expérience et de capitaliser sur les expertises développées dans certains pays, afin d'en faire bénéficier progressivement l'ensemble du Groupe.

III.7.2. Politiques santé, sécurité et sûreté

III.7.2.1. Politique santé et sécurité

Révisée en 2024 et publiée en mai 2025, la politique Santé et Sécurité de Transdev formalise les engagements du Groupe et son approche de la gestion des risques, en précisant les responsabilités de la direction comme celles des collaborateurs. Pilier essentiel de la culture de Transdev, elle soutient l'ambition du Groupe d'atteindre l'excellence opérationnelle en matière de sécurité.

Cette politique s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- développer et déployer la politique Santé et Sécurité du Groupe ;
- renforcer la gouvernance et la conformité de Transdev en matière de santé et sécurité ;

- améliorer la performance en matière de santé et sécurité ;
- promouvoir une culture du bien-être et de la sécurité, positive et proactive.

La Direction Santé et Sécurité est responsable de l'application de cette politique, qui s'étend à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe.

Sa mise en œuvre repose sur un système de management de la sécurité (SMS) compatible avec la norme ISO 45001, offrant un cadre structuré pour identifier, évaluer, surveiller et maîtriser les risques en matière de santé et de sécurité.

Les activités du Groupe doivent se conformer aux exigences du SMS dans plusieurs domaines clés :

- organisation ;
- *leadership* et engagement ;
- planification (y compris l'identification des dangers et l'évaluation) ;
- communication et consultation ;
- documentation et suivi ;
- mesure, analyse et évaluation des performances en matière de sécurité.

La bonne application de ces exigences est vérifiée par des audits internes et externes réguliers menés dans l'ensemble des entités. Des indicateurs de performance sont définis au niveau du Groupe, notamment le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail, ainsi que le taux d'accidents majeurs.

Chaque pays suit également des indicateurs plus détaillés, tels que le taux de blessure grave passager, le taux de blessure grave causée à un tiers, le taux d'accidents routiers ou le nombre de déraillements, déclinés par mode de transport afin de refléter la diversité des activités.

III.7.2.2. Politique sûreté

La politique Sûreté participe activement à faire des transports des lieux sûrs pour tous, dans l'ensemble des pays d'implantation, en s'appuyant sur six piliers

- la cohérence des politiques locales de sûreté avec les standards définis au niveau Groupe ;
- l'intégration de ces politiques dans le continuum de sécurité publique du pays incluant tous les partenariats nécessaires ;
- la mise en œuvre opérationnelle de tous les moyens techniques utiles à la protection des personnes et des biens ;
- la sensibilisation des passagers pour une meilleure prévention des principaux risques en matière de sûreté ;
- la conformité des actions, méthodes et outils de sûreté avec les principes éthiques du Groupe et réglementations nationales ;
- la formation et la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de sûreté et le partage de bonnes pratiques entre les pays au sein de la communauté Sûreté.

La Direction Sûreté est responsable de l'application de cette politique qui s'étend à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe.

Un système de management de la sûreté (SMSu), commun à l'ensemble des entités du Groupe, vise à structurer et à harmoniser la gestion des risques de sûreté, tout en permettant le suivi des dispositifs de protection et d'intervention mis en œuvre localement. Dans cette perspective, le Groupe s'est fixé un objectif d'amélioration de son SMSu à horizon 2030, en lien avec les pays, afin de progresser vers un cadre de référence et des standards communs alignés avec les exigences internationales.

III.7.3. Actions menées

III.7.3.1. Formation et sensibilisation

Sécurité

La formation contribue au développement de la culture sécurité au sein du Groupe : elle répond aux exigences réglementaires applicables dans chaque pays, au travers de formations obligatoires réalisées et suivies, et renforce les compétences managériales en matière de prévention des risques.

Dans l'ensemble des pays du Groupe, des rituels managériaux de sécurité complètent ce dispositif en inscrivant les principes de prévention dans le management quotidien.

En France, un programme structuré de Safety Leadership a été déployé afin de renforcer l'implication des managers opérationnels. Cette formation porte notamment sur la politique de sécurité du Groupe, les règles d'or, les attendus managériaux et les rituels de sécurité (causeries, visites sécurité, safety moments). Elle couvre l'ensemble des managers opérationnels à travers deux modules distincts : un module de deux jours destiné aux directeurs et un module d'une journée pour les managers de proximité. Au total, 1 130 collaborateurs ont été formés.

Aux Pays-Bas, Transdev a décliné les règles d'or de sécurité du Groupe, dont l'interdiction d'alcool et de drogues. Dans ce cadre, une nouvelle politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments a été introduite, accompagnée d'un projet visant à former des spécialistes et à soutenir les collaborateurs confrontés à des usages problématiques ou à des addictions. Dans une logique de continuité et de renforcement de la culture sécurité, le Groupe prévoit d'étendre en 2026 les formations Safety Leadership aux General Managers, afin d'accompagner le déploiement des principes de sécurité au plus haut niveau opérationnel.

Sûreté

Transdev a développé une formation en ligne dédiée à l'intégration de la sûreté dans le management opérationnel. Celle-ci vise à sensibiliser les managers aux enjeux de sûreté et à leur fournir les clés nécessaires pour gérer et signaler efficacement les incidents, en cohérence avec les procédures d'alerte du Groupe.

En France et au Canada, Transdev a également conçu un module de formation pour prévenir et gérer les situations conflictuelles, complété par un module spécifique consacré à la prévention du harcèlement sexiste et des violences faites aux femmes dans les transports. Partagées au sein de la communauté Sûreté, les initiatives locales nourrissent la réflexion des autres pays du Groupe pour développer des formations adaptées aux enjeux locaux.

En Australie, Transdev a mis en place des formations pour ses collaborateurs référents dans toutes les entités, afin de développer des compétences pratiques pour soutenir les collègues confrontés à des discriminations, du harcèlement ou des comportements intimidants. Ces formations, dispensées par la Commission australienne des droits de l'homme, permettent d'acquérir la confiance nécessaire pour appliquer ces compétences dans des situations concrètes en milieu professionnel.

En France, Transdev a mis en place fin 2025 une formation pour les managers et encadrants de proximité afin de renforcer leur capacité à accompagner les salariés victimes d'agressions.

III.7.3.2. Sécurité : comportements et pratiques

La stratégie sécurité de Transdev comprend également des actions de prévention portant sur les comportements et les pratiques professionnelles, en particulier dans les métiers de la conduite. Ces actions visent à accompagner les conducteurs dans l'anticipation des situations à risque et l'adoption de pratiques permettant de limiter l'exposition aux accidents.

Plusieurs initiatives au sein du Groupe illustrent cette démarche :

Au Royaume-Uni, Transdev a équipé l'ensemble de sa flotte de caméras embarquées afin de renforcer la sécurité des conducteurs, des passagers et des tiers. Le dispositif détecte et signale en temps réel les situations à risque, telles que la fatigue, l'inattention, l'usage du téléphone, l'absence de ceinture de sécurité ou le non-respect des distances de sécurité. Une caméra orientée vers l'avant complète le système en identifiant les piétons et en signalant les risques de collision.

Aux Pays-Bas, Transdev a lancé en 2025 le projet « Sécurité pour tous ». La perception de la sécurité varie selon les métiers : ce qui est important pour un conducteur peut différer pour un technicien de maintenance, un collaborateur du siège ou un membre du département Santé & Sécurité. Le projet réunit donc différents experts métier afin d'identifier les axes d'amélioration et de renforcer la sécurité au sein de l'entreprise.

Au Chili, Transdev valorise la conduite exemplaire de ses conducteurs à travers le programme « RBU Puntos ». Les conducteurs sont évalués de manière objective selon cinq critères : l'assiduité, la ponctualité, le respect des règles, les incidents et le développement. Chaque trimestre, cinq conducteurs exemplaires sont ainsi récompensés pour la qualité de leur conduite et leur contribution à la sécurité opérationnelle.

Certains pays du Groupe ont développé une approche de conduite préventive, visant à s'assurer que les conducteurs adoptent les décisions et actions appropriées afin d'éviter les situations à risque de collision, y compris lorsque leur responsabilité n'est pas engagée. Dans le cadre du partage de bonnes pratiques entre pays, un partenariat entre le Canada et la France a été mis en place afin de former les équipes de formateurs français aux techniques de conduite préventive.

III.7.3.3. Sécurité du public

À Dublin, une campagne de communication sécurité a été lancée pour sensibiliser les piétons et les passagers aux comportements à adopter à proximité des tramways.

En parallèle, un travail pionnier en partenariat avec les fournisseurs de GPS a été engagé afin d'intégrer des alertes de sécurité à l'approche des passages à niveau. Ainsi, depuis juillet 2025, Waze diffuse des notifications préventives sur une partie du réseau, contribuant à réduire les comportements dangereux.

III.7.3.4. Présence humaine et prévention

La présence humaine dans les véhicules et les espaces accueillant du public constitue un élément central des dispositifs de sûreté déployés par Transdev. Elle contribue à la prévention des incivilités, au sentiment de sécurité des conducteurs et des passagers, et à la capacité d'intervention en cas de situation sensible. Selon les contextes locaux, cette présence peut être complétée par le recours à des prestataires spécialisés.

En appui à cette présence, les dispositifs techniques tels que les systèmes de vidéoprotection sont également déployés afin de dissuader les agresseurs et faciliter l'intervention des équipes de terrain.

ÉQUATEUR : UN DISPOSITIF INTÉGRÉ DE SÛRETÉ POUR LE MÉTRO DE QUITO

Dans le métro de Quito, Transdev Équateur a mis en œuvre un dispositif de sûreté combinant présence humaine et solutions technologiques. Des agents privés de sécurité, formés aux techniques d'intervention en milieu confiné et dans les espaces ouverts au public, interviennent aux côtés de la police du métro et des personnels en station. Ce dispositif est complété par 1 400 caméras installées à quai et à bord des trains et reliées en temps réel au poste de contrôle.

LA SÉCURITÉ DES FEMMES DANS LES TRANSPORTS

En France, Transdev a signé un partenariat avec UMay, application de référence dans la lutte contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, afin d'étendre ses actions de prévention aux transports publics à travers plusieurs initiatives structurantes :

- la formation et la sensibilisation des collaborateurs aux postures d'accompagnement à adopter auprès des victimes ;
- la création de « Safe Places » labellisées ;
- le développement de fonctionnalités dédiées à la mobilité dans l'application UMay.



Depuis mai 2025 à Dunkerque, un bouton de signalement est intégré à l'application DK'Bus. Les alertes émises à bord des véhicules opérés par Transdev sont transmises en temps réel au poste de contrôle. Les régulateurs formés appliquent les procédures prévues et échangent immédiatement avec la personne signalante afin d'assurer une prise en charge rapide et bienveillante.

III.7.3.5. Innovation technologique

Grâce à des outils technologiques internes et externes, la collecte d'informations relatives aux incidents alimente des bases de données et un reporting consolidé. Ces informations sont partagées avec les collectivités et les forces de l'ordre afin d'analyser les situations problématiques, d'adapter les dispositifs de prévention et d'améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions.

Transdev Australie utilise l'analyse vidéo enrichie par l'IA pour réduire les risques de blessures chez ses collaborateurs. Cette technologie, accessible via smartphone, permet à des physiothérapeutes du travail partenaires d'observer et d'évaluer en temps réel les collaborateurs dans leur environnement professionnel. Elle fournit une analyse instantanée de la posture et des contraintes physiques, offrant ainsi la possibilité d'obtenir un retour immédiat afin de limiter le risque de blessures.

Transdev France a lancé à Chalon-sur-Saône « Vis ma ligne 360° », la première plateforme immersive de ce type en France. Les objectifs sont multiples :

- Sensibiliser les conducteurs à la sécurité des voyageurs et améliorer le confort à bord ;
- former à l'écoconduite pour réduire la consommation de carburant et prévenir les accidents ;
- valoriser le métier de conducteur, notamment auprès des jeunes et des personnes en reconversion.

Des capteurs embarqués filment les trajets des conducteurs. Ces enregistrements sont ensuite rejoués dans un simulateur immersif, permettant aux conducteurs de se projeter dans l'expérience des passagers de leur bus.

Cette approche renouvelle profondément la formation continue et contribue à professionnaliser les pratiques de conduite. Des films préenregistrés illustrant différents styles de conduite complètent le dispositif afin d'enrichir les sessions de formation.

III.7.3.6. Partenariats avec les forces de l'ordre

Transdev développe une stratégie de partenariats avec les autorités de police et les institutions publiques dans l'ensemble des pays où il opère. Cette collaboration se formalise notamment par la signature de conventions et par la participation des responsables sûreté à des sessions de formation ou de sensibilisation dispensées par les forces de l'ordre.

En Irlande, l'opération annuelle *Twin Tracks* est menée par les équipes LUAS du tramway de Dublin en partenariat avec la *Garda Síochána* (police de Dublin). Cette opération de sécurisation dynamique a pour but de prévenir les situations d'incivilité à bord grâce à une présence humaine dissuasive et rassurante.

Grâce aux retours d'expérience, Transdev accompagne également les autorités organisatrices de mobilité dans l'élaboration et l'évaluation de nouvelles stratégies de sécurisation des transports.

III.7.3.7. Prévention du risque terroriste

Conformément aux directives gouvernementales, chaque pays adapte sa posture de vigilance au niveau de menace terroriste évalué à l'échelle nationale. Le Groupe recense chaque année les dispositifs existants et suit les évolutions réglementaires afin d'ajuster en continu ses actions de prévention du risque terroriste.

Transdev accorde une attention particulière au recrutement des agents en contact direct avec les passagers, notamment les conducteurs. En France, tous les candidats à un poste classé comme sensible font systématiquement l'objet d'une enquête administrative de sécurité diligentée par la Police nationale.

En 2023, Transdev a signé une convention de partenariat avec la Garde nationale afin de soutenir et faciliter l'engagement des collaborateurs réservistes. Grâce à ce partenariat, renouvelé en 2025, le Groupe a rejoint le réseau des partenaires de la Défense, qui rassemble plus de 1 000 organisations engagées aux côtés de la réserve opérationnelle.

Cette collaboration illustre une mobilisation citoyenne durable pour renforcer la sécurité dans les territoires. En 2025, l'engagement de Transdev en faveur de la réserve opérationnelle, notamment porté par la STAS (Transdev Saint-Étienne) à travers une campagne de communication dédiée, a été récompensé par le prix de la Garde nationale.



III.7.3.8. Bien-être et santé mentale

La prise en compte des risques psychosociaux a été renforcée depuis la crise sanitaire de la Covid-19 et se traduit par une attention particulière portée à la santé mentale des collaborateurs. Des évaluations régulières et les remontées du terrain permettent d'identifier les ajustements nécessaires et de répondre aux besoins spécifiques, qu'il s'agisse de diffuser des bonnes pratiques ou de déployer des initiatives de soutien psychologique.

Depuis plusieurs années, Transdev France collabore avec Stimulus Care Service, acteur de référence en santé psychologique au travail, pour élaborer des stratégies de prévention, promouvoir des pratiques managériales positives et mettre à disposition des collaborateurs des services d'accompagnement en ligne assurés par un réseau d'experts et de conseillers.

Aux Pays-Bas, le programme Vital Transdev accompagne les collaborateurs et managers dans leur bien-être physique et mental, la gestion de difficultés financières et le rôle d'aidant dans la vie privée.

En septembre 2025, les collaborateurs de Transdev en Australie ont marqué le **RU OK? Day** à travers des actions de sensibilisation organisées dans les dépôts, sur les sites opérationnels et lors de temps d'échange avec les passagers, afin d'encourager le dialogue et l'attention portée à la santé mentale au quotidien.

RISQUES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Face aux risques de troubles musculo-squelettiques identifiés chez les conducteurs de train et les agents de vente, Transdev Equateur a réalisé en 2024 une évaluation approfondie de leurs postes de travail (méthodologie OCRA). Les analyses ont révélé des postures inadéquates en position assise prolongée, ainsi que des gestes répétitifs susceptibles d'entraîner des douleurs au dos, aux épaules ou aux poignets, et d'augmenter le risque de maladies professionnelles.

Pour réduire ces risques et améliorer le confort au travail, plusieurs actions ont été engagées :

- formations aux gestes et postures, associant les équipes et leurs superviseurs pour garantir un suivi dans la durée ;
- production d'une vidéo pédagogique illustrant les bonnes postures à adopter, intégrée au parcours d'accueil ;
- élaboration d'un guide ergonomique destiné à accompagner les collaborateurs au quotidien.

III.7.3.9. Safety awards

Lors du séminaire annuel Sécurité et Qualité du Groupe, quatre Safety Awards ont été remis. Ces distinctions mettent en lumière l'engagement des équipes et les initiatives exemplaires menées en faveur de la sécurité, de la santé et du bien-être. Elles récompensent quatre catégories principales :

- Ambassadeur de la sécurité : distingue un collaborateur ayant contribué de manière significative à l'amélioration de la sécurité, de la santé ou du bien-être des collègues, des passagers, des sous-traitants ou des communautés desservies ;
- Équipe de l'année : met en valeur les réalisations remarquables d'une équipe dont la collaboration a permis de renforcer la sécurité, la santé ou le bien-être ;
- Prix d'excellence – petite entité : célèbre l'engagement d'une entité de 100 collaborateurs ou moins, ayant démontré des performances exemplaires en matière de sécurité, de santé ou de bien-être ;
- Prix d'excellence – grande entité : récompense une entité de plus de 100 collaborateurs pour ses résultats remarquables dans ces mêmes domaines.

III.8. Mesure de la performance

Indicateur clé de performance	2024	2025
Taux de fréquence des accidents du travail <i>Nombre d'accidents du travail avec arrêt / total d'heures travaillées annuel x 1 000 000</i>	17,61	17,42
Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression <i>Nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression / total d'heures travaillées annuel x 1 000 000</i>	2,28	2,36
Taux de gravité des accidents du travail <i>Nombre de jours perdus suite à un accident du travail avec arrêt / total d'heures travaillées annuel x 1 000</i>	1,90	1,94
Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression <i>Nombre de jours perdus à la suite d'un accident du travail avec arrêt dû à une agression / total d'heures travaillées annuel x 1 000</i>	0,41	0,41
Taux d'accidents majeurs <i>1 mort (hors suicides et hors morts naturelles) et/ou 3 blessés hospitalisés / total kilomètres annuel x 1 000 000</i>	0,04	0,06
Nombre d'accidents majeurs	80	132
Taux d'agressions physiques envers les passagers <i>Nombre d'agressions physiques envers les passagers / total kilomètres annuel x 1 000 000</i>	0,41	0,39

La sécurité demeure un pilier essentiel de la performance durable de Transdev et constitue un axe prioritaire de gouvernance au niveau du Groupe. En 2025, les activités ont continué d'évoluer dans des environnements opérationnels marqués par une complexité accrue, confirmant l'importance d'un pilotage renforcé et d'une culture de sécurité partagée à tous les niveaux de l'organisation. Le taux de fréquence diminue traduisant la solidité des démarches engagées au sein des différentes zones opérationnelles. Cette tendance favorable résulte notamment :

- de la mise en œuvre systématique des Règles d'Or,
- du renforcement des mécanismes de benchmark et de partage des pratiques entre pays,
- et de la diffusion d'initiatives structurantes en matière de conduite préventive.

Ces actions contribuent à une amélioration durable de la maîtrise des risques et à une montée en compétence continue des équipes, en cohérence avec les ambitions stratégiques du Groupe en matière de sécurité.

Le taux de gravité augmente principalement dû à des arrêts de travail de longue durée. En parallèle, le taux d'accidents majeurs a enregistré une hausse en 2025. Face à ce constat, Transdev a consolidé son dispositif de gouvernance au travers d'un engagement fort de la part des membres du Comité Exécutif du Groupe lors des comités d'accidents majeurs.

L'année 2025 montre une évolution positive de la performance du Groupe en matière de sûreté. Bien que le taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression ait légèrement augmenté, notamment en raison de la hausse des heures travaillées, les taux de gravité et d'agressions physiques envers les passagers ont diminué cette année. Les solutions déployées pour prévenir les agressions physiques de nos personnels ont un impact positif sur la sûreté. On observe une légère augmentation des agressions verbales envers les personnels entraînant un arrêt de travail sur l'année 2025, ainsi qu'une hausse des agressions sans qu'elles ne soient suivies d'un arrêt de travail. Transdev poursuit ses efforts pour renforcer la sécurisation au quotidien des transports afin d'assurer la sûreté de ses personnels et de ses passagers.

III.9. Pour aller plus loin : les actions menées au bénéfice des communautés desservies

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les mobilités territoriales s'inscrivent dans un contexte de transformation rapide et font face à des défis environnementaux, sociaux et sociétaux. Garantir l'accès aux services essentiels, réduire les inégalités territoriales et accompagner l'évolution des modes de vie devient un enjeu majeur pour les collectivités et les communautés locales.

Avec 14 millions de voyages réalisés en moyenne chaque jour, Transdev joue un rôle socio-économique essentiel. En proposant des solutions de mobilité adaptées, sûres et innovantes, le Groupe contribue durablement à l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services, aux loisirs et aux lieux de sociabilité, et participe concrètement au développement et à la vitalité des territoires.

III.9.1. Engagements

Transdev est un opérateur et intégrateur global de mobilité qui développe et exploite des solutions sûres, efficaces et innovantes pour permettre à chacun de se déplacer au quotidien. Au cœur de sa raison d'être, il s'attache à proposer des réseaux répondant aux besoins concrets du quotidien, avec un haut niveau de qualité de service et d'expérience client. Aux côtés des autorités organisatrices de mobilité et de ses passagers, Transdev s'est fixé pour ambition d'être pleinement « orienté client voyageur ».

Plusieurs actions sont déployées en ce sens, notamment le projet d'engagement de service en France, dont l'un des axes forts a été la rédaction d'une charte.

CHARTRE ENGAGEMENTS DE SERVICE

Elle incarne la proposition de valeur de Transdev envers ses clients voyageurs sur six dimensions majeures :

- La maîtrise de son voyage ;
- La qualité de la relation humaine ;
- La « mobilité + » ;
- Le bien-être des passagers ;
- La sécurité et la sûreté ;
- Une mobilité responsable.

Pour développer une mobilité accessible et au service de tous, Transdev mise sur l'innovation et s'appuie sur de nombreux partenariats. Cette approche vise à concevoir des solutions adaptées à l'évolution des besoins, à fluidifier les parcours, à rapprocher les populations éloignées et à adapter l'offre à la demande, tout en contribuant au développement des services de mobilité de demain.

III.9.2. Actions menées

III.9.2.1. Orientation « client voyageur »

L'enjeu est de proposer à l'ensemble des communautés des solutions de mobilité répondant à des attentes variées en matière d'accessibilité, de fiabilité et d'adaptation aux usages. Le Groupe conçoit, développe et exploite des réseaux de transport pensés à partir des besoins des voyageurs, en s'appuyant sur une compréhension approfondie des territoires et des pratiques de déplacement.

Pour simplifier les déplacements au quotidien, Transdev déploie des services et des outils dédiés :

- calcul d'itinéraires intermodaux ;
- informations en temps réel ;
- solutions de paiement digitalisées ;
- plateformes de « Mobility as a Service » regroupant l'ensemble des offres du territoire ;
- services de Transport à la Demande.

L'implication des collaborateurs est déterminant pour garantir un haut niveau de qualité de service. Agents de terrain et conseillers clientèle accompagnent les voyageurs à chaque étape de leur parcours et bénéficient de formations régulières pour renforcer leur culture client.

Des procédures dédiées et un outil de gestion de la relation client (CRM) garantissent une prise en charge homogène et efficace des demandes.

L'ORIENTATION CLIENT VOYAGEUR EN ACTION

Aux États-Unis, des journées « *Meet the Managers* » ont été organisées à San Francisco et Fairfax pour renforcer la proximité avec les communautés locales. Ces rencontres permettent aux passagers de partager leurs retours et recommandations, offrant ainsi aux équipes opérationnelles des informations clés pour faire évoluer le service.

En Irlande, la fiabilité des opérations a été reconnue par le prix 2024 Light Rail Global Operator of the Year, illustrant l'attention portée par Transdev à la qualité de service et à la satisfaction des voyageurs.

En Espagne, la ligne de tramway Trambesòs à Barcelone permet plus de 24 000 trajets quotidiens et contribue à mieux connecter les nouvelles communautés.

En Allemagne, l'introduction de nouveaux trains plus sûrs et plus confortables renforce l'expérience à bord et répond à l'évolution des attentes des voyageurs.

III.9.2.2. Accessibilité des transports

La mobilité ne se limite pas au déplacement des personnes, elle conditionne l'accès aux services essentiels et à la vie sociale et professionnelle. Transdev s'engage à développer des solutions adaptées aux besoins de chaque passager, en tenant compte des fragilités visibles ou invisibles, ponctuelles ou permanentes. Cet engagement s'incarne dans des programmes locaux, des outils innovants et des partenariats dédiés.

En France, une Direction Accessibilité a été créée afin de structurer une feuille de route nationale et d'accompagner les réseaux dans la mise en œuvre d'actions concrètes, telles que :

- une brochure destinée à diffuser les bonnes pratiques ;
- l'application Ezymob qui facilite l'usage des transports pour les personnes malvoyantes ;
- le service de transport à la demande gratuit DK'Bus qui facilite les déplacements des personnes âgées à Dunkerque ;
- une analyse détaillée des réseaux de mobilité en terme d'accessibilité, réalisée en collaboration avec APF France Handicap, principale association représentant les personnes en situation de handicap en France.

À l'international, certaines initiatives contribuent à renforcer l'accessibilité des réseaux dans les territoires. Au Portugal, l'application et le site web Mobiave améliorent ainsi l'accessibilité digitale pour les voyageurs. D'autres initiatives renforcent la prise en compte des handicaps dans l'expérience voyageurs. Notamment au Havre, le réseau LiA a organisé plusieurs animations de sensibilisation lors de la Quinzaine du handicap (ateliers immersifs, actions en agence et rencontres avec des passagers) pour mieux faire comprendre les difficultés rencontrées par les personnes porteuses de handicap.

III.9.2.3. Innovation et dynamiques collaboratives

Le Groupe Transdev collabore au quotidien avec les acteurs des territoires pour imaginer de nouveaux modèles de mobilité, impulser de nouvelles habitudes et favoriser des initiatives participatives.

UNE CULTURE DE L'INNOVATION SE DEPLOIE AU SEIN DE L'ENTREPRISE AUTOUR DE 3 PILIERS

PASSAGERS Fluidifier le parcours, informer en temps réel, rassurer le passager, développer l'intermodalité	COLLABORATEURS Recruter, former, retenir, assurer la sécurité, développer la performance	ENVIRONNEMENT Décarboner la flotte, développer la sobriété, protéger la biodiversité
--	--	--

The Mobility Sphere

Transdev a initié « *The Mobility Sphere* », un groupe de réflexion européen qui explore l'avenir de la mobilité. Il est dirigé par Thierry Mallet, Président-directeur général de Transdev, et Antoine Grange, Directeur Général Europe du Groupe et rassemble des experts issus du milieu universitaire. Son objectif est de contribuer au développement de solutions novatrices adaptées aux besoins des villes de demain et à favoriser la transition écologique des villes. Le deuxième Forum « *Mobility Sphere* », organisé en 2025 à Bruxelles, avait pour thème « La mobilité au service de la cohésion sociale ».

LEMON

Transdev a également créé une démarche unique de co-construction : LEMON®, le Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités. Cette approche collaborative, réunissant collectivités locales, opérateurs et équipes Transdev, permet de tester et d'implanter durablement des solutions adaptées au contexte territorial. Actif dans sept territoires (Strasbourg, Montpellier, Nantes, Lens, Mulhouse, Villefranche-sur-Saône, interurbain du Rhône), LEMON® a permis d'expérimenter 30 projets portant sur la mobilité partagée, l'accessibilité des transports, la qualité de l'air ou encore l'accès à l'emploi.

Plusieurs initiatives locales illustrent cette dynamique d'innovation dans les territoires :

- En Région Rhône-Alpes, le FLAG, une solution codéveloppée avec le SYTRAL, rend les arrêts de cars scolaires plus visibles dans les zones rurales afin d'améliorer la sécurité des élèves et de faciliter le repérage par les conducteurs ;
- Dans le cadre de l'opération nationale « Mai à Vélo », les réseaux de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie ont proposé des animations autour des mobilités actives. Ce dispositif s'inscrit dans le développement d'offres cyclables diversifiées telles que la location longue durée, les consignes sécurisées, les flottes d'entreprise, pour encourager des mobilités plus durables et favoriser l'intermodalité sur les territoires.

III.9.2.4. Achats inclusifs

Transdev s'engage à développer les achats inclusifs en rejoignant le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive qui rassemble 38 entreprises françaises. Thierry Mallet est co-sponsor du groupe de travail dédié aux achats inclusifs.

En France, un tableau de bord national permet de suivre les achats réalisés auprès du secteur du handicap, de l'insertion, de l'Économie sociale et solidaire (ESS), des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales à revitaliser. En 2025, le Collectif avait pour objectif d'augmenter les achats inclusifs de 30 % par rapport à 2022. Chez Transdev, cet objectif a été largement dépassé, avec une progression de 48 %.

FORUM DES ACHATS INCLUSIFS

Le Groupe Transdev a participé à la troisième édition du Forum des Achats Inclusifs organisé en novembre 2024 par le Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive rassemblant près de 38 grandes entreprises françaises.

Cet événement a pour objectif de favoriser les échanges entre entreprises et fournisseurs, de partager les bonnes pratiques en matière d'achats responsables mais aussi de réfléchir à l'impact et aux actions concrètes du Collectif. Parmi les interventions, un point d'étape sur l'engagement du Collectif a été présenté par Thierry Mallet, Président-Directeur Général du Groupe.



III.9.2.5. La Fondation Transdev

Née de l'ancrage du Groupe au cœur des villes et des territoires, la fondation Transdev porte les valeurs de l'entreprise et de ses collaborateurs dans le champ de la mobilité sociale. La fondation Transdev accompagne chaque année des dizaines d'associations qui oeuvrent en faveur d'une société à la fois plus ouverte et plus inclusive, en agissant sur six leviers complémentaires : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale.

La Fondation concentre son action sur l'accompagnement de longue durée des publics fragilisés, afin de lever les freins sociaux ou professionnels qui entravent leur autonomie. Un nouvel appel à projet est en cours sur 2025-2026.

En 2025, 34 projets avaient été retenus parmi les 139 candidatures déposées, chacun a bénéficié d'un soutien financier moyen de 8 235 €.



Depuis la création de la fondation, 464 projets ont été soutenus en France. Cela représente 4,7 millions d'euros de subventions votées. En 2025, la dotation annuelle de la fondation Transdev était de 280 000 euros.

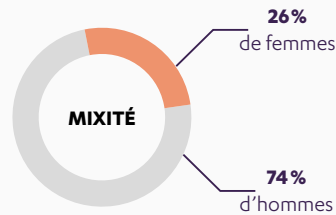
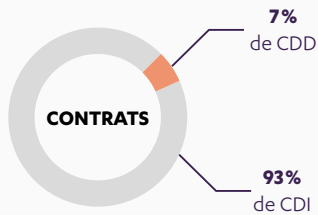
Informations sociales clés

IMPACT SOCIAL ET SOCIÉTAL



107 048
COLLABORATEURS

dont **70%** de
conducteurs en 2025



Sécurité et Sûreté



5 PRINCIPES SÉCURITÉ
COMMUNS AU GROUPE
adaptés aux spécificités
des chaque pays, à travers
un ensemble de «Règles d'Or
de la Sécurité».

En 2025

96,5%

de conformité au système de management
de la sécurité (SMS) pour les entités auditées

100%

des pays dans lesquels Transdev opère sont
couverts par un référent sûreté

Création de valeur locale

14 MILLIONS DE
PASSAGERS PAR JOUR



6 domaines d'intervention

34 projets soutenus en 2025

464 projets soutenus depuis 2022

+30 projets d'expérimentation
lancés depuis la création de LEMON, le laboratoire
d'innovation partagé

LEMON

ENGAGEMENT CLÉS POUR 2030

35%* DE FEMMES PARMİ
LES TOP 750
(année de ref. 2021)

34%* DE FEMMES PARMİ
LES TOP EXECUTIVES
(année de ref. 2021)

	2023	2024	2025
Évolution de la part des femmes au sein du Top 750**	29%	28%	29,7%
Évolution de la part des femmes parmi les Top Executives**	23,3%	23,9%	27,2%

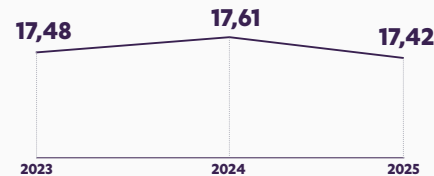
*Pour plus de détails, se référer à l'objectif en matière de diversité des genres en section VI.2.3 de la note méthodologique.

**Calculé sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé incluant des collaborateurs issus d'entités dans lesquelles Transdev détient des participations.

14,83

OBJECTIF DE TAUX DE FRÉQUENCE
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2030

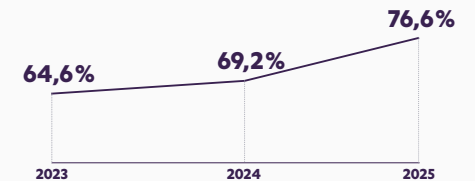
Évolution du taux d'accidents avec arrêt



80%

D'EMPLOYÉS FORMÉS CHAQUE ANNÉE

Évolution du nombre d'employés formés
chaque année



Performance 2025



Absentéisme
6,7%

Turnover
25,4%

Recrutements
31 526



2 631
collaborateurs formés sur
la diversité, l'équité et l'inclusion





10%
des dépenses effectuées auprès de
fournisseurs du secteur inclusif en France

IV. Informations sur la gouvernance

Développer des relations de confiance

IV.1. L'approche de Transdev : *Fostering Trust*

Dans ses relations avec les autorités organisatrices de la mobilité, les partenaires, les collaborateurs, et, plus largement, avec l'ensemble des parties prenantes, la confiance constitue un levier essentiel de performance et de pérennité pour Transdev. Le Groupe s'est doté d'un cadre structuré en matière d'éthique, de conformité et de transparence, porté par son top management et suivi par ses instances de gouvernance, qui contribue à prévenir les risques, à améliorer les pratiques et à favoriser des relations de qualité sur l'ensemble de la chaîne de valeur, notamment avec les fournisseurs.

AMBITION	ENJEUX EN MATIERE DE DURABILITE	CONTRIBUTION AUX ODD
Faire de l'éthique et de la conformité un levier de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une culture d'entreprise responsable dans l'ensemble des activités. • Piloter les risques éthiques et de conformité de manière proactive et renforcer la transparence des pratiques. • Appliquer des standards éthiques élevés tout au long de la chaîne de valeur garantissant la sécurité des activités et le respect des droits humains. 	 

En tant qu'acteur économique majeur, Transdev inscrit la conduite de ses activités dans un cadre de responsabilité qui dépasse les seules obligations réglementaires. L'éthique et la conformité constituent à ce titre des repères essentiels pour orienter ses pratiques.

Le Groupe veille à ce que les risques liés aux droits fondamentaux soient maîtrisés, que les données personnelles soient protégées et que ses cadres soient pleinement mobilisés dans la lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, Transdev s'est fixé trois principaux objectifs :

- **100 % des projets soumis au Comité d'Engagement du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation des risques en droits humains, permettant de les ramener à un niveau acceptable ;**
- **100 % des pays disposent d'un référent en protection des données personnelles ;**
- **100 % des cadres sont formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans.**

IV.2. Ethique et conformité

IV.2.1. Contexte et enjeux

Les activités de Transdev s'exercent dans des environnements réglementaires et opérationnels variés et en contact permanent avec de nombreuses parties prenantes. Cette diversité implique de prendre en compte et de gérer des enjeux sensibles tels que le respect des droits humains, la protection des données personnelles, la prévention de la corruption et des pratiques anti-concurrentielles.

Dans les 19 pays où le Groupe opère, ces enjeux exigent la mise en place d'un cadre commun qui oriente les pratiques et les décisions au quotidien. Une éthique partagée permet ainsi de limiter les risques, de garantir la qualité des interactions avec les interlocuteurs externes et d'assurer la continuité et la fiabilité des opérations sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

IV.2.2. Gouvernance

Comité Éthique & Conformité (E&C)

Composé de membres du Comité Exécutif et de directeurs fonctionnels du Groupe, il se réunit deux fois par an pour analyser la démarche E&C, examiner les résultats et valider les plans d'actions associés. Il est animé par le Directeur Risques, Conformité et Contrôle Interne qui présente les travaux de la filière E&C deux fois par an en Comité Exécutif, et une fois par an en Comité d'Audit.

Filière Éthique & Conformité

Présente dans chaque pays à travers un directeur E&C, elle formalise et déploie les outils, politiques et exigences du Groupe, intègre les exigences réglementaires nationales et accompagne les entités locales dans leur mise en œuvre.

Pilotage et coordination opérationnelle :

- Réunions bimestrielles entre la Direction Conformité Groupe et les référents E&C de chaque pays.
- Réunions périodiques du réseau international pour assurer la cohérence globale du dispositif, partager les bonnes pratiques, suivre les actions engagées. Les filières risques et contrôles internes sont régulièrement associées à ces réunions de réseau pour optimiser la cohérence des actions du Groupe.

IV.2.3. Code éthique et système de management

Le Code éthique de Transdev repose sur 21 principes qui encadrent la conduite à adopter partout où le Groupe opère. Ils définissent les comportements attendus pour agir dans le respect des lois et des règlements, et expriment les engagements du Groupe, de ses collaborateurs et de ses managers vis-à-vis de leurs partenaires externes.

Accessible à l'ensemble des parties prenantes sur le site internet du Groupe et les intranets locaux, le Code s'applique à tous les collaborateurs, quel que soit leur rôle. Il est accompagné de dispositifs et de support dédiés, qui précisent la manière dont ces principes doivent être compris et mis en pratique.

Pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle, Transdev s'appuie sur une Charte éthique et conformité. Validée par le Comité Exécutif puis par le Comité d'audit, elle formalise les objectifs du Groupe et les moyens mobilisés pour les atteindre. Cette Charte, complétée par des politiques et procédures spécifiques, constitue

le système de management de l'éthique et de la conformité (ECMS), déployé dans l'ensemble des pays et à tous les niveaux de l'organisation.

Ce système de management s'appuie sur neuf exigences :

- engagement de la Direction et support fonctionnel ;
- attribution claire des responsabilités ;
- connaissance des exigences externes ;
- évaluation des risques en matière d'éthique et de conformité ;
- règles et principes clés ;
- gestion des risques liés aux tiers ;
- processus RH adaptés ;
- évaluation des signalements et incidents ;
- surveillance périodique.

Le pilotage de l'ECMS repose sur un *reporting* semestriel, un exercice d'autoévaluation et des contrôles de second niveau. Ces revues régulières permettent au Groupe et à ses instances de gouvernance de suivre l'efficacité du dispositif et d'orienter, si nécessaire, les actions d'amélioration.

TRANSDEV RULES UPDATE TO SUPPORT TRANSPARENCY (TRUST)

TRUST est un programme Groupe visant à structurer et harmoniser les règles internes de Transdev en matière d'éthique, de conformité et de transparence. Il repose sur une organisation des règles claire et articulée autour de trois niveaux complémentaires :

- la Charte éthique et conformité, qui définit les principes, le cadre de référence et le fonctionnement global de la conformité au sein du Groupe ;
- les politiques thématiques, dédiées aux principaux risques de conformité (lutte contre la corruption, droits fondamentaux, blanchiment de capitaux, sanctions internationales, etc.), précisant les orientations et les exigences communes ;
- Les procédures opérationnelles, qui décrivent concrètement les rôles, responsabilités et modalités de mise en œuvre (gestion des tiers, cadeaux et invitations, dépenses et voyages d'affaires, investigations internes, etc.

Le programme TRUST se déploie en trois temps :

2024 – Définition au niveau Groupe : conception, mise à jour et validation du socle commun.

2025 – Transposition par les pays : communication, formation et accompagnement des entités locales afin d'assurer une application homogène des règles, avec un suivi structuré du niveau de transposition, règle par règle et pays par pays.

2026 – déploiement de contrôles ajustés.

IV.2.4. Politiques relatives à l'éthique et la conformité

IV.2.4.1. Respect des droits fondamentaux

Compte tenu de son modèle d'affaires et de la diversité de ses implantations, l'exposition de Transdev aux risques de non-respect des droits humains, tels que le travail forcé ou le travail des enfants, concerne principalement les tiers avec lesquels il collabore, notamment les fournisseurs et sous-traitants. D'autres enjeux peuvent également se manifester dans le cadre de ses activités, comme le harcèlement, la discrimination ou le non-respect de la liberté d'association.

En 2024, le Groupe a actualisé sa politique de protection des droits fondamentaux rappelant ses principes de fonctionnement :

- conditions de travail acceptables ;
- heures de travail, salaires, congés décents ;
- traitement équitable (refus du harcèlement et de la discrimination, respect de la vie privée) ;
- liberté d'association ;
- refus du travail forcé et du travail des enfants ;
- maîtrise de l'impact des opérations sur les communautés locales.

Ces principes, en ligne avec le Code éthique Transdev, sont mis en œuvre par les collaborateurs et managers du Groupe. Le risque est géré au niveau des pays dont les dispositifs font l'objet d'une autoévaluation annuelle.

Les projets soumis au Comité d'Engagement, font l'objet d'une analyse spécifique au regard des droits fondamentaux s'ils sont développés dans un pays qui n'est pas encore couvert par la politique de protection des droits fondamentaux.

La fonction Éthique et Conformité est responsable de l'application de cette politique de protection des droits fondamentaux, qui couvre l'ensemble des collaborateurs, des entités et des activités du Groupe.

IV.2.4.2. Protection des données personnelles

Le Groupe Transdev interagit quotidiennement avec 107 000 collaborateurs et près de 14 millions de passagers, ce qui implique le traitement de volumes importants de données personnelles, qui doivent être protégées et gérées de manière appropriée dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

Sous la responsabilité de son Délégué à la protection des données (DPO), le Groupe déploie une politique, applicable à toutes ses entités et activités, garantissant gestion maîtrisée et sécurisée des données personnelles ainsi que l'intégration des exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette politique repose sur sept principes clés qui assurent un cadre commun au Groupe, notamment la collecte limitée aux données strictement nécessaires, la fiabilité des informations et leur sécurisation.

La démarche de protection des données personnelles s'appuie, au niveau local, sur un réseau de DPO dans les pays européens et de *Data Protection Referents* (DPR) dans les autres pays. Ces relais assurent la mise en œuvre des principes de la politique Groupe et le respect des réglementations locales.

Le réseau des DPO se réunit régulièrement pour partager les retours d'expérience, d'identifier les difficultés éventuelles et d'améliorer le dispositif. Le déploiement opérationnel de la démarche est suivi reposant sur douze critères applicables à chaque entité.

IV.2.4.3. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

En tant qu'opérateur intervenant largement auprès des collectivités publiques, Transdev accorde une attention particulière à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Le Groupe s'appuie sur un code de conduite dédié, qui formalise les règles et comportements attendus et affirme un principe clair de tolérance zéro, partagé par l'ensemble des collaborateurs.

En 2024, Transdev a renforcé son dispositif éthique par l'adoption d'une politique anticorruption dédiée, intégrée au programme TRUST. En 2025, ce programme a été déployé dans la quasi-totalité des pays du Groupe.

La démarche anticorruption repose sur un réseau de correspondants Éthique et Conformité présents dans chaque pays. Une formation obligatoire, suivie par l'ensemble des managers, est déployée sous forme de module e-learning. Elle présente les règles applicables, les procédures, le dispositif de signalement et les interlocuteurs mobilisables en cas de question ou de situation sensible.

Le Groupe assure un suivi attentif des procédures susceptibles de concerner ses filiales et, en cas de doute, coopère pleinement avec les autorités compétentes, afin de renforcer la transparence et l'amélioration continue du dispositif.

IV.2.4.4. Concurrence loyale

Transdev dispose d'une politique Groupe en matière de concurrence loyale déployée par la Direction Juridique et applicable à l'ensemble de ses activités et de ses entités. Elle décrit les principaux risques, définit les règles à respecter et précise les comportements à proscrire.

Cette politique s'appuie sur le réseau juridique et souligne la responsabilité particulière des dirigeants dans le respect de ces règles. Elle fait également l'objet d'une campagne de sensibilisation déployée à l'échelle du Groupe.

IV.2.4.5. Ethique fiscale

Transdev a formalisé une politique d'éthique fiscale définissant ses engagements en matière de conformité réglementaire, de transparence dans ses relations avec les autorités fiscales et de maîtrise des risques fiscaux. Elle précise le rôle et l'organisation de la fonction fiscale, structurée au niveau du Groupe et dans chaque pays.

La mise en œuvre de cette politique, applicable à l'ensemble des entités et des activités, est pilotée par la Directrice fiscale du Groupe.

Gestion responsable des risques fiscaux

Transdev adopte une approche prudente en matière de fiscalité et limite fortement son exposition aux risques fiscaux qui sont bien identifiés, évalués et gérés dans le cadre défini par la gouvernance.

Le Groupe ne met pas en place de dispositifs d'optimisation agressive ni de structures qui ne correspondraient pas à ses activités réelles. Il refuse toute démarche artificielle ou abusive. Cette exigence répond également aux attentes des autorités organisatrices de mobilité et des actionnaires, qui accordent une grande importance à une conduite fiscale responsable.

Contribution fiscale locale et implantation internationale

Implanté dans 19 pays, Transdev s'acquitte de ses obligations fiscales dans les pays où il opère, en conformité avec les règles locales et internationales.

Au-delà de l'impôt sur les sociétés, le Groupe paie des contributions sociales, des prélèvements sur salaire, des taxes applicables aux biens et services (TVA, GST), ainsi que diverses taxes locales et sectorielles. Lorsque le taux d'imposition d'un pays est inférieur à celui pratiqué en France, le Groupe est en mesure de démontrer qu'il y exerce effectivement ses activités.

Relations avec les autorités fiscales

Transdev entretient des relations professionnelles, coopératives et transparentes avec les administrations fiscales des pays où il est implanté. Chaque entité veille à faire ses déclarations et paiements conformément aux réglementations en vigueur.

En France, l'administration fiscale a accepté la candidature de Transdev au partenariat fiscal, qui repose sur un dialogue renforcé et une transparence accrue.

Conformité aux standards internationaux

La conduite fiscale du Groupe s'aligne sur les cadres internationaux, tels que les principes directeurs de l'OCDE, le projet BEPS, l'Anti Tax Avoidance Directive (ATAD), la directive « DAC 6 » et les règles relatives à l'impôt minimum mondial de 15 %.

Reporting et obligations documentaires

Chaque année, Transdev prépare et communique :

- le reporting pays par pays (CbCR),
- les documentations de prix de transfert en conformité avec l'action 13 du projet BEPS.
- les calculs et la déclaration du Pilier 2, garantissant le respect de l'imposition minimum de 15 % dans chaque pays.

Veille réglementaire

Transdev suit attentivement les évolutions fiscales et législatives dans l'ensemble de ses pays d'implantation, afin d'anticiper les éventuels impacts sur son activité.

IV.2.5. Dispositifs de signalement

Dans tous les pays où Transdev est implanté, un dispositif d'alerte éthique est accessible à l'ensemble des parties prenantes internes et externes. Il permet de signaler, en toute confidentialité et sans risque de représailles, un manquement avéré ou potentiel au Code éthique ou à la loi, via la plateforme d'alerte SpeakUp® ou, le cas échéant, par le dispositif spécifique disponible dans le pays. Les collaborateurs ont aussi la possibilité de faire un signalement à un supérieur hiérarchique, au Responsable Risques et Conformité et au Directeur Juridique.

Chaque signalement fait l'objet d'un traitement individuel et d'un reporting semestriel consolidé au niveau du Groupe. Certains incidents graves, tels que la corruption ou l'atteinte à la protection des données personnelles, doivent faire l'objet d'une information immédiate.

En complément, le processus « Alertes et Incidents » garantit la remontée immédiate de tout incident grave, qu'il soit humain, environnemental ou éthique, afin de permettre une action rapide et coordonnée. Principalement mobilisé en cas d'accidents, ce dispositif permet à l'entité concernée d'alerter sans délai un cercle élargi d'interlocuteurs au niveau Groupe, assurant une

prise en charge immédiate des enjeux de sécurité, de communication et de gestion assurantielle. Le top management est informé et suit le traitement de l'incident jusqu'à son analyse et s'assure du partage des retours d'expérience. Ensemble, ces deux dispositifs permettent d'identifier, de traiter et de suivre les risques extra-financiers matériels avérés.

IV.2.6. Culture d'entreprise

La culture d'intégrité de Transdev s'appuie sur l'engagement quotidien des équipes dans chaque pays et sur la capacité du Groupe à relayer, expliquer et faire vivre ses attentes en matière de comportement responsable.

Les réseaux locaux, correspondants Éthique & Conformité et référents protection des données, jouent un rôle essentiel dans cette dynamique en accompagnant les entités et en favorisant le partage d'expériences.

Cet ancrage est renforcé par des actions régulières de formation et de sensibilisation. Certaines sont obligatoires, comme le module anticorruption destiné aux managers ou la formation relative à la concurrence loyale. D'autres, intégrées aux démarches RH ou SST, contribuent également à diffuser les comportements attendus comme la prévention des situations conflictuelles, la lutte contre le harcèlement sexiste et les violences faites aux femmes, ou encore la sensibilisation des managers à la gestion des incidents.

Ces initiatives, complétées par les échanges au sein des réseaux professionnels du Groupe, participent à créer un environnement où les principes d'éthique et de conformité trouvent leur place dans les pratiques quotidiennes. Elles contribuent ainsi à développer une culture commune, ancrée dans la responsabilité, la vigilance et le respect des personnes.

IV.3. Mesure de la performance

Indicateur clé de performance	2024	2025
Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement du Groupe (CEG) pour lesquels les risques droits humains* ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	100 %	100 %
Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé	100 %	100 %
Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les 3 ans glissants <i>(périmètre Top Executives & Top Managers du Groupe)</i>	97 %	98 %

*Non-respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement (travail forcé et travail des enfants), non-respect de la liberté d'association, discrimination, harcèlement.

Concernant les projets approuvés en CEG, les actions menées en 2025 ont permis d'arriver à une couverture de 100 %.

Transdev dispose d'un référent protection des données personnelles dans chaque pays, notamment en Europe, ce qui permet d'assurer une couverture complète du sujet. L'atteinte d'un taux de 100 %, qui reste la cible, peut s'avérer difficile à une date précise, compte tenu des variations de périmètre et des mobilités dans le Groupe.

Le taux de réalisation du module e-learning anticorruption est en augmentation sur l'exercice 2025 grâce à toute l'implication de la filière Éthique et Conformité et du Top Management.

IV.4. Pour aller plus loin : prendre soin des relations fournisseurs

L'activité de Transdev repose sur un écosystème de fournisseurs qui contribuent directement à la fiabilité et à la sécurité des services de mobilité. Le Groupe s'attache à construire avec eux des relations responsables, fondées sur la clarté des attentes, la maîtrise des risques et la transparence des pratiques. Sa politique d'achats responsables structure cette approche et guide la sélection, l'accompagnement et l'évaluation de ses partenaires.

IV.4.1. Contexte et enjeux

La qualité des services opérés par Transdev repose également sur celle de ses fournisseurs, avec lesquels le Groupe construit des collaborations déterminantes pour son activité. Parce qu'une défaillance peut avoir des effets immédiats, retards, risques pour les personnes ou pratiques contraires à ses principes éthiques, Transdev accorde une attention particulière à la solidité de ces relations.

Au-delà de l'achat et de l'approvisionnement, le Groupe cherche à instaurer des partenariats durables, fondés sur la confiance, la transparence et la maîtrise des risques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

IV.4.2. Gouvernance

La feuille de route Achats Responsables et Conformés est pilotée par la Direction Achats du Groupe, qui assure la diffusion des attentes et la coordination des actions dans l'ensemble des pays. Les enjeux d'achats responsables sont intégrés aux réunions mensuelles de la communauté Achats, permettant un suivi régulier et un partage des avancées.

Un Comité Achats Groupe, placé sous le patronage du Directeur Groupe des Affaires Juridiques, Finances, Risques et Conformité, évalue la performance du dispositif à partir d'indicateurs clés, notamment le taux de fournisseurs ayant fait l'objet d'un KYC et le nombre de contrats intégrant la Charte de la relation fournisseurs.

Par ailleurs, un point RSE est systématiquement intégré aux business reviews menées avec les partenaires stratégiques.

Un module de sensibilisation aux achats responsables est intégré au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs de la fonction Achats.

IV.4.3. Politique relative aux achats responsables

En 2025, Transdev dispose d'une politique Achats Responsables, qui constitue un levier important dans la gestion des risques sociaux, environnementaux et de conformité associés aux activités des fournisseurs.

Engagements de Transdev

- sensibiliser les fournisseurs et sous-traitants à une démarche responsable ;
- s'assurer qu'ils adhèrent aux principes éthiques du Groupe ;
- prendre en compte leur engagement en faveur d'une conduite des affaires responsable ;
- évaluer la relation avec les fournisseurs ;
- vérifier l'implémentation de cette politique au sein des pays du Groupe.

Charte fournisseurs

La politique Achats Responsables intègre une Charte fournisseurs, que Transdev demande à ses partenaires de signer pour tout contrat supérieur à 100 000 euros. Cette Charte définit le cadre de la collaboration et rappelle les politiques du Groupe en matière d'éthique, de conformité, de transparence, de droits humains, de conditions de travail, d'environnement, ainsi que de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En y adhérant, les fournisseurs s'engagent à en respecter les exigences.

En 2025, 93% des contrats-cadres de plus d'un million d'euros intégraient la Charte fournisseurs. Le suivi trimestriel de cet indicateur dans 11 pays significatifs permet au Groupe de s'assurer de la diffusion progressive de la Charte et, à travers elle, de sensibiliser un nombre croissant de fournisseurs aux achats responsables et aux principes éthiques de Transdev. Une actualisation est prévue en 2026.

Pilotage et mise en œuvre

La Direction Performance et Transformation Achats est responsable du déploiement de cette politique dans l'ensemble des entités et activités du 152 – Transdev • Rapport financier 2025

Groupe. Sa mise en œuvre s'appuie sur la feuille de route « Achats Responsables et Conformés », qui vise à :

- assurer la conformité du Groupe avec les lois et règlements applicables à ses achats ;
- harmoniser les processus et procédures achats au niveau Groupe ;
- évaluer et maîtriser les risques selon les catégories d'achat.

Dispositif de signalement

Le dispositif d'alerte via la plateforme SpeakUp®, peut également être utilisé dans le cadre d'un problème de non-conformité lié à un fournisseur.

IV.4.4. Actions menées

IV.4.4.1. Maîtrise des risques

Afin d'adopter une vision globale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les achats du Groupe, d'importants travaux d'harmonisation des processus et procédures ont été engagés en 2024 et se poursuivent en 2025. L'objectif est de disposer d'un socle de règles communes, intégrant lorsque nécessaire les engagements liés aux achats responsables.

Dans ce cadre, le déploiement du référentiel commun des familles d'achats a permis de réaliser une analyse des risques ESG par famille. Cette analyse a conduit à l'élaboration d'une matrice des niveaux de risque et des mesures d'atténuation associées, applicable à l'ensemble des catégories d'achats.

IV.4.4.2. Evaluation et sélection des fournisseurs

Transdev est signataire de la « Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables », une initiative publique française qui engage le Groupe à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de ses fournisseurs. Elle vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

Ces critères couvrent des aspects tels que :

- le respect des droits humains et la lutte contre l'esclavage ;
- la mise en place de systèmes de gestion environnementale ;
- les actions en faveur de l'inclusion et des aspects sociaux.

DÉPLOIEMENT DE PRATIQUES D'ACHATS RESPONSABLES À L'INTERNATIONAL

En France - Une démarche d'achats inclusifs a été engagée dans le cadre du Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive. Un comité de pilotage dédié encourage le recours à des fournisseurs issus des secteurs du handicap et de l'inclusion sociale. L'objectif initialement fixé pour 2025 (+30% de progression sur deux ans) a été dépassé, avec une augmentation de 48% par rapport à 2022. Une analyse des familles d'achats éligibles a été conduite et une liste de fournisseurs inclusifs est mise à disposition des utilisateurs.

Pays-Bas - Le déploiement de l'outil de pilotage RSE GSES a démarré et les fournisseurs sont dorénavant évalués sur les aspects suivants : l'environnement, la chaîne d'approvisionnement, la diversité et inclusion, la responsabilité sociale et les certifications ISO. La mise en œuvre de cet outil contribue à l'amélioration des pratiques d'achats, tout en accompagnant les fournisseurs dans la transition vers des pratiques plus responsables. Elle permet également d'intégrer un score RSE dans un nombre croissant de consultations, avec un poids d'au moins 15% dans l'évaluation finale.

Allemagne - Une démarche ciblée a été engagée par Transdev Allemagne afin d'identifier les 40 fournisseurs les plus stratégiques et de recueillir des informations sur l'empreinte carbone des produits et services achetés. Cette approche permet de mieux évaluer les impacts environnementaux de la chaîne d'approvisionnement et d'orienter progressivement les pratiques d'achats vers des solutions plus durables.

Australie et Nouvelle-Zélande - Transdev a lancé un programme d'audits auprès de ses principaux fournisseurs nationaux. Ces audits visent à vérifier l'alignement de chaque fournisseur clé avec les politiques de sécurité, de responsabilité sociale et d'éthique de l'entreprise.

Informations clés de gouvernance

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

21
PRINCIPES ÉDICTÉS DANS
LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE

Regroupés en
4 grandes thématiques

Passionnés

Engagés

Partenaires

Performants

1
DISPOSITIF DE SIGNALEMENT
ÉTHIQUE COUVRANT 14 PAYS
D'IMPLANTATION DU GROUPE

SpeakUp®



Relations avec les fournisseurs

50 000
FOURNISSEURS

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES

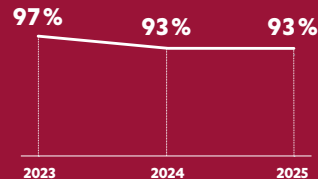
Transdev est signataire de la « Charte des achats et des relations fournisseurs durables »

En 2025,

93%

DES CONTRATS CADRES

supérieur à 1 million d'euros intégrant
la Charte des fournisseurs



ENGAGEMENT CLÉS POUR 2025-2030

100%

de projets approuvés par
le comité d'engagement
du Groupe pour lesquels
les risques liés aux droits
humains ont été évalués



+30%

d'achats vers les
entreprises inclusives
en 2025 (année de réf. 2022)

100%

de cadres formés à la lutte
contre la corruption au moins
tous les trois ans

Performance 2025

DROITS HUMAINS

100%

des projets évalués sur les
risques liés aux droits humains
(parmi les projets approuvés par le
CEG)

PROTECTION DES
DONNÉES PERSONNELLES

100%

des pays couverts par un délégué
à la protection des données
personnelles

ANTICORRUPTION

98%

des managers formés aux mesures
anticorruption tous les 3 ans

ACHATS

123

familles d'achats différentes

5,3 MDE€

en moyenne d'achats de produits et services
(périmètre Groupe)

V. Tableaux de synthèse

V.1. Performance extra-financière

THEMES	AXES	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	RÉSULTATS 2024	RÉSULTATS 2025	TENDANCE 2025	OBJECTIFS	
ENVIRONNEMENT	Empreinte carbone	Emissions de CO ₂ e kg/100 km (hors activités maritimes)	96,5	92,9	↘	Décroissance par rapport à N-1	
	Pollution	Émissions de polluants g/100 km	CO	20,7	17,1	↘	Décroissance par rapport à N-1
			NOx	652,9	616,8	↘	
			PM	2,6	2,3	↘	
			HC	4,2	3,2	↘	
SOCIAL	Ressources humaines	Taux d'absentéisme	6,6%	6,7%	↗	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux de rotation du personnel	25,9%	25,4%	↘	Décroissance par rapport à N-1	
	Ressources humaines	Taux d'employés ayant eu un entretien annuel* (<i>Top Executives & Top Managers du Groupe</i>)	95,1%	97,1%	↗	100%	
		Pourcentage de femmes parmi les <i>Top Executives</i> *	23,9%	27,2%	↗	Atteindre 34%34 % de femmes parmi les Top Executives d'ici 2030	
	Sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail	17,61	17,42	↘	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux de gravité des accidents du travail	1,90	1,94	↗	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux d'accidents majeurs	0,04	0,06	↗	Décroissance par rapport à N-1	
	Sûreté	Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression	2,28	2,36	↗	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression	0,41	0,41	=	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux d'agressions physiques envers les passagers	0,41	0,39	↘	Décroissance par rapport à N-1	
GOUVERNANCE	Droits fondamentaux	Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement du Groupe (CEG) pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	100%	100%	=	100%	
	Lutte anticorruption	Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants (<i>périmètre Top Executives & Top Managers du Groupe</i>)	97%	98%	↗	100% (tous les 3 ans)	
	Protection des données personnelles	Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé	100%	100%	=	100%	

*Calculé sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé incluant des collaborateurs issus d'entités dans lesquelles Transdev détient des participations.

V.2. Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

ODD	CIBLES ET LIBELLÉS	CHAPITRE CORRESPONDANT	CONTRIBUTION DE TRANSDEV
 <p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<p>3.6 D’ici à 2020, diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route</p>	<p>III.7 Sécurité et sûreté de tous</p>	<p>Transdev déploie sa politique Santé et Sécurité et sa politique Sûreté dans l’ensemble de ses pays d’implantation. La santé, la sécurité et la sûreté sont des enjeux primordiaux. Ils constituent la base indispensable de la confiance accordée par les collaborateurs, les passagers et les communautés que le Groupe accompagne.</p>
	<p>3.9 D’ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l’air, de l’eau et du sol</p>	<p>II.7 Pour aller plus loin : les autres initiatives environnementales locales</p>	
 <p>Réaliser l’égalité entre les hommes et les femmes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique</p>	<p>III.5 Management des ressources humaines</p>	<p>Transdev s’engage à promouvoir le respect des droits fondamentaux. Convaincu que la diversité et l’inclusion sont un levier de performance, le Groupe s’est engagé à travers sa feuille de route en matière de diversité, d’équité et d’inclusion, à créer une culture de travail où les différences individuelles sont comprises, anticipées, valorisées et pleinement exploitées.</p>
	<p>5.C Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>		
 <p>Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi et l’emploi productif et le travail décent pour tous</p>	<p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l’innovation, notamment en mettant l’accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d’œuvre</p>	<p>III.4 Dialogue social III.5 Management des ressources humaines III.6 Sécurité et sûreté de tous IV.2 Ethique et conformité</p>	<p>Transdev déploie une politique pour le respect des droits fondamentaux ainsi qu’un plan de vigilance. Le dialogue social étant au cœur de la stratégie en matière de ressources humaines, le Groupe reste attentif aux besoins de l’ensemble de ses employés. Transdev promeut également l’inclusion sociale et économique en travaillant avec les acteurs locaux des territoires d’implantation du Groupe.</p>
	<p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>		
 <p>Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l’innovation</p>	<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l’être humain, en mettant l’accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d’équité</p>	<p>II.1 La stratégie climat et environnement : « Moving Green » II.4 Plan de transition II.7 Pour aller plus loin : les autres initiatives environnementales locales III.9 Pour aller plus loin : les actions menées au bénéfice des communautés desservies</p>	<p>Transdev déploie des engagements environnementaux et un système de management environnemental. Le Groupe développe et promeut des solutions de mobilité plus propres, autonomes et électriques. Transdev fournit également des solutions de financement intelligentes pour accompagner à la transition écologique.</p>
 <p>Réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays</p>	<p>10.3 Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>	<p>III.5 Management des ressources humaines IV.2 Ethique et conformité</p>	<p>Transdev met en place un système de management de l’éthique et de la conformité, accompagné d’une politique visant à promouvoir le respect des droits fondamentaux. Engagé en faveur de la cohésion sociale, le Groupe intègre des solutions de mobilité accessibles et inclusives dans ses services de transport public. Transdev investit dans le développement des compétences de ses talents à travers des programmes d’apprentissage et déploie une feuille de route en matière de diversité, d’équité et d’inclusion.</p>

ODD	CIBLES ET LIBELLÉS	CHAPITRE CORRESPONDANT	CONTRIBUTION DE TRANSDEV
 <p>Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables</p>	<p>11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et fiables, à un coût abordable. Améliorer la sécurité routière, notamment en développant les transports publics et en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées</p>	<p>III.6 Sécurité et sûreté de tous</p> <p>III.9 Pour aller plus loin : les actions menées au bénéfice des communautés desservies</p>	<p>Transdev contribue à la résilience territoriale par une coopération étroite avec les acteurs locaux pour concevoir la mobilité de demain. Le Groupe connecte les offres de mobilité et assure un transfert modal efficace. Transdev déploie sa politique Environnement et sa politique Achats Responsables afin de fournir des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun</p>
	<p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p>	<p>IV.3. Pour aller plus loin : prendre soin des relations fournisseurs</p>	
	<p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets</p>	<p>II.7 Pour aller plus loin : les autres initiatives environnementales locales</p>	
 <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	<p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>	<p>IV.3. Pour aller plus loin : prendre soin des relations fournisseurs</p>	<p>En tant qu'acteur économique et social, Transdev contribue également au développement des territoires à travers les relations entretenues avec les fournisseurs. Définie au niveau Groupe, la politique Achats Responsables établit des critères communs pour les achats et approvisionnements, ainsi que des exigences en faveur de la protection de l'environnement et du développement économique et social sur les territoires d'implantation.</p>
	<p>12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p>	<p>II.7 Pour aller plus loin : les autres initiatives environnementales locales</p>	
 <p>Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement et ses conséquences</p>	<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	<p>II.1 La stratégie climat et environnement : « Moving Green »</p>	<p>Transdev déploie sa politique Environnement et s'engage pour une mobilité plus écologique et plus propre. Le Groupe améliore l'expérience des clients passagers pour accélérer le passage de la voiture individuelle à des solutions alternatives. Transdev s'engage également à travailler avec les collectivités pour la transition écologique.</p>
	<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>	<p>II.4. Plan de transition</p> <p>II.5. Plan d'adaptation au changement climatique</p>	
 <p>Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux</p>	<p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p>	<p>IV.1. L'approche de Transdev : Fostering Trust</p>	<p>Transdev déploie un système de de management de l'éthique et de la conformité et une politique pour le respect des droits fondamentaux. Les principes éthiques du Groupe contribuent à la relation de confiance construite avec les différents interlocuteurs. Ils aident dans les choix et assurent la cohérence des actions avec les paroles.</p>
	<p>16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p>	<p>IV.2 Ethique et conformité</p>	
 <p>Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable</p>	<p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>	<p>III.9 Pour aller plus loin : les actions menées au bénéfice des communautés desservies</p> <p>IV.2 Ethique et conformité</p>	<p>Pour réaliser ses missions au service du bien commun, les décisions et actions quotidiennes du Groupe sont guidées par une éthique forte. Transdev s'engage en faveur du lien social à travers la Fondation Transdev et développe des partenariats locaux sur les territoires desservis.</p>

VI. Note méthodologique

VI.1. Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires reflète la manière dont le Groupe crée et préserve de la valeur à long terme, grâce à son offre de services. Il reflète la vision stratégique de Transdev.

Sa formalisation résulte d'un travail conjoint, au niveau du Groupe, entre la Direction des Affaires Juridiques, Finances, Risques et Conformité et la Direction de la Stratégie et de la Transformation.

VI.2. Périmètre et méthodologie de reporting

Le périmètre de consolidation des informations extra-financières correspond à celui utilisé pour l'établissement des états financiers consolidés. Les informations extra-financières sont consolidées selon la méthode d'intégration retenue pour chaque société incluse dans le périmètre :

- les données extra-financières des sociétés intégrées globalement sont retenues en totalité pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les données extra-financières des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées) ne sont pas incluses.

La Direction RSE coordonne et anime l'ensemble du processus de collecte et de consolidation des données en vue de l'établissement du reporting de durabilité. Chaque direction est responsable de la gestion de ses propres indicateurs. Les informations sont collectées et consolidées selon deux méthodes distinctes :

- les données peuvent être collectées et analysées au niveau des sites, puis consolidées, comme par exemple pour les indicateurs RH, environnement, santé/sécurité et sûreté ;
- les données peuvent être directement traitées au niveau central, comme c'est le cas pour les indicateurs relatifs aux achats ou à l'éthique.

Les indicateurs sur le pourcentage de femmes parmi les Top Executives et le taux d'employés ayant eu un entretien annuel et le taux d'employés ayant eu un entretien annuel sont calculés sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé incluant des collaborateurs issus d'entités pour lesquelles Transdev détient des participations.

VI.2.1. Méthodologie bilan carbone

Le bilan carbone est établi conformément aux standards et recommandations du *Greenhouse Gas Protocol* (GHG protocol) et de l'ADEME. Ce bilan couvre l'ensemble des entités contrôlées par Transdev, et incluses dans le périmètre financier.

Le reporting environnemental couvre les catégories ou scope d'émissions :

- Scope 1 : émissions directes des véhicules et infrastructures par combustion ou fuite du périmètre organisationnel ;
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la production d'électricité de chaleur ou de vapeur importées pour l'activité de l'organisation ;
- Scope 3 : l'ensemble des autres émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur, en amont comme en aval.

Transdev a réalisé le calcul complet de l'ensemble des catégories du scope 3 sur l'ensemble des modes. Ce calcul a permis d'identifier comme significatives les catégories suivantes : achats de biens et de services (catégorie 1), immobilisations (catégorie 2), activités liées aux combustibles et à l'énergie (catégorie 3), transport amont (catégorie 4), déplacements professionnels

(catégorie 6), déplacements domicile-travail (catégorie 7).

Ces catégories, qui couvrent plus de 95 % du scope 3, sont celles qui sont déployées dans l'ensemble des pays du Groupe pour une collecte annuelle. Les émissions de la catégorie 3 du scope 3 (activités liées aux combustibles et à l'énergie) sont incluses dans l'indicateur CO₂e kg/100km. Les émissions de la catégorie 4 (émissions du transport et de la distribution de marchandises en amont) sont publiées depuis 2023 en valeur absolue. Les autres catégories du scope 3 seront publiées lors du premier exercice CSRD.

VI.2.1.1. Détail des facteurs d'émission

Les émissions de GES sont calculées à partir des consommations d'énergies auxquelles sont appliquées des facteurs d'émission en CO₂ équivalent.

Pour assurer la transparence et la cohérence des émissions carbone, les facteurs d'émission GES sont issus des bases de données suivantes :

- Base Empreinte ADEME pour les facteurs d'émission globaux ;
- Base DEFRA (*Department for Environment, Food and Rural Affairs*) ou autres bases nationales pour les facteurs d'émission locaux présentant un écart significatif avec les facteurs de la « Base Empreinte » (base de données publique officielle de facteurs d'émission des produits et services de grande consommation) ;
- Base AIE (Agence Internationale de l'Énergie) pour l'intensité carbone des mix électriques avec l'approche « *location-based* » ;
- Base AIB (Analyse de l'Impact Bas-Carbone) pour l'intensité carbone des contrats d'électricité avec l'approche « *market-based* » ;
- Bases Ecoinvent, Exiobase, et données fournisseur pour le calcul du scope 3 ;
- « 2019 l'Affinement des lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES » pour les fluides réfrigérants.

Par ailleurs, les émissions de polluants sont calculées à partir des kilomètres parcourus auxquels sont appliqués les facteurs d'émission d'oxyde d'azote (NO_x), microparticules (PM), monoxyde de carbone (CO) et hydrocarbure (HC) mesurés par l'ADEME dans l'étude « Panorama et évaluation des différentes filières d'autobus urbains » pour les Euro II à VI. En raison de l'absence de données, les facteurs d'émission des motorisations Euro 0 et Euro I correspondent aux données de l'Euro II.

VI.2.1.2. Estimation du passager-kilomètre :

Pour calculer les passagers-kilomètres, Transdev estime le taux de remplissage moyen des véhicules à partir du nombre de passagers transportés par type de véhicule. Cette estimation, réalisée pour chaque pays sur la base des données disponibles, permet de rapporter les émissions de gaz à effet de serre à l'activité réellement produite et de disposer d'un indicateur harmonisé et comparable à l'échelle du Groupe. Le nombre moyen de passagers par type de véhicule n'est révisé qu'en cas de modification significative de la flotte, afin de garantir une consolidation pertinente des consommations des différents modes de transport tout en conservant une trajectoire représentative des évolutions réelles de consommation d'énergie.

VI.2.1.3. Indicateurs et année de référence

L'année 2018 a été retenue comme année de référence car elle constitue la première année avec des données complètes, comparables et non affectées par la période COVID. Les émissions 2018 ont été recalculées en 2024 afin d'intégrer les données de First Transit, acquis en 2023, et ainsi maintenir une base historique cohérente.

L'année 2030 a été retenue comme cible de court terme. La définition d'un objectif de long terme à l'horizon 2050 est en cours d'étude dans le cadre des travaux liés à la CSRD.

- Emissions de CO₂e kg/100km: intensité carbone de la flotte par véhicule sur 100 km parcourus en intégrant l'ensemble du cycle énergétique (« du puits à la roue » ou WTW), depuis la production de l'énergie (scope 2 et 3 lié à l'énergie) jusqu'à son utilisation par le véhicule (scope 1).
- Emissions de CO₂e kg/pkm: intensité carbone de la flotte par passager sur un km parcourus en intégrant l'ensemble du cycle énergétique (« du puits à la roue » ou WTW), depuis la production de l'énergie (scope 2 et 3 lié à l'énergie) jusqu'à son utilisation par le véhicule (scope 1).
- Emissions de polluants locaux g/100km: émissions de monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), microparticules (PM) et hydrocarbure (HC) émises par la flotte routière diesel incluant les bus et cars.
- Zéro émission: dont les émissions de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles au sens de la Taxonomie (annexe 1 des actes délégués). Cette appellation regroupe ainsi les énergies électrique et hydrogène.

VI.2.2. Méthodologie de la Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

VI.2.2.1. Indicateurs financiers

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires retenu correspond à celui présenté dans les états financiers consolidés (voir compte de résultat publié dans la note II des états financiers consolidés). Ce montant inclut la neutralisation des transactions internes ainsi que la prise en compte de la sous-traitance externe.

Pour l'activité CCM 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs », la part du chiffre d'affaires contribuant substantiellement à l'alignement avec la Taxonomie est déterminée en appliquant le pourcentage de kilomètres parcourus par des véhicules zéro émission à l'échappement, ainsi que par des véhicules bi-mode, sur le total des kilomètres parcourus.

CapEx

Les dépenses d'investissement (CapEx), telles que définies par la Taxonomie, incluent les ajouts aux immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation comptabilisés au cours de l'exercice, avant toute dépréciation, amortissement ou réévaluation (voir notes VII.4.1, VII.4.2 et VII.4.3 des états financiers consolidés). Elles intègrent également les investissements réalisés dans le cadre de regroupements d'entreprises au cours de l'exercice, à l'exclusion des goodwill.

Les CapEx sont présentés nets des subventions d'investissement, enregistrées en déduction de la valeur brute des actifs pour lesquels elles ont été reçues. Ils n'intègrent pas les actifs financiers opérationnels issus de l'application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » (voir note VII.4.4 des états financiers consolidés), ni la variation du besoin en fonds de roulement d'investissement.

Le dénominateur des CapEx est constitué des éléments suivants (voir note VII.4 des états financiers consolidés):

(en millions d'euros)

	Autres actifs incorporels ¹	Actifs corporels	Droits d'utilisation	CapEx
Investissements	13,3	365,0	284,7	663,0
Entrées de périmètre	-	0,6	-	0,6
TOTAL	13,3	365,6	284,7	663,6

¹ Hors coûts des contrats (IFRS 15).

OpEx

Les charges opérationnelles (OpEx), telles que définies par la Taxonomie, comprennent les coûts directs non immobilisés relatifs à la recherche et au développement, à la rénovation des bâtiments, aux contrats de location à court terme, ainsi qu'à l'entretien et la réparation des actifs corporels. Sont également incluses toutes les autres dépenses directes liées à l'entretien courant des actifs corporels, à l'exclusion des charges de personnel.

VI.2.2.2. Pneumatiques

La conformité des pneumatiques neufs a été évaluée en s'appuyant sur la base de données *European Product Registry for Energy Labelling* (EPREL), en prenant pour référence les classes de pneumatiques les plus élevées disponibles sur le marché, ainsi que sur l'expertise des équipes opérationnelles. Cette base étant régulièrement mise à jour et l'évaluation tenant compte des conditions spécifiques d'utilisation des véhicules, le Groupe a été amené à formuler certains jugements pour compléter l'analyse.

Par ailleurs, lorsque l'étiquetage européen n'est pas applicable pour des pneumatiques neufs, le Groupe présume par défaut que les pneumatiques satisfont les critères DNSH « Prévention et réduction de la pollution ».

Pour les véhicules zéro émission à l'échappement, l'utilisation de pneumatiques rechapés (en seconde monte ou sur des véhicules rétrofités) entraîne automatiquement l'exclusion de ces véhicules du périmètre d'alignement.

VI.2.3. Liste des indicateurs clés de performance et définitions

La liste suivante regroupe les principaux indicateurs clés de performance audités.

Taux d'absentéisme: il mesure les absences imprévues.

Il est calculé comme suit: total des jours calendaires d'absence pour maladie, pour accidents du travail ou de trajet, pour absences imprévues (y compris les absences rémunérées et non rémunérées, les absences en attente de justification, les préavis payés non effectués) et pour grève ÷ effectif moyen en équivalent temps plein (ETP) de l'exercice considéré × 365.

Taux de rotation du personnel: il est mesuré sur la population des salariés en CDI (ou équivalent) de l'entreprise.

Il est calculé comme suit: total des départs des salariés en CDI sur l'exercice considéré (en particulier les départs enregistrés au titre d'une démission, d'une rupture d'un commun accord, d'un licenciement individuel, d'une fin de période d'essai, d'un départ à la retraite, ainsi que de toute autre cause non liée à des pertes d'activité, à des licenciements collectifs ou à une mobilité interne) ÷ effectif moyen des salariés en CDI en équivalent temps plein (ETP) de l'exercice considéré.

Pourcentage de femmes parmi les Top Executives (Topex): correspond au nombre de femmes occupant une position *Top Executives* sur l'ensemble des positions *Top Executives* occupées. Les *Top Executives* représentent le premier cercle managérial de l'entreprise (en dehors du ComEx).

Objectif en matière de diversité des genres: Transdev s'est fixé une référence cible ambitieuse visant à atteindre une représentation féminine de 35% au sein du Top 750 d'ici 2030. Cet objectif vise à orienter la planification à long terme des effectifs et des efforts de développement des talents et ne constitue pas d'obligation de recrutement ou de promotion. Toutes les décisions en matière d'emploi continueront d'être fondées sur les qualifications, les performances et les besoins de l'entreprise, conformément aux principes d'égalité des chances en matière d'emploi.

Taux d'employés ayant eu un entretien annuel: est mesuré sur la population des *Top Executives* et *Top Managers* de l'entreprise.

Émissions de CO₂e kg/100 km: correspond aux émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 lié à l'énergie émises par la consommation d'énergie de la flotte hors maritime du Groupe, exprimées en kilogrammes d'équivalent CO₂ par 100 km parcourus.

Émissions de CO₂e kg/pkm : correspond aux émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 lié à l'énergie émises par la consommation d'énergie de la flotte, exprimées en kilogrammes d'équivalent CO₂ par passager kilomètre. Un **passager-kilomètre** correspond au transport d'un passager sur une distance d'un kilomètre. Bien que cet indicateur ne soit pas audité cette année, il a vocation à compléter progressivement l'indicateur CO₂e/100 km dans le pilotage et les engagements du Groupe.

Émissions de polluants g/100 km : correspond aux émissions de monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), microparticules (PM) et hydrocarbure (HC) émises par la flotte routière à moteur diesel du Groupe incluant bus et cars.

Taux de fréquence des accidents du travail : il mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour les salariés du Groupe. Dans la définition des accidents avec arrêt de travail, sont pris en compte les accidents ayant donné lieu à au moins un jour complet d'arrêt (hors déplacements entre le domicile et le lieu de travail). Les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les rechutes sont exclus.

Il est calculé comme suit : (nombre d'accidents du travail avec arrêt ÷ nombre total d'heures travaillées) × 1 000 000.

Taux de gravité des accidents du travail : Ce taux mesure la gravité des accidents survenus en évaluant le nombre de jours total d'arrêts dus à des accidents du travail (exception faite du jour de survenance de l'accident du travail). Sont exclus les accidents de trajet.

Il est calculé comme suit : (nombre de journées perdues ÷ nombre total d'heures travaillées) × 1 000.

Taux d'accidents majeurs : il mesure le nombre d'accidents majeurs sur la base du nombre total de kilomètres parcourus (à l'exclusion des kilomètres issus des véhicules de service) par la flotte du Groupe.

Il est calculé comme suit : (nombre d'accidents majeurs ÷ nombre total de kilomètres) × 1 000 000.

Un accident majeur correspond à un décès et/ou trois blessés transportés à l'hôpital depuis la scène de l'accident. Sont exclus les suicides, les décès liés à une mort naturelle ainsi que les décès survenus à posteriori.

Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression : il mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression physique ou verbale d'un salarié du Groupe.

Il est calculé comme suit : (nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression ÷ nombre total d'heures travaillées) × 1 000 000.

Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression : il mesure la gravité des accidents du travail survenus à la suite d'une agression physique ou verbale d'un salarié du Groupe.

Il est calculé comme suit : (nombre de journées perdues dus à une agression ÷ nombre total d'heures travaillées) × 1 000.

Taux des agressions physiques envers les passagers : correspond au nombre d'agressions physiques contre les passagers sur la base du nombre total de kilomètres parcourus (à l'exclusion des kilomètres issus des véhicules de service). Un passager est considéré comme une personne qui voyage en utilisant les services de transports de l'entreprise.

Il est calculé comme suit : (nombre d'agressions physiques envers les passagers ÷ nombre total de kilomètres) × 1 000 000.

Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants : correspond au nombre de managers sur la population des *Top Executives* et *Top Managers* du Groupe, ayant complété le *e-learning* anti-corruption sur les trois dernières années.

Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG : correspond au nombre de projets approuvés au cours de l'année par le Comité d'Engagement Groupe pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable.

Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles : correspond au nombre de pays possédant un référent protection des données personnelles sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe opère.

VI.2.4. Indicateurs développés ou en évolution au cours de l'exercice

Sur l'exercice 2025, les indicateurs suivis n'ont pas connu d'évolution significative au cours de l'exercice.

VI.3. Contrôles mis en place dans les dispositifs du Groupe pour le reporting social, environnemental, achats, santé & sécurité, sûreté

Chaque année, des référentiels de définition sont partagés avec le réseau des contributeurs. Les évolutions éventuelles de ces référentiels sont partagées et expliquées en amont du lancement des campagnes de *reporting*. Ces échanges permettent d'assurer une bonne compréhension des données attendues et de garantir leur fiabilité.

La qualité de l'information extra-financière est une priorité pour le Groupe et mobilise à ce titre les équipes engagées dans l'amélioration continue des données. Dans tous les pays, des démarches d'optimisation sont déployées en activant tous les leviers disponibles sur la chaîne de production de l'information : exhaustivité et fiabilité des sources de données, architectures modernisées de collecte, valorisation et restitution de l'information, mise en cohérence des données au niveau du Groupe.

VII. Rapport d'assurance limitée du vérificateur indépendant portant sur une sélection d'informations ESG

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de vérificateur indépendant, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance déterminées et établies volontairement par le Groupe Transdev (ci-après « l'Entité ») et disponible en Annexe au regard des critères ad hoc définis par l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le rapport ESG volontaire 2025 (ci-après l'« Etat déclaratif »).

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans l'Etat déclaratif, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments probants que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nous n'exprimons pas de conclusion sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes informations présentées, dans l'Etat déclaratif, autres que celles objet de notre rapport.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans l'Etat déclaratif.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme mentionné dans la partie 6 de l'Etat déclaratif, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

En outre, la quantification des gaz à effet de serre est sujette à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions des différents gaz.

S'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans l'Etat déclaratif.

Responsabilité de l'Entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser la prestation pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments probants que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Norme professionnelle appliquée

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Indépendance et contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences relatives à l'indépendance et aux exigences d'éthique du Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management* et en conséquence, nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- pris connaissance de l'Entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel, étant précisé que nous n'avons pas évalué la conception, la mise en œuvre ou encore testé l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel.
- pour les Informations soumises à nos travaux, nous avons :
 - pris connaissance et évalué le processus de collecte et de compilation des Informations afin d'apprécier l'exhaustivité et l'exactitude des informations collectées et mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pour les estimations, par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et l'application correcte de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées ;
 - pour les informations qualitatives, consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour les corroborer ;
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le vérificateur indépendant,

FORVIS MAZARS SAS

Eddy Bertelli

Associé

Siham Belhadj

Associée Sustainability Services

Annexe : sélection des informations ESG faisant l'objet du rapport d'assurance limitée du vérificateur indépendant

THÈME	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
ENVIRONNEMENT	Politique Environnement
	Politique d'adaptation climat
	Emissions de polluants g / 100 km parcourus
	Emissions de CO ₂ e kg/ 100 km parcourus (hors activités maritimes)
SOCIAL	Taux d'absentéisme
	Taux de rotation du personnel
	Taux d'employés ayant eu un entretien annuel (<i>Top Executives</i> et <i>Top Managers</i> du Groupe)
	Pourcentage de femmes parmi les <i>Top Executives</i>
	Formations obligatoires et structurantes déployées en 2025
SÉCURITÉ	Taux de fréquence des accidents du travail
	Taux de gravité des accidents du travail
	Taux d'accidents majeurs
SÛRETÉ	Politique Sûreté
	Plans internes de prévention des agressions
	Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression
	Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression
	Taux d'agressions physiques envers les passagers
GOUVERNANCE	Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement Groupe (CEG) pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable
	Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les 3 ans glissants (<i>Top Executives</i> et <i>Top Managers</i> du groupe)
	Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé



3 allée de Grenelle CS20098
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

www.transdev.com